

LES NUMÉRO 6 - NOVEMBRE 2017 CAHIER DE RÉFLEXIONS

utopiques



- LEURS LOIS TRAVAIL,
NOS LUTTES
- DÉSŒBÉISSANCE(S)

EDITIONS
SYLÉPSE

Union
syndicale
Solidaires

LES NUMÉRO 6 - NOVEMBRE 2017 CAHIER DE RÉFLEXIONS
utopiques

■ LEURS LOIS TRAVAIL, NOS LUTTES

■ DÉSOBÉISSANCE(S)



Comité éditorial: Éric Beynel – Annick Coupé –
Gaëlle Differ – Julien Gonthier – Gérard Gourguechon –
Christian Mahieux – Théo Roumier
Équipe du site www.lesutopiques.org: Aurélien Boudon
– Pascal Bonpain – Guillermo Wolf

31, rue de la Grange-aux-Belles – 75010 Paris

Tél: 01 40 18 44 43

Fax: 01 43 67 62 14

contact@lesutopiques.org

Directeur de publication: Julien Gonthier

Novembre 2017

N° ISSN 2491-2352

Dépôt légal à parution

Couverture: Émilie Seto

Mise en pages: M-H Klein

Imprimerie: Delta Papiers, Paris

Éditions Syllepse

69, rue des rigoles – 75020 Paris

Tél: 01 44 62 08 89

www.syllepse.net

N° ISBN 978-2-84950-658-5

Illustratrice presse et jeunesse (mais pas que !), Émilie Seto travaille actuellement à Lyon, où elle est sortie diplômée en illustration en juin 2016, et très prochainement dans le sud ensoleillé à Marseille. Elle a notamment contribué à *CQFD*, *Arte Radio*, les revues *XXI* ou *Jef Klak...* et maintenant *Les Utopiques* ! Son site : emilieseto.com



Sommaire

- 8** LEURS LOIS TRAVAIL, NOS LUTTES / UN MOUVEMENT SOCIAL, ET APRÈS ? / Éric Beynel
- 16** LEURS LOIS TRAVAIL, NOS LUTTES / RÉFÉRENDUM D'ENTREPRISE : L'AVENIR D'UNE ILLUSION / Laurent Dégousée
- 24** LEURS LOIS TRAVAIL, NOS LUTTES / RETOUR SUR «ON BLOQUE TOUT» / Théo Roumier
- 32** LEURS LOIS TRAVAIL, NOS LUTTES / LE HAVRE, UNE INTERSYNDICALE / Roselyne Mabilie, Magali Marion, Reynald Kubecki et Stéphanie Rio
- 38** LEURS LOIS TRAVAIL, NOS LUTTES / NOS NUITS DEBOUT EN AVIGNON / Solidaires Vaucluse
- 42** LEURS LOIS TRAVAIL, NOS LUTTES / SAINT-DENIS À BOUT, SAINT-DENIS DEBOUT / Amel Dahmani
- 46** LEURS LOIS TRAVAIL, NOS LUTTES / NUIT DEBOUT NÎMES : TOUJOURS LÀ / Roland Veuillet
- 50** LEURS LOIS TRAVAIL, NOS LUTTES / RÉFORME DU TRAVAIL EN BELGIQUE : ENTRE ESPOIRS ET IMPASSES / Gérard Renier
- 56** LEURS LOIS TRAVAIL, NOS LUTTES / LES LOIS TRAVAIL DANS LEUR MONDE / Christian Mahieux
- 82** DÉSOBÉISSANCE(S) / À BAS LES CHEFS, PETITE HISTOIRE DE LA COORDINATION CONTRE LE STATUT DE MAÎTRE DIRECTEUR / Clotilde Maillard
- 88** DÉSOBÉISSANCE(S) / LES LYCÉENS DES ANNÉES 68 / Robi Morder
- 100** DÉSOBÉISSANCE(S) / CONTESTER L'ARMÉE / Christian Mahieux
- 110** DÉSOBÉISSANCE(S) / LA DÉSOBÉISSANCE CIVILE POUR FAIRE AVANCER LES REVENDICATIONS ALTERMONDIALISTES / Raphaël Pradeau
- 116** DÉSOBÉISSANCE(S) / DÉLINQUANTS SOLIDAIRES / Ibtissam Bouchaara
- 122** LE BULLETIN DE PAIE, LE PREMIER OUTIL SYNDICAL / François Boissarie, Julien Gonthier
- 128** CE QUE RÉVÈLE LA PAROLE DES SALARIÉ-ES / Nicolas Latteur
- 136** ENJEUX SYNDICAUX ET POLITIQUES DE LA SOUFFRANCE AU TRAVAIL / Jean-René Delépine et Philippe MÜHLSTEIN
- 148** LA CAUSE KURDE : ENFIN LA RECONNAISSANCE ? / Anouk Colombani

Édito

C'est en plein tumulte social contre les ordonnances Macron, acte 2 de la loi Travail, que nous avons composé ce numéro des Utopiques. Il nous a paru intéressant dans ce contexte de revenir sur le printemps 2016 de lutte contre la loi Travail et son monde. Contre les lois Travail même, puisque nous faisons plusieurs excursions hors des frontières de l'hexagone. Nous avons pour cela sollicité des militantes et militants qui ont bien voulu nous transmettre leurs réflexions, globales comme locales. Beaucoup de choses en lien avec les dossiers sur l'unité syndicale parus dans nos deux précédents numéros... On s'interrogera ainsi sur les caractères généraux de ce mouvement social, ses limites et ses suites possibles... que nous n'avons pas tardé à voir poindre. On trouvera aussi un article de fond qu'il nous a semblé pertinent de compléter en replaçant les luttes contre les lois travail sous l'angle international. Nous faisons un focus sur les référendums d'entreprise, qui font partie des effets délétères de la loi. En termes de retour d'expériences militantes enfin, nous proposons un regard sur l'appel de syndicalistes On bloque tout!, sur l'intersyndicale du Havre, ville rebelle et « capitale de la grève », ainsi que sur les Nuits debout d'Avignon, Nîmes et Saint-Denis. Outre-Quévrain, c'est un syndicaliste de la FGTB qui nous parlera de la lutte contre la Loi Peeters, « l'autre loi Travail » belge.

Il ne s'agit pas bien sûr d'un bilan exhaustif, mais nous espérons que ce dossier central sur nos luttes contre les lois travail permettra à toutes celles et tous ceux qui font aujourd'hui le mouvement social de trouver matière à quelque chose qui s'apparente à de « l'analyse de pratiques »... pour mieux bâtir nos luttes de demain ! Car nous pensons en effet que si nous voulons transformer la société, mieux vaut partir de ce que nous construisons réellement, jour après jour, pour cela. Nos résistances donc. Et nos désobéissances.

Sur ce sujet, pour faire suite au dossier du numéro précédent, on trouvera d'utiles retours sur les comités d'action lycéens des années 1970, sur l'expérience de la coordination nationale des instituteurs et la grève contre le statut de maître directeur en 1987 et sur les luttes pour l'objection de conscience et l'insoumission au service militaire. Deux articles, plus contemporains, reviennent sur les désobéissances aux multinationales et aux banques et sur les « délinquants solidaires ».

Hors dossier, les lectrices et les lecteurs de ce numéro pourront suivre l'évolution du bulletin de paie, s'intéresser aux enjeux syndicaux et politiques de la souffrance au travail, s'interroger sur ce que révèle la parole des salarié-es et regarder du côté de la cause kurde et du nécessaire soutien à lui apporter, dans lequel l'Union syndicale Solidaires prend sa place.

Nous voulions également profiter de cet éditorial pour exprimer notre grande satisfaction de voir enfin *Les Utopiques* rejoindre les rayonnages des librairies, et ce grâce aux éditions Syllepse qui ont accepté d'éditer et diffuser notre revue. Le lecteur ou la lectrice qui nous découvrirait ainsi pourra compléter sa collection, s'abonner en ligne (ou à l'aide du bulletin en fin de revue) et/ou consulter le contenu des précédents numéros des Utopiques sur notre site internet : www.lesutopiques.org.

Publiés par l'Union syndicale Solidaires, nos « Cahiers de réflexions » sont ouverts aux plumes des militantes et militants des autres organisations syndicales comme de l'ensemble du mouvement social. Dans un entretien récent donné à la revue *Regards*, l'historien du syndicalisme Stéphane Sirot a dit que « *les syndicats ne doivent plus avoir peur de produire de l'utopie, sinon le patronat est le seul fournisseur d'utopie !* » Nous sommes bien décidé-es à ce que notre revue soit un des instruments de cette reconquête de l'utopie et du désir de changer le monde! ■



Manifestation parisienne
du 9 avril 2017

[C. VOISIN]

Union
syndicale
Solidaires

Leurs lois travail, nos lutttes

- 8** UN MOUVEMENT SOCIAL, ET APRÈS ?
- 16** RÉFÉRENDUM D'ENTREPRISE : L'AVENIR D'UNE ILLUSION
- 24** RETOUR SUR « ON BLOQUE TOUT ! »
- 32** LE HAVRE, UNE INTERSYNDICALE
- 38** NOS NUITS DEBOUT
- 50** RÉFORME DU TRAVAIL EN BELGIQUE : ENTRE ESPOIRS ET IMPASSES
- 56** LES LOIS TRAVAIL DANS LEUR MONDE

Un mouvement social, et après ?

La loi El Khomri portant réforme du code du travail a provoqué le plus important mouvement social de ces dernières années. Jamais une lutte interprofessionnelle n'aura été aussi longue. C'est un moment particulier de l'histoire sociale qui aura sans aucun doute des conséquences importantes sur le long terme et sur lequel nous devons prendre le temps collectif d'échanger, d'analyser afin d'en faire un premier bilan. Ce texte tente de reprendre les éléments principaux des échanges nombreux qui ont eu lieu dans l'Union syndicale Solidaires ces derniers mois*.

* Cet article est paru dans la revue *Contretemps* n° 32, en janvier 2017.

1 CQFD : Ce code qu'il faut défendre.

Membre de Solidaires Douane, Éric Beynel est, depuis 2008, un des porte-parole de l'Union syndicale Solidaires.



(DR)

Dans un premier temps, il nous semble important de revenir sur la manière dont s'est construite la mobilisation contre la loi travail et comment Solidaires s'est inscrit dans celle-ci. La seconde partie sera plus un examen des actions, des objectifs et des réalisations de Solidaires, de nos fédérations, syndicats et Solidaires locaux dans ce mouvement social et de voir en quoi notre outil syndical a pu être utile, les difficultés auxquelles il a été confronté mais aussi comment il pourrait, devrait évoluer pour répondre aux enjeux de la période. Les mouvements sociaux comme celui contre la « réforme A. Juppé » de 1995, sur les retraites ou contre le CPE sont constitutifs de la dynamique de Solidaires et sont des

points d'appui pour la construction du syndicalisme de transformation sociale auquel nous entendons participer.

UN TEXTE QUI VIENT DE LOIN...

À la fin de l'année 2015 et au début janvier 2016, nous étions déjà alertés sur le projet de loi qui allait attaquer le code du travail, les risques notamment pour l'inversion de la hiérarchie des normes et il y avait alors peu de camarades pour penser qu'il pourrait être le moteur d'une mobilisation sociale. Solidaires, avec de nombreuses autres forces, s'était inscrit très vite dans le collectif CQFD¹, en place depuis l'automne 2015, à l'initiative de la fondation Copernic. Ce collectif très large réunissait

à la fois des organisations syndicales, politiques et du mouvement social réunissant plusieurs dizaines de milliers d'adhérent-es. Celui-ci avait lancé une pétition contre ce projet de loi qui avait à l'époque réuni, difficilement, quelques centaines de signatures (elle n'atteignit au final qu'un peu plus de 2 200 signatures). Cette remise en perspective nous semble aujourd'hui nécessaire car elle est significative de la profondeur du mouvement contre la loi travail et, surtout, de son irruption.

Ce texte est donc venu de loin, avec une vraie stratégie de communication pour le rendre inéluctable. Il y eut un certain paradoxe à voir le gouvernement aller chercher la figure tutélaire de Badinter, héros dans l'imaginaire collectif de la suppression de la peine de mort en France, pour cette fois assurer le rôle du bourreau du code du travail, outil protecteur des travailleuses et travailleurs. Le court ouvrage qu'il a commis avec Antoine Lyon-Caen en juin 2015, *Le travail et la loi* s'inscrivait bien dans la campagne de communication du gouvernement avec à la suite les rapports Combrexelle, Terra Nova et Cie, dont l'objectif était de faire le lien entre une soi-disant complexité du droit du travail et la situation de l'emploi en France, afin de rendre inévitables les propositions de réduction du code à une portion plus que congrue...

En effet, la loi El Khomri se situe dans la suite des orientations mises en œuvre par les gouvernements successifs de Hollande avec par exemple le CICE, la loi « compétitivité », les lois Macron et Rebsamen ou la nouvelle contre-réforme des retraites avec le faux nez du compte pénibilité. Ces mêmes orientations que nous avons combattues sous le quinquennat précédent de Sarkozy et dont on retrouve d'ailleurs la genèse dans le rapport Attali, dont le rapporteur n'était autre que Macron...

AUX ORIGINES DU MOUVEMENT

Deux points de départ pour ce mouvement qui convergeront rapidement et réussiront au fil des mois à rester convergents autour du mot d'ordre de retrait du projet de loi. Le premier point est la réunion unitaire initiée par la CGT le 23 février 2016 qui réunit l'ensemble des organisations syndicales et aboutit à un communiqué commun « Le droit collectif n'est pas l'ennemi de l'emploi ». Malgré ses insuffisances, l'Union syndicale Solidaires signera ce communiqué commun dans un souci d'unité syndicale, importante à cette étape. Cette première réunion sera suivie de l'annonce d'une nouvelle réunion intersyndicale qui se tiendra le 3 mars entre les organisations syndicales qui veulent engager une mobilisation fin mars. Cette journée du 3 mars sera marquée par la réunion de deux intersyndicales sur la même journée : l'une le matin, au siège de l'UNSA, à laquelle Solidaires refusera de participer, avec l'objectif d'amender le projet de loi, la seconde l'après-midi à la CGT pour construire la mobilisation, notamment le 31 mars, pour obtenir le retrait du projet de loi. La CFE-CGC fera le grand écart entre ces deux réunions mais sans s'engager dans la seconde réunissant d'ores et déjà les sept organisations, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL et FIDL, qui œuvreront ensuite unitairement jusqu'au 15 septembre.

Le second point de départ aura sans aucun doute été la réunion organisée à la fin février, le même soir que l'intersyndicale invitée par la CGT, par le journal *Fakir* à la Bourse du travail de Paris. Cette réunion aura permis de mettre en mouvement et en lien beaucoup d'énergies de militant-es de différentes organisations, expérimenté-es ou non et de non-organisat-es conduisant à la naissance de la première Nuit Debout le 31 mars. C'est aussi dans le même temps la pétition « Loi travail non merci » qui en quelques jours dépasse le million de signataires et l'appel via les réseaux sociaux et le collectif « On vaut mieux que ça » à des

manifestations le 9 mars qui auront permis de manière concomitante l'irruption d'un mouvement social et sa convergence avec le mouvement syndical.

Par la suite, la naissance du collectif « On bloque tout ! », réunissant des syndicalistes, fédérations ou syndicats de différentes organisations, qui a travaillé avec certaines commissions des Nuits Debout, aura été l'un des éléments qui permettra de faire émerger le débat autour de la grève reconductible et de la nécessité de la construire.

UN MOUVEMENT DANS LA DURÉE

Une des caractéristiques essentielles de ce mouvement aura été sa capacité à s'ancrer dans la durée sans perdre son unité, malgré les nombreuses tentatives du gouvernement pour le diviser, en continuant à bénéficier du soutien d'une large majorité de la population, même si là aussi, tout fut tenté pour casser cette dynamique (violences, euro de foot, état d'urgence, « prise en otages », etc.).

Cette continuité a aussi pu se faire par les différents temps d'entrée de secteurs dans la mobilisation. Le premier temps, à compter du 9 mars, avec le pic du 31 mars, aura été celui d'une large partie du salariat précarisé, souvent jeune et sans organisation syndicale présente dans leurs entreprises. Dans cette période, à titre d'illustration, l'Union syndicale Solidaires a été énormément sollicitée sur le thème « Comment fait-on pour faire grève ? » Une partie de la jeunesse scolarisée, étudiante et lycéenne, s'est, elle aussi, engagée durant cette période malheureusement sans réussir à s'élargir au-delà des couches militantes, à de rares exceptions. La répression féroce à laquelle les lycéennes ont dû faire face, comme ce qui s'est passé devant le lycée Bergson à Paris, a eu des effets importants tout comme le fait que l'intersyndicale n'ait pas appelé à toutes les dates proposées par les organisations et coordinations.

Grâce à l'extension et à la place prise par les Nuits Debout, la mobilisation a ensuite

pu franchir l'obstacle du long tunnel des congés scolaires de printemps (du 9 au 28 avril) durant lequel l'intersyndicale n'a pas proposé de dates, malgré nos tentatives. Ce processus aura aussi permis d'élargir les types d'actions et de rendre beaucoup de cortèges plus dynamiques.

Les mois de mai et juin verront les organisations syndicales reprendre la rue et tenter de lancer un processus de grèves, d'occupations et de blocages dans un certain nombre de secteurs stratégiques (transports, raffineries, etc.). Malheureusement, la grève est restée d'une part relativement minoritaire tout au long du conflit et d'autre part réduite à un nombre trop restreint de secteurs. Des pans entiers du salariat, malgré leur soutien au mouvement, ne sont pas entrés dans le processus de mobilisation, malgré les efforts des équipes syndicales, comme dans la fonction publique.

La journée de manifestation nationale du 14 juin malgré son succès ne permettra pas au mouvement de reprendre son extension, les secteurs en lutte disparaîtront progressivement et les occupations de Nuit Debout aussi, validant au final la stratégie de pourrissement du gouvernement. Celui-ci, sans surprise, va tenter de clore ce chapitre par plusieurs utilisations successives du 49-3 et la promulgation de la loi au cœur de l'été. La rentrée sera marquée par plusieurs meetings unitaires à Nantes, Le Havre, la fête de l'*Huma* et une nouvelle journée de mobilisation, qui sera la dernière de FO. Malgré nos tentatives, par exemple autour de la journée mondiale du travail décent (7 octobre), aucune nouvelle date ne pourra être proposée et cette longue séquence sera close sans annonce officielle et sans rupture entre les organisations. Il y a de nombreux éléments à retenir et analyser de cette période intense et riche en perspective, en voici quelques-uns qui nous semblent importants.

À Paris, le 14 juin 2017



[M. FENGKOV]

UNE STRATÉGIE RÉPRESSIVE

Un des éléments marquants de ce mouvement a été la façon dont le gouvernement a utilisé la répression pour tenter de le faire taire. L'usage des flash-ball, l'utilisation intensive des grenades de désencerclement, les tirs tendus de grenades, les charges et les interpellations ultra-violentes, les gazages à bout portant, les matraquages de personnes arrêtées ont été abondamment filmés. Les conséquences ont été importantes avec des blessures graves et des

mutilations, comme notre camarade Laurent, le 15 septembre à Paris. Le passage des manifestant-es, les « petites humiliations », les fouilles et la confiscation des équipements de protections individuelles ou de drapeaux, les « interdictions de manifester » signifiées à plusieurs centaines de personnes, sont certes moins spectaculaires mais tout aussi inacceptables. Les organisations, les cortèges, les véhicules et même les locaux syndicaux n'ont pas été épargnés, que ce soit le local de la CNT à Lille envahi par la police ou la camionnette de

Solidaires¹³ victime d'un tir de grenade. Un pas symbolique a même été franchi avec la volonté gouvernementale de vouloir interdire la manifestation du 23 juin à Paris (même si d'autres ont été interdites les semaines précédentes notamment en Bretagne, même si l'état d'urgence avait déjà permis d'interdire celles liées à la Cop 21 en 2015), puis dans la façon dont la préfecture et le gouvernement ont permis qu'elle se déroule.

Il faudra sans aucun doute tirer toutes les conséquences politiques et pratiques de ce qui apparaît comme un changement de doctrine du « maintien de l'ordre » à la française, qui se caractérisait notamment par un relatif refus d'utiliser le contact systématique contre les manifestant-es. Comme l'a montré le sociologue Mathieu Rigouste, la police est intervenue au cœur des villes et dans les manifestations comme elle se comporte habituellement dans les quartiers populaires, brisant un peu plus le mythe d'une police au service de la population, et dont le slogan « tout le monde déteste la police » est aussi la réponse.

La multiplication des cas démontre qu'il ne s'agit pas simplement de « bavures individuelles », et cela nous oblige à une riposte coordonnée et nationale que nous n'avons pas réussi à organiser pour le moment mais qui reste un des enjeux dans la période. La multiplication des condamnations pénales lourdes et disproportionnées « post conflits » rend cet enjeu encore plus crucial.

UNE INTERSYNDICALE UNIE

MAIS AVEC DES LIMITES

Un premier point est bien entendu d'examiner en quoi ce mouvement a marqué une division profonde du mouvement syndical et s'il a signifié la fin du syndicalisme rassemblé tel que prôné par la CGT depuis de longues années. Il semble évident qu'il sera difficile pour nos équipes de nous retrouver aux côtés de la CFDT ou de la CFTC dans les mois qui viennent. Par contre, ce mouvement a montré que l'UNSA

est moins homogène que nous pouvions le penser et que la ligne de la CGC n'est pas non plus aussi évidente, le bloc prétendument réformiste est de toute évidence fragilisé et la CFDT en ressort indéniablement isolée.

Dans l'intersyndicale, la FSU n'a que peu pesé, du fait de la faible mobilisation dans la fonction publique et l'a assumé avec lucidité mais elle a eu un rôle important pour en conserver l'unité. FO de son côté a pesé surtout pour empêcher ou bloquer sur des dates, des modes d'actions, des expressions unitaires tout en cherchant des voies de sortie que le gouvernement lui a à chaque fois refusées. De la même manière, de bout en bout, FO a empêché toute expression critique sur le détail du projet de loi et sur la construction de contre-propositions unitaires. Cela lui a permis de garder la main sur les discussions bilatérales que cette organisation a pu avoir aussi bien avec les parlementaires qu'avec le gouvernement. Cela lui a permis aussi d'infléchir au fil du temps la position de la CGT qui est passé du retrait pur et simple à une position où il n'y aurait plus eu que 5 points durs à faire retirer. Au fil du temps, et des déclarations, une grande part du débat s'est ainsi focalisée autour de l'article 2 du projet de loi et sur la question de l'inversion de la hiérarchie des normes. Cette situation a ainsi permis au gouvernement de tenter de faire croire qu'il avait fait des concessions. Dans le même temps, au niveau des départements, bien souvent, les équipes syndicales de FO étaient sur une ligne combative, y compris au mois de septembre quand leur confédération s'est retirée.

La CGT est restée sur une ligne combative mais pour autant un certain nombre de ses fédérations ont freiné l'extension du mouvement, par exemple dans les transports et cela souligne que les questions d'orientations stratégiques, notamment autour du syndicalisme rassemblé, sont encore loin d'être tranchées. Néanmoins, si l'intersyndicale a pu perdurer aussi longtemps, c'est

parce que la CGT a toujours tenu à conserver ce cadre. À chaque difficulté, elle a toujours tenté de trouver la voie médiane pour que personne ne parte. C'est d'ailleurs en s'appuyant sur cela que FO a pu autant peser sur les décisions et a ainsi empêché à plusieurs reprises de condamner les violences policières ou d'appeler à des journées de grèves ou de manifestations. En voulant privilégier l'unité, la CGT n'a pas toujours mis le poids nécessaire. Bien entendu, la CGT ne souhaitait pas se retrouver avec seulement la FSU et Solidaires sur une mobilisation essentiellement dans le secteur privé mais cela a accru de manière disproportionnée le poids de FO dans l'intersyndicale. L'épisode de la manifestation interdite à Paris où FO a entraîné la CGT au ministère de l'Intérieur pour lui faire accepter, et nous avec, la ronde autour du bassin de l'arsenal en est un exemple caricatural. Les organisations dites de « jeunesse » ont surtout permis de faire nombre, la mobilisation réelle dans les établissements scolaires n'a existé, à une échelle assez faible, qu'avant la période des congés de printemps. Un point important à rappeler, comme en 2010, c'est le poids indiscutable pris dans cette mobilisation par les cadres unitaires locaux dans un certain nombre de villes dont la plus emblématique est sans doute Le Havre. Ces cadres-là furent bien souvent autonomes dans leurs actions, avec leurs dynamiques propres. Ce sont des points d'appui importants pour l'avenir, d'autant que certains perdurent.

NOS DIFFICULTÉS

Dans l'intersyndicale, nous avons dû prendre en compte notre réelle capacité à peser dans les discussions et décisions en fonction de l'implication hétérogène des équipes de Solidaires dans ce mouvement. Il y a bien entendu la question de l'engagement de la fonction publique mais aussi des difficultés dans le secteur privé avec des disparités à la fois dans le temps, les secteurs et les zones géographiques. Cela souligne

aussi l'étape où nous sommes dans notre construction interprofessionnelle, avec encore des disparités et encore quelques difficultés à mener des campagnes collectives dans un cadre interprofessionnel, même si cela nous a permis de constater qu'un nombre toujours croissant de Solidaires locaux ont assumé cette prise en charge. Cet outil local a semblé essentiel, avec des disparités importantes. Nous devons là aussi approfondir nos réflexions sur ce qui a marché, ou pas et, du coup, comment faire évoluer cet outil.

Nous avons eu comme perspective collective dans ce mouvement la construction d'un mouvement de grève et d'un blocage économique du pays. Force est de constater que sur ces deux axes nous n'avons pas réussi. Certes, grâce aussi au collectif « On bloque tout ! », ces perspectives ont été largement débattues, et ici ou là tentées, mais nous devons mesurer la difficulté à engager les salarié-es dans ce type d'actions au niveau national, y compris nos propres militant-es. A contrario, ils le font sur des luttes locales et sectorielles. Il sera utile et important de continuer à examiner et de débattre sur ce qui s'est déroulé dans les différents secteurs, les positions des différents syndicats et le fonctionnement des intersyndicales mais aussi le regard des salarié-es sur cette question de la grève.

UN MOUVEMENT SOCIAL

ET PAS SEULEMENT SYNDICAL

Une des forces de ce mouvement a été la complémentarité des formes d'action (grèves, occupations, blocages, etc.). Nous avons toujours refusé de considérer que n'étaient des manifestant-es que ceux/celles qui étaient derrière le carré de tête à Paris ou ailleurs... ce qui aurait d'ailleurs été ne pas voir que de nombreux camarades de Solidaires, comme de la CGT, participaient régulièrement à ce « cortège de tête informel ». À l'inverse, nous réaffirmons sans souci que la diversité des tactiques n'est pertinente que si elle permet à chacun-e de

manifester comme il le souhaite, c'est-à-dire aussi pacifiquement et sereinement. Et qu'il n'est pas acceptable d'entraîner celles et ceux qui ne le souhaitent pas dans des situations de guérilla urbaine.

Par bien des aspects, ce mouvement social a pris des formes originales qui laisseront des traces profondes dans le paysage politique et social. Il s'est caractérisé par l'émergence d'un mouvement social citoyen, Nuit Debout. Ce dernier se veut certes un questionnement citoyen et public aux grandes questions politiques et économiques de notre époque, dont la loi El Khomri. Il a traduit également une véritable défiance envers les organisations politiques, associatives mais aussi syndicales. Sa nature profondément « horizontale » dans son organisation doit nous faire réfléchir à nos modes d'organisations car elle est en même temps porteuse d'une demande de plus de démocratie et d'une arrivée de nouveaux militant-es dans le mouvement social en général.

Solidaires a tenté de préserver l'hétérogénéité du mouvement en faisant le lien avec les Nuits Debout, les pétitionnaires « Loi travail non merci », le collectif « Bloquons tout » mais aussi avec les « cortèges de tête » et d'autres modalités de manifestation, ce qui n'a pas toujours été aisé. Nous devons là aussi pouvoir débattre, y compris de nos désaccords sur ces liens car c'est la conjonction de l'ensemble de ces composantes qui a fait ce mouvement social. Sur un nombre important de villes, l'implication et les liens tissés par les équipes militantes de Solidaires avec les participant-es et actrices/acteurs des Nuits Debout est un point important des acquis de ce mouvement social et de son élargissement au-delà des cercles militants syndicaux. Au-delà de leur propre bilan, local, la question de la poursuite des liens, de leur pérennisation est posée. Quelles pistes pour cela et quelles initiatives ? Parmi elles, un certain nombre de Solidaires locaux ont initié depuis, la création de structures « Solidaires pré-

caires », sur lesquelles nous devons être attentifs, notamment par l'approche transversale proposée au-delà d'organisations « sectorielles ».

Enfin, bien entendu, nous devons aussi tenter de comprendre les ressorts de cette mobilisation. S'agissait-il d'un mouvement de masse pour empêcher l'inversion de la hiérarchie des normes, sauver le code du travail ? En ce cas la mise en œuvre de l'article 1 de la loi El Khomri sur la recodification permettra de le vérifier. Ou bien le ressort de cette mobilisation, comme d'autres auparavant plus sectorielles ou locales, était-il celui du travail ? Ce chantier du travail est l'un des enjeux pour notre syndicalisme.

UN PARADOXE, ENFIN...

La loi a été promulguée malgré notre mobilisation et le rejet massif de celle-ci par la population. Pourtant, contrairement à d'autres mouvements précédents de longue durée, les sentiments ou sensations de défaite sont bien moins présents. Cette situation est sans doute significative d'une disponibilité pour poursuivre la construction de la transformation sociale et d'une radicalité exigeante. À travers ce mouvement, et à l'aune de mouvements similaires dans d'autres pays, une énergie s'est libérée. La facilité serait de ne garder que des prismes de lecture anciens pour tenter de déchiffrer ce mouvement et de faire l'impasse sur les formes qu'il a pris, tout cela dans un contexte de mutations profondes du capitalisme et du salariat. C'est à n'en pas douter l'un des enjeux de la période qui s'annonce pour le syndicalisme de luttes. Pour continuer à agir ensemble encore debout, hier et aujourd'hui, nous devons nous nourrir de tout ce que nous avons pu construire collectivement durant cette mobilisation et continuer de créer de nouvelles formes de lutte avec toutes les forces qui refusent de se résigner, ici et maintenant, pour demain.

■ Éric Beynel

Référendum d'entreprise

Le titre de cet article emprunte à celui du livre de Freud consacré au fait religieux, tant le référendum d'entreprise, tel que conçu, constitue, non seulement un mirage de démocratie, mais s'avère mortifère pour les travailleurs et les travailleuses. Son essor depuis une dizaine d'années marque une révolution dans le système de relations sociales français, basé historiquement sur la confrontation des points de vue entre employeurs et salarié-es.

Laurent Degousée est codélégué de la fédération SUD Commerces et Services-Solidaires.

¹ Ainsi, son résultat ne peut être soumis au contrôle du Conseil constitutionnel.

² En grec : « non ».



L'AVENIR D'UNE ILLUSION

[DR]

Donner la parole aux travailleurs et travailleuses ?
Pas besoin des référendums patronaux...

Impossible de parler de référendum sans faire un détour par son usage au plan politique ; là aussi, force est de reconnaître que, bien que souvent présenté comme l'émanation directe de la souveraineté du peuple¹, son usage comme sa force se sont distendus avec le temps : on est loin de De Gaulle qui, aussitôt son référendum sur la décentralisation perdu, démissionne. Le « non » au traité constitutionnel européen de 2005 a été contourné deux ans plus tard ; autre exemple, les 61 % recueillis par le « oui² » grec de 2015, métamorphosé en un « oui » à un mémorandum encore plus amer pour la population.

À L'ORIGINE

Ce type de consultation du personnel, alors dénuée de force légale, s'est d'abord répandue dans l'industrie où le maintien de la « compétitivité » au regard de la concurrence internationale est souvent mis en avant ; la plupart du temps, au sein de groupes, eux-mêmes internationalisés, qui brandissent allégrement le spectre de la délocalisation pour ce faire. Dès lors, allongement du temps de travail et baisse des salaires, voire les deux à la fois, deviennent la panacée pour nombre de travailleurs et travailleuses de ce secteur d'activité.

Après un précédent à l'usine Bosch de Vénissieux en 2004, plusieurs scrutins référendaires ont fait parler d'eux, suite à leur résultat puis au devenir des entreprises en question. Ainsi, à Continental en 2007, où le « oui » à l'accord de retour aux 40 heures n'a pas empêché l'usine de pneus de Clairoux de fermer ses portes, avec perte et fracas trois ans plus tard ; la direction s'était pourtant engagée à maintenir le site pendant cinq ans. En 2015, chez Smart en Moselle, l'augmentation du temps de travail est soumise au vote, là aussi « pour maintenir la compétitivité du site » : le oui ne recueille que 39 % dans le collège ouvriers, mais 74 % parmi les cadres, qui jouissaient d'un statut de départ plus enviable et avaient donc moins à perdre du coup de rabot que l'employeur souhaitait imposer. Le droit d'opposition des syndicats CFDT et CGT, largement majoritaires parmi le personnel d'exécution, a invalidé l'accord approuvé par 56 % du personnel. S'en est suivi un chantage individuel à l'emploi qui a permis à la direction d'arriver à ses fins : 90 % du personnel, syndiqué-es compris, a signé un avenant au contrat de travail entérinant le recul.

Le chantage à l'emploi est récurrent à l'appui de tous ces votes ; il n'est pas surprenant que, le pistolet sur la tempe, les salarié-es optent le plus souvent pour le « oui » qui est en réalité la réponse contrainte et

forcée. Et il est dur pour les syndicats, fussent-ils majoritaires, de résister ensuite à la pression déployée par le personnel lui-même, plus encore lorsque celui-ci a opté majoritairement pour le « oui ». Ces référendums abdicatifs se révèlent être des marchés de dupes, comme les efforts consentis par le personnel qui n'empêchent pas, quelques années plus tard, la fermeture ou la reprise au rabais de l'entreprise.

Après l'industrie, c'est au tour du secteur du commerce d'être concerné. Pour imposer l'extension du travail dominical et nocturne issue de la loi Macron de 2015, face aux résistances syndicales, les patrons ont besoin de mettre en scène l'adhésion supposée des salarié-es à ces reculs. Ils cherchent à donner un caractère plébiscitaire à ces consultations, alors même que le personnel travaille déjà le plus souvent le samedi, voire six jours sur sept... Ainsi, bien que perdant sur toute la ligne au niveau juridique, Bernard Arnault, propriétaire de l'enseigne de parfumerie Sephora, n'a cessé d'œuvrer, y compris à travers les médias qu'il possède, à modifier la loi en sa faveur, par la création d'une catégorie ad hoc : le travail en soirée (tellement plus chic !). Le « oui » à l'accord sur le travail de nuit au magasin des Champs-Élysées³, qui fait suite à cette évolution législative, recueillera, suite au référendum organisé en octobre 2015⁴, le score a priori sans appel de 96,6 %. Mais il faut y regarder de plus près :

→ La question posée revenait à demander l'aval de celles et ceux qui ne voyaient pas d'inconvénient à ce que... d'autres acceptent les tâches qu'eux-mêmes ne voulaient pas assumer.

→ Les organisations syndicales hostiles au recul social formalisé dans cet accord ont été mises à l'écart.

→ La participation s'est élevée à 85 % mais seuls les salarié-es sous contrat avec l'entreprise depuis plus de trois mois pouvaient y participer. Interdiction donc de s'exprimer pour ceux en contrats à durée déterminée (CDD) ou récemment embauchés (le

3 Accord signé majoritairement, par CFDT, CFTC et CGC.

4 Le référendum a été organisé à la demande de la CFDT qui, après avoir fait usage à deux reprises de son droit d'opposition contre un accord similaire, lui avait conféré une valeur impérative pour pouvoir se dédire.

5 Négociation dont SUD est exclu, car actuellement non représentatif dans cette branche.

6 Ce résultat reflétait le poids de chacune des organisations syndicales lors des dernières élections professionnelles.

7 Etienne de La Boétie (1530-1563) a notamment écrit *Discours de la servitude volontaire*.

8 www.lemonde.fr/idees/article/2016/02/24/le-referendum-en-entreprise-c-est-la-fin-d-un-syndicalisme-militant_4870972_3232.html

9 Voir dans ce même numéro des *Utopiques*, pages 56 à 79, l'article « Les lois Travail dans leur monde » [Christian Mahieux].

10 <http://terrainsdeluttes.ouvaton.org/?p=5553>

11 Uniquement sur ce sujet en application de la loi Travail de 2016 ; mais celle de 2017 vise à accroître les sujets pour lequel le chantage pourra s'exercer.

turn-over frise pourtant les 30%) ainsi que pour les nombreux employés mis à disposition par les marques... ce qui n'empêchera pas tous ces travailleurs et travailleuses de se retrouver « volontaires » pour travailler après 21 heures !

Au BHV Rivoli, une consultation du personnel s'est tenue en novembre 2015, à l'initiative du syndicat SUD de l'entreprise, divisé sur cette question. C'était un préalable à l'application d'un accord sur le travail dominical, alors qu'une négociation sur ce point⁵, qui a échoué entre-temps, battait son plein au sein de la branche des grands magasins à laquelle l'entreprise appartient. CGT et CFTC, respectivement première et troisième organisation, ont fait campagne pour le « non » ; SUD et CGC, seconde et quatrième organisation, pour le « oui ». Sur fond de participation massive, le « non » l'a emporté par 640 voix contre 627⁶, principalement du fait de la participation des démonstrateurs et démonstratrices qui, bien que non couverts par l'accord, étaient concernés par l'ouverture dominicale. SUD annoncera à l'issue du scrutin ne pas signer l'accord mais le fera en mai 2016, sans nouvelle consultation, au motif que les points les plus litigieux auraient été levés.

« Pour que les hommes, tant qu'ils sont des hommes, se laissent assujettir, Il faut de deux choses l'une : ou qu'ils y soient contraints, ou qu'ils soient trompés. »
Étienne de La Boétie⁷

LE TEMPS DE LA LOI TRAVAIL

Nommée ministre du Travail en septembre 2015, Myriam El Khomri affirmait un mois plus tard « le référendum d'entreprise, je n'y crois pas ». Mais suite à l'opposition majoritaire (CGT, FO et SUD) à l'accord sur le travail dominical et en soirée signé à la FNAC en janvier 2016, rendant ce dernier caduc, elle renie bien vite cette déclaration. De plus, le gouvernement ne supportait pas d'être en échec sur l'ouverture dominicale des grands magasins plus de six mois après

l'entrée en vigueur de la loi Macron. Plus largement, comme l'indiquait un article du journal *Le Monde*⁸, en février 2016, il faut que « les syndicats, désormais instrumentalisés et transformés en partenaires sociaux, sont ainsi ravalés au simple rang de rouages de transmission ». Ils conservent cependant le monopole de la négociation collective, en application de la convention n° 135 de l'OIT. Mais c'est pour faire avaler une potion encore plus amère, telle celle du projet de loi Travail de ce même mois de février 2016, qui permet, par voie d'accord, d'imposer allongement du temps de travail et baisse de salaire. Sous l'impulsion de la Commission européenne, il s'agit là de la déclinaison française du Jobs' Act italien et de la loi Peeters en Belgique⁹. La pratique du référendum est répandue du côté transalpin¹⁰ : ô ironie, c'est un autre référendum, institutionnel celui-là, dont le résultat aura pris un air de revanche, qui contraindra à la démission Matteo Renzi, président du Conseil italien à l'origine de la dite réforme. Légalement, depuis le 1^{er} janvier 2017, sur les questions relatives au temps de travail¹¹, la force obligatoire du contrat individuel de travail s'efface devant celle de l'accord collectif ; c'est, pour les salarié-es qui refusent de se plier à une telle décision, la porte ouverte vers leur licenciement sui generis, à l'instar de ce qui existe déjà dans le cadre des accords dits « de préservation, de maintien et de développement de l'emploi ». Depuis, quelques référendums ont été organisés : à RTE, filiale d'EDF, le « non », soutenu notamment par la CGT qui pèse 58 % aux élections professionnelles, l'a aisément emporté (plus de 70 %). À Novo Nordisk tout comme à Webhelp Caen, c'est le « oui » qui a été majoritaire, respectivement avec 65 % et 60 % des voix, avec une intervention avérée de l'employeur dans le second cas. Un des enjeux qui se dessine est le périmètre de la consultation : faut-il la limiter aux seuls salarié-es directement concerné-es par l'application de l'accord soumis à ratification, ou bien l'étendre à tous ceux de



Le référendum veut sceller le retour à la toute-puissance du chef d'entreprise : celle qui existait avant la naissance du Code du travail. Cela n'a rien à voir avec la démocratie.

l'entreprise, appréhendée comme une communauté de destin? Cette dernière solution revient, par analogie avec les scrutins politiques, à faire voter aux municipales les électeurs situés dans le même département. Pour le moment, le tribunal d'instance de Chartres, saisi par FO suite au scrutin à Novo Nordisk, a considéré, le 9 mars 2017 « pas possible d'ajouter aux dispositions légales et réglementaires une condition restrictive de mise en œuvre de la consultation des salariés, sachant en outre, que tous les salariés de l'entreprise pourraient potentiellement se voir appliquer ces dispositions en cas de mobilité interne. De plus, le temps de travail dans l'entreprise a nécessairement une incidence sur sa compétitivité et concerne dès lors l'ensemble des salariés. »

L'HISTOIRE DU RÉFÉRENDUM NE SE CONFOND PAS AVEC CELLE DE LA DÉMOCRATIE

« L'avant-projet de loi El Khomri¹² n'est pas la simple continuation de la politique économique et sociale ultralibérale de François Hollande : il constitue une rupture importante dans le rapport du gouvernement et du Medef aux organisations syndicales.

Le recours au référendum pour contourner les syndicats majoritaires constitue l'un des enjeux cruciaux de ce texte. Or, le référendum en entreprise est doublement critiquable : il fait passer pour la volonté des salarié-es les régressions imposées par l'employeur, tout en sapant les fondements de la représentation syndicale.

C'est à la suite d'une visite précipitée d'Alexandre Bompard, président de la FNAC, que la ministre du Travail a annoncé l'inscription du référendum dans son projet de loi. Il s'agit de permettre qu'un accord signé par des syndicats

dont l'audience est comprise entre 30 et 50 % des voix soit soumis à un référendum, l'approbation des salarié-es validant le texte. Ce faisant, on nie à la fois la représentativité des syndicats majoritaires, tout en reconnaissant celle des minoritaires et l'on fait croire à un système plus démocratique que celui né des lois de mai 2004 et d'août 2008.

L'attribution d'un pouvoir exorbitant aux syndicats minoritaires ne doit pas masquer une rupture de fond. Car justifier le recours au référendum par l'absence de légitimité des syndicats éclabousse tout le monde, les majoritaires et les minoritaires. Cela préfigure, sans doute, un virage politique du Medef et du gouvernement qui semblent estimer qu'ils pourront, désormais, se passer des syndicats, même les plus complaisants, pour achever de détruire les droits des salarié-es.

La première illusion, est celle de "l'initiative" syndicale. En réalité, le véritable initiateur est l'employeur dont la signature au bas d'un accord est la condition nécessaire pour que le référendum puisse exister. Curieusement, Myriam El Khomri n'est pas suffisamment éprise de démocratie pour proposer un référendum à l'initiative des salarié-es, dont les résultats seraient obligatoires pour l'employeur !

La seconde, c'est de faire semblant d'oublier que l'employeur est le maître d'œuvre de tout le processus consultatif, comme nous l'avons constaté dans tous les référendums d'entreprise anciens ou récents. Il est maître de la question posée : or, une même question, formulée différemment, peut emporter des réponses très différentes. Demander à des salarié-es : "Êtes-vous d'accord pour travailler plus sans gagner plus?" ne donnera pas le même résultat que : "Êtes-vous d'accord pour travailler plus sans gagner plus pour ne pas être licencié ?" ; ou bien encore : "Êtes-vous d'accord pour travailler de nuit" et "Êtes-vous d'accord pour que votre magasin soit ouvert la nuit"...

S'il maîtrise la question, l'employeur a également la mainmise sur le scrutin : le calendrier, les règles de propagande électorale, le corps électoral... Et, notamment lorsque le référendum touche des établissements distincts, l'employeur

12 Le texte qui suit est une tribune publiée en 2016 par Laurent Degoussé (SUD Commerce), Karl Ghazi (CGT Commerce Paris), Éric Scherrer (SECI-UNSA) et Alexandre Torgomian (SCID) ; ils animent le Comité de liaison intersyndical du commerce de Paris (CLIC-P) dont leurs organisations sont membres.

est le seul à pouvoir mener campagne et toucher 100% des salarié-es, les organisations opposées aux accords n'intervenant efficacement que là où elles sont physiquement présentes. L'histoire des référendums d'entreprise le montre : il est rarissime qu'un employeur soit mis en minorité, en raison de l'immense avantage qu'il détient sur ceux qui combattent ses projets.

Les voix outragées sont déjà prêtes à s'élever pour expliquer que les syndicats ne représentent pas grand-chose et s'opposent à cette mesure démocratique parce qu'ils ne veulent pas entendre les salarié-es. Il est un peu consternant que les porte-voix de certains partis politiques s'en prennent aux organisations syndicales sur ce terrain-là. Bien sûr, la France est un pays où le taux de syndicalisation est faible au contraire d'une grande capacité de mobilisation. Mais, peut-on sérieusement soutenir qu'un syndicat "bloque" de manière illégitime un accord collectif, alors que la loi ne donne d'effet au droit d'opposition que s'il est formé par un ou des syndicats qui représentent la majorité des voix aux élections professionnelles ? Et lorsque les Républicains ou le PS revendiquent respectivement 200 000 et 180 000 adhérent-es, peuvent-ils, par exemple, se gausser des 700 000 syndiqué-es de la CGT ?

Peut-on, par ailleurs, justifier le recours au référendum en expliquant que les syndicats qui représentent plus de 50% des voix ne sont pas représentatifs et donner la maîtrise de l'agenda social de l'entreprise à ceux qui n'en représentent que 30% ? C'est encore l'un de ces paradoxes à la mode que l'on veut nous présenter comme des évidences (comme de dire que le pouvoir de licencier librement crée des emplois et que de faire travailler plus ceux qui travaillent déjà va résorber le chômage...).

13 Décision n° 2017-751 DC du 7 septembre 2017.

14 Ces entreprises sont, par définition, dépourvues de représentants du personnel. Et la loi Travail 2017 prévoit, de fait, de porter le seuil à 20 salariés.

15 Décision n° 2017-664 QPC du 20 octobre 2017.

16 Nouvelles technologies de l'information et de la communication, dont Internet/Intranet.

Le référendum d'entreprise n'est pas différent du référendum politique, introduit en France par les Napoléons (le 1^{er} et le 3^e) pour asseoir le césarisme. Le coup d'État permanent que François Mitterrand reprochait au général de Gaulle est étendu par ses successeurs au monde de l'entreprise et veut sceller le retour à la toute-puissance du chef d'entreprise : celle qui existait avant la naissance du Code du travail. Cela n'a rien à voir avec la démocratie.»

PLUS HAUT, PLUS FORT !

Seule la CFDT soutient inconditionnellement la mesure et pour cause : elle lui permet d'asseoir sa place de première organisation syndicale dans le privé décrochée en mars 2017, y compris là où elle est minoritaire. Ce n'est pas une consultation à la main des syndicats car c'est la signature de la direction en bas d'un accord qui ouvre droit à l'option référendaire et fixe dès lors l'enjeu du scrutin,... dont les termes de la question posée. Plus encore, la campagne ne peut se faire à armes égales, surtout quand les organisations partisans du « non », fussent-elles majoritaires, sont écartées de l'élaboration même du scrutin !

Le projet de loi Travail XXL, qui fait suite à l'élection d'Emmanuel Macron, prévoit même de permettre que le référendum soit d'initiative patronale, réduisant ainsi la négociation d'entreprise à la seule acceptation des pouvoirs de gestion des patrons ; encore une illustration du peu de considération envers la démocratie sociale qu'ont les représentants et représentantes du pouvoir, politique comme patronal : les corps intermédiaires s'effacent face à la vox populi, aucun obstacle ne doit demeurer entre le chef d'entreprise et ses salarié-es. La confédération FO a saisi le Conseil constitutionnel d'une question prioritaire de constitutionnalité portant sur les modalités d'organisation du référendum d'entreprise. La CGT et Solidaires ont aussi fait connaître leurs arguments, en se référant, entre autres, à l'article 8 du préambule de la Constitution de 1946, très progressiste au regard de notre

époque et fruit du rapport de forces entre classes dans la société française à la Libération, qui stipule que « tout travailleur participe, par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises ».

Las, le Conseil constitutionnel, saisi par des députés de gauche suite à l'adoption de la loi « d'habilitation à prendre par ordonnances les mesures pour le renforcement du dialogue social » (sic) a, non seulement validé la procédure parlementaire, mais aussi entériné les dispositions qui lui étaient déferées dont celle relative au référendum¹³ : ainsi, le Conseil, tout en réaffirmant que « si ces dispositions confèrent aux organisations syndicales vocation naturelle à assurer, notamment par la voie de la négociation collective, la défense des droits et intérêts des travailleurs, elles ne leur attribuent pas pour autant un monopole de la représentation des salariés en matière de négociation collective » établit un distinguo entre la négociation et la validation d'un accord, même si cette dernière pourra désormais, en application des ordonnances, se faire à la demande du seul employeur... à moins que l'ensemble des syndicats de l'entreprise s'y opposent, y compris ceux qui ont apposé leur signature sur le projet d'accord ainsi soumis au vote ! À la lecture de cette décision, tout juste peut-on espérer que, dans le cadre de contestations ultérieures, le fait que ce dernier puisse également l'imposer seul, dans les entreprises de moins de onze salarié-es¹⁴, voire avec un-e élu-e du personnel qu'il aura lui-même mis en place dans celles de moins de 50, soit retoqué ; en attendant, qui sait, de changer de Constitution, ce qui dans notre pays, a toujours été le résultat et l'issue de crises majeures. Très récemment, le Conseil vient de tempérer sa vision en rappelant que tous les syndicats, y compris ceux hostiles au référendum, doivent pouvoir négocier le protocole électoral qui fait suite à son organisation¹⁵.

LEUR DÉMOCRATIE ET LA NÔTRE

L'entreprise reste le lieu d'expropriation de la plus-value et la logique binaire à laquelle se résume la démarche référendaire ne peut nous convenir. Notre syndicalisme de transformation sociale ne peut s'exonérer de la question centrale du pouvoir d'intervention et de choix des travailleurs et travailleuses dans l'entreprise et donc, à long terme, de la remise en cause de la propriété privée des moyens de production. Ainsi, selon nous, un référendum un tant soit peu démocratique ne peut partir que des besoins de celles et ceux qui travaillent dans l'entreprise et serait proposé par les seuls syndicats, son résultat s'imposant à la direction. La possibilité de faire vivre au mieux une démocratie ouvrière passe aussi par des moyens d'informations nouveaux (dont l'extension de l'heure mensuelle d'information syndicale), de communication (par l'utilisation libre des NTIC¹⁶ sans être soumis à l'accord préalable de l'employeur) et de choix (avec l'instauration d'un droit de veto des instances représentatives du personnel) mais ces droits nouveaux, c'est dans la rue qu'ils se gagnent !

*« La Grande Révolution a rendu les Français
rois dans la cité
Et les a laissés serfs dans l'entreprise. »
Jean Jaurès*

■ Laurent Degouée

Retour sur

L'APPEL DES SYNDI

On ne fait que trop rarement des bilans sur les initiatives prises par le mouvement syndical et social. Souvent, une actualité, une campagne, chasse l'autre sans qu'on prenne le temps de regarder ce qui a pu être accompli et le mesurer à l'énergie dépensée. Il nous a semblé du coup intéressant, dans le cadre de ce dossier sur la lutte contre la loi travail « 1 » et son monde, de justement revenir sur les réussites comme les difficultés qu'a pu rencontrer l'appel de syndicalistes « On bloque tout ! »

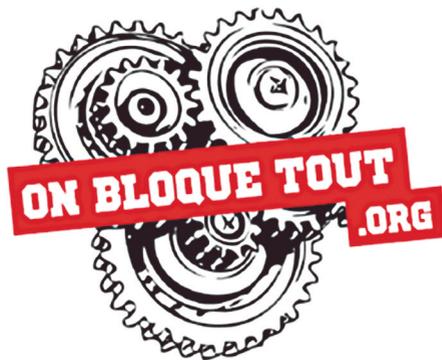
Initiateur de l'appel, Théo Roumier est militant de SUD Éducation et de l'union interprofessionnelle Solidaires Loiret (45).

ON BLOQUE TOUT !

[DR]

CALISTES CONTRE LA LOI "TRAVAIL"

En mars 2016, lorsqu'à quelques-un-es nous discutons de l'opportunité de lancer un appel de syndicalistes, la lutte contre la loi travail « 1 », dite El Khomri, n'en est qu'à ses prémises. Mais il nous apparaît alors évident qu'un tel outil pourrait être utile. Parmi le petit groupe qui s'empare de cette question – à peine une dizaine de militant-es CGT et Solidaires – la plupart avaient été partie prenante d'un précédent appel en 2010 : « *Syndicalistes pour la grève générale* ». Notre ambition est de ne pas simplement rééditer l'opération mais bien de poser des jalons pour aller au-delà d'une simple démarche pétitionnaire. Il s'agit de contribuer au mouvement social naissant et l'enjeu essentiel, pour nous, est de faire partager un objectif stratégique, celui du blocage de l'économie. Non pas une succession de blocages « coups de poing », mais une action déterminée qui puisse se construire au moyen de la grève, la plus ancrée et la plus généralisée possible. C'est bien le sens que nous voulions donner au titre de notre appel : « On bloque tout ! », lancé le 22 mars. « On » c'est-à-dire celles et ceux qui, au quotidien font tour-



ner la machine sociale et économique, en produisant biens et services par leur travail. S'ils et elles s'arrêtent, la machine s'enraye, les profits cessent de remplir les poches des patrons et des actionnaires : c'est là toute la puissance de la grève.

Autre aspect, lui aussi fondamental : l'appel reprenait l'exigence d'autonomie du mouvement social, refusant de lier la mobilisation à une quelconque « sortie de crise » électorale et portait pour cela des revendications unifiantes, comme celle de la réduction du temps de travail à 32 heures, dans l'idée de soutenir nos propres priorités revendicatives.

FAIRE UN APPEL, POURQUOI ?

Mais après tout, c'est vrai, pourquoi prendre du temps à récolter des signatures, mettre en place un site internet, produire du matériel... quand chacune et chacun d'entre nous avait déjà tant à faire pour développer la grève dans son secteur professionnel? Cette question, bien sûr, nous nous la sommes posée. Mais il était évident, à notre sens, qu'un espace unitaire «de base» n'était pas superflu. Non que nous négligions les intersyndicales nationales, départementales ou sectorielles: elles sont bien entendu nécessaires pour engager l'action. Mais, et à quelques rares – mais encourageantes – exceptions près, elles sont encore trop souvent considérées comme une sorte de «passage obligé»: il «faut» signer un texte unitaire dès lors qu'une date commune a été arrêtée au plan national, sans que cela se traduise par

des plans d'actions locaux et réellement unitaires!. «On bloque tout!» voulait être cette sorte d'intersyndicale horizontale qui serve concrètement à la mobilisation.

Pour cela, l'appel était non seulement ouvert aux signatures individuelles de syndicalistes, mais aussi, et il y avait là une différence avec l'appel de 2010, aux structures syndicales en tant que telles. Cette différence est notable: elle devait permettre de s'assurer que la discussion avait lieu dans les collectifs militants. Même si finalement une structure ne signait pas, on pouvait espérer que les questions soulevées dans le texte de l'appel aient servi à échanger en interne, à débattre ensemble.

Sur ce strict plan des signatures, il n'y avait d'ailleurs pas à rougir à l'heure du bilan avec 1675 signataires dont 135 structures syndicales en tant que telles. Pour l'essentiel, il s'agissait de sections ou syndicats locaux, plus rarement de fédérations ou syndicats nationaux. Mais l'une des questions qu'a soulevée la liste des signataires était la forte inégalité de leurs provenances:

Avec toutes les raffineries en grève, le basculement dans la généralisation et la reconduction de la grève se sont posés.



s'il y avait près d'un tiers de signatures issues de la CGT, la plus grande partie (la moitié) venait de Solidaires, notamment les signatures de fédérations nationales. Plus modestement, mais significativement, venaient ensuite les signataires FSU, CNT, FO et CNT-SO. Enfin, une soixantaine de signataires se partageaient entre CFDT, LAB, CNT-AIT, Confédération Paysanne, UNEF, FIDL, UTG, STC, USP ainsi que des signatures internationales...

Très vite s'est toutefois posée la question de comment faire dialoguer les différents signataires entre eux. Un site est mis en place, qui se propose d'accueillir des contributions écrites, mais aussi de mutualiser les informations et les initiatives : il n'aura été, au final, que peu utilisé en ce sens². Une newsletter est également lancée, là encore à un rythme trop irrégulier pour réussir à être le lien souhaité. Car la difficulté majeure est de faire vivre tout cela : la poignée de militant-es d'origine qui allait former le collectif d'animation de l'appel ne s'élargit pas vraiment et le manque de temps, considérablement pris par l'activité syndicale en période de lutte, pèse.

ÉCHANGER, AGIR, CONSTRUIRE

Et pourtant ! La fédération SUD PTT – engagée dans le processus dès le départ – fait imprimer une banderole et réalise un autocollant « On bloque tout ! », tiré à plusieurs milliers d'exemplaires, qui sera envoyé sur simple demande aux quatre coins de l'hexagone. La page Facebook, associée au site, culmine à près de 7 000 profils la suivant (elle n'est aujourd'hui plus alimentée). Deux réunions nationales sont organisées en avril et octobre 2016, réunissant plus d'une centaine

de participant-es, un meeting à la Bourse du travail de Paris se tient le 19 mai, des prises de parole sont faites à République lors des soirées de Nuit Debout, des communiqués de presse sont envoyés et deux camarades seront invités sur *Mediapart* au titre d'On bloque tout !, des points fixes sont organisés sur les manifestations parisiennes (et même un cortège le 1^{er} mai)... il y a donc quand même une certaine « logistique » de l'appel qui se met en place.

Dans plusieurs villes, les syndicalistes d'On bloque tout ! participent aux Nuits Debout³. Ailleurs on voit même fleurir des collectifs locaux au nom de l'appel : à Dijon, Grenoble, Marseille, Nantes, Pau... Leur réalité sera très variée. Parfois, il s'agira de groupes d'appui aux opérations de blocage – ce qui en soi n'est pas forcément inintéressant – plus que de réelles liaisons intersyndicales. Car si l'on y regarde de près, la « réussite » d'On bloque tout ! aura quand même été de vulgariser en quelque sorte cette idée de blocage de l'économie, même si quelquefois elle était comprise dans un sens un peu substitutif, quand des groupes de militant-es allaient bloquer des zones d'activité... ou il n'y avait pas de grève par exemple. Les opérations « commandos » de blocage étaient intéressantes par contre lorsqu'elles venaient soutenir une action gréviste. Galvanisantes, elles pouvaient avoir un impact économique réel (même si forcément plus limité qu'une grève longue).

Il y eut aussi des tentatives de déclinaison sectorielle de l'appel à des moments clés de la mobilisation : ainsi, constatant que plusieurs syndicats CGT Cheminots et SUD-Rail étaient signataires de l'appel, le collectif d'animation prit contact avec ces syndicats pour tenter une expression commune qui pousse à l'unité dans la grève quand les stratégies nationales des deux fédérations étaient trop différentes pour construire une convergence fertile à la base. Malheureusement, faute de répondant côté CGT Cheminots, cette tentative d'appel sectoriel ne se concrétisa pas.

¹ Ce constat, nous l'avons interrogé dans un précédent article *des Utopiques* : « Invoquer l'unité, oui... la faire c'est mieux ! » [Théo Roumier, Christian Mahieux] ; n° 4 de février 2017, pages 22 à 33.

² Avec quand même quelques productions, bien souvent émanant du collectif d'animation de l'appel ; voir sur le site www.onbloquetout.org qui est toujours en ligne.

³ Voir dans cette même revue les articles qui y sont consacrés, pages 38 à 49.

L'APPEL « ON BLOQUE TOUT ! »

Le projet de loi El Khomri est une insulte au monde du travail. Rarement l'attaque aura été aussi grave. Avec l'inversion de la hiérarchie des normes qui permet aux accords locaux au rabais, obtenus sous la pression, de se substituer aux accords de branche ; en lançant l'offensive contre l'outil syndical avec la promotion des référendums bidons en entreprise ; en organisant et généralisant la précarité, la flexibilité et en facilitant les licenciements, **c'est une dégradation majeure du temps et des conditions de travail de millions de salarié.e.s que prépare activement le gouvernement.**

À nous de nous préparer tout aussi activement à l'en empêcher ! Tout ce que mérite un tel projet de loi c'est une riposte déterminée et massive des travailleuses, des travailleurs, du privé comme du public qui doivent converger, et de la jeunesse. Et pour ça, c'est le blocage de l'économie qui est à l'ordre du jour. Le 9 mars, nous étions des centaines de milliers à battre le pavé. Pour nombre de salarié.e.s qui composaient la majorité des cortèges, la grève s'imposait. Et depuis le 17 mars, journée nationale de mobilisation appelée par les organisations de jeunesse, des dates de grève dans différents secteurs professionnels sont annoncées ; le 24 mars, nouvelle journée de mobilisation, le projet de loi sera présenté en Conseil des ministres, avec sans doute quelques effets d'annonces destinés à faire croire que la copie a été revue : **nous le disons tout net, le projet de loi n'est ni amendable, ni négociable et seul son retrait, total, s'impose.** Enfin le 31 mars, la grève interprofessionnelle est à l'ordre du jour.

Cette grève doit être activement préparée et nous pouvons profiter pour ça du calendrier d'action qui se dessine jusque-là pour renforcer la mobilisation. La seule manière de gagner et de faire plier le gouvernement, c'est de bloquer l'économie. Les travailleurs et les travailleuses doivent en effet prendre leurs affaires en mains dans cette lutte et ne doivent pas s'en remettre à des politiciens ou politiciennes qui n'ont que les élections de 2017 en vue. **Et pour bloquer l'économle, ce qu'il faut c'est d'abord réussir la grève du 31 mars et préparer sa généralisation et sa reconduction partout où c'est possible dans les jours et semaines qui suivront !**

Alors nous obtiendrons le retrait du projet de loi El Khomri. Alors nous pourrons préparer la contre-offensive, NOTRE contre-offensive en popularisant des revendications qui permettent de rassembler, sur lesquelles les équipes syndicales pourraient s'engager ensemble, à la base et dans l'unité. **La réduction du temps de travail à 32 heures par semaine, sans réduction de salaires, ni flexibilité, sans arnaque à la clef comme l'ont été dans de nombreux secteurs les « 35 heures-Aubry », voilà par exemple ce qu'il est urgent de mettre en avant pour contrer les dégradations des conditions de travail et Imposer des créations d'emplois.**

Tout cela, nous nous engageons à le mettre en débat auprès de nos collègues, dans nos structures syndicales, dans les Intersyndicales auxquelles nous participons. Nous sommes certain.e.s que ces préoccupations, nombreuses et nombreux sont les syndicalistes qui les partagent. Quelles que soient les appartenances syndicales, nous les appelons à rejoindre cet appel, à en proposer la signature à leur structure syndicale et à mutualiser les informations sur la mobilisation sur le blog lié à cet appel. **C'est toutes et tous ensemble qu'on va lutter, c'est toutes et tous ensemble qu'on va gagner !**



Meeting d'On bloque tout !

[Archives T. Rournier]

Par contre, sur d'autres plans, comme la lutte contre la répression, là les contacts noués autour de l'appel « On bloque tout ! » se révélèrent utiles : ainsi lorsqu'Antoine, jeune militant CGT de Valenciennes, fut incarcéré après une arrestation tout aussi violente et ciblée qu'infondée⁴, les syndicalistes d'On bloque tout ! ont tout mis en œuvre pour organiser la solidarité, concrétisée par la campagne « Libérez Antoine », dont le texte d'appel fut tout de même signé, entre autres, par Bernard Thibaut et Philippe Martinez comme par nos camarades codélégué-es généraux de l'Union syndicale Solidaires.

DES ÉCUEILS

Mais il a bien fallu constater que pour la très grande majorité de celles et ceux qui s'y sont retrouvés, et même des structures, l'appel « On bloque tout ! » restait en fait une pétition plus qu'autre chose. Le collectif

d'animation attendait sans doute trop des signataires, notamment des organisations, et prit peut-être trop peu d'initiatives. Le parti pris, dès lors que des structures étaient signataires, était en effet de respecter l'idée qu'elle pouvait disposer d'un « mandatement » dans le cadre de l'appel. Malheureusement, lors des deux réunions nationales qu'a pu organiser le collectif d'animation d'On bloque tout !, peu de structures ont dépêché des mandaté-es, et la majorité de l'assistance était composée d'individus (parfois non-signataires même de l'appel !). Il était donc compliqué d'engager les signatures de syndicats ou de fédérations dans des initiatives siglées « On bloque tout ! » sans être sûr de leur aval. Ce qui entraînait, et c'est bien normal, des frustrations auprès des signataires individuels qui se demandaient comment sortir de ce cercle vicieux.

Autre élément qui a pu freiner les prises d'initiatives ou la constitution de collectifs locaux, les stratégies syndicales étaient bien différentes de 2010 : même si le geste avait quelque chose de la mise en scène, dès lors que Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT, vient jeter un pneu dans le bra-

⁴ L'appel est toujours accessible, par exemple sur le site de la CGT : <http://cgt.fr/Liberez-Antoine.html>

sier des palettes enflammées d'un blocage, on peut être certain que nombre de syndicalistes d'On bloque tout! ont dû applaudir des deux mains. De même lorsque la même CGT appelle de fait à reconduire la grève, là aussi on pouvait se demander ce qu'On bloque tout! pouvait dire ou faire de plus. La dynamique autour de l'appel perdait un peu de sa substance... même si les difficultés à reconduire et généraliser la grève étaient manifestes! Et comme « On bloque tout! » rencontrait une large approbation au sein de l'Union syndicale Solidaires, dont la stratégie reprenait ce qui était porté par l'appel, il y avait une sorte d'osmose qui, paradoxalement, diluait aussi les questions posées par ailleurs: notamment l'exigence de « passerelles » intersyndicales horizontales, par exemple.

Sur d'autres plans, et bien que ce soit assez éloigné de ce que nous recherchions, il faut constater que l'espace de la « radicalité » aura été polarisé, notamment médiatiquement, par l'irruption des cortèges de tête dans quelques grandes villes (et ce, même si dans l'ultra majorité des villes et des manifestations, ce phénomène est resté inconnu). De même, Nuit Debout aura incarné la « nouveauté ». Il ne s'agissait de toute façon pas de courir après une quelconque notoriété, même militante, mais il est certain qu'une partie des discussions au sein du mouvement social, qui aurait utilement dû/peut se concentrer sur les moyens d'étendre la grève, d'améliorer et renforcer son auto-organisation, ont du

coup été déviées vers des préoccupations qui ont pu alors paraître éloignées de l'enjeu fondamental du rapport de force à construire avec le pouvoir et le patronat. Ceci dit, dans les discussions, parfois vives, qu'organisa « On bloque tout! » on ne peut pas dire non plus que les avis étaient homogènes sur les rapports à entretenir avec les Nuits Debout ou les cortèges de tête: et tant mieux, c'est là toute la richesse d'échanges démocratiques! Il était de toute façon nécessaire d'échanger sur le mouvement social « réel » – même si les appréciations pouvaient diverger – plutôt que de se fixer des œillères.

L'UNITÉ, TOUJOURS

Cette capacité à mettre en lien des syndicalistes, à confronter des avis, des analyses qu'a quand même réussi à mettre en œuvre On bloque tout! avait convaincu le collectif d'animation de l'appel de tenter de transformer l'essai. Avant l'été, alors qu'une date de mobilisation est programmée pour le 15 septembre, l'idée est lancée de pérenniser On bloque tout! Elle est ainsi présentée dans le texte de bilan publié sur le site de l'appel: « *La mobilisation a permis de constater les difficultés à donner sens et corps à l'action collective pour des centaines de milliers de salarié-es qui pouvaient "soutenir" la mobilisation sans pour autant franchir le pas de la grève. Il existe de nombreuses raisons à cela: manque d'ancrage du syndicalisme, précarité et bas salaires...*

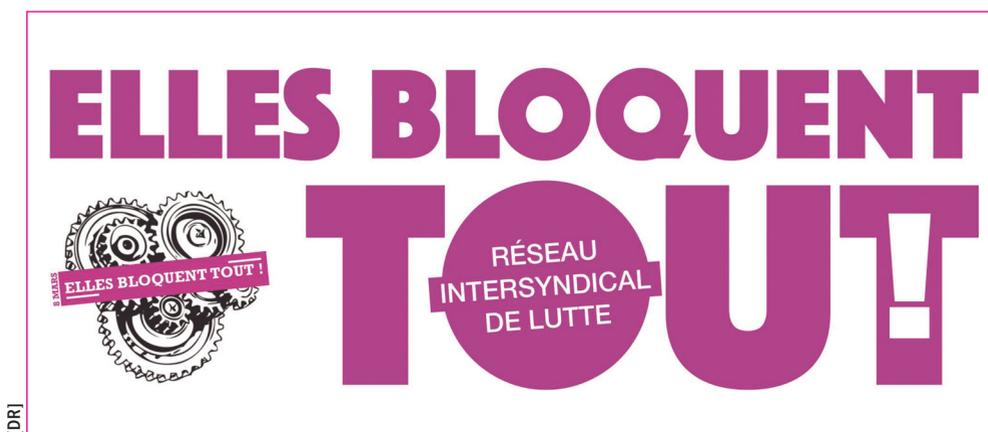
Ces difficultés affectent l'ensemble des collectifs syndicaux, quelle que soit leur affiliation. N'y a-t-il pas urgence à mettre en commun nos pratiques, à échanger sur les obstacles, à développer horizontalement les solidarités intersyndicales? Un réseau, des collectifs de syndicalistes de lutte pourrait permettre cela, organiser des rencontres, régionales et nationales, des formations, des campagnes mêmes... Parce qu'on n'a pas fini de vouloir tout bloquer contre la loi Travail et son monde! »

Cette idée s'inspirait évidemment des expériences passées, notamment celles des

5 Voir l'article de Michel Desmars, « Quand la gauche syndicale se dotait d'outils pour avancer... », paru dans *Les Utopiques* n° 4 de février 2017 (disponible en ligne sur www.lesutopiques.org).

6 Voir sur *Mediapart*: <https://blogs.mediapart.fr/theo-roumier/blog/200217/syndicalistes-nous-marcherons-le-19-mars>.

7 Voir l'article de Jean-Luc Dupriez sur ce collectif publié dans *Les Utopiques* n° 5 de juin 2017.



[DR]

On bloque tout ! : pour un syndicalisme féministe

revues de la gauche syndicale *Résister* et *Collectif*⁵ dans les années 1980. Deux réunions, assez laborieuses, ont eu lieu pour tenter de lui donner chair. Mais l'épuisement de la lutte de 2016 avait d'une certaine manière ramené les syndicalistes de lutte au bercail : celui du combat quotidien, déjà compliqué, pour faire vivre un outil collectif au plus près des salarié-es. Ce qu'on ne peut évidemment reprocher à personne, bien au contraire. Mais l'animation d'On bloque tout ! périlait en conséquence. Seule la page Facebook continuait d'être alimentée par deux camarades, avec les échos des luttes et des grèves, nombreuses, dans l'année qui suivit. C'était toutefois insuffisant pour constituer un réseau tel qu'il avait été imaginé. Et pourtant, cette idée est-elle à jeter à la poubelle ? La décision de la confédération FO de ne pas rentrer dans la bagarre contre la loi travail « 2 » a rendu difficiles les cadres intersyndicaux nationaux : c'est dans de tels moments que des réseaux intersyndicaux de lutte et de base auraient pourtant tout leur intérêt. Le « Front social » a de fait occupé l'espace laissé vacant par On bloque tout !, le collectif d'animation ayant été divisé sur l'appréciation de ce dernier (même si des signataires d'On bloque tout ! s'y sont investis). Plus mouvementiste, ce dernier cadre apparaît peut-être moins

constructif pour l'avenir que ne voulait l'être On bloque tout ! Nous verrons bien... Reste que les liens créés autour de l'appel « On bloque tout ! » en 2016 ne se sont pas évanouis. Ils ont été utilement réactivés en mars 2017 lorsqu'a été lancée la tribune « *Syndicalistes, nous marcherons le 19 mars* »⁶ à l'occasion de la Marche pour la justice et la dignité organisée par les familles de victimes de crimes policiers. On peut aussi en déceler l'empreinte dans l'action du Collectif syndical contre l'aéroport à Notre-Dame-Des-Landes et son monde⁷. Il faut sans doute, à partir de ces expériences et initiatives concrètes, encore chercher la forme adéquate que pourrait prendre aujourd'hui un réseau intersyndical qui soit utile pour les luttes et la transformation sociale.

■ Théo Roumier

Le Havre

UNE INTERSYNDICALE

L'intersyndicale du Havre est une longue histoire qui commence il y a de nombreuses années et qui prend un essor particulier lors des grèves et manifestations de 2010 dans le cadre de la lutte pour nos retraites, qui perdure lors de la mobilisation contre la loi El Khomri. Comment cela s'est-il passé ?

Ce texte est une réalisation commune de Magali Marion et Roselyne Mabile de l'union locale Solidaires du Havre, Reynald Kubecki, cosecrétaire de l'union des syndicats CGT du Havre et Stéphanie Rio de la section locale FSU Le Havre.



Les docks du Havre, 2016

Pour commencer, il y a eu un premier appel intersyndical national à la grève et à manifestations. Dans ce cadre, l'intersyndicale CGT, Solidaires, FSU, CFDT du Havre s'est réunie pour construire la mobilisation. Lors de cette réunion, il a été discuté de la forme que pouvait prendre cette mobilisation : certains plutôt partisans d'appeler à une manifestation, d'autres demandant des actions plus fortes aboutissant à un blocage de l'économie. Consciente de la nécessité de bloquer l'économie, mais également de ne pas se couper de la population, l'intersyndicale a finalement pris les décisions suivantes : initier le mouvement par différents blocages à l'entrée du Havre avec la participation massive des Ports et Docks, puis organiser une manifestation du départ historique de la maison des syndicats, que l'on appelle « Franklin », et enfin que la manifestation

se terminerait par une assemblée générale interprofessionnelle proposée par l'intersyndicale afin de pouvoir discuter avec le plus grand nombre de la possible reconduction de la grève et des futures actions à mettre en œuvre.

Dès cette première manifestation massive, toutes les décisions qui suivront, à savoir, reconduction de la grève, rassemblements, actions, blocages, seront systématiquement décidées en assemblée générale interprofessionnelle, le soir après la journée de grève. Les reconductions de la grève se décidaient d'abord en assemblée générale dans chaque entreprise ou chaque secteur et ensuite des représentants et représentantes de chaque secteur assistaient à l'assemblée générale interprofessionnelle qui se tenait chaque soir à Franklin, pour décider des actions communes à mettre en œuvre et organiser la suite.



Manifestation au Havre, en 2016

LE HAVRE DE GRÈVE, JOURNAL QUOTIDIEN

Lors de chaque assemblée générale interprofessionnelle, des tableaux d'organisation étaient mis en place par l'intersyndicale, pour permettre à l'ensemble des personnes qui souhaitaient s'investir dans la lutte, de s'inscrire sur les diverses activités : cela pouvait aller de la distribution de tracts, collage, création de banderoles, création d'affiches, jusqu'à la gestion de l'organisation des journées et soirées avec notamment l'achat de boissons et de nourriture.

Le ciment de toute cette cohésion a été plus particulier lors de la publication journalière du bulletin *Le Havre de grève*. Ce dernier reflétait l'expression de l'assemblée générale interprofessionnelle et était publié chaque soir par l'intersyndicale. Il relatait ce qu'il s'était passé dans la journée dans la ville, ainsi que dans les autres

ville de France, en termes de mobilisation, indiquait les entreprises qui reconduisaient le mouvement de grève et précisait les rassemblements et actions du lendemain. Le lendemain, *Le Havre de grève* était distribué dans la ville à l'ensemble des Havrais et Havraises.

Une convergence des luttes syndicales européennes mais également des syndicats et des politiques s'est mise en place par l'organisation de meetings toujours décidés en assemblée générale interprofessionnelle. Il avait également été décidé, dès le début du mouvement, en assemblée générale interprofessionnelle, de mettre en place une caisse de grève intersyndicale. Pour son fonctionnement, une association a été créée et un représentant de chaque syndicat siégeait à la commission en vue d'une redistribution équitable des fonds récoltés, selon un calcul

qui avait été voté en assemblée générale. La distribution des fonds s'est faite à la fin de l'ensemble de cette mobilisation, qui a duré plusieurs mois, et alors que malheureusement, le mouvement dans de nombreuses villes commençait à s'essouffler.

À cette époque, grâce à cette unité, l'investissement de l'ensemble de l'intersyndicale havraise et la présence importante des personnels des Ports et Docks, nous avons réussi à bloquer l'économie de la ville du Havre, obligeant d'ailleurs l'État à ravitailler la raffinerie par la voie maritime. Il est ressorti de ce mouvement que c'est en grande partie l'absence de relais par les instances syndicales nationales d'un appel à la grève générale dans l'ensemble du pays, qui a constitué les prémices d'une démobilitation, que l'on a payée à l'époque et qui laisse encore des traces aujourd'hui.

Cette intersyndicale soudée a continué à fonctionner après ces mobilisations et malgré l'échec de 2010. Cependant, la CFDT a quitté cette dernière lors de la lutte contre

l'Accord national interprofessionnel de 2013, alors que FO et l'UNEF l'ont rejointe. Dans le cadre de la mobilisation contre la loi El Khomri, tout comme pour les manifestations contre les retraites de 2010, il y a eu un premier appel national à la grève et à manifestations. Dans ce cadre, l'intersyndicale CGT, Solidaires, FSU, UNEF, FO du Havre s'est réunie pour construire cette nouvelle mobilisation. Lors de cette réunion, il a de nouveau été discuté de la forme que pouvait prendre cette mobilisation : comme lors de la mobilisation pour nos retraites, certains étaient plutôt partisans d'appeler à une manifestation, alors que d'autres insistaient sur la nécessité d'aboutir à un blocage de l'économie et à des actions plus fortes. Il a finalement été décidé de commencer par des barrages filtrants à chaque entrée de la ville du Havre ainsi que sur la zone industrielle, avec distribution de tracts, le matin même avant la manifestation. Puis, une manifestation est organisée, comme toujours, au départ de Franklin. Elle se termine sur la place de l'hôtel de ville, où au vu du nombre de manifestants et manifestantes, une assemblée générale en plein air est proposée par l'intersyndicale. Cependant, tout le monde n'a pas eu l'occasion de pouvoir s'exprimer, nous étions beaucoup trop nombreux et la portée des micros n'était pas suffisante pour que l'ensemble des personnes rassemblées puissent entendre et prendre part à la discussion.

Après cette journée, il est donc décidé par l'intersyndicale qui suit cette assemblée générale de plein air, de renforcer les points de distribution et barrages filtrants pour convaincre encore plus les travailleurs et les travailleuses, ainsi que l'ensemble de la population, de la casse des droits sociaux engendrée par la loi El Khomri ; ceci, dans l'attente du retour des assemblées générales qui étaient organisées dans les entreprises et d'une nouvelle date de grève et de mobilisation nationale.

¹ Cette fois-ci et au vu de la dernière expérience, dans les locaux de Franklin.

INTERSYNDICALE ET BLOCAGE

C'est à compter de la deuxième ou troisième journée de mobilisation, que lors d'une assemblée générale interprofessionnelle organisée par l'intersyndicale après la manifestation¹, qu'il est décidé de commencer un mouvement de barrage/blocage de la zone industrielle, ainsi que de toutes les entrées de la ville du Havre. Ce blocage s'est organisé avec la participation massive des salariés des Ports et Docks et pour le reste, par l'intersyndicale et les autres entreprises en lutte et en grève, en s'appropriant les carrefours et ronds-points d'entrée de la ville, durant des journées entières. Des opérations « péages gratuits » ont également été effectuées sur les ponts de Tancarville et Normandie. Ces blocages, malgré une présence policière plus rapprochée qu'à l'accoutumée, ont duré plusieurs semaines, et ce toujours dans l'attente d'un appel à la grève générale des instances syndicales nationales.

LES JEUDIS DE LA COLÈRE

Finalement, pour ne pas complètement essouffler le mouvement, il était de nouveau décidé en assemblée générale interprofessionnelle, après une nouvelle manifestation à l'appel des organisations syndicales nationales, de ne pas attendre et de mettre en œuvre ce que l'on a appelé « les jeudis de la colère ». Cela consistait à organiser chaque jeudi une action qui pouvait être, en fonction du nombre de personnes présentes, soit des blocages filtrants, soit de véritables blocages, soit de simples rassemblements devant des lieux stratégiques comme, la sous-préfecture, la mairie qui a d'ailleurs été envahie par les manifestants et manifestantes, la permanence du PS, qui quant à elle, a été quelque peu chahutée, le Medef...

C'est dans cette effervescence que les salariés de Total et de la CIM², appuyés par ceux des Ports et Docks, ont décidé d'entrer en grève reconductible. Cette grève, votée tous

L'unité toujours, en 2017



APRES LE SUCCES DU 12 SEPTEMBRE

Jeudi 21 septembre
Grève et manifestations

LE 21 SEPTEMBRE TOUS EN GREVE !
MANIF LE HAVRE 10H30 FRANKLIN

AG à la fin de la manif à FRANKLIN

Et aussi : Meeting à 18h à la forge à Harfleur

[DR]

les jours sur les lieux de travail par les salariés, a duré trois semaines. Elle a entraîné l'arrêt de la raffinerie Total. À la CIM, un piquet de grève permanent du personnel devant la boîte s'est mis en place pendant plusieurs semaines; il s'accompagnait d'un blocage de cette même entreprise par les salariés des Ports et Docks, afin que rien ne rentre, ni ne sorte. Cependant, le patronat de la CIM s'était organisé avec ses cadres, qu'il a retenus dans l'entreprise pendant la mobilisation, pour effectuer le travail des grévistes et attenter ainsi à leur droit de grève. Cette initiative des salariés de Total et de la CIM a été relayée et soutenue par l'intersyndicale et de nombreux salariés des autres entreprises de l'agglomération havraise, par des présences physiques quotidiennes, l'apport de nourriture, d'aide financière pour la caisse de grève. Ces fonds n'ont cependant pas été utilisés par les salariés qui ont préféré les garder pour les prochaines actions de grève qui pourraient avoir lieu.

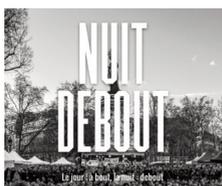
C'est, là encore, en grande partie l'absence de relais au niveau des instances nationales ainsi que le sentiment de faire partie des rares entreprises en grève reconductible, qui a eu raison de leur mouvement exemplaire. Ce découragement laisse malheureusement encore des traces aujourd'hui. Parallèlement, pendant le mouvement, plusieurs réunions publiques, ainsi qu'un meeting, en présence notamment d'un représentant du secrétariat national de Solidaires, de la FSU, de nombreux représentants de la CGT et la présence remarquée de *Fakir*, ont été organisés et ont connu de francs succès. Là encore une convergence des luttes syndicales européennes mais également des syndicats et des politiques, toujours décidée en assemblée générale interprofessionnelle, s'est mise en place.

Cependant, cette fois-ci et malgré cette unité, l'investissement de l'ensemble de l'intersyndicale havraise et la présence toujours importante des personnels des Ports et Docks, nous n'avons pas réussi à bloquer l'économie de la ville du Havre. Payons-nous encore les pots cassés de l'échec de la mobilisation pour nos retraites de 2010?

Au vu des nouvelles attaques dont les travailleuses et travailleurs font l'objet, notamment avec les ordonnances Macron, mais également les attaques contre les jeunes, les retraités, les chômeurs et les fonctionnaires, l'intersyndicale du Havre, forte de son expérience, continue de tenter de construire au plus proche des travailleurs et de la population, une mobilisation d'ampleur, avec en conscience la nécessité absolue de bloquer l'économie, nécessitant des actions fortes et un relais indispensable de l'intersyndicale nationale, pour contrer l'ensemble des attaques antisociales.

■ Roselyne Mabilie, Magali Marion, Reynald Kubecki, Stéphanie Rio

NOS NUITS DEBOUT en Avignon



Avignon, Saint-Denis, Nîmes, trois illustrations d'un des phénomènes marquants du mouvement de 2016. Médiatiquement, on a surtout parlé de la place de la République à Paris ; mais la richesse des Nuits Debout était dans leur aspect pluriel. Longues nuits, de débats mais aussi d'initiatives, d'unité, de solidarité. Courtes nuits si l'on se réfère au fait que le mouvement n'a pas survécu à l'été 2016... N'était-ce pas induit par ses caractéristiques ?

Pour Avignon, c'est l'union interprofessionnelle départementale Solidaires Vaucluse qui nous livre son analyse.



[Coll. Delphine Michelangelet]

Nuit Debout en Avignon

Nous nous étions dit en nous lançant dans l'aventure, qu'au pire ce serait une belle répétition. Après le bide sans nom des indignés ou de Occupy en France, après le lent déclin du mouvement social qui suit son cours depuis 1968, enfin une frange de la population sortait de sa torpeur pour faire quelque chose. Quoi exactement ? Nous ne savions pas trop mais tous trouvaient qu'il y avait quelque chose de pourri au royaume de France et qu'il était plus que temps de réagir. Car, dans le fond, nous luttons tous et toutes dans le même sens, contre le même ennemi. Et celui-ci profite allègrement de notre émiettement, de nos divisions, de nos querelles de clochers. Il s'agissait de créer une synergie rassemblant toutes celles et ceux qui luttent contre le système et pour un « monde meilleur ». Une convergence de toutes ces bonnes volontés au-delà du combat syndical s'imposait d'elle-même. Il était plus que temps de faire

face aux agressions que nous subissons de plein fouet depuis 40 ans.

D'innombrables Nuits Debout différentes, d'innombrables façons de s'organiser mais partout la même envie. Envie de combattre le projet de loi mortifère, de faire converger les luttes, de changer le monde, de se réapproprier la parole, le politique, l'espace démocratique tout en restant en dehors des chemins habituels, des cadres imposés. Que c'est beau un peuple qui s'éveille. Certes par moments ça patinait un peu, ça n'avait ni queue ni tête, ça partait carrément dans tous les sens, ça s'engueulait, il fallait même s'accrocher pour ne pas tout envoyer chier. Certes les vautours politiques tournaient autour des places, mais quelle explosion d'idées, de rencontres, d'énergie(s) ! Quel bouillonnement d'initiatives ! La convergence des luttes ne s'opérait pas si facilement que ça, mais plus par la force des choses. Nous commençons à rendre les

coups. Les symboles de l'oligarchie étaient visés par des attaques symboliques ou plus radicales. Le soutien de Nuit Debout aux autres luttes s'organisait, se concrétisait. Il commençait même à se parler de coordination et de manifeste nationaux.

NE PAS FINIR COMME PODEMOS

Nous ne savons pas ce que Ruffin et Lordon avaient imaginé comme suite mais c'était chose faite, le mouvement était lancé et leur échappait largement. Il s'agissait pour chacun-e d'entre nous et pour nous toutes réunies de le faire vivre et se développer, d'en faire une véritable force qui pourrait peser sur le futur du pays tout en restant en dehors des structures et schémas traditionnels. C'est pour cela que la liaison avec les organisations syndicales faisait énormément débat. Nuit Debout ne voulait pas finir comme un Podemos¹ qui a fini par se couler dans le moule du système. Certains parlaient de monter des listes citoyennes pour les municipales alors qu'une très grosse majorité voulait détruire le système de l'extérieur. Beaucoup redoutaient une récupération syndicale ou politique. Mais comment opérer une véritable convergence des luttes en faisant l'économie d'une coordination, au moins avec certaines organisations syndicales ? Il ne s'agissait pas de quémander l'aide des syndicats mais bien de s'épauler les uns les autres enfin de lutter contre l'ennemi commun. Quand le navire est pris d'assaut, quelle est la priorité ? Repousser l'ennemi puis contre attaquer ou se demander quelle sera la couleur du drapeau hissé une fois que l'on aura gagné ?

Dans la réalité, seul SUD/Solidaires a véritablement cherché à participer au mouvement, à l'aider. Même s'il n'y a pas eu de prise de position nationale très forte, les soutiens locaux ont été innombrables et conséquents, quitte à s'opposer aux centrales historiques. Au sein de Solidaires 84 et des syndicats locaux nous nous sommes lancés à corps perdus dans la bataille pas-



sant nos jours et nos nuits debout. Enchaînant AG, manifs, blocages, opérations coups de poing, tractages, intersyndicales... Le printemps 2016 restera gravé dans nos mémoires et dans nos cœurs par ses rencontres, ses coups de bourre, ses coups de blues, ses coups de cœur, ses coups de foudre. Nous avons apporté notre aide logistique et notre expérience en matière de rédaction, d'organisation, de modes d'actions. Les débats ont parfois été vifs lors des AG. Mais nous avons tenu la distance et fini

en apothéose par l'organisation du forum social et citoyen sur 3 jours début juillet, et la rédaction d'un manifeste.

SUMMER TIME...

Puis l'été est arrivé et la loi a été votée. Merci le 49.3, merci les député-es aux ordres. À la rentrée, les grandes centrales qui n'avaient jamais appelé à la grève générale se sont rendu compte que les prochaines élections professionnelles approchaient à grand pas et que les collabos de la CFDT avaient bien de l'avance. Le 15 septembre fut le chant du cygne annoncé et redouté. Résultat, une grosse branlée.

Soyons lucides, la mayonnaise n'a pas pris. L'émulsion entre Nuit Debout, les syndicats, les étudiant-es/ lycéen-nes, les quartiers et les ouvriers/ouvrières ne s'est pas faite. La responsabilité des grandes centrales (CGT et FO) dans cet échec est prépondérante et lourde de conséquences pour l'avenir. Certes, elles ont mobilisé (enfin, surtout la CGT; FO se contentant de tracter et vaguement manifester) mais à peine plus. Ces grandes centrales bénéficient du système, défendent leurs parts de marché (une armée de permanent-es et des privilèges à foison, ça vaut bien quelques entorses à la combativité). Il y a bien longtemps que la révolution n'est plus une priorité si tant est qu'elle ne l'ait jamais été. Nous avons nos torts aussi. Nous n'avons pas réussi à les convaincre malgré la volonté flagrante de nous rejoindre d'une partie de leur base. De

même nous n'avons pas réussi à entrer en contact avec les quartiers et encore moins à les entraîner dans la bataille. C'est là que réside le véritable enjeu : la jonction entre les militant-es de tous horizons, les ouvriers et ouvrières, les quartiers et aussi la jeunesse. Il va nous falloir nous remettre sérieusement en question. Dans le 84², nous avons commencé sans attendre. Une nouvelle équipe s'est mise en place et est repartie au combat de plus belle. Nous avons rejoint le Front social malgré ses défauts dont nous sommes bien conscient-es. Peut-être le salut passe-t-il par une troisième voie, à mi-chemin de ce dernier et des Nuits Debout ?

WINTER IS COMING

Même si le mouvement Nuit Debout n'a débouché sur rien de concret, même s'il s'est déchiré sur la question du rapport au pouvoir et aux échéances électorales à venir, ça aura valu la peine. Car les rencontres ont eu lieu, les liens se sont noués, les réseaux se sont créés. Le vide sidéral et sidérant de la réponse du monde politique a démontré la justesse du combat et l'inévitabilité de la révolution à venir. Plus cela ira, plus nos rangs grossiront, plus les gens s'éveilleront. Nous avons perdu une bataille mais la guerre ne fait que commencer. Alors préparons-nous à la prochaine bataille car elle sera encore plus violente. Ils nous savent blessé-es, démobilisé-es, divisé-es. Ils n'auront aucune pitié.

À nous d'oser l'impensable, à nous d'oser rêver³...

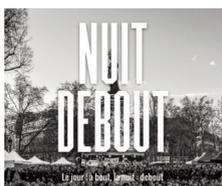
■ Solidaires Vaucluse

¹ Organisation politique lancée dans l'État espagnol dans la foulée du mouvement des Indignés.

² Vaucluse.

³ Ce texte est inspiré d'un précédent, écrit en 2016 à plusieurs mains entre autres celles de militant-es solidaires 84 (<http://libertalia.oghma.com/content/winter-coming>)

Saint-Denis à SAINT-DENIS DEBOUT!



À Paris le 31 mars 2016, Nuit Debout est lancée dans la rue, place de la République, par un collectif de syndicalistes, artistes et intellectuels engagés. Côté Saint-Denis, c'est l'assemblée générale interprofessionnelle et intersyndicale de grévistes contre la loi Travail qui organise à la Bourse du travail des convergences de secteurs : AG, grèves, tractages et actions de blocages sont ainsi coordonnés contre cette loi scélérate. Après quelques passages aux AG en plein air de République, les échos combatifs venant de la capitale nous tentent aussi. Salarié-es, habitant-es, étudiant-es, nous souhaitons créer une Nuit Debout à Saint-Denis permettant de nous unir dans la rue. Et c'est Hollande qui provoque l'étincelle.

Amel Dahmani, de SUD Collectivités territoriales-Mairie de Saint-Denis, est une des animatrices de l'union locale SUD-Solidaires Saint-Denis.

bout



[DR]

En venant à Saint-Denis le jeudi 7 avril 2016 saluer les lycéennes de la prestigieuse Maison d'éducation de la Légion d'honneur, vaste école publique interdite de fait à la plupart des enfants de Saint-Denis, au cœur d'un domaine verdoyant de 17 hectares, la visite du président de la République faite aux filles de la bourgeoisie (pour la plupart) est vécue comme une réelle provocation contre notre territoire tant discriminé.

PROVOCATION

Bref, des messages circulent, des textos sont envoyés, et un rassemblement d'une quarantaine de personnes s'improvise devant l'établissement. Là, nous sommes gardés en nasse jusqu'au départ de Hollande. Nous rédigeons alors un texte dans la nuit et en vingt-quatre heures, 27 associations, syndicats et organisations politiques lancent l'appel Nuit Debout pour le mercredi suivant. Appel diffusé dès le 9 avril, à la manifestation parisienne contre la loi travail, mais aussi au carnaval de Saint-Denis contre les expulsions et à la fête rue du

Corbillon, rue encore traumatisée par l'intervention violente du Raid en 2015¹. Notre appel se nourrit de nos luttes locales et globales quotidiennes.

Le mercredi 13 avril est donc choisi, car c'est déjà une journée de lutte des parents mobilisés du 93 (occupation d'écoles le matin et pique-nique devant des mairies du 93 le midi). On greffe la Nuit Debout au mercredi soir, squattant au passage les tables, chaises et barnums mis à disposition par la mairie devant la Basilique pour les parents en colère contre le ministère qui nous prive de profs, de Rased², de classes... Les bonnets d'âne (un collectif de parents dyonisien.nes) rappellent le midi, puis le soir, les chiffres de la honte, ceux qui produisent de l'exclusion par l'école.

Environ 1 000 personnes sont finalement passées ce soir-là : débat sur la loi travail, témoignages de salarié-es précaires, de sans papiers, de mal logé-e-s, de lutte des camarades Solidaires de l'EHPAD³ en butte à la répression antisyndicale, mais aussi spectacles, projection de films, espace animation enfants assuré par le Centre social autogéré Attieke. Et l'AMAP⁴ avec de quoi nous restaurer ! Souvenir de la compagnie Jolie Môme⁵ venue chanter la résistance et l'espoir à la nuit tombée, et de deux super-rappeuses féministes black de la fac Paris 8 pleines d'énergie... FIERTÉ !

1 Suite à l'assaut du RAID sur un immeuble de la rue du Corbillon à Saint-Denis (après les attentats du 13 novembre) qui l'a rendu inhabitable, plusieurs familles et habitant-es de cet immeuble sont resté-es sans solution de logement.

2 Réseaux d'aides spécialisés aux élèves en difficulté.

3 Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

4 Association pour le maintien d'une agriculture paysanne.

5 Voir « Une compagnie internationaliste » entretien avec la Compagnie Jolie Môme publié dans le n° 2 des *Utopiques* de décembre 2015, pages 88 à 91.

6 Championnat d'Europe de football.

7 Molenbeek est un quartier populaire de Bruxelles.

8 Voir l'article sur l'Union locale de Saint-Denis paru dans *Les Utopiques* n° 4 de février 2017, pages 116 à 125.

9 Quartier de Saint-Denis.

EXTRAIT DE L'APPEL DE SAINT-DENIS DEBOUT

Nous, manifestant-es, salarié-es, chômeurs/ses et précaires, étudiant-tes, lycéen-nes, parents d'élèves et écoliers/ères mal logé-es, expulsé-es, délogé-es, avec ou sans papiers, sommes rassemblé-es pour revendiquer :

- le retrait du projet de la « loi Travail »,
- des logements et des papiers pour tous, notamment pour les familles de Corbillon, toujours pas reconnues victimes suite à l'intervention du RAID,
- l'arrêt des expulsions et la réquisition des logements vides,
- des moyens pour l'école, la santé, la culture, les services publics,...
- le droit de circuler librement, l'accueil des réfugiés, l'arrêt des violences policières, des contrôles au faciès et de l'état d'urgence,
- un autre choix de société !

JONCTION

Saint-Denis Debout a duré trois mois, réunissant entre 40 et 150 personnes par soirée. C'était le mercredi devant la basilique, puis en juin sur le parvis de la gare pour toucher des habitants d'autres quartiers et éviter la foule masculine, agressive et avinée de l'Euro 2016⁶. Le mercredi a permis d'informer des rendez-vous d'actions qui se déroulaient le lendemain (le jeudi étant souvent un jour de grève nationale ou de secour), même si avec du recul le vendredi aurait été mieux pour toucher plus les familles. Cet espace était un lieu de jonction d'habitant-es motivé-es et de salarié-es en colère (et vice versa). Très vite, nous nous sommes appropriés la place : bâches de Nuiteux, bancs de l'AMAP, table de l'Attieke, indépendance y compris électrique ! Cet espace a ouvert la parole de personnes qui

ne seraient pas venues à la Bourse du travail, mais qui, pourtant, souhaitent se mobiliser. Syndicalistes de Solidaires, nous avons ardemment joué ce rôle essentiel de trait d'union entre ces deux combativités sociales sur un même territoire. Dans les têtes, il y avait aussi un peu du LKP, mouvement qui avait lancé la fameuse grève générale de 2009 en Guadeloupe. Toute l'île avait été bloquée par les secteurs populaires unis contre la vie chère capitaliste et pour les services publics, la hausse des salaires, la baisse des loyers. Notre envie d'unité a aussi été guidée par ce bel exemple, nous reconnaissant dans les discriminations subies dans l'île. Les soirées étaient aussi thématiques : assurance chômage/intermittence, violences policières avec « Urgence notre police assassine », logement avec le DAL, contre la stigmatisation des quartiers populaires, de Saint-Denis à Molenbeek⁷. La combativité occupait la place. Un soir, la Basilique a même été occupée, pour interpellier l'État quant aux victimes du RAID. Les actions des AG de grévistes y étaient relayées. Elles se voulaient conviviales, autogérées, radicales et mobiles : Piquet de soutien aux grévistes SUD du Franprix initié par notre union locale et soutenu par l'AG interpro des grévistes et par Saint-Denis Debout (victoire⁸), blocage d'une partie du port de Gennevilliers, piquets devant les dépôts de bus RATP où des camarades faisaient grève (y compris coordonnés sur plusieurs dépôts franciliens avec Nuit Debout Paris et Solidaires 92), manifestation contre l'Euro du fric à Saint-Denis, banquet des luttes le midi dans la rue avec des récup' du marché pour discuter avec les collègues sous le soleil et sur du temps libre, tractage en piquets volants avec mégaphone dans des magasins et services publics du centre-ville, collages à Franc-Moisin⁹, blocage de l'hyper centre commercial de Val d'Europe contre le travail du dimanche, occupation de voies ferrées dans des gares parisiennes... Ce mouvement de grèves et d'actions s'est transformé en une



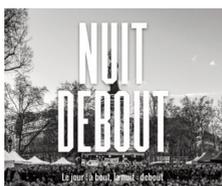
[DR]

Saint-Denis, avril 2016

véritable école de lutte et de solidarité. Une vraie respiration malgré les lacrymos. Au début du mouvement, nous avons peur du déchaînement des violences policières à Paris. Nous étions gazés, dans les cortèges syndicaux comme en tête de manif. Progressivement, les participant-es de Saint-Denis Debout ont convergé ensemble, salarié-es et habitant-es de la ville, dans le cortège de tête parmi des milliers d'autres personnes et par-delà les divisions syndicales. Cette expérience nous a permis au final de continuer à tisser ce réseau local de résistance autogérée et solidaire tant indispensable à nos futures victoires locales et globales. On en redemande!

■ Amel Dahmani

NUIT DEBOUT NÎMES toujours là !



Un marché gratuit, sur une place de la ville : c'est sous cette forme qu'on retrouve Nuit Debout, à Nîmes, durant tout l'été 2017. Mais avant cela, il y a eu bien des discussions, des actions, des échanges, des initiatives... Rapide retour sur un an et demi de Nuits Debout nîmoises...

Roland Veillet milite à SUD Éducation 30 et est un Nuitdebutiste de la première heure.



[DR]

À Nîmes, tout cet été 2017, Nuit Debout a organisé des « gratiféria ». Ainsi, chaque jeudi soir, de 19 heures à 23 heures se tenait un marché gratuit, sur une place de la ville, squattée pour l'occasion. La mairie envoya chaque fois une escouade de policiers municipaux pour déloger les contrevenant-es, mais la détermination de ces derniers/ères à rester fut plus forte. Dix « gratiféria » au total ont eu lieu, rassemblant à chaque instant une trentaine de personnes, ce qui représente plusieurs centaines de passages hebdomadaires.

L'idée retenue était de maintenir un lieu de contestation, entre deux périodes : l'élection de Macron, et les mobilisations prévues pour septembre. Les « gratiféria » étaient aussi, un endroit sympa de discussions, mais aussi d'échanges, où chacun.e apporte ce dont il n'a plus besoin, et part avec ce

qu'il ou elle a trouvé et qui lui sera utile. Cette initiative, n'est pas nouvelle ; elle a été lancée l'été 2016, dans le prolongement des quatre mois de luttes contre la loi Travail, déjà de Macron. Elle s'était poursuivie à la rentrée de la même année, avec un rythme mensuel. Elle a continué en 2017, malgré l'absence de lutte sociale, due à l'enfumage du « vote utile » pour les élections présidentielles. Et, même, l'élection de celui que nous avons tous combattu, n'a pas réduit l'ardeur à continuer de résister.

RÔLE CHARNIÈRE

Nuit Debout a joué en quelque sorte un rôle de charnière pendant toute la mobilisation de 2016 mais à l'époque, avec plus de forces et de participant-es qu'aujourd'hui. En effet, ce collectif qui se réunissait chaque soir en occupant l'espace public (sans autorisa-

tion!), permettait de maintenir le flambeau entre les journées de grève, malheureusement très espacées entre elles. Ces rassemblements quotidiens ont, en grande partie, évité la dispersion des énergies. Les soirées Nuit Debout, place de la Bouquerie, étaient devenues le lieu de rendez-vous et de convergences, où chacun et chacune savait qu'il y rencontrerait d'autres personnes mobilisées contre la loi Travail. En permanence, nous étions une trentaine, et l'on pouvait compter sur le passage d'une centaine d'autres personnes, pas toujours les mêmes. Cette dynamique qui a duré quatre mois a touché, localement, plusieurs milliers de gens.

« ON REVIENT DEMAIN ! »

Tout a commencé un certain 31 mars 2016, à la fin d'une X^e manifestation sans lendemain. Le mot d'ordre lancé avait été : « À la fin de la manif, on ne se disperse pas, on reste devant la préfecture, on discute de la suite. » Le succès avait été relatif, puisque seulement une grosse centaine de personnes n'était pas partie. Puis, au fil des heures, on s'était retrouvé une trentaine, puis une poignée vers huit heures du soir. Un demi-échec, dont les derniers participant-es ont retenu un événement anecdotique et assez comique : nous avons installé une tente, que la police n'avait pas osé retirer ; autour de nous, déambulaient une cinquantaine d'hommes (aucune femme !) dont on ne savait pas si c'étaient des sympathisants (certains avaient des badges syndicaux), des



badouins, ou des flics. On eut la réponse lorsqu'une camionnette apporta le repas du soir : tout ce petit monde déguisé se mit en file indienne derrière le véhicule, et repartit avec un sandwich et une boisson. Nous avions en face de nous un spectacle saisissant : une cinquantaine de représentants des « forces de l'ordre » munis, non pas de matraques, mais tenant d'une main une demi-baguette et de l'autre une canette (d'eau minérale !). L'image est inoubliable. Ce demi-échec du 31 mars, fut largement compensé, par la réussite du rassemblement post-manif du 19 avril. Ce soir-là, près de trois cents personnes se sont regroupées et sont restées une bonne partie de la nuit. Au menu : discussions, débats, tours de parole, perspectives pour donner une véritable ampleur au mouvement. Et dans la bouche de tous, ces mots : « On revient demain ! » Et le lendemain, il y eut autant de monde, ainsi que tous les jours qui suivirent, pendant quatre mois. Certes, il y eut des hauts et des bas. Cependant, ces soirées prirent vite de la vitalité, avec des ani-

**Code du travail, Sécu, Retraites, Services publics, Libertés, ...
... Défendons nos droits**

NON À LA CASSE DU CODE DU TRAVAIL

RIPOSTONS à la Casse Sociale !

(DR)

**NUIT
DEBOUT**

Union
syndicale
Solidaires

NIMES
**la
cgt**





mations diverses et variées, telles les projections de documentaires sur des thèmes alternatifs, ou des conférences sur des sujets sensibles. Il y avait aussi le coin « bouffe », où chaque soir se préparait une soupe, et un feu sur lequel cuisaient des grillades. Il est tout de même nécessaire de signaler que le moment important était l'AG de 8 heures, avec une démocratie presque parfaite pour échanger des opinions, souvent divergentes, et surtout pour prendre des décisions, et engager des initiatives et des actions.

DES INITIATIVES QUI PERTURBENT...

Des initiatives, il y en eut des dizaines. Outre l'animation dynamique et combative des cortèges syndicaux, des actions autonomes furent engagées. On ne citera ici que quelques-unes des plus marquantes : occupation du siège du Medef, de la chambre de commerce, des locaux de la fédération du PS, de l'UL CFDT. Mais aussi, le lâcher au vent, de ballons gonflés à l'hélium en direction du phare de l'Espiguette, au moment même, où Manuel Valls faisait son discours. Il y eut, ce jour-là, dans la foulée, quelques instants après, les sifflets répétés envers le même, lors d'un meeting à Montpellier. On

n'oubliera pas non plus la rencontre de Macron à Lunel, où il lança la célèbre phrase qui tourne encore en boucle sur les réseaux sociaux et dans les médias : « Pour se payer un costume, il faut d'abord travailler. » Macron, encore simple ministre, n'avait pas osé le « Fainéants ! » présidentiel. Nous n'oublierons pas non plus le lâcher de fumigènes sur une réception mondaine de Gattaz, sur la plage de Palavas. Nous avons aussi participé au piquet de grève installé devant le dépôt de bus, évacué par la police sous les huées des grévistes.

Nuit Debout Nîmes a donc, aujourd'hui, un an et demi. Ce collectif continue d'exister ; il se réunit chaque lundi et jeudi soir. Il ne bénéficie plus de la symbolique d'antan, lorsqu'une centaine de protestataires occupaient la place de la Bouquerie, relayés par des centaines d'autres simplement de passage. Mais il est toujours là, car il sait que le feu peut rejaillir des braises encore vives, en cet automne, où Macron devenu président se révèle être un véritable fléau, pire que celui qu'on imaginait.

■ Roland Vuillet

RÉFORME DU TRAVAIL entre espoirs et impasses

En Belgique aussi, 2016 fut l'année de la lutte contre une loi travail, qui prit le nom du ministre Peeters. Dans cet article, Gérald Renier revient sur les actions entreprises par le mouvement syndical et sur l'expérience de « l'Union des bloqueurs et des bloqueuses ».

Gérald Renier est syndicaliste à la Fédération générale du travail de Belgique (FGTB), notamment en charge de son secteur jeunesse après avoir été l'un des animateurs de l'Union syndicale étudiante (USE).

EN BELGIQUE

Cortège de l'Union
des bloqueurs et bloqueuses



[Archives G. Renier]

Suite aux élections de juin 2014, un gouvernement fédéral largement à droite se met en place en Belgique : une coalition composée de la NVA (Nieuw Vlaamse Alliantie ; droite conservatrice et nationaliste flamande), et du MR (Mouvement réformateur, droite libérale francophone), soutenue par l'Open VLD (droite libérale flamande) et le CD&V (chrétiens démocrates flamands). Un gouvernement que l'opposition surnomme de « kamikaze » pour la violence de son programme économique et sa faible légitimité. En effet, le MR est le seul parti francophone¹. Lors de la composition du gouvernement, la NVA s'est engagée à mettre au frigo pour cinq ans les revendications nationalistes, afin de mieux avancer sur un programme de réforme économique.

¹ Il est de tradition en Belgique, État fédéral, de respecter dans la composition du gouvernement un certain équilibre entre Flamands et Wallons.

À L'AUBE DE LA LOI PEETERS

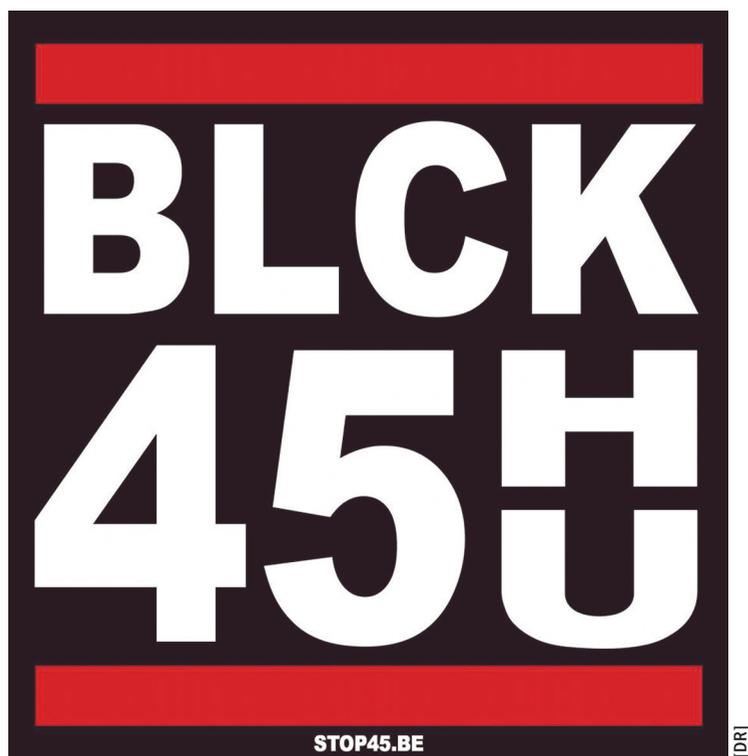
Le syndicalisme ne sortait pas la tête haute pour autant de la législature précédente : plusieurs grandes entreprises industrielles avaient fermé ou licencié massivement ; ceci étant rendu possible par l'aval du Parti socialiste (PS), alors au pouvoir. Il avait même été le moteur de nouveaux plans d'austérité (tout particulièrement dans les mesures d'exclusions de milliers de travailleurs.euses du droit aux allocations chômage). Une situation schizophrénique pour la FGTB, qui fut poussée par ses bases à durcir ses luttes contre son allié historique, le PS, sans succès probant.

L'annonce des projets ultralibéraux du gouvernement MR-NVA de Charles Michel entraîne cependant une réaction syndicale forte en fin 2014 : la manifestation nationale du 6 novembre à Bruxelles atteint un taux de participation record. C'est le coup d'envoi d'un plan d'action syndical majeur et le début des grèves tournantes. Pendant

plusieurs semaines, les grèves se succèdent dans les principales grandes villes du pays. Et contrairement à ce que la droite flamande se plaisait à dire, NVA en tête, la gauche flamande existe et se fait entendre fortement dans ces actions. La grève tournante se termine sur une grève générale le 15 décembre, qui bloque la Belgique tout entière. Malgré la propagande médiatique, le mouvement est galvanisé, notamment parce que la question du PS au pouvoir est évacuée. Tout le monde est uni face au gouvernement de droite : c'est un des plus gros mouvements syndicaux depuis les plus grandes grèves de l'histoire de Belgique, celles de l'hiver 1960-1961.

L'euphorie touche à sa fin en janvier. Après la « trêve des confiseurs » (les fêtes de fin d'année causant la levée des actions), tout le monde attend que les directions syndicales posent la suite d'un plan d'action... suite qui ne viendra jamais. Il est à noter aussi que, fin décembre, se sont également

tenues des actions contre le Traité transatlantique (TTIP), un mouvement qui rassemblait notamment les franges les plus à gauche du syndicalisme. En son sein, se côtoyaient des militant-es venu-es du monde étudiant et du travail, des cadres d'organisations d'extrême-gauche, des syndicalistes de la FGTB et de la CSC (Confédération des syndicats chrétiens), ainsi que diverses associations. Ce mouvement, déjà actif depuis décembre 2013, offrait un véritable éventail de possibles, transcendant les piliers historiques du syndicalisme belge, chrétien et socialiste, abordant des méthodes de luttes radicales, notamment par le blocage physique des sommets européens, pratiquant l'intégration directe des militants et des organisations dans la définition des actions. La jeunesse organisée bruxelloise : les JOC (jeunes du mouvement ouvrier chrétien²) et l'USE (Union syndicale étudiante, syndicat étudiant de la FGTB) en formaient un des noyaux et moteurs principaux.



SIX MOIS DE LUTTES

Début 2016, la presse annonce les diverses mesures du ministre Peeters (CD&V). Celles-ci touchent directement à l'organisation du travail et vont plus loin que les « simples » coupes budgétaires et blocage de salaires des précédentes législatures. Parmi celles-ci : l'élargissement du temps de travail (semaine de 45 heures, journée de 9 voire 11 heures, à condition de respecter un horaire moyen de 38 heures sur l'année), la création de « contrat 0 h » (pas d'horaire défini et possibilité pour l'employeur d'annoncer l'horaire journalier 24 heures à l'avance), des contrats intérimaires à durée indéterminée, ou encore la fin des sursalaires³ pour les travailleurs.euses à temps partiel. C'est une véritable « loi Travail belge » qui est proposée, à l'instar des diverses réformes du travail partout en Europe.

Le monde syndical, toujours sonné par la défaite majeure de décembre 2014, tarde à réagir, à proposer un plan d'action, et prend difficilement le parti d'orienter sa communication dans le sens d'une « loi travail belge » inacceptable. Pourtant, en parallèle, la lutte contre la loi Travail bat son plein en France, et les militant-es belges l'observent de près. Au final, seules deux manifestations nationales, et une seule grève générale, auront lieu. Cependant, sur les réseaux sociaux, apparaît alors la page « Bloquons la semaine de 45 h », au début du mois d'avril 2016. La page est animée par des syndicalistes FGTB et de jeunes militant-es, notamment du fameux noyau dur provenant des JOC et de l'USE. Cette page entraîne immédiatement la création d'une structure « l'Union des bloqueurs-euses », qui aura pour objectif de « tirer le mouve-

ment », à l'instar de la jeunesse en France sur la Loi travail. Tirer le mouvement, c'est-à-dire permettre aux militant-es de reprendre le contrôle de l'agenda de lutte en mettant la pression sur tous ceux qui voudraient freiner le mouvement ou revivre le coût d'arrêt de l'hiver 2014. Une ligne politique qui propose une lutte « au finish », et dont la tactique proposée est la grève générale et le blocage total de l'économie.

Utilisant leurs réseaux précédents, entre les syndicalistes, associatifs et les organisations de gauche radicale, les bloqueurs-euses misent sur une campagne d'agitation massive, sur les réseaux sociaux, dans les universités, dans les quartiers et dans les actions syndicales. Les militant-es appellent à tout bloquer et forment à l'auto-organisation. L'Union se calque à l'agenda syndical qui apparaît tout doucement, lance des assemblées locales, principalement à Bruxelles et à Liège et ses propres actions. Elle organise des manifestations (1^{er} mai et 15 mai) et des opérations « coup de poing » pour promouvoir son existence, ou encore des « Apéros », des séances d'informations festives. Au sein des actions syndicales, les bloqueurs-euses distribuent des tracts, promènent des banderoles et adoptent une ligne visuelle inspirée des « Tutti Bianchi⁴ » italien-nes (des blocs en tenue blanche intégrale). L'initiative aura un impact limité, et s'essouffera à partir de septembre. La promesse des directions syndicales d'organiser une nouvelle grève générale le 7 octobre s'évapore. Les espoirs disparaissent et les divisions internes s'intensifient. Les bloqueurs-euses finissent par ne plus se réunir, échouant, de fait, à imposer un agenda poussant les actions « au finish ».

En conclusion, le monde syndical n'a pas proposé de plan de lutte sérieux contre la loi Peeters, ême si les débats internes soulevaient la nécessité d'aborder des méthodes de lutte plus dures, notamment le blocage des principales entreprises de Belgique. Pour beaucoup, il y avait là l'occasion de se rattraper de 2014, une lutte de

² En France, la JOC est toujours la Jeunesse ouvrière chrétienne, en Belgique l'organisation a changé de nom en 2014: Jeunes organisés combattifs.

³ C'est le terme utilisé en Belgique pour indiquer qu'il y a paiement en heures supplémentaires.

⁴ Mouvement italien, actif il y a une vingtaine d'années en Italie, très présent dans les contre-sommetts.



[DR]

Affiche de la FGTB contre la mesure phare de la loi Peeters, le passage aux 45 heures

la dernière chance, dont une piètre sortie pourrait sonner le glas du syndicalisme belge tel qu'on le connaît depuis 1945.

DÉJÀ-VU

Tout d'abord, les causes de cet échec sont similaires à celles de 2014. La coalition des trois syndicats belges⁵ était largement en capacité d'organiser le blocage du pays. Le gouvernement aurait pu chuter dès 2014, renvoyant le pays aux élections. Dans ce cas de figure, la NVA était toujours en tête des sondages. Elle arguait que le mouvement social était principalement francophone et que les Flamands étant de droite, la séparation de l'État belge reviendrait à l'ordre du jour. Cela aurait également posé la question du retour du PS dans la coalition gouvernementale, qui aurait probablement appliqué «la rigueur» à la place de «l'austérité». S'ajoute à cela le fait que le gouvernement refusait catégoriquement de négocier, s'attaquant à la philosophie même de la législation sociale belge et posant une crise quasi existentielle à la direction syndicale. Celle-ci désirait juste revenir autour de la table, quitte à négocier des détails de forme.

Ensuite, l'abandon de la résistance syndicale est dû à la manière dont pouvaient être perçues les mesures Peeters dans les milieux syndicaux. Pour le syndicaliste qui participe à la concertation sociale sectorielle, aucune mesure n'est vraiment outrageuse. En effet, la semaine de 45 heures avait déjà cours dans plusieurs secteurs de l'économie, notamment l'automobile, qui a servi de modèle à la «réforme». Quant aux autres questions (intérim, contrats précaires), elles ne touchaient pas directement le corps principal des organisations syndicales, toujours composé majoritairement de travailleurs stables, en contrats à durée déterminée, dans des grandes entreprises.

5 Confédération des syndicats chrétiens (CSC), Fédération générale du travail de Belgique (FGTB), Centrale générale des syndicats libéraux de Belgique (CGSLB).

Enfin, il y a aussi l'incapacité des bloqueurs-euses à peser sérieusement dans le débat syndical. Le mouvement n'a élargi ses bases qu'à quelques syndicalistes. Premièrement, parce que les modes de fonctionnement autogestionnaires, poussés par les militant-es chevronné-es, dépassaient complètement les délégués syndicaux les plus combatifs. Effectivement, pour les délégués syndicaux, l'habitude de la délégation de pouvoir est forte. Leurs réalités sociales – leurs impératifs familiaux ou leurs horaires de travail – étaient sensiblement différentes de ceux de la jeunesse. De plus, contrairement à d'autres initiatives «sur la gauche syndicale», l'Union des bloqueurs-euses n'a pas mené de campagne visant à rallier les structures syndicales les plus à gauche, mais cherchait à viser ses militant-es individuellement.

Pour terminer, les jeunes des syndicats CSC et FGFB, pourtant proches des JOC et de l'USE, ont été tirillées entre les bloqueurs-euses et des initiatives intersyndicales plus classiques («la coalition jeunesse»), qui ont d'autant plus limité l'impact de l'Union sur les autres syndicalistes.

ÉPILOGUE ?

Malgré la bonne volonté des très nombreux/euses militant-es et un mécontentement populaire important, la lutte contre la loi Travail belge fut brisée. Bien qu'il soit difficile de tracer clairement l'avenir de la Belgique, la victoire des intérêts patronaux va la marquer durablement. Elle est symbolique de la période historique que nous vivons, celle de la sortie du compromis fordiste. Il est à espérer, que des structures progressivement amputées de leur rapport de force, renaîtront de nouvelles forces syndicales, adaptées au siècle qui est devant nous, pour aboutir aux profondes transformations sociales nécessaires au bien-être des travailleurs-euses.

Les lois Travail

Manifestation parisienne du 14 juin 2016

www.laboursolidarity.org

Un an après l'adoption de la loi Travail, le fait que nous en soyons à une loi Travail 2 suffit à montrer l'état du rapport de forces. Raison de plus pour revenir sur la loi de 2016 et le mouvement qui l'a combattu, ainsi que sur la loi de 2017 et la situation sociale présente. De nos faiblesses et nos échecs, il nous faut tirer des enseignements et les mettre en œuvre ! L'une des caractéristiques de ces attaques patronales et gouvernementales étant de se situer dans un cadre international, nous nous attarderons aussi sur cet aspect. Ce texte actualise un document réalisé en 2016, traduit en castillan et en anglais, dans le cadre du Réseau syndical international de solidarité et de luttes* et pour répondre aux invitations lancées par des collectifs militants de plusieurs pays.

Cheminot retraité, Christian Mahieux est membre de SUD-Rail et de l'union interprofessionnelle Solidaires Val-de-Marne. Il participe à la commission internationale de l'Union syndicale Solidaires, où il suit notamment le Réseau syndical international de solidarité et de luttes.



[C. VOISIN]

DANS LEUR MONDE

C'est fin février 2016 que les premiers éléments du projet de loi Travail furent connus. Le rapport de forces créé obligea le gouvernement à quelques reculs par rapport au texte initialement concocté avec le patronat (essentiellement le Medef) ; mais le contenu demeurait totalement inacceptable. Cette loi

s'inscrit dans la suite d'antécédents du même type : accord national interprofessionnel Medef - CFDT - CFTC - CGC en 2013, loi Macron en 2015. Elle va plus loin : **c'est une remise en cause de fond des droits des travailleuses et travailleurs, articulée autour de différents points qui font système.**

ÇA S'APPELLE LA LUTTE DES CLASSES...

Au fil du XX^e siècle, des grèves, des manifestations et des blocages de l'économie¹ avaient permis la généralisation d'un principe simple :

- le Code du travail prévoyait un ensemble de normes, applicables dans toutes les entreprises et bénéficiant à tous les salarié-es ;
- une convention collective ne pouvait contenir de dispositions plus mauvaises que le Code du travail ;
- même chose pour un accord d'entreprise vis-à-vis de la convention collective.

Autrement dit, ce qui était obtenu par les luttes syndicales dans de grandes entreprises ou à l'occasion de grèves généralisées, bénéficiait aussi aux salarié-es d'établissements, entreprises et secteurs où le rapport de forces est plus favorable aux patrons.

Depuis une trentaine d'années, plusieurs gouvernements de droite et de gauche avaient déjà écorné ce principe mais subsistait ce qu'on appelle « le principe de faveur ». La loi Travail 1 annule cela ! Pour tout ce qui concerne le temps de travail, c'est entreprise par entreprise que ce sera « négocié » ; en réalité, **dans une multitude de cas, parce que le nombre de syndiqué-es ne permet pas de créer une force suffisante face à la direction, ce sera imposé** à travers le traditionnel chantage à l'emploi. C'est la porte ouverte à l'allongement du temps de travail pour le même salaire, à une flexibilité encore plus grande, ... et à l'accroissement des profits pour celles et ceux qui vivent de notre travail.

La loi prévoit aussi de **diminuer la rémunération des heures supplémentaires** et d'en modifier le calcul pour nous en payer moins. Notre santé sera mise en danger par la **suppression des périodicités de visites médicales**. La médecine du travail est réduite à l'accompagnement d'un permis



IC. VOISIN

d'embaucher et de licencier, excluant tout rôle de prévention. La loi contient aussi des mesures pour **faciliter encore plus les licenciements individuels et collectifs**. Cela fait des dizaines d'années que le patronat obtient des mesures dans ce sens au nom de la lutte contre le chômage ! Résultat, il y a aujourd'hui plus de 6 millions de chômeurs et chômeuses en France. Mais 118 milliards de bénéfices pour les seules entreprises du CAC 40, ces deux dernières années.

Ce sont toujours des grèves, des manifestations et des blocages de l'économie qui ont permis le progrès social. Aucune avancée n'est tombée du ciel, fusse celui-ci localisé à l'Élysée ou à Matignon. Quand est promulguée une loi plus favorable aux travailleurs et aux travailleuses, c'est que ceux-ci et celles-ci ont su créer un rapport de forces le permettant. Toujours, le patronat s'y oppose arguant que « *ce n'est pas possible, ça va mettre en péril les entreprises* ». Les luttes sociales permettent d'imposer les changements. Il en fut ainsi de l'interdiction du travail des enfants, de la journée de 8 heures, des congés payés, de 40, puis 39,

¹ Ce ne sont pas seulement ces actions, ces faits, ces événements, qui ont permis cela : ils ont contribué à créer le rapport de force idéologique et politique indispensable à leur succès ; et dans un rapport dialectique, ils s'en sont nourris.

puis 35 heures, de la Sécurité sociale, des statuts et des conventions collectives, etc. **Ce qui était « impossible », « utopique », « extravagant », devient la loi !** À l'inverse, dans les périodes où l'organisation collective des salarié-es est plus faible, où les luttes sociales sont plus rares, le patronat impose ses revendications. C'est encore ce qui se joue aujourd'hui.

RETOUR SUR 2016

Organisée en seulement quelques jours, la première journée de luttes du 9 mars a été un succès. Des manifestations ont eu lieu dans de très nombreuses villes en France, preuve que le refus de cette loi était ancré profondément dans la population. Nous étions déjà un demi-million de manifestants et manifestantes : cela illustre le grand ras-le-bol existant dans le pays. D'autres manifestations ou grèves (secteur ferroviaire, retraités, santé-social, etc.) ainsi que les occupations d'universités qui commençaient, confirmaient déjà une mobilisation sociale importante dans tout le pays.

En mars, on a assisté au retour d'une très forte mobilisation de la jeunesse étudiante et lycéenne, après quelques années bien calmes. Mais le pouvoir a étouffé ce mouvement : par la fermeture rapide de facs pour éviter qu'elles ne deviennent des lieux de discussions, de partage des colères et décisions d'actions ; par une très forte répression aussi. Une fois de plus l'absence, ou dans le meilleur des cas, la grande insuffisance de liens avec les organisations syndicales de salarié-es n'a pas permis une prise en compte de cette problématique par les collectifs syndicaux locaux. C'est dommage car une telle implication serait plus efficace que les lamentations répétées sur « la jeunesse qui ne se reconnaît plus dans les organisations syndicales »... Certes, les sigles UNEF, FIDL et UNL figuraient sur les appels nationaux intersyndicaux, mais c'était sans conséquence dans les entreprises et les localités ; les syndicats affiliés à des organisations interprofessionnelles n'ont,

aujourd'hui, pas la force suffisante pour jouer ce rôle ; c'est le cas de Solidaires étudiant-es et plus encore des très rares structures SUD Lycée ou CGT Lycée. Pour autant, il faut noter qu'un nombre non négligeable de ces jeunes a participé à l'ensemble du mouvement, se trouvant notamment dans les Nuits Debout ou « les cortèges de tête » des manifestations de certaines villes.

Sans surprise, gouvernement et patronat ont fait le coup du second projet qui est présenté comme « moins pire que le premier ». Mais... un peu moins pire que très pire, ça reste très mauvais ! L'arnaque patronale et gouvernementale consistait à nous convaincre de comparer ce deuxième texte par rapport au premier... Alors que la seule comparaison utile est entre cette seconde version d'une part, la réalité et nos droits actuels, voire nos revendications, d'autre part. C'est ce qu'expliquaient ensemble, CGT, FO, Solidaires, FSU, UNEF, UNL, FIDL mi-mars :

« [Ce texte] ne répond pas aux aspirations fortes, exprimées par les jeunes, les salarié-e-s et les chômeurs pour l'accès à l'emploi et sa sécurisation. La création d'emplois de qualité ne justifie pas la casse du code du travail mais nécessite un changement de politique économique et sociale. Ce texte continue à diminuer les droits des salarié-es et à accroître la précarité, notamment des jeunes. Décentralisation de la négociation collective au niveau de l'entreprise et affaiblissement des conventions collectives de branches, fragilisation des droits individuels acquis, mise en cause des majorations des heures supplémentaires, facilitations des licenciements, affaiblissement de la médecine du travail... sont autant d'exemples de régressions qui demeurent. »

Le gouvernement savait pouvoir compter sur la CFDT pour cautionner son projet ; ce fut fait dès mi-mars 2016. Cette organisation cesse alors toutes critiques pour, au contraire, défendre ardemment le projet de loi. Mais quelques collectifs CFDT ont exprimé leur désaccord avec ce soutien à des régressions sociales. Dans le même temps, le Medef menaçait la présidente de



Répression et violences policières devant la fac de Tolbiac, 2016

la CGC de représailles si elle ne soutenait pas plus explicitement la casse du Code du travail ! Une méthode qui illustre la crainte que le mouvement social inspire à celles et ceux qui l'emploient. Épilogue quelques semaines plus tard : le congrès de la CGC décidait un changement d'orientation confédérale, cette organisation réclamant alors l'abandon du projet de loi...

En apportant quelques aménagements, en répondant ici ou là à des revendications catégorielles, le gouvernement a joué la division : entre organisations syndicales dans un premier temps, entre mouvements de jeunesse et syndicats ensuite. Si cela a suffi à satisfaire CFDT, UNSA ou CFTC, pour l'essentiel ces manœuvres ont échoué : quelques collectifs de base CFDT ou UNSA sont restés dans la lutte, d'autres syndicats (CNT-SO, CNT, LAB, STC...) aussi, et le front commun entre CGT - FO - Solidaires - FSU et mouvements de jeunesse a tenu. Il a continué à réclamer le retrait du projet de loi El Khomri.

Dans l'État espagnol, en Italie, en Grèce ou en Allemagne par exemple, le syndicalisme institutionnel, affilié à la Confédération

européenne des syndicats (CES), a accompagné ouvertement de nombreuses contre-réformes, a signé plusieurs accords réduisant les droits des travailleurs et des travailleuses ; il n'en est pas de même en France, où la CGT notamment demeure très présente dans les luttes et ne signe pas au plan national interprofessionnel d'accords de régression sociale. C'est une différence notable avec le DGB en Allemagne, les Commissions ouvrières et l'UGT dans l'État espagnol, GSEE en Grèce, ou même la CGIL en Italie.

De notre point de vue de militants et militantes ayant fait le choix de construire et développer le syndicalisme Solidaires, il est évident que ce que porte la CGT, sans parler de FO ou de la FSU, ne nous convient pas sur de nombreux aspects² (rapport à l'auto-organisation des travailleurs et travailleuses, rôle du syndicalisme en matière de transformation sociale,...) ; pour autant, nous ne pouvons occulter cette différence avec les situations dans d'autres pays européens ; elle explique, en partie, pourquoi nous n'avons pas le même rapport à l'unité syndicale que nos camarades de la CGT de l'État espagnol ou des différents « syndicats de base » italiens, par exemple.

Le coup de bluff du gouvernement n'a pas marché. **La tentative de désamorcer le rejet de son projet de loi a échoué, les organisa-**

² Ce qui ne retire rien au fait que nous avons aussi beaucoup à en apprendre.

³ www.onbloquetout.org

tions qui négocient et organisent le recul social n'ont pas convaincu.

→ Le gouvernement a tenté de mettre les fonctionnaires de son côté avec une augmentation de 0,6% en 2016 et en 2017 : alors que la dernière augmentation date de 2010, un fonctionnaire payé 1300 € par mois s'est donc vu gratifié de 7,80 € de plus à compter de l'année à venir !

→ Dans le secteur privé, les actionnaires continuent de s'enrichir et les patrons ont empoché 50 milliards grâce au « pacte de responsabilité » : c'est moins que le montant annuel de leurs fraudes fiscales !

→ Les chômeurs et chômeuses savent bien que ce n'est pas en détruisant les quelques droits de celles et ceux qui ont encore un boulot qu'ils et elles retrouveront du boulot.

→ Les retraité-es étaient dans la rue dès le 10 mars pour leurs revendications spécifiques et ont participé aux actions interprofessionnelles contre ce projet de loi qui attaque les acquis des générations précédentes.

→ La promesse d'une « garantie jeunes » qui n'est pas financée n'a pas trompé les lycéen-nes et les étudiant-es : ils et elles ont répondu par les grèves et occupations de nombreux établissements.

Le mouvement s'est poursuivi, les journées de manifestations se sont succédé, quelques-unes assorties d'appel national unitaire à la grève. 9 mars, 12 mars, 17 mars, 24 mars, 31 mars, 9 avril, 12 avril, 14 avril, 20 avril, 28 avril, 12 mai, 17 mai, 19 mai, 26 mai, 14 juin, 23 juin, 28 juin, 15 septembre... à la question : « On continue ? », dès le mois d'avril nous disions : « La réponse est double ; oui, s'il s'agit de poursuivre le mouvement social jusqu'à l'abandon du projet de loi Travail pour ensuite imposer nos revendications ; non, ça n'a pas de sens de continuer ainsi à coup de journées d'action sans lendemain. Il faut préparer et organiser la grève reconductible ; des organisations syndicales nationales (Solidaires, CNT-SO, CNT, des fédérations CGT), de nombreuses structures syndicales interprofessionnelles, des milliers de syndicalistes (notamment autour de

*l'appel On bloque tout!*³), une partie des participants et participantes aux Nuits Debout, ont raison de l'affirmer ! »

ON BLOQUE TOUT ?

Des milliers de syndicalistes de différentes organisations ont soutenu l'appel **On bloque tout!**, qui affirme « la seule manière de gagner et de faire plier le gouvernement, c'est de bloquer l'économie. Les travailleurs et les travailleuses doivent en effet prendre leurs affaires en mains dans cette lutte et ne doivent pas s'en remettre à des politiciens ou politiciennes qui n'ont que les élections de 2017 en vue. Et pour bloquer l'économie, ce qu'il faut c'est confirmer l'ancrage de la grève, préparer sa généralisation et sa reconduction partout où c'est possible dans les jours et semaines qui suivront ! Alors nous obtiendrons le retrait du projet de loi El Khomri. Alors nous pourrons préparer la contre-offensive, NOTRE contre-offensive en popularisant des revendications qui permettent de rassembler, sur lesquelles les équipes syndicales pourraient s'engager ensemble, à la base et dans l'unité ».

Cet appel a été lancé par des militants et militantes qui, lors du mouvement social de 2010 avaient contribué aux deux appels « pour la grève générale ». Nous n'étions pas, en mars 2016, dans le même contexte qu'en septembre 2010, c'est pourquoi il ne s'agit pas d'un appel à la grève générale, mais à la construire. Pointer cette nécessité de construire un mouvement, rappeler que le blocage de l'économie est une arme essentielle pour les travailleurs et les travailleuses, replacer leur action directe au cœur de la stratégie pour gagner quand d'autres jouent sur les promesses électorales, montrer que cette démarche est portée par des collectifs militants de différentes organisations syndicales, voilà quels étaient les buts essentiels de cette initiative. Bien qu'ignoré depuis le début par certains courants, il est signé par plus de 1 500 syndicalistes Solidaires, CGT, CNT-SO, FSU, CNT, LAB, CFDT, FO, STC, UTG et plus d'une centaine de structures syndicales (nationales, régionales ou locales,

professionnelles ou interprofessionnelles). Citons un extrait d'un de ses communiqués pour illustrer la démarche :

« Le mouvement social qui a débuté le 9 mars s'est depuis amplifié et marque les esprits avec plusieurs journées de grèves et de manifestations, des actions symboliques, de nombreux blocages de cibles économiques sans compter la dynamique des Nuits Debout en lien avec la mobilisation. Pour combattre l'action directe des travailleurs et des travailleuses, le gouvernement, le patronat tente de restreindre le débat aux seuls parlementaires ; nous ne tomberons pas dans ce piège de la démobilité collective qui serait un aveu d'échec alors que la lutte continue et doit s'amplifier.

Ce mouvement social est aussi marqué par une très forte répression, délibérément mise en œuvre par le gouvernement pour tenter d'affaiblir notre mobilisation : gazages massifs des cortèges syndicaux, arrestations et condamnations de militant.e.s allant jusqu'à des peines de prison ferme, brutalités policières extrêmement graves... La violence est bel et bien celle de ce gouvernement et de ses forces de l'ordre au service des patrons. [...] Le mois de mai doit être celui durant lequel le mouvement social prendra toute son ampleur : pour cela nous ferons tout pour que la grève des cheminot-es à partir du 18 mai soit aussi celle de la convergence des luttes, à travers une grande journée de grève interprofessionnelle. D'autant que dans la même période, une grève reconductible unitaire est aussi annoncée dans le transport routier.

Parce que ce n'est pas à l'Élysée, ni à Matignon, ni au Palais-Bourbon qu'on obtiendra satisfaction : organisons-nous collectivement et de façon unitaire, faisons grève et reconduisons-la, développons les actions de blocage économique et soyons toutes et tous dans la rue le 18 mai pour le retrait total de la loi « Travail ! Nous invitons [...] à s'emparer de ces propositions, à les porter dans les intersyndicales locales et les assemblées générales, pour faire de la journée du 18 mai une démonstration de force permettant de reconduire la grève. »

Il est nécessaire de renforcer cette dynamique, de combattre les sectarismes. Ses

initiateurs et initiatrices ont voulu donner une suite à cet appel, dans ce souci de pérenniser le travail unitaire, de créer un élan permettant d'aller plus loin. Cette étape fut un échec. La volonté de ne pas se transformer en un mouvement prétendant se substituer aux collectifs syndicaux a abouti à la mise en veille du réseau ; ce qui a d'autant plus laissé place au Front social, lancé en 2017. Le trio qui anime celui-ci est source de critiques de bien des syndicalistes que nous côtoyons dans les luttes : pour nombre de camarades de SUD PTT et Solidaires, le syndicat SUD PTT 92 fait preuve d'une pratique dont le caractère sincèrement offensif sur le terrain n'a d'égal que l'aspect qui peut paraître à beaucoup manœuvrier et polémique en interne ; le syndicat CGT Info Com est détesté par bien des équipes syndicales CGT de la branche



(imprimeurs, correcteurs, journalistes...) qui lui reprochent une volonté de s'implanter en piétinant les autres syndicats CGT de la profession et un « gauchisme » aussi récent que purement verbal ; quant au dernier tiers, il est constitué d'un militant qui se présente au nom du syndicat d'une usine fermée⁴ depuis trois ans. Pour autant, le Front social remplit un vide et ses configurations locales sont très variables et bien souvent sans rapport avec sa tête d'affiche parisienne. Pour perdurer de manière utile, il lui faudra trouver un mode de fonctionnement donnant aux comités locaux toutes

les facultés de décider les actions et orientations, pas seulement de valider ce qui est présenté ; il faudra aussi dépasser la seule posture dénonciatrice envers « les bureaucrates », pour s'atteler à la construction d'un pôle unifiant le syndicalisme de luttes, à partir des pratiques locales quotidiennes. Pas sûr que ce soit l'ambition de tous ses animateurs...

Pour en revenir à l'appel On bloque tout !, il convient de dire clairement que dans l'esprit de ses animateurs et animatrices, il s'agissait bien d'organiser le blocage de l'économie, ce qui passe par la grève et sa généralisation ; les actions visant à « bloquer » ponctuellement certaines activités (des transports, des usines, des raffineries, des services, des moyens de communication,...) peuvent être des moments dans la mobilisation, mais pas le but. Dans certaines villes, cet aspect a pu s'estomper ; ce fut parfois un moyen de nier les difficultés à organiser et tenir la grève. On peut faire illusion momentanément, mais on ne gagne pas une bataille sociale d'une telle ampleur avec des artifices...

LA GRÈVE GÉNÉRALE NE SE DÉCRÈTE PAS

C'est vrai. Mais ça tombe bien, nous n'avons ni besoin, ni envie de décret. Ce qu'il nous faut, ce sont des organisations syndicales qui affirment que la grève reconductible est nécessaire, qui la préparent et l'organisent en donnant aux travailleurs et travailleuses tous les moyens nécessaires à cela. Crier « Grève générale, grève générale » alors qu'il n'y a pas grève, ne sert à rien. Y appeler est nécessaire mais insuffisant. C'est un long travail. Dans les entreprises et les localités, beaucoup de syndicalistes s'y emploient ; ils et elles sont à la CGT, à FO, à Solidaires, à la FSU, à la CNT-SO, à la CNT, à LAB, au STC, il y en a même une poignée à la CFDT

4 L'usine a été fermée après de nombreuses luttes menées par ce syndicat CGT, animé par ce militant. Ce fut aussi le lieu de pratiques particulièrement sectaires, notamment vis-à-vis de SUD et Solidaires.

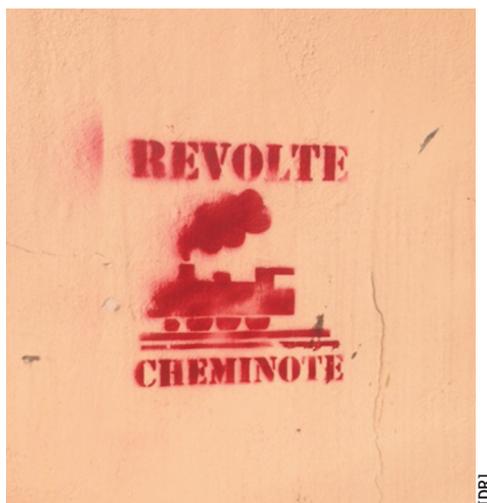
ou à l'UNSA. Des jeunes engagé-es à l'UNEF, l'UNL ou la FIDL y contribuent ; la Coordination nationale étudiante, Solidaires étudiant-e-s ou encore les syndicats CGT et SUD Lycéens défendaient cette position. Des collectifs d'intermittents du spectacle s'inscrivent dans cette dynamique. Le sujet fut aussi largement débattu dans beaucoup de rassemblements Nuit debout.

Alors, pourquoi ça n'a pas vraiment démarré ? L'absence d'un secteur professionnel moteur pèse. Le secteur ferroviaire à plusieurs reprises, l'Éducation nationale en 2003, les raffineries en 2010 jouèrent ce rôle. Il y a eu des grèves reconductibles en France, en 2016 comme aujourd'hui, souvent dans des entreprises privées, mais elles restent localisées. Après que la fédération CGT ait inventé une grève sectorielle à la SNCF deux jours avant le mouvement interprofessionnel du 28 avril, il eut été possible de rebondir sur cette surprenante décision, en construisant un mouvement reconductible à compter du 26, dans la perspective du 28. Ni la CGT, ni SUD-Rail, ni FO, n'ont voulu, préférant préserver l'unité, dans ce secteur professionnel, avec UNSA et CFDT. La fédération CGT a ensuite annoncé une grève reconductible à partir du 18 mai, avant de transformer cela en une nouvelle grève « carrée », cette fois de 48 heures, les 18 et 19 mai ; et de recommencer les 25 et 26 mai ! Face aux propositions et tentatives de grève reconductible lancées alors par SUD-Rail et FO, la CGT mettait encore en avant la nécessité de ne pas se couper de l'UNSA et de la CFDT (qui soutenaient le projet de loi Travail !).

Bilan : lorsqu'enfin un appel à la grève reconductible a été lancé dans le secteur ferroviaire, à compter du 31 mai au soir, la CFDT a abandonné la grève dès le 1^{er} jour, et l'UNSA le 2^e ! La grève s'est poursuivie à la SNCF, mais dans des conditions difficiles : les collectifs les plus combatifs étaient épuisés par les multiples grèves carrées qui avaient précédé le mouvement ; la division syndicale n'a pas aidé ; le gouvernement a

fait des concessions sur les sujets professionnels pour éviter le renforcement du mouvement interprofessionnel. Incontestablement, une occasion rare a été loupée fin avril puis mi-mai 2016; nous le disions l'an dernier : « *Sans doute faudra-t-il porter plus d'attention dans le bilan sur cette volonté d'isoler cheminots et cheminotes des autres travailleurs et travailleuses.* »⁵

Des possibilités auraient pu exister autour d'autres secteurs professionnels : raffineries, ports et docks, routiers, ... Mais, soit le moment de ces grèves ne correspondait pas à une possibilité d'élargissement interprofessionnel, soit il n'y avait aucune volonté d'élargir de la part de la majorité des animateurs et animatrices de ces mouvements ; les deux explications pouvant par ailleurs se cumuler. Mais d'autres questions se posent : y-a-il vraiment besoin d'un secteur professionnel moteur ? Quelle est la marge entre cette demande de « locomotive » du mouvement et les grèves par procuration dont on parle tant depuis vingt ans ? Plus prosaïquement, pourquoi n'arrivons-nous pas à convaincre la masse des travailleurs et travailleuses⁶ que leur action directe et collective est nécessaire ? Victoire culturelle, donc politique, du camp réactionnaire ; affaiblissement des réseaux militants portant un projet de transformation sociale ; manque de crédibilité des organisations syndicales (et politiques) ; précarité permanente et massive qui permet au patronat de faire pression... Tout ceci, et bien d'autres choses, est connu. Même si la pratique est insuffisamment répandue, des bilans sont régulièrement tirés. L'un des enseignements majeurs est sans doute qu'il faut, non pas rompre avec un certain activisme qui entretient la santé militante⁷, mais en relativiser l'intérêt et placer nos priorités ailleurs : dans la reconstruction, le recentrage, le renforcement et le développement de nos forces organisées, ... Des termes qui renvoient, de manière quelque peu provocante, à des débats et pratiques du passé, certes ; mais qu'il faut remettre



au goût du jour, en concordance avec les réalités d'aujourd'hui. Pour mettre fin à la spirale des défaites sociales, pour gagner sur nos revendications, pour rendre crédible, puis effective, une transformation sociale radicale, nous avons besoin de nous organiser. Nous avons besoin d'outils collectifs efficaces. Nous avons besoin de projets qui donnent envie et qui soient partagés. Nous avons besoin de nous unir. Nous avons besoin de faire fructifier nos diversités... Attelons-nous à ce genre de choses. Le plus utile à nos luttes futures n'est peut-être pas ce qui fait le plus de bruit ou de vues sur Internet⁸ ?

LA SITUATION EN JUIN 2016

Revenons-en à juin 2016 : la grève à la SNCF était réelle mais moins forte qu'elle ne le fut pour des mouvements similaires dans le passé. Les raffineries étaient également en grève, mais de manière inégale selon les sites. Les transporteurs routiers, après avoir fait grève vers la fin mai ont cessé le mouvement après avoir obtenu des garanties pour leur secteur, essentiellement sur le paiement des heures supplémentaires. D'autres mouvements ont touché des centres de traitement des déchets, les ports et docks, les centrales nucléaires, et aussi des entreprises privées de toutes sortes, mais

souvent sous forme de débrayages plutôt que de grève reconductible.

On ne peut taire le changement de discours perceptible du côté des confédérations FO puis CGT à compter de début juin. Alors que durant des semaines le seul mot d'ordre était « Abandon du projet de loi Travail », désormais, nombre d'interventions mettaient en avant des « points de blocage » qu'il faudrait traiter avant de possibles « négociations »... Certes, tout ceci en prenant soin de rappeler dans le même temps la demande de retrait du projet de loi. La même contradiction apparente a existé quant au mouvement : d'un côté, la CGT contribuait très largement à multiplier les actions de « blocage », affichant ainsi une certaine radicalité, mais dans le même temps elle ne mettait manifestement pas tous ses moyens en branle pour renforcer et généraliser la grève. L'exemple de la RATP est édifiant de ce point de vue : il y a bien eu un appel à la grève reconductible de la CGT (et de Solidaires) à compter du 2 juin, mais en dehors de quelques sites (où on retrouve souvent des signataires de l'appel On bloque tout!), il ne s'est pas passé grand-chose...

Pour autant, ce serait une erreur de considérer que si la grève ne se généralise pas, c'est seulement « la faute aux confédérations qui trahissent ». Contrairement à des mouvements passés de ce type, il n'y a pas de secteur où Solidaires est apparu comme faisant la preuve qu'une grève massive et longue était possible. Le poids des précédentes défaites sociales pèse, mais aussi, inévitablement, celui d'une insuffisante

prise en compte de la dimension interprofessionnelle du syndicalisme. Le mouvement s'enracine bien plus là où il y a des unions locales interprofessionnelles, CGT ou Solidaires, déjà installées dans la réalité sociale de ce territoire.

LA LOI EST VOTÉE DURANT L'ÉTÉ 2016

Craignant de ne pas avoir de majorité sur le texte lui-même, le gouvernement a utilisé une des armes que lui confie la Constitution via l'article 49-3 : pour que le projet de loi ne soit pas validé, il faut que les parlementaires votent une motion de censure, c'est-à-dire qu'ils fassent tomber le gouvernement. Ce sont donc toujours les parlementaires qui décident, mais sans discussion de fond sur le projet de loi, sans amendement et en changeant l'objet du vote. Le gouvernement instrumentalise l'institution républicaine ; il sait que ça peut fonctionner (voir les votes sur l'état d'urgence ou les précédentes utilisations de cet article 49-3). Ça a marché : il n'y a pas eu suffisamment de députés de gauche pour déposer leur propre motion de censure (il faut 10% des parlementaires) ; et la plupart ont refusé de voter celle déposée par la droite.

Malgré le coup de force du recours à l'article 49-3, le processus parlementaire fait que la loi ne pouvait être votée avant mi-juillet ; de plus, l'exemple du Contrat première embauche, tout juste dix ans auparavant, le rappelle : même votée, une loi peut être abandonnée et jamais appliquée. C'est ce que le mouvement social de 2006 avait permis. Après la mi-juin et même à l'occasion de la « rentrée sociale » de septembre 2016, il était donc encore possible de mener la bagarre contre l'application de la loi Travail. Le 15 septembre, il y eut une nouvelle journée nationale interprofessionnelle de grève et de manifestations ; et puis plus rien. FO a refusé de tenir une nouvelle rencontre inter-syndicale pour discuter de suites possibles. CGT et FSU ont mis en avant cette défection pour en rester là. Dans les semaines sui-

5 Voir « La grève de 2016 dans le secteur ferroviaire » [Mathieu Borie, Christian Mahieux, Frédéric Michel, Julien Troccaz], dans le dossier « Grève des cheminots et des cheminotes de 1986 et 2016 : et si on parlait de grève reconductible ? » Les utopiques n° 3, septembre 2016, pages 72 à 111.

6 Au sens de la classe sociale qu'ils et elles représentent : salarié-es, retraité-es, chômeurs/ses, en formation,...

7 La « gymnastique révolutionnaire », disait-on au début du siècle passé.

8 Internet, qui est, par ailleurs un outil militant très utile.



vantes, quelques initiatives unitaires ont été décidées nationalement : plate-forme revendicative unitaire, recours juridiques... Mais il n'y avait plus de mouvement social en cours : sans surprise, l'absence de dynamique a fait que les collectifs militants, et plus encore la masse des travailleurs et des travailleuses, les ont ignorées.

À compter du dernier trimestre 2016, il faut aussi dire qu'un certain nombre de syndicalistes ont choisi de prioriser les campagnes électorales présidentielles et législatives de 2017. Cela a eu des conséquences sur l'activité syndicale en termes de forces militantes ; mais aussi sur la conception même des mouvements sociaux, la solution étant finalement censée venir du renouvellement des personnes gérant les institutions en place. L'apothéose étant la ligne politique d'un candidat aux élections présidentielles indiquant que voter pour lui permettrait « *d'économiser des kilomètres de manifestation* ». De ce point de vue, le fait que la campagne proposée au sein de Solidaires dès l'été 2016, finalement lancée à la fin de

l'année via ATTAC⁹, n'ait pas existé en dehors de quelques villes, a aussi pesé. Entre-temps, on était passé d'un projet de campagne de masse avec matériel national diffusable dans les lieux de travail, à une série d'actions symboliques mobilisant un public militant.

NUIT DEBOUT

Une des nouveautés de ce mouvement, est l'apparition des Nuits Debout. Trois éléments nous paraissent devoir être retenus à ce propos :

Tout d'abord, ces rassemblements ne sont pas comparables à ce qu'a été le mouvement des Indignés dans l'État espagnol, ils ont rassemblé beaucoup moins de monde. Ensuite, il faut mettre en évidence l'existence de cette dynamique Nuit Debout dans des centaines de villes à travers tout le pays, donc pas seulement à Paris, place de la République.

Enfin, ce mouvement montre qu'il existe un réel besoin de débats, de démocratie, une remise en cause de la démocratie représentative et des institutions de la république bourgeoise.

Mais tout ceci reste inégal : **une partie des participants à Nuit Debout refusait ce qu'ils et elles appellent une politisation, c'est-à-dire une transformation sociale et politique de la société** ; à Paris, une commission Grève

⁹ Initialement proposée sous le nom « Une autre campagne », elle s'est fondue avant même d'avoir été proposée aux autres forces du mouvement social dans celle issue d'Attac « Nos droits contre leurs privilèges ».

¹⁰ RLF, Réseau de lutte contre le fascisme et l'extrême-droite, qui comptait plusieurs dizaines de collectifs locaux à la fin des années 1990.

générale a travaillé avec des syndicalistes et notamment avec l'Union syndicale Solidaires ; dans les autres villes, ce sont très souvent des syndicalistes (Solidaires ou CGT pour l'essentiel) qui animaient les Nuits Debout. Contrairement à ce que quelques courants politiques ont voulu faire croire, ce n'était nullement le lieu de la coordination de la grève, pour une raison évidente : le point commun aux participants et participantes n'était pas d'être en grève. Il n'en reste pas moins que ce que porte ce mouvement (démocratie, remise en cause des institutions...) interpelle directement le mouvement syndical : pourquoi laisser cela s'organiser sur des bases qui, trop souvent, nient les antagonismes entre classes sociales, l'exploitation, les rapports hiérarchiques et les inégalités inhérentes au système capitaliste ?

LES MOUVEMENTS SOCIAUX :

UNE ARME CONTRE L'EXTRÊME-DROITE

Dans le texte intitulé « Solidaires contre le fascisme », on lit : « *Le Front National, l'extrême-droite, ne sont jamais très à l'aise en période de fort mouvement social et leurs prises de position peuvent alors varier d'un jour à l'autre... En revanche, ils savent bien que chaque défaite du mouvement social, comme chaque lutte non menée, leur ramèneront leur lot de nouveaux électeurs-trices potentiel-les. Comme le disaient déjà l'appel des 250 et Ras l'front¹⁰ il y a 25 ans, leurs avancées sont faites de nos reculs* » [...] *La présence et l'activité syndicales au plus près des travailleurs et des travailleuses (quotidiennement sur les lieux de travail), la reconstruction d'un tissu syndical interprofessionnel de proximité sont des actes antifascistes concrets. Cela peut paraître une banalité, mais nous le répétons, c'est parce que nous mènerons des luttes victorieuses sur le terrain des droits sociaux et économiques que nous pourrons faire reculer durablement le FN.* »

Les mouvements sociaux font taire l'extrême-droite ; c'est un fait confirmé par plusieurs exemples au fil des années. Certes, avec la séquence contre la loi Travail, l'ex-

trême-droite ne s'est pas volatilisée, il eut fallu être d'une grande naïveté pour penser ainsi. Mais, une fois de plus, elle a disparu du paysage dès lors qu'il y avait un fort mouvement social : dans ces moments, ce ne sont pas ses sujets de prédilection qui sont au centre des discussions populaires. C'est important. Ce n'est pas la réponse miracle, mais ça rappelle l'importance du mouvement social dans la lutte contre le fascisme, son efficacité sur ce plan (sans doute plus que des postures politiques sans prise réelle auprès de la masse des travailleurs et des travailleuses) et toute sa dimension politique. A contrario, parce qu'elle a réussi, avec l'aide de bien des forces politiques de droite et de gauche, à imposé une certaine hégémonie sur ses sujets de prédilection, et surtout sur la manière de les aborder, l'extrême-droite revient en force lorsque le sujet politique n'est plus le mouvement social mais qu'il est rythmé par les joutes télévisées entre prétendants et prétendantes au sacre.

LA VIOLENCE DE L'ÉTAT

L'état d'urgence se caractérise par une restriction des libertés individuelles et collectives et se traduit par une forte répression des mouvements sociaux. Nous l'avions constaté dès sa mise en place, fin novembre 2015, au moment de la COP 21, avec plusieurs arrestations et assignations à résidence arbitraires. **Mais 900 parlementaires sur 906 avaient jugé utile de ne pas voter contre la mise en place de ce régime d'exception!**

Dès le début du mouvement, en mars 2016, les jeunes furent particulièrement visés-es : fermetures administratives d'établissements, interventions et violences policières sur les campus universitaires, menaces et sanctions disciplinaires envers des lycéen-nes... À partir des manifestations du 24 mars, un pas de plus était franchi : gaz lacrymogènes, matraques, arrestations, etc., systématiquement, la police provoque, les CRS chargent les manifestants et manifestantes. Cela fait écho aux condamnations de syndicalistes,

à l'intrusion de forces de police, l'arme au poing, sur des lieux de travail... **La violence et les provocations policières n'ont cessé de s'amplifier.** Dans beaucoup de villes, nous sommes systématiquement confronté-es à un dispositif policier agressif, cherchant l'incident, attaquant des manifestants et manifestantes à coups de gaz et de matraques, avec des nuées de policiers en civils mêlés aux « troubles » ensuite hypocritement décriés. À Lille, la police a saccagé des locaux syndicaux (CNT), à Rennes elle a perquisitionné ceux de Solidaires. Le 28 avril, le gouvernement passait un nouveau cap, avec conférences de presse du ministre de l'Intérieur puis du préfet de police de Paris, pour dénoncer « les casseurs » et mettre en garde les responsables des forces syndicales organisant des manifestations !

« 24 policiers blessés » dit la police : les grands médias relaient. « Des dizaines de manifestants blessés » disent les manifestant-es : les mêmes n'en parlent pas. Au soir des manifestations du 28 avril, la meute était lâchée ; tout ce qui ressemblait à un opposant à la loi Travail était sommé de dénoncer publiquement « les violences commises ce jour ». Le ministre de l'Intérieur a convoqué les journalistes pour déplorer que 24 policiers aient été blessés ; mais il se tait chaque jour de l'année, alors que 109 personnes sont blessées au travail, quotidiennement, toutes professions confondues. Le préfet de police de Paris a organisé une conférence de presse parce qu'il y avait un blessé grave parmi les « forces de l'ordre » ; il se tait chaque jour de l'année, à propos des deux morts au travail que nous connaissons quotidiennement dans le pays. Le Premier ministre a annoncé une forte répression envers ceux qui ne respectent pas la loi républicaine ; il se tait chaque jour de l'année, quand patrons, banquiers, actionnaires et autres profiteurs conchient la république, fraudent par milliards, tuent des travailleurs et des travailleuses.

Tant en matière de **provocations et répressions policières**, qu'en termes de **menaces**

sur les organisations syndicales, le gouvernement a été de plus en plus loin ; il a même tenté d'interdire la manifestation parisienne du 23 juin, soulevant la réprobation, non seulement des organisations syndicales qui soutenaient la lutte depuis mars mais aussi d'organisations comme la Ligue des Droits de l'Homme ; ainsi, la LDH a annoncé qu'elle appellerait à la manifestation si celle-ci était interdite (bien d'autres organisations ont fait de même). Finalement, à l'issue d'une négociation qui n'était peut-être pas nécessaire car, de fait, la manifestation aurait eu lieu, la préfecture de police a accepté un parcours beaucoup plus court que prévu et sous forme de boucle fermée.

De graves agressions policières ont eu lieu, certaines avec des conséquences extrêmement importantes : fractures, mutilations¹¹... Le 15 septembre, notre camarade Laurent Théron de SUD santé sociaux perdait l'usage d'un œil suite à un tir de grenade des forces de [leur] ordre. Dans son texte de bilan publié en décembre 2016, la fédération des syndicats SUD Éducation cerne le problème :

« La répression policière et les techniques de maintien de l'ordre à l'égard des cortèges ont effrayé bon nombre de salarié-es et les ont empêché-es de venir manifester. Jamais la police n'avait été aussi provocatrice à l'égard des cortèges syndicaux, dans les grandes agglomérations : cortèges coupés en deux, nasses policières, utilisation de grenades de désencerclement, tirs tendus de flash-ball, présence massive en tête de cortège dictant le tempo de la manifestation pour en arriver aux parcours avec fouilles systématiques à l'entrée, impossibilité de prendre le cortège en cours de route, etc. Ces techniques sont utilisées depuis des années dans les quartiers populaires et dans

¹¹ Voir « la violence structurelle du travail et la violence contre l'autogestion des travailleurs » [Philippe Arnaud]. *Les utopiques* n° 4, février 2017, pages 90 à 97.

¹² À ce sujet, on se rapportera aux articles « Assigné-es à résistance » [Théo Roumier], « L'état d'urgence, seconde nature de l'état » [Jean-Jacques Gandini], « Ce que tout révolutionnaire devrait savoir de l'antiterrorisme » [des inculpés dans l'affaire dite « de Tarnac »]. *Les utopiques* n° 5, juin 2017, pages 6 à 39.



[DR]

Garnements... Le 1^{er} mai 2016, Paris

les mobilisations type Notre-Dame-des-Landes ou ZAD. La nouveauté réside dans la mise en place à une échelle bien plus vaste de ces techniques et dans l'utilisation de l'arsenal législatif relevant de l'état d'urgence pour restreindre les libertés publiques et individuelles : interdiction de manifestations, interdictions préventives individuelles de manifester, assignation à résidence de militants et militantes,... Ne soyons pas dupes : il s'agit là d'une volonté délibérée du pouvoir de mettre l'accent dans les médias sur la supposée violence des manifestant-es, en tentant de diviser le mouvement social et d'isoler les contestataires du reste de la société. Malheureusement ces techniques ne font que préfigurer la criminalisation accrue du mouvement social dans les mois et les années à venir. »

Le transfert de nombre de dispositions permises par l'état d'urgence dans la loi « ordinaire » confirme ce qu'écrivaient les camarades de SUD Éducation¹². **Le mouvement a été marqué par une grande violence policière, par la répression.** Le terrain avait été préparé par l'état d'urgence mis en place avec l'appui ou la complicité de tous les groupes politiques représentés au Parlement. Le mouvement syndical doit se

préoccuper de cette situation ; il faut réimpulser des actions de désobéissance, ne pas accepter les reculs des libertés, et parallèlement s'organiser contre la répression et pour la solidarité.

LOI TRAVAIL 2: POUR ANNULER

1936, 1945, 1968, 1981...

Après le 49-3 de 2016, c'est par le recours à un autre outil institutionnel que le gouvernement de 2017 a procédé : les ordonnances. Le résultat est le même : le Parlement donne carte blanche à l'exécutif ; la tâche est aisée lorsqu'on dispose d'une majorité absolue à l'Assemblée nationale. Mais avant la validation de ces ordonnances, fin septembre, le gouvernement Macron a voulu associer une partie des organisations syndicales. CGT, CFDT, FO, CGC et CFTC ont été invitées, au début de l'été puis fin août, à deux séries de réunions pour leur présenter les projets. **Tout a été fait pour diviser le mouvement syndical** : seules ces 5 confédérations ont été conviées et surtout, toutes les réunions ont été organisées en tête-à-tête avec la délégation gouvernementale, chacune de ces 5 organisations syndicales devant s'y présen-

Il ne s'agit pas d'aligner
des journées « pour l'honneur ».
Ce mouvement a cristallisé
bien d'autres refus.



[MOLAND]

ter à tour de rôle. Pas une seule rencontre avec toutes les parties prenantes ! De quoi permettre au gouvernement, et donc au patronat qui le mandate, de tirer les ficelles ! CFDT et CFTC se complaisent dans ce genre de situations ; FO y a trouvé de quoi se satisfaire et ne pas appeler à la journée nationale de grève et manifestations du 12 septembre¹³ ; CGC et CGT ont demandé une rencontre en présence des 5 confédérations, mais ont participé jusqu'au bout au processus mis en place par le gouvernement. Il est vrai que

les propositions de rencontre intersyndicale, lancées à plusieurs reprises par Solidaires depuis fin avril, n'avaient trouvé aucun écho de la part des organisations qui avaient mené la lutte ensemble en 2016. Le choix de la CGT de lancer seule l'appel au 12 septembre n'a pas aidé à construire un mouvement unitaire, mais il nous revient de trouver les moyens de contourner le sectarisme. Les dispositions antisociales de la loi Travail 2 sont nombreuses, La CGT, l'Union syndicale Solidaires, la CNT-SO, mais aussi

le syndicat des Avocats de France, le syndicat de la Magistrature ou encore la Ligue des Droits de l'Homme, ATTAC et Copernic, ont produit des analyses pertinentes et complètes. La lecture des projets d'ordonnances amenait à dresser une liste bien longue¹⁴:

→ Piétinant le Code du travail et les conventions collectives une entreprise pourra baisser les salaires, modifier le temps de travail, les congés, les majorations d'heures supplémentaires...

→ En cas de licenciement illégal, l'indemnité prud'homale serait plafonnée. Ou comment planifier et quantifier tranquillement la criminalité dès lors qu'elle est patronale!

→ Le plancher de 24 heures hebdomadaire pour un contrat à temps partiel n'est plus la règle dans la loi. Les temps d'astreinte peuvent être décomptés des temps de repos. Les 11 heures de repos obligatoire par tranche de 24 heures peuvent être fractionnées. Le dispositif « forfaits jours », qui permet de ne pas décompter les heures de travail, est étendu à l'ensemble des salarié-es. Flexibilité et précarité à tout va!

→ Suppression des DP, CE et CHSCT. Une instance unique est créée; disparaissent la plupart des prérogatives existantes qui permettaient aux salarié-es d'être informés et de se défendre. Le nombre de délégués sera au moins divisé par deux.

→ Une multinationale pourra fermer une entreprise « en difficulté » sur le territoire français, et licencier, sans que les profits colossaux qui sont réalisés dans le monde soient pris en compte. Il est déjà si facile pour une entreprise de plomber ses

comptes au travers des jeux d'écritures et des transferts vers « les paradis fiscaux »!

→ Une mesure peut-être imposée par référendum contre l'avis de 70% des syndicats. Bien entendu, ces référendums s'organiseront avec chantage à l'emploi...

→ Une entreprise pourra légalement licencier sans avoir de « difficultés économiques ». Les employeurs n'auront plus obligation de faire des offres de reclassement individuelles, ils pourront se contenter de... donner un accès internet en interne sur des offres « d'emplois accessibles »!

→ Après un accord d'entreprise, un salarié qui refuse un changement dans son contrat de travail (salaire, temps de travail, conditions de travail) pourra être licencié pour faute.

→ Une entreprise ou un groupe de moins de 1000 salarié-es pourra mettre en œuvre un plan de licenciement avant une cession de fonds de commerce ou d'activité. C'est la remise en cause du transfert et de l'obligation de reprise du personnel.

→ La durée du congé en cas de décès d'un proche (enfant, conjoint-e,...) n'est plus garantie par la loi.

→ La visite médicale d'embauche est transformée en une « visite d'information ».

→ Par simple accord d'entreprise, on peut passer à 12 heures de travail par jour et à 46 heures de travail par semaine.

→ Les conditions de recours aux contrats à durée déterminée (CDD) seront définies branche par branche: la durée pourra être portée à 5 ans, alors qu'actuellement elle ne peut excéder 18 mois sur un même poste; on pourra inventer des « CDI de chantier », qui transforment le contrat à durée indéterminée en CDD (avec même moins de garanties que ces derniers).

Nous nous attarderons ici sur le seul volet relatif au fait syndical. Il comprend deux aspects:

→ La disparition des instances représentatives du personnel (CHSCT, DP et CE¹⁵), remplacées par un comité social et économique aux contours encore incertains mais dont

¹³ La moitié des unions départementales et plusieurs fédérations FO y ont toutefois appelé, contrairement au mot d'ordre confédéral.

¹⁴ Bien sûr, pour récompenser quelques organisations syndicales qui font le sale boulot de désinformer les travailleurs et les travailleuses, il est possible qu'une mesure ou deux soient atténuées avant les décrets d'application. À la lecture de la liste et vu l'ampleur des modifications, on comprendra que cela ne change rien.

¹⁵ Comités d'hygiène, sécurité et des conditions de travail - Délégué du personnel - Comités d'établissement et comités d'entreprise.

Coordination internationale de syndicats de lutte chez Amazon.
Ici en soutien aux salarié-es de Poznan



il est déjà acté qu'il entérinera la suppression de plusieurs attributions et droits des délégations actuellement existantes ;

→ L'extension des moyens donnés à l'employeur de contourner les sections syndicales d'entreprise, pour imposer des mesures, même très majoritairement refusées par celles-ci.

D'où viennent ces droits des travailleurs et des travailleuses dont le patronat est en passe d'obtenir la suppression ?

→ La généralisation des délégués du personnel dans les établissements d'au moins onze salariés date de la loi du 24 juin 1936 qui reprenait là une des dispositions des accords Matignon signés durant la grève générale de mai-juin.

→ Les comités d'entreprise ont été institués par les ordonnances du 22 février 1945, en application du programme du Conseil national de la Résistance, dont le patronat était très majoritairement écarté car ayant collaboré avec les régimes fascistes.

→ La section syndicale d'entreprise devint légale par la loi du 27 décembre 1968, concrétisant un des engagements pris lors des négociations de Grenelle, pendant la grève générale de cette même année.

→ Les CHSCT datent de la loi du 23 décembre 1982, dernière des quatre lois modifiant profondément le Code du travail promulguées par le gouvernement issu de l'arrivée de la gauche au pouvoir, le 10 mai 1981.

1936, 1945, 1968, 1981 : quatre moments où le patronat¹⁶ est en situation de faiblesse et où il a peur du mouvement social qui joue pleinement son rôle politique. Une peur parfois exagérée, une faiblesse trop souvent vite compensée par les compromissions de celles et ceux que l'autonomie des travailleurs et travailleuses effraie. Mais

le fait est indéniable : patronat et bourgeoisie se vengent de défaites sociales passées et laissent libre cours à une haine du peuple qu'il leur fallait plus ou moins contenir ! La sortie de Macron sur « les fainéants, les cyniques et les extrêmes » n'en est que l'écume.

Ce ne sont pas seulement des contre-réformes antisociales qu'il faut combattre ; tous les droits des salarié-es, à commencer par celui de s'organiser et de se défendre collectivement, sont frontalement attaqués. Nous voulons l'abolition du salariat ? Le pouvoir en place aussi ! Pour nous, il s'agit de le remplacer par une société égalitaire, autogestionnaire, féministe, écologiste, mettant un terme à l'exploitation des êtres humains ; le gouvernement entend y substituer l'auto-entrepreneuriat, l'ubérisation, la précarité générale, la loi des plus forts comme seule règle de vie.

1936, 1945, 1968, 1981... Alors oui, il faut réussir les journées de grève et manifestations ; oui, il est indispensable de les préparer, notamment en prenant les moyens d'y

¹⁶ Le patronat, et plus généralement tout le camp des réactionnaires.

¹⁷ Voir à ce propos l'article « Invoquer l'unité, oui ; la faire c'est mieux ! » [Théo Roumier, Christian Mahieux]. Cahier de réflexions Les utopiques n° 4, février 2017.

¹⁸ Plus de 7 millions de personnes survivent avec ces « mini-jobs » (payés 450 euros par mois au maximum) et « midi-jobs » (850 euros maxi) pour lesquelles les cotisations sociales sont drastiquement réduites.

¹⁹ L'OFT était l'équivalent de l'ex-agence nationale pour l'emploi (ANPE) en France.



[BIGOT-LEONICHAJEK]

Après les lois Hartz, le patronat allemand s'est attaqué au droit de grève, en tentant de le limiter aux seuls syndicats DGB qui ne l'utilisent guère. Manifestation à Francfort en 2015

LA DIMENSION INTERNATIONALE

La loi Travail en France s'inscrit dans une offensive des capitalistes qui est internationale; rien qu'en Europe, on peut citer les lois Hartz en Allemagne, les contrats 0 heure en Grande-Bretagne, le Job's Act en Italie, les accords Patronat/CCOO/UGT dans l'État espagnol, bien sûr les mémorandums en Grèce, et encore la loi Peeters en Belgique; l'attaque se retrouve sous diverses formes sur les autres continents. Quelques exemples.

En Allemagne

Ce sont les lois Hartz qui ont modelé l'actuel état des rapports sociaux dans le pays. Elles sont issues d'une commission d'experts présidée par Peter Hartz qui rendit son rapport en 2002. Les représentant-es de la centrale syndicale DGB ont approuvé. Évidemment, comme toujours, on parlait de mettre en œuvre « une cure radicale contre le chômage ». La réalité des quatre lois provenant directement de ce rapport consensuel fut tout autre. La première loi étendait les possibilités de recours au travail temporaire et durcissait les obligations des chômeurs et chômeuses (refus de salaires plus bas ou de mobilité géographique entraînent d'importantes réductions des allocations, voire leur suppression); Hartz II instaurait les « mini-emplois¹⁸ » et les aides à l'auto-entrepreneuriat; Hartz III a transformé l'Office fédéral du travail¹⁹ en une Agence fédérale pour l'emploi, avec mise en place d'objectifs de « rentabilité », site par site. Hartz IV supprime les différentes allocations-chômage, fusionne l'assistance-chômage avec les aides sociales, réduit considérablement les montants, réduit la durée et durcit les conditions d'indemnisation.

donner un caractère unitaire plus affirmé. Mais l'enjeu impose de construire d'autres perspectives. En termes de dates, car il ne s'agit pas d'aligner des journées « pour l'honneur »; en termes de projet émancipateur et crédible, lié à la défense quotidienne de nos intérêts de classe, individuels et collectifs, car c'est ainsi qu'on pourra construire un mouvement fort, ancré parmi la masse des travailleurs et travailleuses, qu'ils et elles soient en activité, en retraite, au chômage ou en formation.

1936, 1945, 1968, 1981... reprenons les questions essentielles: l'unité et l'unification du mouvement syndical, son implantation, sa capacité à se transformer en véritable force syndicale et sociale pour jouer le rôle politique qui doit être le sien, la réalité de son internationalisme face à celui des forces capitalistes¹⁷... Il y a urgence. Mais pas obligation de se précipiter pour satisfaire au zapping des réseaux (anti?) sociaux ou aux appétits politiques. À partir des enseignements du passé et sans le mythifier, en fonction des réalités contemporaines et sans les considérer comme inéluctables, construisons, créons, osons...

Pas seulement pour l'anecdote mais parce que cela illustre le cynisme ambiant de certains milieux, il faut parler de ce qui aurait pu s'appeler Hartz V : quatre mois après l'entrée en vigueur de la dernière de ses lois, Peter Hartz, ex-directeur du personnel chez Volkswagen, démissionnait à cause de ses implications dans un scandale mêlant divers responsables de cette entreprise : malversations, pots-de-vin et aussi voyages auprès de prostituées offerts à des représentants du personnel... Il a été condamné en 2007.

Les quatre lois Hartz datent de 2002 et 2004; on voit d'où vient le « modèle allemand » tant mis en exergue par nos gouvernements successifs, de droite et de gauche. Le résultat ? La ministre du Travail, Andrea Nahles, en donnait un brillant aperçu il y a quelques mois, lors de la présentation du rapport annuel du gouvernement allemand sur la richesse et la pauvreté : « *Les quatre dixièmes les moins aisés de la population salariée ont gagné moins en 2015 qu'au milieu des années 1990.* » Dans le pays, les ménages appartenant au 10 % les plus fortunés possèdent plus de la moitié de la richesse totale ; les 50 % de la population les moins favorisés se partagent 1 % de cette richesse (qu'ils et elles produisent). Selon Eurostat, 20 % de la population allemande est en risque de pauvreté ou exclusion totale. Les jeunes, les femmes, les personnes migrantes et celles en retraite représentent les catégories les plus touchées par cet excès de pauvreté et précarité aux conséquences dramatiques, notamment en matière de santé et d'exclusion sociale²⁰. Mi-août 2017,

l'Institut national de statistiques a précisé l'ampleur des dégâts : en Allemagne, parmi les travailleurs et les travailleuses, il y a 13,4 % de temps partiel à moins de 20 heures par semaine, 10,2 % « d'indépendantes » dont la moitié en auto-entrepreneuriat, 7,2 % en contrats à durée déterminée, 5,9 % en « mini-jobs », 2 % en intérim. Soit près de 14 millions de personnes sur une population active de 44 millions. Voilà qui relativise énormément le fameux « miracle allemand » et son taux de chômage plus réduit qu'en France.

Un petit focus sur les 2 millions d'auto-entrepreneurs, puisque c'est une « solution phare » de Macron : 600 000 gagnent mois de 790 euros par mois ; moins de la moitié cotise pour la retraite.

En Italie

C'est aussi pour « favoriser l'emploi en CDI » qu'ont été imposées plusieurs contre-réformes, dont le Jobs Act, en Italie. Fruits du rapport de forces entre 1960 et 1970 plusieurs lois sécurisent réellement les conditions dans lesquelles sont employés les travailleurs et travailleuses de ce pays : interdiction du travail intérimaire en 1960, réglementation des CDD en 1962, jusqu'au « statut des travailleurs » de 1970.

À compter de la fin des années 1990, la marche arrière s'accélère. En 1997 et 2003, deux contre-réformes flexibilisent grandement la relation de travail dès son origine : le recours aux CDD est facilité et de nouveaux contrats atypiques sont inventés. Dans les années qui suivent, le gouvernement Berlusconi s'appuie sur les demandes de la Commission européenne et de la Banque centrale européenne pour s'attaquer aux retraites, à la fonction publique, aux services publics, à la négociation collective. En 2012, sur le modèle des lois Hartz, les allocations chômage sont restructurées, le montant en est réduit, la durée de perception raccourcie. Cette même année, puis en 2014 et 2015, une nouvelle couche législative est mise, cette fois pour

²⁰ Plus d'éléments avec par exemple cet article : « Allemagne. Pauvreté et santé publique sous le régime des lois Hartz » [Christoph Butterwegge], sur le site www.alencontre.org

²¹ Commissions ouvrières.

²² La loi de 1994 donne aux entreprises la possibilité de créer leur propre agence de travail temporaire.

²³ CGT, Intersindical, CNT, Solidaridad obrera, IAC, LAB, ELA, CUT, CIG...



(DRI)

Septembre 2017. Les salarié-es de McDonald's à Londres en grève contre les contrats 0 heure

flexibiliser la fin de la relation de travail : le licenciement des personnes en CDI est facilité, les possibilités de recours juridiques des travailleurs et travailleuses sont réduites.

En Grande-Bretagne

Le contrat de travail précaire est devenu la norme en Grande-Bretagne, à l'image du contrat 0 heure : les salarié-es sont perpétuellement à disposition de l'employeur qui les appelle quand il le souhaite et ne les paie que sur la base des heures effectuées. Aucun minimum n'existe ! Le patronat a aussi le droit d'annuler au tout dernier moment des heures prévues, sans le moindre dédommagement. Près d'un million de personnes sont astreintes à ce type de contrat. La récente grève des travailleurs et travailleuses de McDonald's à Londres montre que la résistance et la volonté de changement existent !

En Espagne

Dans l'État espagnol, fin 1977 était signé le Pacte de la Moncloa par lequel le gouvernement, la plupart des partis politiques, les organisations patronales et les confédérations syndicales UGT et CCOO²¹ s'engageaient à maintenir la paix sociale pour assurer une « transition sereine vers la démocratie ». C'est dans ce contexte que, depuis, plus de cinquante lois ont bouleversé les rapports entre salarié-es et patronat ; on imagine dans quel sens... Dans les années 1980/90, les objectifs portent sur

quatre axes essentiels : assouplir les règles de recours et d'utilisation des contrats temporaires ; renforcer et imposer la mobilité géographique et professionnelle ; faciliter les licenciements ; affaiblir le rôle de l'Agence pour l'emploi, au profit des agences de travail temporaire qui en reprennent les attributions²². Dans le même temps, les jeunes de moins de 30 ans, les chômeurs et chômeuses de longue durée, les salarié-es de plus de 45 ans, les travailleurs et travailleuses handicapés, se voient imposer un nouveau type de contrat à durée indéterminée : en cas de rupture de celui-ci, l'indemnisation est considérablement réduite... ou comment transformer le CDI en CDD ! À partir de 2010, ceci s'appliquera à tous. Dans le même temps les licenciements sont encore plus aisés : extension des licenciements dits économiques, préavis raccourci, et surtout le non-respect de la procédure de licenciement n'entraîne plus sa nullité et la réintégration.

Les accords nationaux interprofessionnels que les CCOO et l'UGT signent avec le patronat prévoient une « modération salariale » sur plusieurs années. Ils sont aussi le prélude à la nouvelle contre-réforme globale de 2012, malgré plusieurs grèves organisées par les syndicats « alternatifs²³ » : dans les entreprises de moins de 50 salarié-es, la période d'essai d'un CDI est portée à un an ; l'indemnité perçue en cas de licenciement injustifié est encore abaissée ; l'employeur peut unilatéralement imposer des modifications du contrat de travail dans de nombreux domaines (temps de travail, heures complémentaires pour les temps partiels, mobilité géographique et professionnelle,...) ; et les accords d'entreprise priment sur les conventions collectives, tant pour les salaires que pour l'organisation du travail, la mobilité, etc. Toute ressemblance avec une situation connue ailleurs n'étant pas

fortuite, il faut préciser que la répression des mouvements sociaux est croissante; la *ley Mordaza*²⁴ de 2015 criminalisant potentiellement toutes celles et tous ceux qui résistent, désobéissent, manifestent,... ou sont seulement soupçonnés de le faire. Entre 2009 et 2015, en termes réels, le salaire moyen a baissé de 6%. Près de 25% des emplois sont sous forme de contrats temporaires, qui représentent 90% des embauches. Leur durée moyenne a chuté: 78,6 jours en 2007, 53,4 jours en 2015. Et malgré cette précarité, le taux officiel de chômage est de 17,8% (9,5% en France²⁵).

En Belgique

La loi Peeters a été adoptée par le Parlement belge en février 2017. Annualisation du temps de travail, possibilité d'aller jusqu'à 9 heures par jour et 45 heures par semaine sans paiement d'heures supplémentaires, invention d'un contrat intérimaire à durée indéterminée, développement de la flexibilité et du temps partiel,... Tout ceci est développé par Gérald Renier dans ce numéro²⁶.

Au Brésil

Le Code du travail a été profondément revu en juillet 2017. Plusieurs grèves ont eu lieu, l'unité syndicale est revenue après la longue parenthèse des années de gouvernement du Parti des Travailleurs durant lesquelles la CUT a couvert des mesures fort critiquables²⁷; La difficulté à aller au-delà de journées isolées n'a pas permis de faire céder le patronat et le gouvernement. La loi adoptée par le gouvernement du brigand Temer prévoit notamment l'affaiblissement du Code du travail au profit des « négociations » entreprise par entreprise; des mesures favorisant le temps partiel; une flexibilité accrue du temps de travail; des licenciements encore plus faciles; la réduction des possibilités de recours aux tribunaux pour les salarié-es victimes de mesures illégales de la part de l'employeur. Au Brésil, avant même cet énorme retour en arrière, 14 millions de personnes vivent sous le seul de pauvreté...

Ces exemples, qui pourraient être plus nombreux, posent la question de la réalité de l'internationalisme du mouvement ouvrier et notamment du mouvement syndical. Il y a urgence à rassembler les syndicalismes de lutte à l'échelle internationale. C'est sans aucun doute un des sujets sur lesquels il nous faudrait collectivement travailler plus efficacement, sauf à vouloir nous contenter de commenter les événements et analyser nos défaites successives²⁸.

Soutenir les luttes dans chaque pays, être présent-es dans les manifestations des un-es et des autres, organiser des tournées internationales d'information syndicale²⁹, publier du matériel commun, lancer des campagnes internationales, tout cela est possible. Il ne s'agit pas de décréter la construction d'une nouvelle confédération internationale mais d'agir concrètement pour unifier et renforcer notre syndicalisme. C'est ce que nous essayons de faire, notamment à travers la construction et le renforcement du Réseau syndical international de solidarité et de luttes³⁰, qui est ouvert aux organisations syndicales nationales ou locales, professionnelles ou interprofessionnelles, aux courants syndicaux, qui se retrouvent dans les orientations et pratiques d'un manifeste commun.

24 Loi du bâillon.

25 Chiffres d'avril 2017 pour les deux pays.

26 Pages 50 à 55.

27 Sur le Brésil: revue *Solidaires international* n° 11 de l'Union syndicale Solidaires, janvier 2017.

28 Nous renvoyons sur ce point à une contribution intitulée « Le syndicalisme, l'Europe, l'euro: de quoi parle-t-on? Et surtout: en parler pour quoi faire? »; texte de Stéphane Enjalran et Christian Mahieux, paru dans le n° 28 (janvier 2016) de la revue *Contretemps* (www.contretemps.eu), qui reprend très largement une contribution de la commission internationale de l'Union syndicale Solidaires. Écrit, fin 2015, il nous semble toujours d'actualité.

29 En 2016, nous avons reçu de nombreux messages de soutien, nous avons pu compter sur la présence de délégations internationales lors de plusieurs manifestations, nous avons été invités à expliquer notre lutte et son sens lors de réunions organisées en Allemagne, au Brésil, en Uruguay, en Belgique, en Italie, en Espagne, en Suisse, en Grèce.

30 www.laboursolidarity.org

Il y a urgence à rassembler les syndicalismes de lutte à l'échelle internationale. internationale. Aperçu de la présence du Réseau syndical international de solidarité et de luttes à la manifestation parisienne du 14 juin 2016



[C. VOISIN]

BILANS ET PERSPECTIVES, QUE FAIRE, ET TOUTES CES SORTES DE CHOSES...

Le contenu du projet de loi justifiait notre opposition résolue ; mais ce mouvement a cristallisé bien d'autres refus. Des jeunes y ont exprimé leur rejet d'un avenir fait de précarité, de pauvreté et d'exclusion ; des chômeurs et chômeuses réclamaient le respect de leurs droits et de leur dignité ; des retraité-es ont manifesté une solidarité intergénérationnelle qui s'oppose à la propagande du « chacun pour soi » ; des salarié-es en ont marre de bosser plus pour gagner moins, mais aussi des conditions de travail exécrables, des pressions et des sanctions, du chantage à l'emploi, de la hiérarchie qui impose ses décisions souvent sans connaître le travail réel, etc. Tous dénoncent l'inanité des promesses politiciennes et l'auto-reconduction de celles et ceux qui se prennent pour une élite ; autant d'éléments qui, d'ailleurs, ont grandement contribué, depuis des années, à la banalisation de l'extrême-droite et, au printemps 2017, à la réussite électorale d'En marche. **Articuler ces deux aspects, le refus de ce projet et les revendications plus larges, est une des responsabilités du mouvement syndical ;** du moins du (fort) courant syndical qui ne se satisfait pas d'organiser des actions pour témoigner de désaccords, mais qui entend construire des luttes gagnantes, et par là favoriser la rupture avec les systèmes économique et politique en place. Un exemple issu des lois Travail de 2016 et 2017 pourrait synthétiser cette situation. Répondant aux revendications patronales, les gouvernements Hollande et Macron ont institué des référendums pour contourner les refus d'une majorité syndicale d'accepter des accords antisociaux. Il faut combattre cette orientation ; mais comment ? En brandissant, certes à juste titre, le respect du fait syndical ? Au risque de ne pas être compris par nombre de salarié-es qui ne verront pas pourquoi il serait dangereux de les consulter ? Non. Soyons offensifs et

inventifs ! Nous pourrions organiser une vaste campagne syndicale unitaire pour exiger la généralisation de ces référendums dans les entreprises et les services : pour ou contre les licenciements ? Pour des augmentations en sommes uniformes ou en pourcentage ? Pour augmenter les salaires ou les profits des actionnaires ? Pour ou contre des embauches ? Ainsi, tout à la fois, nous combattons la disposition pro-patronale de la loi, nous montrerons que le syndicalisme ne craint pas l'avis des travailleurs et des travailleuses, nous créerons les conditions de débats sur les lieux de travail posant la question de la démocratie en entreprise. À nous syndicalistes de montrer que la démocratie ne peut être questionnée sans s'interroger sur comment le droit de propriété règle la question du pouvoir en entreprise, comment le rôle de l'État pèse sur le champ démocratique dans le secteur public... Au-delà, une telle démarche peut se décliner autour de bien d'autres sujets : l'organisation et le temps de travail, la formation, etc.

Partir des revendications concrètes, faire le lien avec les sujets plus généraux, en dégager des perspectives d'ensemble, c'est permettre que de très nombreuses personnes se posent la question d'un changement de société ; plus utilement qu'à travers les programmes élaborés en circuit fermé par des organisations politiques. Encore faut-il se donner les moyens du débat avec la masse des travailleurs et des travailleuses. La grève reconductible permet cela à travers les débats en AG de grévistes, mais aussi les nombreuses discussions informelles sur le lieu de travail alors réapproprié, ou les échanges avec d'autres secteurs en lutte, avec les jeunes qui occupent universités et lycées, avec les chômeurs et chômeuses, etc. Nos aspirations démocratiques ne peuvent être déconnectées de la manière dont nous construisons et animons les AG. Celles-ci doivent correspondre aux collectifs de travail habituels des collègues pour qu'ils et elles s'y expriment naturellement,

il ne s'agit pas de les transformer en meetings syndicaux (qui peuvent correspondre à d'autres temps du mouvement).

En 2016, il y a eu six mois de lutte à l'échelle nationale. C'est un évènement qui compte : par son sens en matière de lutte des classes, par ce dont un tel mouvement est porteur pour l'avenir. Ce mouvement a été une réponse à une attaque très forte : une remise en cause fondamentale des droits des travailleurs et travailleuses en France, à travers un projet de loi gouvernemental répondant aux revendications du patronat : une déstructuration de la législation sociale, pour faire exploser les droits collectifs, renforcer considérablement l'exploitation des travailleurs et travailleuses, d'abord dans les plus petites entreprises, ensuite dans toutes les autres en faisant jouer le dumping social, le chantage à l'emploi, etc. Le tout, en maintenant au chômage une masse importante, pour renforcer la pression.

Nous mettrons en avant deux points essentiels, qui peuvent apparaître **opposés mais ne sont pas contradictoires** :

→ **C'est une défaite du mouvement social, du mouvement syndical, des travailleurs et des travailleuses.**

→ **C'est le retour au premier plan, pendant 6 mois, de la lutte des classes dans son expression la plus claire.** Ce fut une longue période durant laquelle « la politique » se faisait dans les entreprises et dans la rue, par celles et ceux qui faisaient grève, manifestations, assemblées générales, débats, occupations, blocages, ... Il y a un enjeu autour de la formation syndicale des jeunes actifs et actives dans cette lutte, et aussi autour de l'adhésion au mouvement syndical d'une partie d'entre eux et elles.

Si nous voulons être efficaces, nous n'échapperons pas à une réflexion sur notre incapacité à construire, durant ces six mois, une grève nationale interprofessionnelle :

→ absence de secteurs entraînant les autres ;

→ faiblesse des forces syndicales qui y appellent ;

→ refus de certaines d'y appeler ;

→ déserts syndicaux de plus en plus importants : les petites entreprises, mais aussi des zones territoriales où le travail dit informel prend le dessus, ...

On a les explications, mais il faut travailler sur ces enseignements et le faire collectivement, unitairement ; sinon, on se condamne à renouveler l'exercice consistant à commenter nos défaites.

→ Le syndicalisme a un rôle à jouer, pour la défense **des revendications immédiates**, dans le cadre du système actuel ; mais aussi dans **la lutte contre le fascisme** ; et, parce qu'il est l'expression autonome des travailleurs et des travailleuses (au sens large : en incluant chômeurs et chômeuses, personnes en retraite, jeunes en formation), il **doit construire les nécessaires ruptures avec le système capitaliste, dans la perspective d'une transformation sociale radicale.**

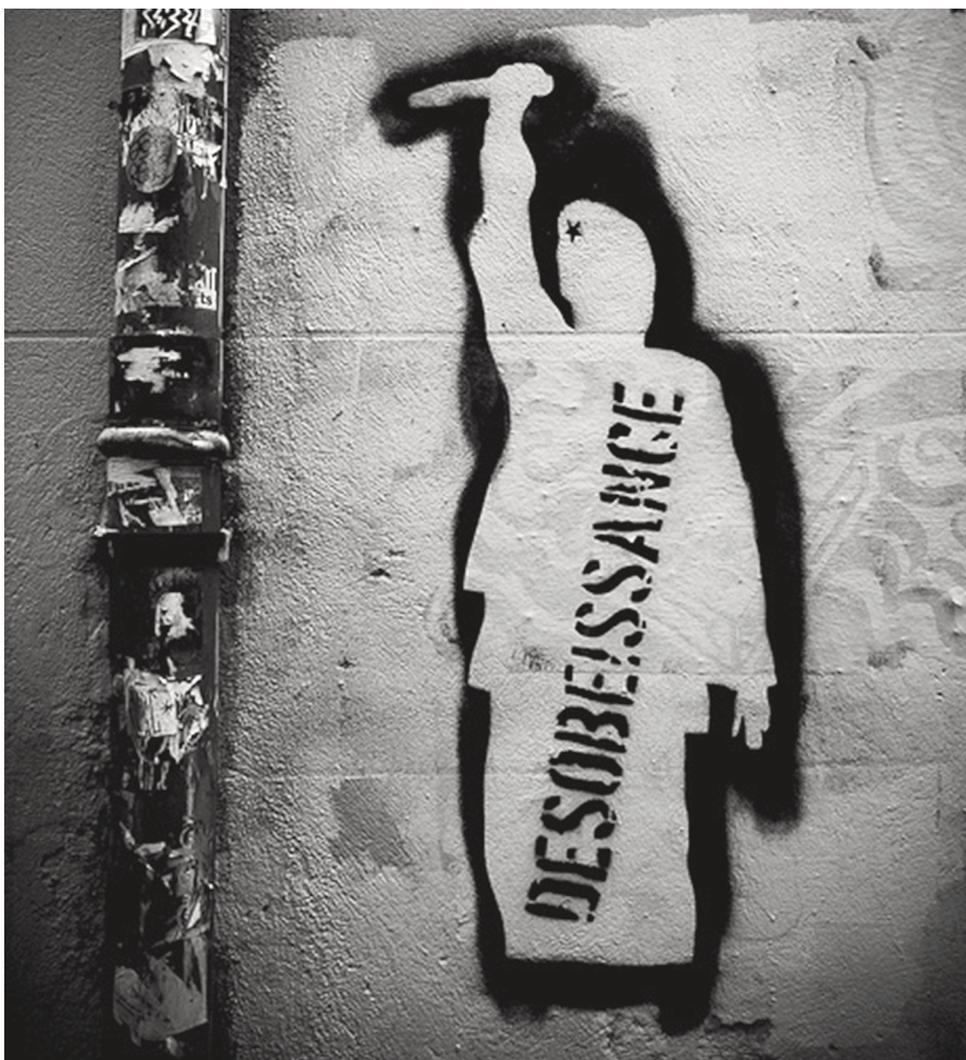
→ Il faut prendre le temps de vrais bilans, dans toutes nos structures syndicales ; mais **ces bilans doivent être suivis de décisions** sur ce que nous devons changer dans nos pratiques et nos priorités et **celles-ci doivent être mises en œuvre.** Sinon, c'est se limiter à du bavardage.

→ **Unifier le syndicalisme de luttes** est une de nos tâches essentielles aujourd'hui. Cela doit se faire dans le cadre d'une politique syndicale claire, démocratique, offensive et avec pragmatisme, en partant des situations réelles dans chaque pays, dans chaque secteur ; répéter des slogans rabâchés sans effet depuis des années ne suffit pas.

→ **La dimension internationale du syndicalisme doit aussi être une priorité** ; c'est une évidence dès que nous analysons l'action des patrons et des gouvernements d'une part, la réalité des mouvements sociaux d'autre part. Tirons-en les conclusions qui s'imposent si nous voulons être plus efficaces.

■ Christian Mahieux

Désobéis



[DR]

sance(s)



[DR] DESOBEISSANCE CIVILE

- 82** À BAS LES CHEFS, PETITE HISTOIRE DE LA COORDINATION CONTRE LE STATUT DE MAÎTRE DIRECTEUR
- 88** LES LYCÉENS DES ANNÉES 68
- 100** CONTESTER L'ARMÉE
- 110** LA DÉSOBÉISSANCE CIVILE POUR FAIRE AVANCER LES REVENDICATIONS ALTERMONDIALISTES
- 116** DÉLINQUANTS SOLIDAIRES

À bas les chefs !

PETITE HISTOIRE DE LA COOR DE MAÎTRE DIRECTEUR

12 janvier 1987 : le froid est tombé sur Paris, la neige accumulée sur les trottoirs résiste au dégel et le métro est en grève. Une trentaine d'instits, également en grève, écumant les écoles de leur secteur avec sous le bras, le premier tract de la coordination des instituteurs des XIX^e et XX^e arrondissements de Paris contre le statut de maître directeur...

Clotilde Maillard, l'une des premières institutrices parisiennes à se mettre en grève en 1987, alors syndiquée au SGEN-CFDT, a participé ensuite à la fondation de SUD Éducation, dont elle fut membre de la commission exécutive fédérale.



DINATION CONTRE LE STATUT



[DR]

Manifestation à Paris le 11 février 1987,
contre le statut de maître directeur

C'est René Monory, ministre de l'Éducation nationale sous le gouvernement Chirac, qui proposa la création d'un nouveau grade au sein des instituteurs, transformant les collègues chargés de direction, c'est-à-dire de la gestion administrative de l'école, en supérieurs hiérarchiques directs: une conception du management appliquée à l'école qui débouche sur la concurrence entre les établissements et révèle une suspicion latente à l'égard du travail des instituteurs et institutrices, à qui on laisserait trop la bride sur le cou. Finis les concertations, les débats et la collégialité: le maître directeur décidera de la répartition des enfants, de l'attribution des classes et des moyens, des choix des manuels, de la vie de l'école.

PAS DE CONTREMAÎTRES DANS LES ÉCOLES

Mais ce projet, ficelé par des technocrates éloignés du terrain, allait rencontrer des oppositions, non pas tant de la part des syndicats enseignant-es que de la base. On ne change pas les règles de vie commune à ce corps de 370 000 personnes aussi facilement, surtout quand celui-ci est organisé en petites unités de travail regroupant entre 2 et 15 enseignant-es. Ce nouveau supérieur hiérarchique entre l'enseignant et l'inspecteur est immédiatement perçu comme un véritable contremaître qui pourra scruter chaque geste, épier chaque séquence éducative et sabrer la relative liberté pédagogique des instituteurs et institutrices.

Affiche de la Coordination nationale
des instituteurs et institutrices

Nombre de directeurs et directrices en fonction sont aussi opposés à cette réforme : ils ou elles n'ont souvent cette charge que parce qu'il faut bien que quelqu'un accomplisse ces tâches dans l'école et ne se sentent pas d'humeur à jouer aux petits chefs avec leurs collègues. À Paris, cependant, le statut des directeurs et directrices, tous déchargé-es de classe, même dans les toutes petites écoles, permet à certain-es, forts de ces avantages substantiels, de se voir investis avant l'heure de ce grade hiérarchique, se comportant comme tel face à leurs collègues. Cette réalité parisienne, donnant déjà un aperçu de ce que serait la vie quotidienne avec le nouveau statut de maître directeur, est probablement une des raisons pour lesquelles le mouvement est parti de la capitale, mais pas seulement. Ce serait oublier la vivacité du mouvement de refus de l'inspection et de la notation (qui prendra ensuite le nom de coordination antihierarchique), créé en 1983 et qui rassemble plusieurs milliers d'enseignant-es. La rencontre nationale qui s'était tenue à Marseille pendant les vacances de la Toussaint avait longuement travaillé sur ce projet, forgé les premiers argumentaires, et lancé un appel à tous les syndicats pour entamer un large mouvement de protestation contre ce nouveau grade divisant la



[Archives T. Roumier]

profession. Un appel qui s'est perdu dans les limbes des bureaucraties syndicales réformistes et qui n'a donné lieu qu'à quelques protestations du bout des lèvres lors de son passage en comité technique paritaire (CTP) ministériel le 17 novembre. Rien de plus. Le mouvement étudiant contre la loi Devaquet puis celui des cheminots et cheminotes organisés en coordination¹ occuperont le temps, l'espace et les esprits jusqu'à la fin de l'année.

ON Y VA !

À la rentrée scolaire de 1987, aucune mobilisation n'est prévue contre le statut de maître directeur. Alors que le SGEN² et FO sont inaudibles, le puissant SNI PEGC (FEN)³, syndicat majoritaire, ne bronche pas et reste sourd à l'opposition de la profession qui ne manque pas de s'exprimer dans les salles des maîtres. C'est bien de la base que doit partir la lutte en s'inspirant des camarades cheminot-es qui, en se structurant en coordination, ont su contourner le blocus des bureaucraties syndicales et développer un mouvement de lutte démocratique. Une

1 Voir Jacques Hais, « La grève des cheminots de 1986-1987 vue de l'agglomération rouennaise : une expérience d'auto-organisation » et « La grève des cheminots à Paris-Gare de Lyon, le bilan de la section syndicale CFDT en janvier 1987 », deux articles parus dans *Les Utopiques* n° 3 de septembre 2016, pages 74 à 97.

2 Syndicat général de l'Éducation nationale, le SGEN est la structure de la CFDT dans le secteur et organise tous les personnels, quelles que soient leurs catégories ou leurs fonctions dans le même syndicat.

3 Syndicat national des instituteurs et des professeurs d'enseignement général de collège, le SNI PEGC est alors hégémonique dans la profession. Il est affilié à la FEN (la scission FEN/FSU aura lieu en 1993).

4 La scission qui aboutit à deux structures différentes, École émancipée et Émancipation, est postérieure ; elle date de 2002.

douzaine d'instituteurs et d'institutrices, syndiqué-es au SGEN Paris, au SNI PEGC tendance École émancipée⁴ ou non syndiqué-es, décident donc, lors de la semaine de rentrée, d'entamer le mouvement le 12 janvier, s'autoproclamant « coordination des instituteurs-trices des XIX^e et XX^e arrondissements de Paris contre le statut de maître directeur ».

En quelques jours, l'information circule dans les réseaux et la première assemblée générale regroupe une trentaine de grévistes, le 12 au matin, dans une école du XX^e arrondissement de Paris. Le travail de fourni pour populariser la lutte commence alors, école par école : convaincre les collègues de rejoindre le mouvement, diffuser les tracts et leur donner rendez-vous à l'AG du lendemain. Une semaine plus tard, le mouvement de grève s'étend à l'Île-de-France et le 26 janvier se tient une première coordination régionale.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE GRÉVISTES, LIEU DE DÉCISION

Chaque matin, l'AG des grévistes fait le point sur les écoles en grève, sur les initiatives à prendre en direction des médias, des parents, et vote la reconduction de la grève. Les AG du matin se multiplient dans les arrondissements à mesure que le mouvement s'amplifie et celle du soir, centrale, qui se tient en général à la Bourse du travail, et ouverte à toutes et tous, sert de caisse de résonance au mouvement et de meeting permanent.

Au fur et à mesure que le mouvement grossit, la coordination parisienne, puis d'Île-de-France, se dote de commissions spécifiques (presse, parents d'élèves, soutien de personnalités, animation, permanence téléphonique, gala, caisse de soutien, extension...), multiplie les manifestations et rassemblements, et une première réunion nationale est organisée le 31 janvier pour préparer la première coordination nationale représentative du mouvement du 7 février. Après cette première coordination nationale, et pour garantir une réelle représentativité démocratique, il est décidé que chaque département serait représenté par 2 personnes porteuses d'un mandat pour 10 grévistes présents à leur assemblée générale départementale. Les coordinations nationales ont compté jusqu'à 53 départements représentés. Ce sont elles qui décident de la stratégie nationale du mouvement, des appels à la grève et de son expression.

UNE RECONNAISSANCE RAPIDE

Alors que les qualificatifs de « gauchistes », « activistes », « marginaux » ou « anarchistes » pleuvent sur les instits en lutte de la part de directions syndicales ou de responsables de l'Éducation nationale, la presse, écrite et audiovisuelle, couvre rapidement et avec une certaine bienveillance le mouvement. L'opinion publique le soutient majoritairement en même temps que la coordination

Appel à la grève pour le 23 mars 1987 du SGEN-CFDT Paris,
l'un des syndicats le plus « à gauche » de la fédération

sgen cfdt ACADEMIE DE PARIS
7 RUE BURYALE DEHAYNIN TEL: 42.03.88.86
75019 PARIS

TOUS EN GREVE CONTRE LE STATUT DE MAITRES-DIRECTEURS

La COORDINATION NATIONALE DES INSTITUTEURS qui s'est tenue à Montreuil les 14 et 15 mars a réuni 43 départements et clairement démontré que la mobilisation des instits contre le SECRET MONORY a passé le cap des vacances de février. Dans certains départements de province, des grèves ont redémarré dès la semaine dernière, des manifestations et des actions locales ont été organisées.

Partout, les instits - syndiqués au SGEN-CFDT, au SNI ou non syndiqués - attendent une action nationale qui seule créera le rapport de force pour gagner, et non des mots d'ordre électifs qui conduisent inévitablement à laisser s'appliquer le statut (chaque semaine se succèdent les textes d'application du décret !)

Aujourd'hui, nous devons nous engager tous ensemble pour empêcher la mise en place du statut des maîtres-directeurs et obtenir SON abrogation. Ce n'est que par une levée en masse des instituteurs et institutrices, en recherchant le soutien maximum des parents et de la population que nous obtiendrons satisfaction et que nous empêcherons que se poursuive le sacage de l'école.

- Pour faire céder Chirac et Monory,
- Pour obtenir le retrait du statut des maîtres-directeurs, et être plus forts pour gagner sur nos autres revendications (conditions de travail, postes, salaires, formation),
- Pour un fonctionnement collectif de l'école, qui s'oppose au modèle libéral, concurrentiel, sélectif et hiérarchisé - inspiré de l'école privée - que le gouvernement veut imposer.

Le SGEN-CFDT DE PARIS APPELLE LES INSTITS A SUIVRE MASSIVEMENT LE MOT D'ORDRE DE LA COORDINATION NATIONALE :

GREVE NATIONALE UNITAIRE A PARTIR DU 23 MARS

- Au plan national, le SGEN-CFDT appelle à la grève (une journée minimum) dans tous les départements dans la semaine du 23 mars.
- Un préavis de grève est déposé, couvrant tous les personnels du premier degré, syndiqués et non syndiqués.
- Partout, des A.S. se tiendront lundi 23 et mardi 24 mars pour décider de la reconduction du mouvement, et une Coordination nationale se réunira mercredi 25 mars à Paris pour se prononcer sur la poursuite de la grève et des actions au plan national.

devient incontournable. Le mouvement de grève qui s'étend à toute la France pousse les représentants nationaux du SNI PEGC, du SGEN CFDT et de FO à opter pour une position plus ferme face à l'administration lors du CTP ministériel du 30 janvier au cours duquel ils posent un préalable à sa tenue: le retrait du projet de maître directeur. Face au refus de l'administration, ils se retirent et le CTP est annulé. La coordination est reçue en audience au ministère de l'Éducation nationale le 19 puis le 27 janvier; audience au cours de laquelle on fait entrevoir la possibilité que «le texte ne sorte pas». À Matignon, le 29 janvier, à contrario, il est dit que Chirac a l'intention de signer le décret des maîtres directeurs. C'est ce qu'il fera le 2 février.

LA PROVOCATION

La signature du décret sur les maîtres directeurs par Chirac amplifie le mouvement de grève et provoque un regain d'inventivité et d'actions inhabituelles dans ce corps de métier. Chaque région adapte son mode d'action: grève reconductible, perlée ou tournante, occupation d'inspection académique, de rectorat, opération escargot sur roclades, occupation de péages d'autoroutes, etc. Les tracts, affiches, bandes dessinées, badges et autres chansons brocardant les p'tits chefs, la hiérarchie et Monory se multiplient dans toute la France. Une créativité débridée qui scandalise les membres de la «coordination pour le statut de maître directeur», regroupement croupion créé en réaction à la majorité de la profession.

La première coordination nationale se tient à Paris le 7 février, cinq jours après l'adoption du décret: 30 départements y sont représentés. Elle appelle à la grève nationale et à rejoindre la manifestation du mercredi 11 février à Paris appelée par les organisations syndicales poussées par leur base. Ce sera la plus grosse manifestation d'instits: 80 000 d'entre elles et eux (1 sur 4) – en milieu de semaine – dont la majorité défilerà dans le cortège de la coordination.

LE SPECTRE DES VACANCES

Malgré ce succès éclatant, la coordination nationale qui se tiendra le soir même devra établir une stratégie pour affronter le pire ennemi des grèves enseignantes: les vacances. Elles commencent le 14 février et finissent le 9 mars. La coordination entend maintenir la mobilisation, des grèves et des actions sont menées, un gala de soutien est organisé à Paris le 8 mars, d'autres les jours suivants en province. À la coordination nationale des 14 et 15 mars, 41 départements sont représentés. Parmi ceux-ci, quelques-uns ont tenu leur première coordination départementale la semaine précédente (comme le Maine et Loire), d'autres en sont encore à bousculer leurs sections syndicales locales qui œuvrent pour empêcher toute construction de coordination, alors que d'autres encore ont organisé des grèves suivies à plus de 50% quand l'autre moitié de la France était en vacances.

Les débats portent sur la poursuite du mouvement, l'élargissement de la plate-forme (qui sera refusé), la grève nationale et unitaire, reconductible ou pas, pour le 19 ou le 23 mars, un appel aux syndicats. À l'issue des deux jours, la coordination nationale appelle les instits à la grève nationale à partir du lundi 23 mars; grève au cours de laquelle sera discutée la poursuite de l'action dans le cadre d'AG souveraines de grévistes. Elle constitue un collectif national de grève, chargé de collecter les informations sur l'extension du mouvement, au plan national, et d'en informer les AG départementales. Elle fixe la tenue d'une coordination nationale de grève qui décidera de la reconduction du mouvement le mercredi 25 mars.

Le décompte des grévistes le lundi 23 mars au soir fait état d'une moyenne de 8% répartis sur 35 départements. Qu'à cela ne tienne, les actions en Île-de-France se poursuivent. C'est ainsi que la manifestation refoulée par les CRS devant le ministère de l'Éducation nationale, fait demi-tour et se dirige vers le Sénat, à la grande surprise des

forces de l'ordre qui ne se méfient pas des « gentils instits en grève » dont 250 d'entre elles et eux (les plus rapides à la course à pied) pénétreront dans l'hémicycle. Une action d'éclat non prévue qui durera toute l'après-midi et dont les acteurs et actrices ressortiront hilares, bras dessus bras dessous, sans aucune interpellation ni contrôle d'identité, mais sans avoir rien obtenu si ce n'est une belle couverture médiatique. Pendant ce temps, les commissions de nomination des maîtres directeurs se mettent en place et le SNI PEGC appelle à une manifestation sur des revendications fourre-tout le mercredi 1^{er} avril, 10 jours avant les vacances de printemps. La coordination nationale du 25 mars, qui rassemble 38 départements, ne reconduira pas la grève et n'appellera pas à la manifestation du 1^{er} avril.

ÉPILOGUE

La commission ad hoc gratifiera du statut de maître directeur quelques volontaires mais ils et elles ne pourront jamais jouir de leur nouveau grade ; pire, dans cer-

tains départements, la liste nominative sera publiée sous des intitulés sarcastiques, accompagnée de caricatures ravageuses, qui ne manqueront pas, une fois de plus, de provoquer des cris d'orfraie chez les nouveaux contremaîtres. Le statut de maître directeur fut discrètement enterré pour finir par être abrogé deux ans plus tard et sauf exception, la majorité des jours de grève ne fut pas amputée des salaires. Il reste le souvenir d'une lutte partie de la base, autogérée et massive, une lutte antihiérarchique et insolente qui dénonçait déjà « *le modèle de gestion des entreprises qui (leur) est imposé : hiérarchie, rentabilité, compétitivité* » (texte de l'AG régionale du 6 février 1987) Ce fut aussi la dernière lutte massive des enseignant-es du premier degré qui mena à la victoire.

■ Clotilde Maillard

Réunion de la Coordination nationale à la Bourse du travail de Paris



[Actes de la recherche en sciences sociales]

Les lycéens

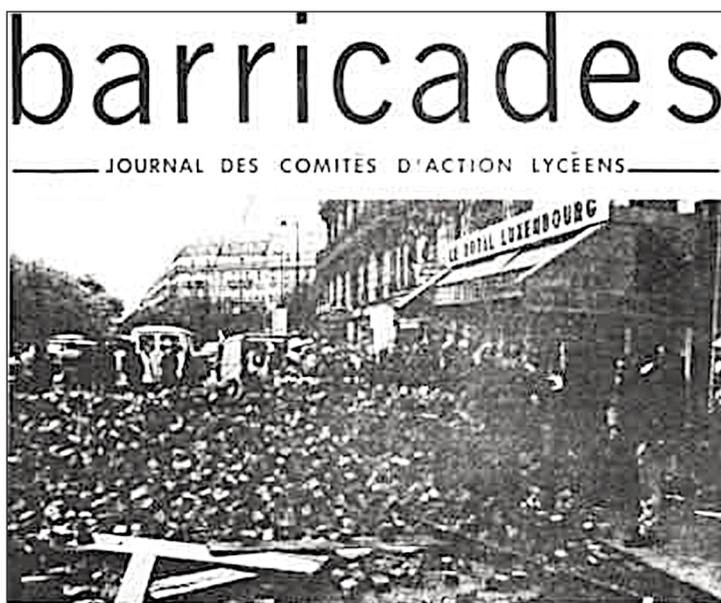
Illustrant quelques épisodes du mouvement lycéen des années 1960/1970, les textes suivants sont issus de divers écrits de Robi Morder*. Ils montrent comment une génération de jeunes scolarisés a construit ses propres outils de lutte, développé l'auto-organisation et... désobéi massivement aux institutions et à leurs représentants et représentantes. Ce n'est pas sans lien avec ce qu'on retrouvera les années suivantes dans les entreprises...

Robi Morder, juriste du travail, est chargé d'enseignement à l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines en droit et sciences sociales. Il est par ailleurs président du Groupe d'études et de recherches sur les mouvements étudiants (GERME), membre du comité de rédaction de la revue *Matériaux pour l'histoire de notre temps* et vice-président de l'Association des amis de la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine. Engagé dans les comités d'action lycéens en mai 1968, il a participé aux mobilisations lycéennes de l'après-68, puis co-animé des syndicats étudiants. Il a été membre de la CFDT du Livre, puis du SNESUP. Avec Didier Leschi, il est l'auteur de *Quand les lycéens prenaient la parole*, Syllepse, à paraître au printemps 2018.

* Les Comités d'action lycéens est le résumé d'une communication au séminaire du GERME du 20 novembre 2003, dans le cadre d'un cycle consacré aux mouvements lycéens « Les lycéens, axe central de la jeunesse dans le post-68 » est extrait du livre *68, une histoire collective*, sous la direction de P. Artières et M. Zancarini-Fournel (La Découverte, 2008). *La grève lycéenne contre la loi Debré, une mobilisation de la jeunesse contre toutes les casernes* a paru en 2002 dans la revue *Autrement*, collection Mémoires, dans le cadre d'un numéro intitulé « Autopsie du service militaire 1965-2001 ». « Autogestion et autogestionnaires dans les mouvements étudiants et lycéens après 1968 », provient du livre *Autogestion, la dernière utopie?* sous la direction de F. Georgi (Publications de la Sorbonne, 2003).

Barricades, n° 2, rentrée 1968/1969. « Les lycéens gardent la parole ».

Le journal des comités d'action lycéens est le vecteur de la campagne pour le « maintien des acquis de mai » dans les lycées.



[Coll. Robi Morder/ Cité des mémoires étudiantes]

DES ANNÉES 68

« **D**es lycéens en action, et parfois nombreux, il y en a eu, et ce dès le XIX^e siècle. Mais un mouvement lycéen ? Dès qu'il s'agit de nommer non les individus mais la collectivité, c'est le vocable étudiant qui est d'abord utilisé, comme s'il s'agissait du seul légitime. Ainsi, par exemple, la « manifestation « étudiante » du 11 novembre 1940 à l'Étoile est à 80-90 % composée de lycéens¹, et chaque année l'association Mémoires des étudiants résistants en célèbre l'anniversaire devant le monument des six lycéens fusillés du lycée Buffon. Pendant la guerre d'Algérie, des actions (et affrontements) ont lieu dans les lycées, mais c'est de l'UNEF et des étudiants qu'il est fait état en tant que groupe social, tant dans l'histoire « mythique » véhiculée par les organisations, que dans la recherche scientifique elle-même².

1 Introduction de Jacques Vêrin et témoignages au séminaire GERME, 27 novembre 2001, tenu à la BDIC.

2 Les colloques consacrés à cette période traitent des « intellectuels » ou des « étudiants ». Le GERME a tenté dans son séminaire du 27 novembre 2001 de commencer à se pencher sur la spécificité lycéenne, avec des témoignages d'acteurs de « comités antifascistes » d'un lycée parisien et d'un lycée de Rouen. Compte-rendu dans les Cahiers du GERME n° 21, 1^{er} trimestre 2002.

LES COMITÉS D'ACTION LYCÉENS

De grandes mobilisations d'élèves de l'enseignement secondaire vont ponctuer le dernier tiers du XX^e siècle, en deux grandes vagues : celles des « années 68 » et celle postérieure au mouvement « Devaquet » de 1986. Ce sont des mouvements, soit spécifiquement lycéens (affaire Guiot 1971, loi Debré 1973, réformes Fontanet et



Action, 13 novembre 1968.
« Lycéens, si vous l'ouvrez, on ferme. » À la rentrée 1968, les CAL mènent campagne pour le maintien des acquis de mai, notamment la liberté d'expression. En réponse à cette agitation, le ministère menace de fermer les établissements, sorte de lock-out et de réinscrire un par un les élèves.

[Coll. privée]

3 La comparaison entre ces deux vagues de mobilisations et mouvements lycéens est développée dans « Le lycéen, nouvel acteur collectif de la fin du XX^e siècle », communication au colloque « Lycées et lycéens en France. 1802-2002 », Paris IV Sorbonne, 9 et 10 juillet 2002.

4 La revue *Partisans* n° 49 de septembre-octobre 1969 est consacrée au « mouvement des lycéens » et donne un historique détaillé, avec un volume intéressant de documents et textes des CAL. Il convient également de se référer à la filmographie, et notamment au film de Romain Goupil, *Mourir à trente ans*, qui comporte de nombreuses séquences sur les CAL, y compris une reconstitution d'une assemblée des CAL.

5 Il s'agit d'une journée de grèves et de manifestations, appelées par la CGT, la CFDT et la FEN, contre les ordonnances sur la Sécurité sociale.

6 Ce courant, bien qu'issu du même groupe, refuse de construire la JCR, au nom d'une perspective de rassemblement plus large. Il fonde néanmoins l'AMR (Alliance marxiste révolutionnaire) en 1969.

7 La Fédération des étudiants révolutionnaires (trotskystes de tendance dite « lambertiste » - aujourd'hui POI ou POID) le propose lors du meeting parisien des CAL du 26 février 1968.

8 Pour reprendre l'expression de Michel Dobry à propos du mouvement de 1986 dans sa contribution à l'ouvrage collectif *La manifestation*, FNPS, 1988.

Haby 1975 et 1976, mouvement des lycées professionnels en 1979/1980, mouvements sur les budgets et les droits en 1990, 1998 et 1999), soit avec participation lycéenne importante (derrière le mouvement étudiant en 1976, 1986 et 1994)³. Jusqu'alors confondus avec les étudiants pour leur action collective, et avec les « jeunes » dans d'autres domaines, on peut considérer que c'est à partir du milieu des années 1960 qu'est affirmé un mouvement spécifique, avec la formation des comités d'action lycéens (CAL) [...]

La naissance des CAL⁴

En 1966/1967, une classe de maths sup au lycée Condorcet, après l'envoi au service militaire d'un de ses professeurs, envoie une lettre au *Monde* et sort un tract. Une manifestation réunit 300 élèves, le professeur est libéré de ses obligations militaires. Quelque temps plus tard, un tract dénonçant les sanctions menaçant des élèves aux cheveux trop longs lance le mot d'ordre « non au lycée caserne ». Le 13 décembre 1967, à Decour, Turgot, Lavoisier, Louis-le-Grand, Camille Sée, Condorcet, lycées parisiens où existent des comités Viet Nam lycéens (CVL), des militants arrivent à entraîner dans la grève une majorité des classes de terminale et participent, dans les cortèges de l'UNEF, aux manifestations intersyndicales⁵. À la suite de cette journée, et des tensions avec l'administration, naissent un puis plusieurs CAL. C'est d'abord à Jacques Decour que les militants « pablistes⁶ » ont – avec des militants protestants – l'idée de créer une structure spécifique d'action lycéenne indé-

pendante. Puis, ils sont suivis par les Jeunesses anarchistes communistes, et enfin par la Jeunesse communiste révolutionnaire. Un bulletin est édité dont la fonction est dans le titre : *Liaisons*. Le thème le plus mobilisateur, au-delà des questions pédagogiques et du problème de la sélection, est d'abord la lutte pour « la liberté d'expression » et contre « le lycée caserne ». Les CAL, refusant de se fondre dans l'UNEF comme l'y invitent certains⁷, participent aux initiatives prises par l'UNEF et le SNESUP sur les questions scolaires. À la veille de Mai 68, il y a une cinquantaine de CAL, dont une trentaine en province.

Les CAL en mai 1968

Après la première manifestation étudiante du vendredi 3 mai 1968, l'assemblée générale des CAL, réunie le 5 mai, appelle à la mobilisation générale. Durant toute la semaine, la mobilisation lycéenne va crescendo. Lundi 6 mai par exemple, dans le centre de Paris, des cortèges de lycéens se forment à partir d'un lycée et grossissent en passant d'établissement en établissement. Au fil des jours, ces « micro-manifestations⁸ » permettent de tester la combativité et de faire l'apprentissage de la rue. Le 10 mai 1968, elles convergent vers Denfert-Rochereau, rejoignant les étudiants, à la veille de la « nuit des barricades ». On compte 10000 manifestants lycéens. En mai 1968, dans 400 lycées occupés, le sigle CAL est adopté partout, mais peut aussi bien correspondre à une assemblée générale, à un comité de grève, qu'à un groupe plus restreint. Les CAL ont leur propre structure et participent en tant que tels au mouvement de Mai 68. Des commissions se mettent en place dans les établissements, pour, certes organiser l'occupation (information, liaisons avec l'extérieur, service d'ordre, intendance,...), mais aussi la discussion. Le bureau national des CAL a regroupé des cahiers



Le CET c'est déjà l'usine. Sans doute 1973/1974, avec le mouvement contre la loi Debré le mouvement des collèges d'enseignement technique prend son autonomie vis-à-vis des étudiants et des lycéens. Dessin paru dans *Technique Rouge*, journal de la LCR en direction des élèves du technique

de revendications, des rapports, des journaux émanant de 250 lycées. Il en livre une synthèse avec un livre qui paraît à la rentrée de septembre : Les lycéens gardent la parole⁹. On y compte 6 pages de critique de l'enseignement, 58 pages de propositions pédagogiques (nouvelles structures, organisation des études, disciplines enseignées), 14 pages consacrées à l'enseignement technique, autant sur le contrôle des connaissances, à nouveau 14 pages pour de « nouveaux rapports sociaux au lycée », 20 pages enfin plus « politiques » sur l'ouverture au monde extérieur et la liberté d'expression. Ainsi, alors même que le bureau des CAL se situe à l'extrême-gauche, ce qui prédomine ce n'est pas le discours révolutionnariste, mais les critiques et les propositions de réforme. Comme pour l'université, nous sommes ainsi loin de l'image mythique du lycée « soixante-huitard » ultra politisé et désintéressé des revendications immédiates et quotidiennes.

Les lycéens, axe central de la jeunesse dans le post-68

Dans les années qui suivent 1968, les lycéens prennent le relais des mouvements étudiants, en butte à des difficultés : désyndicalisation et scissions. Ce sont d'abord en 1968-1969 de forts mouvements pour s'opposer au « retour à l'ordre » et pour « garder la parole », cette « liberté d'expression » revendiquée se combinant avec le maintien d'une activité politique dans les établissements. En février 1971, s'organise la protestation contre la condamnation à une peine de prison ferme d'un élève de classe préparatoire du lycée Chaptal ; Gilles Guiot est « coupable » d'avoir été spectateur d'une manifestation : en quelques jours, dans la capitale puis dans toute la France, ce sont des dizaines de milliers de lycéens et collégiens qui descendent dans la rue ; plus nombreux encore qu'en Mai 68. Inaugurant une nouvelle forme du répertoire d'action collective, une coordination des comités de grève parisiens – ni syndicat, ni mouvement politique – se constitue. Le mouvement débouche sur la libération du jeune Gilles Guiot.

Dans l'année qui suit, ce sont des protestations contre des exclusions de lycéens, puis à l'automne 1971 contre la « circulaire confidentielle » du ministre Guichard, donnant des consignes pour sanctionner « les meneurs ». L'apogée est constitué par le grand mouvement contre la loi Debré.

LA GRÈVE LYCÉENNE CONTRE LA LOI DEBRÉ, UNE MOBILISATION

DE LA JEUNESSE CONTRE TOUTES LES CASERNES

Au printemps 1973, la loi Debré sur la suppression des sursis à l'incorporation est le point de départ d'une contestation antimilitariste sans précédent. Alors qu'en 1968 l'armée était épargnée par la critique antiautoritaire, ce mouvement ouvre une période qui ébranle le consensus autour du service militaire. Le 2 avril 1973, jour de départ du contingent, 200 000 lycéens, étudiants, collégiens manifestent à Paris ; Ce jour-là, plus de 500 000 jeunes descendent dans

la rue, dans 236 villes de France, pour manifester contre la « loi Debré ». Quelle est cette loi qui porte le nom de son promoteur, Michel Debré ? Il s'agit d'une réforme de l'ensemble du service militaire. Elle a été précédée de longues discussions à la Commission armée jeunesse (CAJ) qui réunit les représentants de l'État (et notamment de l'armée) et des mouvements de jeunesse¹⁰. Le 30 avril 1968 et de nouveau le 24 mars 1969, la CAJ se prononce pour la suppression des sursis, proposition qu'elle défend auprès du ministre de la Défense nationale les 14 novembre 1969 et 2 juin 1970. Le projet de loi est approuvé par l'Assemblée nationale le 10 juin 1970.

La réforme réduit le service militaire de seize à douze mois, mais supprime les sursis pour études, pénalisant ainsi les lycéens qui, s'ils s'inscrivaient à l'université, en bénéficieraient après le baccalauréat. Il s'agit d'un « service à la carte » pour tous, scolarisés ou non. On part au service militaire à vingt ans, sachant que l'appel peut être devancé à dix-huit ans, et reporté jusqu'à vingt et un ans pour ceux qui font des études supérieures courtes. Pour les étudiants en médecine, le report est possible jusqu'à vingt-sept ans, mais en contrepartie la durée du service est de seize mois.

Très largement adoptée à l'Assemblée nationale¹¹, la réforme ne souleva, à l'époque, que des protestations des syndicats étudiants, des lycéens de l'Union nationale des comités d'action lycéens (UNCAL) et d'organisations politiques de jeunes, apparentées aux partis de gauche. Elles ne dépassèrent pas le stade de communiqués, pétitions, tracts et journaux. Il est vrai que, votée en 1970, la réforme des sursis ne devait intervenir qu'à partir de 1973. L'argument de l'égalité entre jeunes scolarisés et jeunes travailleurs ou collégiens avait aussi permis au gouvernement d'obtenir une certaine neutralité – une opposition mesurée –, de la part des mouvements de jeunesse, d'apprentis et de jeunes travailleurs.

Le démarrage : les feuilles de route et la grève des IUT¹²

Lors de la grève annuelle des IUT pour la reconnaissance des diplômes dans les conventions collectives, les étudiants d'IUT et de BTS¹³ de Marseille, d'Orléans et de Cachan réclament également le rétablissement des sursis, des élèves de ces établissements ayant reçu leur « feuille de route » en pleine année d'études. Le 5 février 1973, à Marseille, 1 000 jeunes manifestent et la grève s'étend. À Cachan, les deux lycées techniques sont en grève pour soutenir les revendications des IUT en faveur de l'abrogation de la loi Debré. À l'initiative de militants d'extrême-gauche, l'assemblée générale des grévistes du samedi 10 février lance un appel pour une action nationale. L'après-midi, la rencontre nationale lycéenne des cercles rouges propose deux journées nationales d'action à la rentrée des classes, les lundi 26 et mardi 27 février¹⁴ et invite les lycées à constituer des « comités contre la loi Debré ». Les militants d'extrême-gauche et les lycéens sensibilisés au problème se regroupent dans les CCLD.

⁹ Le Seuil, 1968.

¹⁰ Entre autres, l'Union nationale des étudiants de France (UNEF) qui préside le groupe de travail sur le service militaire, la CFDT, la fédération enseignante FEN, la fédération des Maisons des jeunes et de la culture, la Jeunesse étudiante chrétienne (JEC), la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC), le Mouvement rural de jeunesse chrétienne (MRJC), etc.

¹¹ Les partis de droite et du centre votent pour, trois députés s'abstiennent, seul Michel Rocard (PSU) vote contre.

¹² Instituts universitaires de technologies.

¹³ Brevet de technicien supérieur.

¹⁴ Le calendrier scolaire est alors identique pour toutes les académies de France.

Tous dans la rue le 19 avril.
 Extrait d'un tract en BD
 du Front de solidarité
 Indochine pour la semaine
 d'action de solidarité.
 À cette occasion les comités
 lycéens du FSI organisent
 une manifestation
 à mobylette.



[Coll. Robi Morder / Cité des mémoires étudiantes]

DE LA COORDINATION DES COMITÉS CONTRE LA LOI DEBRÉ

À LA COORDINATION NATIONALE DES COMITÉS DE GRÈVE

Entre février et mars, des grèves et des actions sporadiques ont lieu. Ainsi, à Paris, le 28 février, 300 lycéens manifestent devant la caserne de Reuilly, centre de recrutement et siège du tribunal permanent des Forces armées. Une coordination parisienne des comités se met en place, organise l'information et invite les comités de toute la France à une réunion nationale, le 14 mars. Cette coordination nationale se tient dans un contexte de grève qui s'étend depuis que le scrutin législatif des 4 et 11 mars est clos¹⁵.

À Paris, dès le 12 mars, les lycéens de Condorcet sont en grève, rejoints deux jours plus tard par ceux de Charlemagne, de Turgot et de Simone Weil. En province, le mouvement s'étend, y compris dans de petites villes sans tradition politique. À la coordination, un délégué de la Lozère explique que son département est en grève totale. La coordination nationale adopte une plate-forme contre la loi Debré, lance un appel à la grève générale, avec des manifestations dans toutes les villes, le jeudi 22 mars. L'UNCAL et les Jeunesses communistes rallient la coordination¹⁶.

Il y a 100 000 manifestants à Paris, malgré l'interdiction de la police (200 000 le 2 avril). Au total, 400 000 personnes manifestent en province les 22 mars et 2 avril. La grève est effective, le ministère admet deux tiers « d'absentéisme » dans les établissements scolaires lors des journées d'action des 22, 27 et 28 mars, 2 avril. Bientôt, les étudiants rejoignent le mouvement et s'opposent à la réforme qui fait du DEUG¹⁷ un « superbac » dont on craint qu'il ne

soit sélectif et concorde avec la suppression des sursis¹⁸. Les élèves des collèges (et lycées) d'enseignement technique (CET) – bien qu'ils ne soient pas sursitaires du fait qu'ils ne destinent pas à des études supérieures – rejoignent les grévistes et constituent une coordination séparée de celle des lycéens¹⁹. Les manifestations du 2 avril sont organisées par les trois coordinations : lycées, CET, universités. Le 9 avril, à la veille des vacances de Pâques, une dernière manifestation, cette fois-ci coorganisée avec la FEN et les confédérations CGT et CFDT mais numériquement bien moins importante, clôt un mouvement sans précédent dans la jeunesse qui, s'il obtient peu de concessions (un simple réaménagement de la loi), marque une génération de jeunes et secoue l'institution scolaire – surtout l'enseignement secondaire. Les années suivantes, plusieurs dizaines de milliers de jeunes hommes ayant participé à cette mobilisation se retrouvent dans les casernes [...]

Une tradition antimilitariste ou un contenu antiautoritaire ?

Il existe dans la jeunesse un sentiment critique à l'encontre de l'armée, mais elle en conteste surtout les institutions autoritaires. Ce n'est pas le service militaire en soi qui est remis en question (sauf pour les objecteurs et les pacifistes), mais la « vie de caserne ». En 1968, les comités d'action lycéens (CAL) manifestent « contre le lycée caserne ». En 1973, ce sont les collégiens qui vilipendent le « CET caserne, CET usine ». Dans tous les cas, ce sont des lieux où l'on impose une coupe de cheveux, une manière de se vêtir, une discipline basée sur l'obéissance aveugle et l'absence de droit d'expression des jeunes. La caserne symbolise tout cela. Le printemps 1973 est d'abord l'expression d'un mouvement antiautoritaire, plus qu'antimilitariste. Les jeunes filles se mettent en grève alors qu'elles ne sont pas directement concernées par les sursis. Les collégiens et les étudiants se mettent en grève, mais l'armée n'est pas la seule mise en cause : la sélection, les conditions de vie en collège, la reconnaissance des diplômes, le chômage qui menace... sont mis en question. La plupart des mouvements ayant une cible manifeste (ici la loi Debré) n'ont-ils pas, souvent, un contenu latent plus significatif ? Il faut dire que l'institution militaire, dernier bastion de l'ordre et de la hiérarchie, concentre toutes ces critiques. Ce n'est pas un hasard si, en 1973, le discours du général Vanuxem (écrit en 1969²⁰) est distribué en tract par les militants : « La famille et la religion font aujourd'hui défaut pour apporter à nos jeunes le pain des nécessités morales et civiques. L'école devra faire l'effort pour redevenir éducatrice au plein sens du mot. Elle devra s'associer à l'armée qui, par l'âge où elle reçoit la jeunesse, doit être le lieu où se forment définitivement l'homme et le citoyen [...] Il est nécessaire d'associer l'armée et l'école. Il faut les faire suivre dans leur action avec le moins de coupure possible [...] l'âge d'incorporation des jeunes se situe vers la fin de leur dix-huitième année, permettant à l'ado-

15 Rappelons que les lycéens – et une grande partie des étudiants – n'ont pas le droit de vote. Ce n'est qu'en 1974 que les jeunes pourront voter dès 18 ans et non plus à 21 ans.

16 Ayant tout d'abord dénoncé les « provocations gauchistes », l'UNCAL et le MJCF changent de position après l'échec de leur manifestation séparée du 21 mars.

17 Diplôme d'études universitaires générales.

18 On obtient un diplôme à Bac+2 vers 20/21 ans, ce qui correspond au dispositif prévu par la loi Debré de report à 21 ans pour préparer un diplôme de l'enseignement supérieur court.

19 C'est l'organisation Lutte ouvrière qui va choisir de s'investir dans la jeunesse « pré-ouvrière », qu'elle oppose à la jeunesse « petite-bourgeoise » des lycées et facultés.

20 Carrefour, 9 mars 1969.

lescent de passer de l'école à l'armée sans transition, en évitant ainsi certaines contagions désastreuses. »

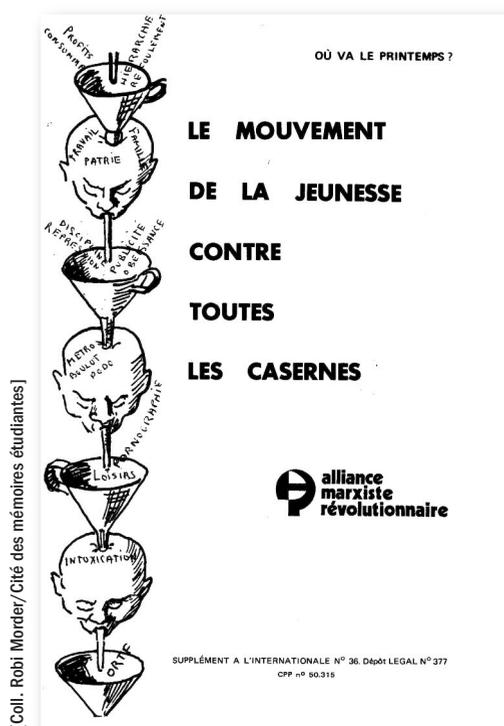
Dans *Le Monde*, du 31 mars 1973, Michel Field exhume le numéro de la revue des officiers de réserve Armée et Défense de décembre 1972, où l'on peut lire que « la jeunesse est une masse malléable, disponible, facile à entraîner²¹ ». Sur le plan de l'utilité du service militaire, Gérard Vincent note que, en comparant des enquêtes de 1967, 1969 et 1972, « la peur de la guerre tend à diminuer » et qu'un antimilitarisme latent – « ou tout le moins, le sentiment que le service militaire est devenu inutile » – semble imprégner la mentalité des jeunes²². Ainsi, le mouvement de 1973 s'inscrit dans les grèves « ras-le-bol », lot des lycées dans les années 1970, mais aussi des facultés, des foyers de jeunes travailleurs. Là s'exprime le décalage grandissant entre la jeunesse et les institutions en crise – parmi elles, l'institution militaire : « *Le mouvement de la jeunesse contre toutes les casernes* », titre une brochure de l'Alliance marxiste révolutionnaire (AMR).

Les effets de 1973

Ce sont les organisations, les militants révolutionnaires et antimilitaristes affirmés qui vont diriger un mouvement aux objectifs finalement plus limités. Ces organisations mènent un travail « antimilitariste » qui ne se résume pas à la dénonciation de « l'embrigadement de la jeunesse ». En effet, avec Mai 68, la « révolution » est autant souhaitée par certains que crainte par d'autres. Les missions de « maintien de l'ordre » de l'armée ont été transformées : le modèle colonial a laissé la place au modèle de la Défense opérationnelle du territoire (DOT) où « l'ennemi intérieur » (ouvriers, jeunes, paysans) est en ligne de mire. L'existence de noyaux révolutionnaires dans l'armée favorise la volonté de maintenir une armée de conscription mais avec des droits d'expression et d'organisation pour les soldats. Ce travail interne aux casernes doit se nourrir d'un travail « civil ». Dès le printemps 1970, une campagne pour la libération de trois soldats du contingent (Hervé, Devaux, Trouilleux) avait vu naître des dizaines de comités dans les lycées. L'antimilitarisme est toujours présent sous différentes formes : campagnes contre la répression qui frappe les objecteurs et les insoumis, mobilisations contre l'extension du camp militaire du Larzac, ... La légitimité de la Commission armée jeunesse est remise en cause. Le 28 mars 1973, la délégation des coordinations avait été refoulée. En guise de protestation, la CFDT, la JEC, le MRJC quittent la salle et le général Loridan lui-même déclare que cet organisme « dans son état actuel, n'est absolument pas représentatif ». Après les vacances de Pâques, le mouvement de grève retombe et les divisions reprennent le dessus. L'idée de prolonger les Comités contre la loi Debré par une campagne commune unissant forces de gauche et d'extrême-gauche pour « le service militaire de six mois » (mesure promise par le Programme commun de la gauche) fait long feu, chacun préférant se retirer sur son pré-carré. Les

²¹ Néanmoins, *Le Monde* du 23 mars 1973 rappelle que « tous les militaires ne sont pas favorables à l'incorporation de trop jeunes recrues » et signale que la réduction du nombre des diplômés, conséquence de la loi, « inquiéterait davantage les états-majors ».

²² Gérard Vincent, *Le Peuple lycéen*, Paris, Gallimard, 1974, p. 451.



[Coll. Robi Morder/Cité des mémoires étudiantes]

Le mouvement de la jeunesse contre toutes les casernes. Brochure de l'AMR (Alliance marxiste révolutionnaire) tirant un premier bilan des mobilisations du printemps 1973

organisations politiques, syndicales, antimilitaristes recrutent. Si le mouvement est un échec du point de sa revendication officielle – la loi Debré n'est pas abrogée, ni sérieusement modifiée, ni boycottée, et dans l'université la réforme des DEUG est maintenue –, les effets de cette grève générale qui a touché des millions de jeunes de 13/14 ans à 25/27 ans se font sentir les années suivantes. Du point de vue des questions militaires, le mouvement de 1973 nourrit les manifestations du Larzac (été 1973) et les comités de soldats des années suivantes – puisque ce sont les lycéens et étudiants de 1973 qui, alors, font leur service. Du point de vue de l'enseignement, des choses sont modifiées : les CET deviennent des « lycées d'enseignement professionnel », on introduit des « 10 % pédagogiques » hors programme scolaire, l'autorité administrative est de nouveau affaiblie ; mais c'est plus en termes de « climat » ou « ambiance » que de réformes ou de modifications mesurables. Le printemps 1973 est une manifestation de la jeunesse (dans sa diversité). En 1974, Giscard d'Estaing abaisse le droit de vote à 18 ans.

AUTOGESTION ET AUTOGESTIONNAIRES

DANS LES MOUVEMENTS ÉTUDIANTS ET LYCÉENS APRÈS 1968

La question de l'autogestion dans les mouvements de la jeunesse scolarisée se pose de façon spécifique, et différente d'autres secteurs de la société. Dans la mesure où il n'y a pas production de marchandises ou de services que l'on peut vendre,

Jeunesse Rebelle n° 1, mars 1971. Journal des cellules de la Ligue communiste et des cercles rouges lycéens, sorti après « l'affaire Guiot », nom d'un lycéen de Chaptal (Paris) arrêté et condamné en flagrant délit le jour d'une manifestation du Secours rouge. Le jour du procès en appel, un sit-in se tient boulevard Saint Michel, face au Palais de Justice de Paris. Gilles Guiot sort libre.



[Coll. Robi Morder/Cité des mémoires étudiantes]

et comme l'université ou le lycée n'est pas une entreprise, ce sont des forces politiques qui vont être en compétition pour désigner, qualifier comme autogestionnaires (ou non) telle ou telle pratique. Ainsi, les courants se réclamant de l'auto-organisation vont insister sur la dimension « autogestionnaire » de coordinations, contre-cours, là où d'autres mouvements verront « l'auto-organisation », la « grève active » ou de simples formes d'action et de mobilisation [...].

Les coordinations...

Après Mai 68, l'éclatement de la représentation syndicale étudiante par le jeu des divisions et scissions, comme l'absence de tradition « syndicale » lycéenne dans un secteur où se manifeste parmi les premiers la « crise de la délégation de pouvoir » va permettre l'émergence de « l'auto-organisation », c'est-à-dire de coordinations. Désormais, ce seront les assemblées d'étudiants et lycéens qui éliront des délégués dans des coordinations, celles-ci décidant des mots d'ordre et des initiatives. On rompt ainsi avec la conception ancienne de syndicats décidant des programmes et initiatives. Même en consultant la « base » (assemblées générales dans les établissements), dans cette tradition c'était le syndicat – ou le cartel

d'organisations – qui synthétisait et centralisait. Cette « autogestion des luttes » est une nouveauté mais demeure une forme d'organisation de mouvements ponctuels.

La grève active...

La grève des étudiants et des lycéens ne peut se concevoir comme un simple arrêt de travail. Elle « ne gêne personne » (sinon les élèves eux-mêmes qui s'absentent). Contrairement aux entreprises, elles n'arrêtent ni services, ni production. C'est un des enseignements que tirent les militants étudiants de Nanterre après la grande grève « sur le tas » de l'automne 1967. Pour qu'une grève de jeunes scolarisés ait un poids, il faut qu'elle soit « active », qu'elle « se montre » (d'où les « manifestations » : cortèges, communiqués, popularisation par tracts, prises de parole) et il faut aussi « occuper » les grévistes en occupant les locaux. Des commissions sont ainsi mises en place pour rendre actifs les grévistes. On utilise les moyens de l'université ou du lycée (téléphone, reprographie, locaux) au service de la lutte. Si les assemblées générales d'étudiants de l'Unef étaient passées de la vente de photocopiés de cours à des expérimentations de Groupes de travail universitaires, puis à la « critique de l'université » (et de celle-ci à la « critique de la société tout entière), en 1973, ce sont des lycées en grève contre la loi Debré que vont naître des « contre-cours ». Il s'agit – dans le cadre d'une grève longue – pour les élèves des classes supérieures de donner des cours aux élèves des classes inférieures, pour ne pas prendre de retard par rapport aux examens. Ainsi, au lycée Charlemagne – composé essentiellement de classes scientifiques et mathématiques – les « prépas » donneront des cours de maths aux terminales. Les élèves peuvent ainsi, tout en restant grévistes, préparer le baccalauréat. Au lycée Arago, ce sera plus systématique et organisé. Des étudiants viennent y aider les lycéens de terminale. L'expérience est citée dans la presse : « Les cours parallèles attirent davantage d'élèves que les cours normaux, sans toutefois accueillir tous les grévistes. » Les réactions des enseignants – même ceux qui se déclarent favorables au mouvement lycéen – seront très hostiles car ces « cours de rattrapage » ou « contre-cours » semblent remettre en cause la place de l'enseignant, et plus généralement, la pédagogie. Si la loi Debré n'est pas abrogée, le gouvernement instituera toutefois à partir de la rentrée 1973/1974 des « 10 % pédagogiques ». Il s'agit de laisser un dixième du temps scolaire à la disposition d'activités hors programme. Les lycéens d'extrême-gauche mèneront une campagne pour « les 10 % sauvages », c'est-à-dire pour que les activités ne soient pas contrôlées par l'administration, mais décidées par les lycéens. Il est vrai que depuis juin 1973, les Lip fabriquent des montres et que les militants lycéens diffusent informations et suscitent des actions de soutien. »

Contester l'armée

*« Contester dans l'armée »
[Théo Roumier], *Les utopiques*
n° 5, juin 2017; pages 48 à 59.

1 La durée a varié; ainsi, pour ne prendre qu'après la seconde guerre mondiale: 12 mois en 1946 - 18 mois en 1950 - 24 mois en 1959 (mais de 1956 à 1962, le maintien des drapeaux est effectif jusqu'à 30 mois) - 16 mois en 1963 - 12 mois en 1970 - 10 mois en 1991.

2 Le terme « appelés » (appel sous les drapeaux) a remplacé celui de « conscrits » (conscription) utilisé jusqu'aux débuts du XX^e siècle.

Le titre de cet article est un clin d'œil à celui paru dans le précédent numéro*, qui narrait l'histoire des comités de soldats dans les années 1973-1976, en pointant notamment les rapports avec le syndicalisme CFTD et CGT de l'époque. Le mouvement antimilitariste de ces années-là comprenait un autre volet: objection de conscience et insoumission étaient les formes de lutte choisies par des milliers de jeunes.

Christian Mahieux a été objecteur insoumis.



Marche sur le Larzac, août 1973

[Archives C. Mahieux]

Jusqu'en 1998, le service militaire était obligatoire pour tous les jeunes de sexe masculin. Chaque classe d'âge devait passer une année¹ dans les casernes. En 1997, une loi a suspendu cette obligation ; en juin 2001, les derniers appelés² étaient libérés. C'est sous Chirac qu'il est mis fin à cette institution, et c'est Hollande qui, en 2015, relance le service militaire volontaire. Chirac n'avait pas pris cette décision par antimilitarisme ou pacifisme : il s'agissait de faire des économies et surtout de privilégier l'ar-

mée de métier, qui sera d'ailleurs bien pourvue budgétairement. Le contrôle de la population sur le territoire français et les interventions militaires colonialistes sont des constantes gouvernementales dans notre République !

LE SERVICE MILITAIRE

Pour toutes ces générations, les douze mois de service militaire représentent une profonde cassure. Pour celles et ceux qui font des études, même s'il existe des possibili-

Affiche des CLO

tés de différer l'appel grâce aux sursis³, cela complique les choses. Surtout, c'est un handicap majeur pour trouver du travail: il est quasi impossible d'être titularisé dans le secteur public et nationalisé (Fonction publique, PTT, SNCF, Air France, RATP, etc.) pour un jeune qui « n'a pas fait son service ». Dans le privé, le patronat se sert du même argument pour refuser les contrats à durée indéterminée ou ne pas les honorer après les douze mois d'absence obligée. Très souvent, ces douze mois sont aussi synonymes de ruptures: affectives, amicales, familiales... En fait, durant un an, le jeune doit renoncer à tout ce qui était sa vie!

Et tout ça pour quoi? Pour participer à une séance géante d'abêtissement et d'embrièvement. Le passage au service militaire, c'est la soumission à de multiples brimades⁴, l'apprentissage du respect de la hiérarchie « par principe », ou encore l'interdiction de nombreux journaux. C'est aussi apprendre à tuer.

LE MOUVEMENT ANTIMILITARISTE:

DANS ET HORS DES CASERNES

Ces années-là sont marquées par l'existence d'un mouvement antimilitariste assez puissant. La guerre d'Algérie et ses réfractaires (insoumis, objecteurs, déserteurs, porteurs de valises,...), le puissant mouvement contre la guerre menée par les Etats-Unis au Vietnam, la solidarité avec les peuples opprimés par des États fascistes sous la botte des militaires (Espagne, Portugal, Grèce, Brésil, Uruguay, Chili, Indonésie, etc.⁵), sont autant de vecteurs qui alimentent un tel mouvement. En France même, l'armée est régulièrement utilisée pour casser des grèves; les ordonnances de 1959 prévoient la réquisition de tout un pan de la population « en cas de menace »... dont le caractère est laissé à l'appréciation du gouvernement. Les années 1970 sont aussi celles de la lutte des paysans et paysannes du

**tu crois
qu'un an de service
c'est
seulement chiant ?**



comites de lutte des objecteurs clo
boite postale 103, 75 522 paris cedex 11,

[Archives C. Mahtieux]

Larzac, contre l'extension du camp militaire. Parmi les innombrables actions qui en naissent, on peut noter l'auto-réduction (illégal) de ses impôts à hauteur de 3%⁶ ou encore le renvoi (tout aussi illégal) de livrets militaires⁷. Ces actes individuels illégaux, organisés dans un cadre collectif, sont assumés par des dizaines de milliers de personnes; nombre de structures CFDT, quelques-uns de la CGT, les relaient.

Face au service militaire, le choix fait par le plus grand nombre de ceux qui veulent y échapper est de tenter d'être déclarés inaptes. Les solutions varient: il y a d'abord le « piston » pour les plus favorisés, qui permet d'arranger les choses; d'autres se présentent avec un volumineux dossier médical; beaucoup essaient de prouver leur incapacité à vivre en collectivité; l'angoisse de ces douze mois sacrifiés et de leurs conséquences en poussera certains à se mettre réellement en danger. Mais il ne s'agit là que de réponses individuelles. Toute autre est la démarche des jeunes organisés dans les comités de soldats, ou les mouvements d'objecteurs de conscience et insoumis.

L'OBJECTION DE CONSCIENCE

Le statut d'objecteur de conscience est créé en 1963⁸. Il est obtenu, au lendemain de la guerre d'Algérie, suite à la grève de la faim menée par Louis Lecoin⁹. Jusque-là, les jeunes qui refusaient de « porter les armes » étaient systématiquement condamnés par les tribunaux militaires à des années de prison... militaire. Libérés après des mois, plus souvent des années, ils étaient attendus à la sortie de la prison par des représentants de l'armée; comme ils n'avaient pas « satisfait à leurs obligations militaires », ils étaient sommés de prendre l'uniforme et leur « refus d'obéissance » entraînait une nouvelle condamnation. Le cycle pouvait ainsi durer jusqu'aux 40 ans de chacun. Cette situation restera celle des insoumis, y compris après la création du statut d'objecteur. La loi arrachée en 1963 est très restrictive. Elle impose une durée de Service double : c'est donc pour une parenthèse de deux ans que s'engagent les objecteurs des années 1970. La demande n'est acceptée que si elle vise à satisfaire « des convictions religieuses et philosophiques » : toute démarche collective, donc politique, aboutit à un refus. Une commission juridictionnelle statue à huis clos à partir du seul courrier de chaque

demandeur; ses décisions sont sans appel : ses membres sont désignés par le gouvernement et elle est composée pour moitié de militaires. La période durant laquelle peut être faite la demande est très limitée¹⁰ : la forclusion sera opposée à de nombreux jeunes qui ne pourront de ce fait obtenir le statut. D'autant que cette loi a une particularité de taille : il est interdit de la faire connaître, toute propagande pour le statut d'objecteur de conscience étant interdite par la loi qui le crée !

Pour ceux qui obtiennent le statut d'objecteur, il faut donc accomplir deux ans de service civil. La politique gouvernementale concernant les affectations a fluctué au fil du temps; mais bien vite un problème fondamental apparaît : il y a un risque évident que les objecteurs soient utilisés à des tâches qui devraient être dévolues à des salariés, mieux payés et en droit de s'organiser syndicalement. La première insoumission au service civil a lieu en 1966; Gilles Frey déserte pour « protester contre les conditions d'hébergement, d'emploi et de subsistance »¹¹. La situation va se généraliser, notamment dans la période de l'après-68. Le pouvoir réplique en alternant mesures de réformes qui écartent une partie des réfractaires et poursuites judiciaires pour tenter d'intimider d'autres. Mais le mouvement s'amplifie et s'organise. Les Comités de soutien aux objecteurs de conscience (CSOC) sont créés; il y en aura bientôt une centaine dans le pays.

OBJECTEURS EN LUTTE

« Les CSOC apportent leur appui à ceux qui se voient refuser le statut, comme à ceux qui n'en veulent pas, chaque arrestation ou procès leur donnant l'occasion de dénoncer la politique militaire, des ventes d'armes à l'armement atomique, du service militaire aux interventions impérialistes. » « Chaque année, il y a maintenant davantage de nouveaux objecteurs qu'il n'y en a eu jusqu'alors en six ans. » Encore une fois, l'État réprime. Les procès se multiplient : d'abord pour avoir fait connaître le

3 La remise en cause des sursis, prévue par la loi Debré de 1970, entraînera un puissant mouvement lycéen en 1973. Voir, dans ce numéro, l'article « Les lycéens des années 68 » [Robi Morder], pages 88 à 99.

4 De la coupe de cheveux aux corvées de chiottes (reconductibles !), des permissions refusées aux ordres stupides...

5 Mais aussi, par exemple, l'intervention des chars et troupes du Pacte de Varsovie pour anéantir le « Printemps de Prague » et rétablir « l'ordre » imposé par l'URSS dans les pays de l'Est européen.

6 Estimation de la part revenant au financement de la « Défense nationale ».

7 Ce mode d'action sera souvent utilisé par les plus anciens pour soutenir de jeunes insoumis, objecteurs ou déserteurs

8 La première proposition de loi en ce sens date de 1931. Il y en aura cinq, sans suite.

9 Alors âgé de 74 ans, Louis Lecoin est un militant pacifiste antimilitariste. Il a été militant syndical à la CGT du début du XX^e siècle. Voir ses livres *De prison en prison* (1947), *Le cours d'une vie* (1965) et aussi *Écrits de Louis Lecoin* (1974), disponibles auprès de l'Union pacifiste (www.unionpacifiste.org).

10 Quinze jours !

11 *Objecteurs, insoumis, déserteurs ; histoire des réfractaires en France* [Gilles Auvray], paru en 1983. Éditions Stock 2. L'auteur, objecteur, insoumis au service civil, est un des fondateurs du journal *Objection*. Sur ces sujets, ce livre est une référence essentielle.

statut d'objecteur. Mais, même des tribunaux aux ordres ont du mal à trouver les motifs permettant de sanctionner des gens qui ont... fait connaître une loi. Alors, les chefs d'inculpation varient : « incitations de militaires à la désobéissance », « provocations à l'insoumission », et le fameux « injures à l'armée », tant de fois utilisé contre des journaux militants ! Tous ces épisodes sont motifs à des actions de propagande des CSOC et de divers groupes antimilitaristes locaux. En avril 1972, le gouvernement décide d'affecter tous les objecteurs, pour leur première année, à l'Office national des forêts (ONF). La majeure partie va refuser, parce que c'est une décision totalement arbitraire, parce qu'ils ne souhaitent pas participer au massacre écologique de la forêt, parce qu'il n'est pas question de servir un dumping social programmé au détriment des salarié-es de cet organisme. D'autant que le décret, dont les termes seront ensuite introduits dans le Code du service national, précise qu'ils « ne doivent participer à aucune réunion de caractère politique ou syndical », « toute réclamation collective, toute cessation concertée du travail sont interdites ». Mais ils sont « tenus au devoir d'obéissance » et doivent « servir avec loyauté et dévouement », « s'interdire tout acte, propos, ou attitude contraires aux intérêts de la nation ». Assignation à résidence, permissions et punitions sont aussi prévues. Bref, c'est... le régime militaire. Inacceptable pour des objecteurs de conscience antimilitaristes ! Dès lors s'organise un vaste mouvement qu'on appellera l'objection-insoumission. Ces réfractaires n'ont pas fait le choix de l'insoumission totale, ils sont objecteurs de conscience, mais insoumis aux affectations. Dans la lutte, la prise de conscience s'accélère. L'antimilitarisme est de plus en plus revendiqué. Il est vrai que dans la même période, l'institution militaire multiplie les « entraînements à la guérilla urbaine » et les manœuvres ayant pour thème « la subversion intérieure ». Les groupes antimilitaristes informent sur le rôle de l'armée : le

quadrillage du territoire est systématisé ; chaque salarié a une « affectation de défense » : dès lors que « les conditions l'exigent », chacun d'entre eux peut être assimilé à un militaire ; une absence devient alors une désertion, un ordre non exécuté est un refus d'obéissance... En 1974, les Comités de lutte des objecteurs (CLO) se mettent en place, puis se coordonnent nationalement et se dotent d'un journal bimensuel, *Objection*. Ils éditeront un *Guide pratique de l'objection de conscience*, diffusé à des dizaines de milliers d'exemplaires.

Les procès ayant échoué à faire cesser la vague d'insoumission aux affectations, le gouvernement use d'une autre tactique. Fin 1974, il élargit les possibilités d'affectation aux bureaux d'aide sociale et au Secrétariat d'État à la Culture (plus précisément pour les fouilles archéologiques). Le social, la culture, voilà qui devrait calmer ces jeunes ! Il n'en n'est rien ; une fois de plus, la politisation propre à chaque mouvement social, à chaque lutte collective, a joué. Ce ne sont plus les raisons personnelles, les légaux motifs « religieux ou philosophiques » qui les guident, mais la volonté de transformation sociale. Pas question d'accepter des affectations toujours autoritaires ; pas question de se soumettre à des règles dignes des casernes ; pas question de servir de main-d'œuvre se substituant aux salariés !

Les CLO vont faire un patient travail d'information vers les structures syndicales. Il trouvera un écho essentiellement au sein de la CFDT. Dans le numéro 48 d'*Objection*, en juin 1976, la fédération générale de l'agriculture, la fédération de la santé et celle des affaires culturelles¹² dénoncent « ce bénévolat imposé par le pouvoir qui tend ainsi à masquer les besoins d'effectifs des différents secteurs, en employant des jeunes pour des sommes dérisoires ». Ces fédérations syndicales affirment « comprendre pleinement le refus d'une affectation autoritaire [...] qui mutilerait leur individualité et leurs conditions de travailleurs » et font part de leur « soutien aux revendications des objecteurs ».

GENDARMERIE NATIONALE

UNITE GENDARMERIE NATIONALE
Région de SUCY EN BRIE

NOM, PRENOM, ADRESSE
MONSIEUR
MADAME
MADemoiselle
MAHIEUX
Gendarme

LE CONDUCTEUR DU VEHICULE
N° D'IMMATRICULATION, DATE ET HEURE CONTROLE

SE PRESENTER OU SE FAIRE REPRESENTER MUNI DES DOCUMENTS INDIGUES AU § A (VERSO) LE PLUS TÔT POSSIBLE

EST PRIÉ(E) DE DE FORMULAIRE AU § B ET LE RENVoyer SOUS ENVELOPPE AFFRANCHE

LE (DATE) A PARTIR DE
1. 8. 81 *1981*

AVANT LE (DATE):

TÉLÉPHONER AU N° INDIQUÉ CI-DESSOUS

AU BUREAU DE LA GENDARMERIE DE : (ADRESSE ET N° TÉLÉPHONE)
BRIGADE DE GENDARMERIE
94870 SUCY EN BRIE
14, rue Jean Moulin
Tél. : 590 20-93

VOIR DÉTAIL AU VERSO

*Déposer ordre d'appel sans les
Drapeaux
Date précisée le 11. 8. 81
à Verdun
URGENT*

[C. MAHIEUX]

La gendarmerie « s'inquiète » des ordres d'appel non retirés.

Précédant la création des CLO, une action collective ayant pour objectif d'obtenir un accès plus facile au statut d'objecteur s'était mise en place à la fin de l'année 1971. Une vingtaine de jeunes font leur demande de statut en utilisant une lettre type, qui ne fait que reprendre les termes de la loi. Ce sera « l'opération 20 », que le langage militant transforme rapidement en « OP 20 ». Il s'agit d'en finir avec l'arbitraire de la commission juridictionnelle et de banaliser les demandes pour en élargir le nombre. Il leur est demandé des précisions sur leurs motivations ; une deuxième lettre type, au contenu assez général, est envoyée par chacun d'entre eux. Un an plus tard, ils sont déjà 120 à avoir envoyé les deux lettres. La commission juridictionnelle valide cinq demandes, avant de rejeter systématiquement les autres. Comme il n'y a pas d'appel possible, la seule voie de recours est la

Cassation devant le Conseil d'État. Les deux premières procédures sont ainsi gagnées en 1973. Les concernés reviennent au point de départ : nouvelle demande de statut via la lettre type ; de nouveaux jeunes rejoignent le mouvement au fil des années. Acceptations et refus alternent, les recours se poursuivent. Une campagne nationale se met en place. Des circulaires paraissent régulièrement. Elles font le point sur les actions, sur les décisions de la commission juridictionnelle et du Conseil d'État ; sur les arrestations aussi, car le recours en Conseil d'État n'est pas suspensif et les objecteurs se retrouvent durant cette période en situation d'insoumission. À partir de novembre 1978, la commission juridictionnelle refuse toutes les demandes collectives « OP 20 ». S'ensuivent des années de bataille politique, y compris sur le terrain juridique mais pas seulement. De nombreuses actions publiques sont organisées : marches, rassemblements, détournements de cérémonies officielles. Chaque arrestation d'objecteur insoumis est l'occasion de relancer la campagne ; le lien est fait avec ceux qui ont choisi l'insoumission totale et refusent de demander le statut d'objecteur. L'épilogue de l'OP 20 se situera en 1983. La gauche, arrivée au pouvoir deux ans plus tôt, veut se débarrasser de cet épineux dossier. Tous les objecteurs engagés dans la démarche de demande collective du statut seront considérés « réputés ayant satisfait aux obligations du service national ». Ils ne seront donc pas objecteurs, mais ne sont plus astreints aux obligations du service militaire. En quelque sorte, ils sont mis dehors ! Il n'est pas question pour eux de boudier leur plaisir après des années de résistance à l'armée ; mais leur mise hors-jeu sera aussi un moyen d'affaiblir un mouvement antimilitariste déjà en recul par rapport à la décennie précédente. Le nombre de CLO a considérablement diminué, une scission a eu lieu avec la création de la Fédération des objecteurs (Fédo) qui deviendra le Mouvement des objecteurs de conscience (MOC).

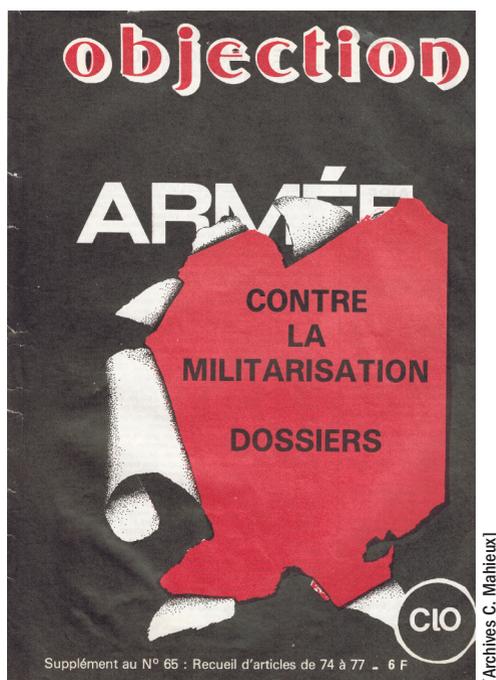
12 Ce sont les trois fédérations syndicales des lieux d'affectation des objecteurs (ONF, BAS, Secrétariat à la Culture)

Un numéro qui illustre le vaste terrain d'intervention des CLO parce que « l'armée n'est pas que dans les casernes ». On y trouve des articles sur l'arrestation de soldats inculpés de « démoralisation de l'armée » et déferés devant la Cour de sûreté de l'État; les ordonnances de 1959 qui militarisent la société; la militarisation de l'espace aérien; la guerre à « l'ennemi intérieur »; le salon du Bourget, vitrine de l'impérialisme français; la gendarmerie; le service national; l'armée qui casse une grève des éboueurs; le service civil; les essais nucléaires; les ventes d'armes.

Qu'en est-il de la nouvelle loi? « Certes, l'affirmation de motifs de conscience suffit désormais pour être admis à bénéficier du statut, l'interdiction de la propagande est supprimée et le recours devant le tribunal administratif doit suspendre l'incorporation. Mais, qu'il s'agisse des délais (encore fort restrictifs) ou de la durée du service de remplacement, toujours aussi discriminatoire (vingt-quatre mois!), la loi votée à la sauvette, en mai 1983, se révèle tout autant dissuasive et oppressive que celle adoptée vingt ans auparavant. Pire même, la réforme socialiste légalise la suppression des droits politiques et syndicaux, comme celle du droit de grève, elle introduit dans la loi des dispositions répressives sans précédent: d'une part la procédure d'agrément est confiée au ministère de la Défense; d'autre part les objecteurs se plaçant en situation d'insoumission ou de désertion à leur affectation sont purement et simplement menacés de se voir retirer le statut. Curieuse conception: les seuls objecteurs reconnus par les autorités sont, en définitive, les objecteurs obéissants, les objecteurs "soumis"!¹³ »

ET LE MOUVEMENT SYNDICAL ?

Plus encore que pour les comités de soldats, le lien et le soutien ne concernent quasiment que la CFDT. Au sein de la FEN, on note ici ou là, quelques prises de position issues de collectifs où l'influence de la tendance École émancipée est notable. Du côté de la CGT, en dehors du syndicat des correcteurs, l'ignorance prévaut vis-à-vis d'un mouvement perçu comme étranger au monde du travail, voire « à la solde du gouvernement »



comme il est d'usage de dénoncer tout ce qui échappe au moule formaté par le PCF. La confédération CFDT entretient des rapports avec les Comités de lutte des objecteurs, l'Union pacifiste ou encore le Mouvement pour une action non-violente. Elle demande l'élargissement du statut d'objecteur de conscience. Mais elle se garde bien de renouer avec l'antimilitarisme qui fut pourtant un principe, et une pratique, de base du mouvement ouvrier et notamment du syndicalisme. Durant ces années, la CFDT joue en quelque sorte sur deux tableaux: elle invente des rapports nouveaux, et riches, avec les mouvements sociaux (féminisme, régionalisme, antimilitarisme, écologie,...), mais dans le même temps elle s'est lancée dans le projet d'Union des forces populaires, censé mettre à égalité partis et syndicats dans la perspective de l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1978. Il y aura un peu de retard dans le calendrier électoral, et le « recentrage » de la CFDT mettra un terme à nombre de ses engagements aux côtés du mouvement social. Mais c'est une autre histoire...

Localement, le soutien aux objecteurs est souvent de mise. À l'exemple de cette motion de l'Union régionale interprofessionnelle CFDT d'Aquitaine¹⁴, à l'occasion du procès de deux objecteurs insoumis : « [...] Nous condamnons l'attitude gouvernementale qui interdit aux objecteurs de conscience, comme aux appelés du contingent, toute organisation collective sur leurs conditions de vie et de travail, poussant certains d'entre eux à des actions individuelles. De ce fait, la répression individuelle devient la règle pour le gouvernement devant les problèmes collectifs qu'il refuse d'examiner. Pour la CFDT, l'objection de conscience doit être reconnue à tous ceux qui, pour des raisons d'éthique personnelle, refusent le port des armes. Les obligations des objecteurs de conscience doivent être voisines de celles concernant les appelés au service militaire. C'est dans une lutte de masse commune que les objecteurs de conscience et les appelés militaires doivent obtenir le plein exercice des droits constitutionnels du citoyen : liberté d'opinion, d'information, d'expression, de réunion, d'association, de même que l'arrêt des affectations autoritaires et de la répression. » On notera toutefois la modération du propos : raisons d'éthique personnelle, obligations voisines de celles des appelés.

La position exprimée quelques années plus tard, en janvier 1981, par le SGEN-CFDT¹⁵ est intéressante, en ce qu'elle montre, non plus un soutien à une pratique extérieure, mais la prise en compte d'un élan de désobéissance civile qui touche l'organisation syndicale en son sein :

« Le SGEN est saisi d'un nombre croissant de demandes d'interventions, à caractère général ou en faveur d'adhérents, à l'occasion d'un renvoi de livrets militaires, d'insoumission, ou des difficultés rencontrées par des objecteurs de conscience. Le SGEN-CFDT est doublement concerné : en tant qu'organisation syndicale qui

défend ses adhérents au plan professionnel et en tant que force sociale qui est partie prenante des luttes pour les libertés.

Le livret militaire. Plusieurs de nos adhérents ont renvoyé leur livret militaire, pour revendiquer le statut d'objecteur après avoir satisfait aux obligations militaires, pour protester contre la politique militaire de la France, ou encore pour répondre à un mot d'ordre de soutien aux paysans du Larzac, à des insoumis emprisonnés ou à des renvoyeurs de livrets qui passent en procès. [...] La suppression des droits civiques, utilisée de plus en plus fréquemment et délibérément à l'encontre de fonctionnaires, entraîne le licenciement définitif sans autre forme de procès. [...] C'est pourquoi, le SGEN-CFDT intervient systématiquement auprès des tribunaux devant lesquels ses adhérents sont traduits (témoignage écrit ou oral, pétitions, mobilisation) pour éviter qu'une telle peine soit prononcée.

Le statut d'objecteur de conscience. Le statut de l'objection en France est un des plus rétrogrades (et répressifs) d'Europe. Outre le fait qu'il ne peut faire l'objet d'aucune publicité, il ne peut être demandé que dans le mois qui suit l'appel de chaque classe d'incorporation. De plus, son bénéfice n'est pas automatique : la demande est soumise à une commission juridictionnelle, dont la décision peut faire l'objet d'un appel devant le Conseil d'État. Or, la commission juridictionnelle a durci sa position : elle refuse le statut d'objecteur à des demandes formulées, par lettre type, à l'initiative du mouvement OP 20, sous prétexte qu'elles ne sont pas fondées sur des motivations strictement philosophiques ou religieuses, et qu'elles résultent d'une démarche collective (politique). Le Conseil d'État, qui, jusqu'ici, avait cassé ces décisions négatives, vient de faire volte-face et de confirmer les décisions de la commission. Plusieurs centaines d'objecteurs se trouvent ainsi en état d'insoumission et risquent deux ans de prison ferme devant les tribunaux militaires. Le SGEN-CFDT continue d'intervenir pour que toutes les conditions restrictives mises à l'application du statut d'objecteur soient levées et pour que l'objection de conscience devienne un véritable droit ouvert pour des raisons d'éthique. Il intervient également pour que les

¹³ Objecteurs, insoumis, déserteurs ; histoire des réfractaires en France [Gilles Auvray], page 400.

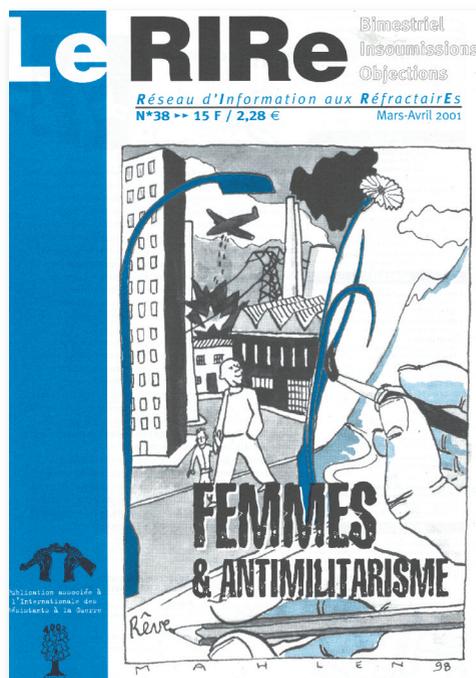
¹⁴ Parue dans *Objection*, n° 92-93 ; décembre 1978.

¹⁵ Syndicat général de l'Éducation nationale.

objecteurs en attente de décision du Conseil d'État bénéficient d'un sursis.

Militaires en forêt. Une fois obtenu, le statut d'objecteur est loin d'être satisfaisant : durée du service civil double de celle du service militaire ; affectation autoritaire à l'Office national des forêts pour la première année, puis exclusivement au service d'organismes sociaux accrédités pour l'année suivante ; discipline militaire (interdiction des activités politiques et syndicales, suppression des permissions) ; activités à l'utilité sociale douteuse... C'est pourquoi bon nombre d'objecteurs s'insoumettent à cette affectation civile. [...] Des jeunes, adhérents du SGEN-CFDT, qui ont effectué leur service civil dans d'autres organismes que ceux fixés par la réglementation se voient ainsi refuser l'accès à la titularisation.

Le SGEN-CFDT n'a pas à donner telle ou telle consigne sur l'objection, l'insoumission ou le renvoi de livret militaire. Mais, sans partager nécessairement l'ensemble des positions des organisations d'objecteurs, il constate que ces initiatives ont pour objectif de contester une politique militaire et diplomatique qu'il condamne explicitement. Il est partie prenante de tous les combats pour les libertés et pour les droits fondamentaux de la personne humaine, dont relève le droit, réel, à l'objection de conscience. Il prend en charge la défense de ses adhérents au plan professionnel, en particulier dans ces affaires qui sont ici, effectivement, des interdictions professionnelles. C'est sur ces bases qu'intervient le SGEN-CFDT national, en liaison avec ses syndicats et ses unions professionnelles régionales. » En 1981, le SGEN n'est pas parmi les fédérations les plus « à gauche » dans la SGEN-CFDT et ce texte n'est pas un brûlot antimilitariste. Mais quasiment tout y est ! Diffusé dans un journal aux adhérent-es, il donne une information précise sur ces luttes. Il rappelle le soutien permanent aux syndiqués (témoignages devant les tribunaux, mobilisations, intervention devant l'administration...), et mentionne des positions fort claires : soutien aux objecteurs insoumis, refonte du statut d'objecteur, condamnation de la politique militaire...). La présence de jeunes antimilitaristes,



[Archives C. Mathieux]

Après les CLO, la lutte continue.

dont pas mal d'objecteurs, dans des syndicats locaux du SGEN et des unions départementales CFDT, ne sont pas étrangers à cette symbiose.

Un autre exemple, avec ce texte adopté par le congrès de l'union professionnelle régionale CFDT des cheminots de Paris-Sud-Est, en mai 1979, sobrement intitulé « Motion antimilitariste » :

« Chili, Portugal, Liban, Tchad, Irlande, Tchécoslovaquie... L'armée est constamment au cœur des affrontements de classes. Que ce soit politiquement ou militairement, elle joue un rôle décisif que nous ne pouvons ignorer, et s'y prépare activement : Bigeard disant " qu'il prendrait le maquis contre la gauche au pouvoir " n'est pas un excité isolé ; Bourges est aussi clair quand il dit que l'armée est le dernier rempart de la société libérale.

En France, nous assistons depuis plusieurs années à un redéploiement du potentiel militaire de la bourgeoisie, autour de trois axes :

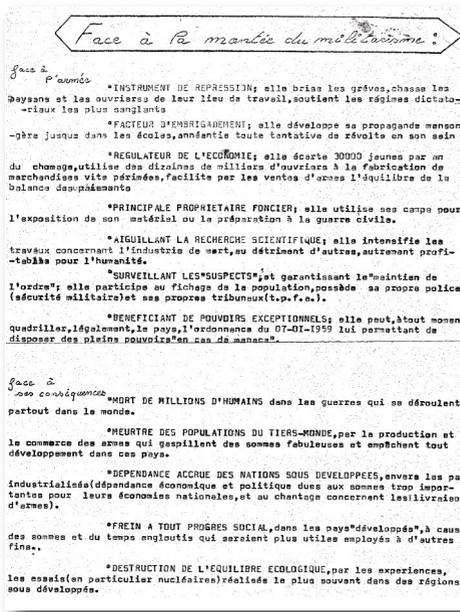
Rassembler les objecteurs ou futurs objecteurs travaillant dans le secteur public

- retour dans le dispositif de l'OTAN ;
- renforcement du caractère opérationnel de certaines unités professionnalisées, utilisables pour jouer un rôle de gendarmes des peuples (en Afrique notamment) ;
- renforcement du quadrillage de la société civile (organisation des réserves, rôle accru de la gendarmerie), intensification des manœuvres en terrain libre, utilisation de plus en plus systématique de l'armée pour briser les grèves. Tout ceci, dans l'optique d'éventuelles tâches de guerre civile, préparées par de véritables plans de lutte contre "l'ennemi de l'intérieur").

Nous qui voulons construire une société socialiste autogestionnaire, nous savons que le patronat ne nous fera pas de cadeaux. Nous savons que le militarisme est notre ennemi. Nous sommes également concernés parce que notre entreprise [SNCF] est imprégnée de militarisme. Notre congrès affirme donc que la lutte antimilitariste, menée par le mouvement ouvrier depuis ses origines, est toujours d'actualité et se fixe comme tâches concrètes :

- de garder le contact avec nos syndiqués appelés au service (envoi du journal...);
- de soutenir, selon nos possibilités, les appelés pour le droit d'organisation et d'expression, et pour leurs revendications, en particulier pour les transports ;
- de soutenir les cheminots objecteurs insoumis qui seraient victimes de la répression, dans et hors de l'entreprise.

Ceci peut paraître peu de choses ; mais vu le grand nombre de tâches à réaliser dans tous les domaines concernant notre entreprise, nous nous fixons ce minimum. »



Archives C. Mahieux

SYNDICALISME INSOU MIS

Pour terminer ce tour d'horizon, bien incomplet, nous citerons une initiative lancée par un syndicaliste objecteur insoumis, à moins qu'il ne s'agisse d'un objecteur insoumis syndicaliste. À partir d'un appel dont le texte est... sans appel, il rassembla quelques dizaines d'objecteurs¹⁶. Le verso expliquait la démarche : rassembler les objecteurs ou futurs objecteurs travaillant dans le secteur public. Des propositions concrètes étaient faites : « information auprès des travailleurs et de leurs organisations », « lettres ouvertes d'objecteurs ayant obtenu le statut et se déclarant décidés à continuer leur vie normalement (travail, engagement syndical, politique...) », etc. Tout en faisant le lien avec la militarisation de la société et le combat global à mener sur ce terrain, le texte mettait en avant la nécessité de lutter pour améliorer la situation des objecteurs, insoumis ou pas, confrontés à l'administration ou à leur direction. La « double besogne » en quelque sorte...

■ Christian Mahieux

16 Dont plusieurs jeunes syndicalistes ou futurs syndicalistes...

La désobéissance POUR FAIRE AVANCER LES REVENDICATIONS altermondialistes

La désobéissance civile n'était pas dans les pratiques d'Attac à l'origine mais fait maintenant partie intégrante de ses actions. Pourquoi ?

1 Association pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne. www.france.attac.org

2 En 2015, plus de 11 millions de documents issus d'un cabinet d'avocats panaméen sont rendus publics; ils portent sur les agissements de plus de 240 000 sociétés offshore.

3 Littéralement « en mer » ou « au large ». Terme utilisé pour désigner les sociétés qui créent une entité juridique artificielle dans un pays (paradis fiscal) afin d'échapper aux obligations fiscales.

4 Collectif fondé en 2015 (avec les Amis de la Terre, ANV-COP 21, Bizi ! et Solidaires Finances publiques), qui a mené une campagne, symbolique, de réquisition de chaises dans les agences des banques les plus impliquées dans l'évasion fiscale.

Raphaël Pradeau est porte-parole d'Attac France.



civile



[DR]

L'impunité fiscale et judiciaire dont jouissent les banques et les multinationales est une injustice que nous ne pouvons pas accepter.

Depuis quelques années, Attac¹ a progressivement intégré la désobéissance civile dans sa « boîte à outils », en visant notamment les banques, en tant que rouages essentiels dans l'industrie de l'évasion fiscale. C'est ainsi qu'en 2014 et 2015, Attac a ciblé BNP-Paribas et lui a demandé de fermer ses filiales dans les îles Caïmans, notre stratégie consistant à formuler une revendication atteignable afin de marquer des points contre l'évasion fiscale. En 2016, lorsqu'éclate le scandale des Panama Papers², Attac a mené des actions d'occu-

pation des agences « banque privée » de Société générale, car c'est via celles-ci que la banque a créé 979 sociétés offshore³ au Panama pour ses riches clients. Attac s'est également pleinement engagée dans la campagne de désobéissance civile menée par le collectif des Faucheurs de chaises⁴ : 40 réquisitions citoyennes de chaises ont eu lieu en 2015 dans des agences BNP Paribas, HSBC, Société générale ou Crédit agricole. Des personnalités comme Edgar Morin, Susan George ou Robert Guédiguian ont déclaré receler une de ces chaises.

Pendant la COP 21, un « sommet des 196 chaises » a permis d'affirmer que l'argent pour financer les urgences sociales et écologiques existe et qu'il est dans les paradis fiscaux. Puis les chaises ont été remises à la justice le jour de l'ouverture du procès Cahuzac, clôturant ainsi la « saison 1 » des Faucheurs.

DES ACTIONS DÉSOBÉISSANTES CONTRE LES BANQUES ET LES MULTINATIONALES

Grâce à ces campagnes, nous avons obtenu de BNP Paribas qu'elle ferme ses filiales dans les îles Caïmans. Nous ne sommes pas naïfs : cela ne veut pas dire que cette banque n'est plus active dans les paradis fiscaux. Mais cela montre que notre mobilisation paye : BNP Paribas est sensible à son image de marque à laquelle nos actions portent atteinte. Si nous arrivons à l'atteindre suffisamment, elle est prête à « lâcher » sur certaines de nos revendications. Cela représente un point d'appui pour aller plus

loin et renforce la légitimité de nos actions de désobéissance civile, qui reçoivent un fort soutien de la population.

Cependant BNP Paribas est toujours la banque française la mieux implantée dans les paradis fiscaux. En outre, c'est suite à une plainte déposée par la banque que Jon Palais (de Bizi!) a été poursuivi pour « vol en réunion » suite à une réquisition de chaises. Fin 2016, les Faucheurs de chaises se sont donc mobilisés pour une deuxième saison qui a donné lieu à plus de 80 actions d'occupation sous le mot d'ordre « Faisons le siège de la BNP ! ». Le 9 janvier 2017, à Dax, 2 000 Faucheurs et faucheuses de chaises ont transformé le procès de Jon en « procès de l'évasion fiscale ». Jon a été acquitté, ce qui a renforcé la légitimité de notre mode d'action, le procureur refusant d'ailleurs de parler de vol. Le 11 avril 2017, un deuxième Faucheur de chaises, Florent Compain (président des Amis de la Terre) est passé en procès à Bar-le-Duc. Si la condamnation à

Traquer sans relâche les banques et les multinationales prédatrices



[DR]



[DR]

500 euros d'amende est légère, nous devons continuer à exiger l'arrêt des poursuites contre les militants. Et nous mobiliser en cas de nouveau procès : ce sera le cas le 6 février 2018 à Carpentras où une militante d'Attac 84 risque à nouveau cinq ans de prison et 75 000 euros d'amende pour une réquisition de chaises. Ce ne sont pas ceux qui dénoncent l'évasion fiscale qu'il faut juger, mais ceux qui l'organisent et qui en tirent profit!

Puis une semaine internationale d'action #EndTaxHeaven⁵ a donné lieu à une multitude d'initiatives, du 1^{er} au 7 avril 2017, à l'occasion du premier anniversaire de la révélation du scandale des Panama Papers. Nous avons alors mené des actions de désobéissance civile pour exiger que des multinationales comme Apple, Total ou Zara rendent l'argent qu'elles ont détourné et paient leur juste part d'impôts là où elles exercent leurs activités. Nous avons opacifié les vitrines de ces multinationales avec du blanc de

Meudon, pour symboliser l'opacité dont elles jouissent dans leur pratique d'évasion fiscale et exiger la transparence fiscale. Ce mode d'action a d'ailleurs traversé la frontière puisqu'il a été utilisé par Attac Allemagne lors du contre G20 de Hambourg, en juillet 2017, pour dénoncer les activités dans les paradis fiscaux de la Deutsche Bank. Nous avons également participé à des actions d'occupation de McDonald's aux côtés des salariés de la campagne *Fight for \$15*⁶ qui réclament de meilleures conditions de travail et dénoncent l'évasion fiscale pratiquée par la multinationale. Nos actions visent donc à traquer sans relâche les banques et les multinationales prédatrices en agissant concrètement pour montrer leur vrai visage.

QUEL INTÉRÊT À MENER DES ACTIONS DE DÉSOBÉISSANCE CIVILE ?

La désobéissance civile n'est pas dans l'ADN d'Attac : lors de sa création en 1998 et dans les années 2000, l'association n'appelait pas ses militants et militantes à enfreindre la loi. Par exemple, beaucoup de membres d'Attac participaient aux actions de fauchages d'OGM avec les faucheurs volontaires, mais ils et elles le faisaient en leur nom, sans le soutien d'Attac ; Attac soutenait certes les copains et copines de la

⁵ En français, « Stop aux paradis fiscaux ».

⁶ En français « Luttons pour les 15 dollars », en référence au salaire horaire revendiqué.



[DRI]

Rendez l'argent ! Action devant un des Apple store de Paris

Confédération paysanne et se mobilisait lors des procès, mais n'appelait pas ses militants à faucher des OGM et ne leur offrait pas de soutien juridique. Vingt ans après la création d'Attac, les choses ont changé. Face à un capitalisme mondialisé de plus en plus radical, la désobéissance civile est un moyen efficace pour interroger l'articulation entre légalité et légitimité. Ce n'est en effet pas parce qu'une action militante est illégale qu'elle n'est pas légitime (comme le montre par exemple le cas de Cédric Herrou); réciproquement, ce n'est pas parce qu'une pratique (par exemple l'optimisation fiscale des multinationales) est légale qu'elle est tolérable. L'action des lanceurs d'alerte est également considérée comme illégale; elle est pourtant parfaitement légitime et nécessaire. En 2016, Attac s'est mobilisée pour

soutenir Antoine Deltour et Raphaël Halet, les deux lanceurs d'alerte du scandale LuxLeaks⁷ et Édouard Perrin, le journaliste qui a révélé l'affaire: ils devraient être remerciés et non condamnés.

Alors que les scandales liés à la fraude et à l'évasion fiscale se sont multipliés ces dernières années, alors que des militants et des lanceurs d'alerte se retrouvent devant des tribunaux, l'impunité fiscale et judiciaire dont jouissent les banques et les multinationales est une injustice que nous ne pouvons pas accepter. C'est pourquoi nous utilisons la stratégie de la désobéissance civile, afin de mettre en lumière ce « deux poids deux mesures ».

Utiliser la désobéissance civile permet de montrer que des citoyens « lambda » peuvent faire quelque chose à leur échelle face à des géants comme Apple ou BNP-Paribas, et sont y compris prêts à prendre des risques juridiques. Les actions sont illégales mais visent à recevoir le soutien le plus large possible de l'opinion, en respectant les principes de non violence, en utilisant un humour décalé et en ciblant des multinationales dont l'implication dans les para-

dis fiscaux est avérée. Par exemple, tout le monde comprend qu'une chaise a une valeur infime en comparaison des sommes détournées par les banques dans les paradis fiscaux (on estime que l'évasion fiscale entraîne chaque année un manque à gagner de 60 à 80 milliards d'euros pour le budget public en France). Cela permet de frapper les esprits : qui vole qui ?

Il nous semble important de mener ces actions à visage découvert et en plein jour : nous assumons nos actes et les risques qui vont avec ; s'il faut passer en procès nous y sommes prêts. Les procès des Faucheurs de chaises se sont d'ailleurs retournés contre BNP-Paribas et ont représenté de formidables tribunes pour faire passer nos messages. Attac se définit comme une association d'éducation populaire tournée vers l'action. Dans les faits, nous avons longtemps eu du mal à mener des actions qui permettent de décliner de manière visuelle et compréhensible des messages souvent complexes. Mener des actions désobéissantes à forte charge symbolique permet donc d'atteindre ce que Susan George nomme l'effet Dracula : il s'agit de mettre en lumière des pratiques afin de les rendre insupportables. D'où la recherche d'actions spectaculaires permettant la visibilité médiatique de nos revendications. Cela se veut complémentaire des moyens d'intervention plus traditionnels (livres, brochures explicatives, conférences-débat...) et permet de toucher un public qui ne viendrait pas spontanément dans une réunion d'Attac. Ces actions participent d'ailleurs au renouvellement générationnel souhaité : peu de jeunes viennent dans les réunions publiques d'Attac, en revanche nous

constatons une forte demande pour s'impliquer dans des actions qui sont à la fois ludiques, joyeuses et créatives.

FAIRE CÉDER LES POUVOIRS PUBLICS

SUR L'ÉVASION FISCALE

Nous voulons rendre l'impunité fiscale et les privilèges des banques et multinationales toujours plus insupportables pour une majorité de la population, dans un contexte où on nous répète qu'« il n'y a pas d'argent » pour financer les urgences sociales et la transition écologique. Mais nous cherchons aussi à obtenir des avancées concrètes auprès des pouvoirs publics pour que cesse l'évasion fiscale : nous pensons que cela ne se produira pas par le bon vouloir des décideurs, mais par la pression citoyenne.

Nous poursuivrons donc nos actions jusqu'à ce que les pouvoirs publics prennent enfin les mesures nécessaires pour que les banques cessent de frauder et financent des projets socialement et écologiquement utiles, et pour que les multinationales paient leur juste part d'impôts dans les pays où elles exercent leurs activités. Nous voulons construire un mouvement toujours plus populaire en menant des actions radicales, créatives et non-violentes qui nous permettent d'obtenir de nouvelles victoires. Ainsi, dès cet automne, nous mènerons des actions contre Apple à l'occasion de la sortie de l'i-Phone X. Nous souhaitons ainsi faire plier cette multinationale, notamment en l'obligeant à payer l'amende de 13 milliards d'euros à laquelle elle a été condamnée par la Commission européenne. Rejoignez-nous !

■ Raphaël Pradeau

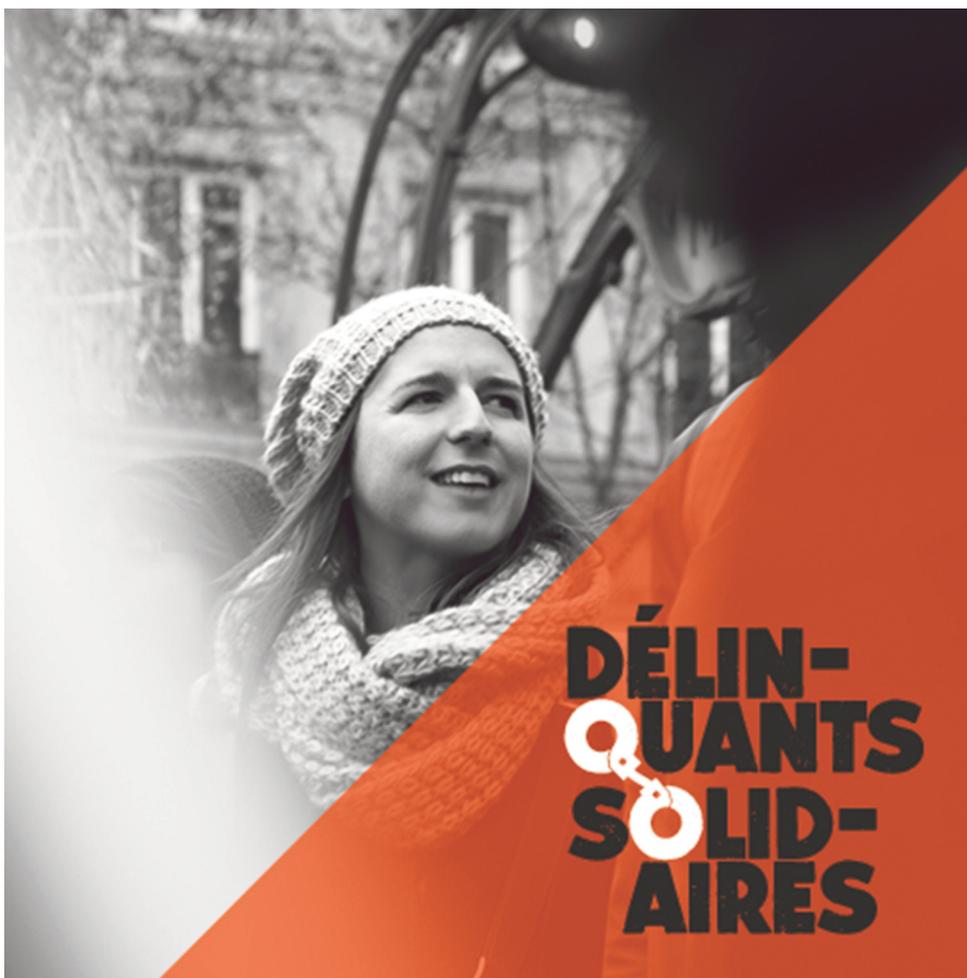
⁷ Luxembourg Leaks (« les fuites de Luxembourg ») est le nom du scandale financier révélant, en novembre 2014, le contenu de plusieurs centaines d'accords fiscaux très avantageux conclus avec l'administration fiscale luxembourgeoise par des cabinets d'audit pour le compte d'entreprises multinationales (Apple, Amazon, Deutsche Bank, Ikea, Pepsi,...)

Délinquants solidaires

De nombreux habitants et habitantes de la vallée de la Roya, au nord-est de Nice, accueillent et soutiennent des personnes migrantes qui traversent leur région. L'acharnement de l'État répressif est tel que les médias s'en sont faits l'écho. Mais il y a bien d'autres situations similaires, sur tout le territoire. Le collectif Délinquants Solidaires* dénonce les actes répétés d'intimidation et de répression à l'encontre des personnes migrantes et de celles et ceux qui agissent en solidarité.

Ibtissam Bouchaara est éducatrice, et déléguée du personnel SUD Santé sociaux, à La Sauvegarde. Cette association gère entre autres le foyer Bellevue de Châlons-en-Champagne, où le jeune Denko Sissoko a trouvé la mort le 6 janvier 2017. Pour avoir publiquement témoigné des piteuses conditions d'accueil des jeunes, elle a subi deux procédures de licenciement. Elle fait part ici de son expérience.

* www.delinquantssolidaires.org



[DR]

J'avais à peine 17 ans sur les bancs de l'Institut régional du travail social. J'en ai 37 aujourd'hui et des kilomètres de vie se sont écoulés. Mon parcours professionnel s'est fait au rythme de ces écorchés vifs, des adolescents en mal de parents, souvent rejetés, mal aimés ou dénigrés. Il a fallu que j'apprenne ce métier de tisserand du lien social entre ces adolescents et l'autre : le professeur, ses pairs, ses parents, soi-même et celui qu'on veut être. J'ai sûrement commis des erreurs, parfois perdu patience mais ce métier me prend au corps. Il m'a apporté des qualités humaines inestimables.

RÉSISTER, POUR LES MINEURS ISOLÉS

J'ai débuté ma carrière dans un foyer départemental. Quelques semaines après mon arrivée, nous avons accueilli un mineur isolé. C'était un cas rare à l'époque. Malade et sous dialyse, il était originaire du Cameroun. On ne lui a pas laissé de répit pour autant. Un billet d'avion sans retour avait été pris et il était décidé qu'il retournerait au pays, au mépris des lois françaises et des conventions internationales. Je suis sortie de mon « devoir de réserve » que l'on nous oppose, même en tant que contractuelle. Discrètement, contre l'ordre qui

m'avait été donné, je l'ai mis en lien avec le milieu associatif. Le département a été prié de respecter ses droits et il a continué sa vie paisible en France. J'ai quitté le département, ce devoir de réserve n'était pas compatible avec ma personnalité. Quelques années plus tard, je l'ai croisé, heureux et un peu plus adulte.

J'ai pris toute la mesure de la place des travailleurs sociaux auprès des personnes démunies. Selon nos choix, notre degré de conscience et notre éthique, la vie des autres peut prendre un tout autre virage. Alors oui, un soir du 23 décembre 2016, quand je mets les pieds, en tant que déléguée du personnel, dans un Service d'accompagnement de mineurs isolés étrangers de mon association, je ne m'attends pas à ce choc des frontières sur notre territoire. Les chiffres sont terribles : 4 éducateurs, 73 jeunes. Pas de veilleur de nuit pour leur sécurité, pas de psychologue pour soigner les traumatismes, pas de maîtresse de maison pour le côté maternel mais un mélange de mineurs avérés, d'autres en cours d'évaluations et des adultes en difficulté, qui vivent dans le même bâtiment. Je ne m'attends pas à un si grand écart d'accompagnement pour une même mission. Je ne

m'attends pas à ce que l'aide sociale à l'enfance alloue si peu de moyens à leur prise en charge, qu'on qualifie l'absence de veilleur de nuit comme de la semi-autonomie et qu'une association pour qui nous avons tant milité me soit devenue à ce point méconnaissable. Le coup final a été porté par l'annonce du suicide d'un de leurs pensionnaires, quinze jours après mon passage.

LA MORT DE DENKO

Âgé de 16 ans et originaire du Mali, Denko Sissoko est arrivé seul en France en octobre 2016, après avoir traversé plusieurs pays d'Afrique et la Méditerranée dans des conditions dangereuses. À son arrivée, comme il était en possession de documents l'identifiant comme mineur, il a été confié par le procureur de la République à l'aide sociale à l'enfance de la Marne et hébergé au foyer Bellevue. Le 5 janvier, il avait changé d'attitude. Il était devenu renfermé et triste. Il craignait qu'on le renvoie au pays. Selon son entourage, il avait subitement changé d'attitude et avait fait son sac le matin de sa mort pour partir. Le 6 janvier 2017, Denko s'est jeté du 8^e étage du foyer pour, d'après son entourage, échapper à la police.

« Le 6 janvier dernier¹, Denko Sissoko, un jeune Malien de dix-sept ans s'est tué en sautant du huitième étage d'un centre d'hébergement dans lequel l'avaient placé les services de l'aide sociale à l'enfance du conseil départemental de la Marne. Comme tant d'autres mineurs isolés étrangers, Denko Sissoko avait dû affronter un long et éprouvant voyage avant d'arriver en France. Comme tant d'autres mineurs isolés étrangers, il n'avait bénéficié d'aucune prise en charge spécifique permettant de repérer les traumatismes liés à son parcours et son isolement. Comme tant d'autres mineurs isolés étrangers, il vivait dans l'angoisse de l'attente des conclusions de l'évaluation des services départementaux susceptibles de remettre en cause son âge et son isolement.

Au lieu d'être pris en charge dans une structure adaptée à sa qualité de mineur en danger, Denko Sissoko a été placé dans un centre pour adultes

¹ Ce communiqué a été publié le 10 mai 2017. Il est commun à six associations : Défense des enfants International (DEI-France); Groupe d'information et de soutien des immigrés.e.s (GISTI); La Voix De l'Enfant; Ligue des droits de l'Homme (LDH); Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP); Réseau éducation sans frontières (RESF).

² La plainte a été classée, sans suite...



[DR]

Denko Sissoko, décédé le 6 janvier 2017

en grande précarité, sans accompagnement éducatif, médical et psychologique digne de ce nom. Il y a été maintenu pendant trois mois dans une situation d'isolement et d'incertitude qui n'a pu qu'aggraver sa détresse. Son décès est, pour nous, la conséquence directe d'un défaut de suivi et d'un ensemble de négligences et d'imprudences dont il convient de rechercher les responsables. C'est pourquoi nos organisations viennent d'écrire au procureur de la République du tribunal de grande instance de Châlons-en-Champagne pour appuyer la plainte déposée par ses parents². »

LE LICENCIEMENT

J'ai participé à la marche blanche en hommage à ce jeune ; j'ai exprimé mon désaccord sur la politique d'accueil des mineurs isolés et j'ai invité des instances à se saisir de cette question. Dans le tourment, on voudrait me faire croire que je suis une salariée déloyale, nuisible ou encore mal intentionnée. C'est à en perdre ses repères, voire sa raison.

Des questions se bousculent. Mais comment « le social » a-t-il pu basculer vers la gestion et le management au détriment de nos missions premières ? Si les éducateurs, qui sont l'interface entre la société et les oubliés, sont bâillonnés, qui va se faire le porte-parole des sans voix, des sans famille, des sans-papiers et sans repère ? Mes propos publics ne sont que le reflet d'une liberté de parole, que nous avons tous en tant que citoyens. Je l'exerce de façon d'autant plus libre en tant qu'élue du personnel. La menace de licenciement, cette pression à travers des sous-entendus de diffamation, ne m'a nullement fait reculer. Je l'affirme : l'accueil des mineurs isolés de ce service n'a pas été assez pensé en amont, en termes de moyens. À l'heure où il faut marcher au pas et faire du bénéfique, je décide de résister. Résister à ce « social » qui se veut gestionnaire. Résister afin que le social reste imperméable aux dérives politiques. Résister contre les atteintes aux droits fondamentaux. En somme, que l'ac-

DÉLINQUANTS SOLIDAIRES

**SI LA SOLIDARITÉ AVEC LES ÉTRANGERS EST UN DÉLIT,
ALORS NOUS SOMMES TOUS DÉLINQUANTS.**

[DR]

cueil des mineurs isolés, ici ou ailleurs, se fasse avec bienveillance et dans toute sa pluralité.

« Début janvier 2016³, la direction avait décidé de mettre à pied l'élue du personnel SUD, puis de la licencier. L'inspection du travail avait refusé son licenciement mais la direction a fait appel de cette décision devant le ministre du travail. Durant toute cette période, les militants de SUD Solidaires, de la CGT et de la FSU, ainsi que de nombreuses associations ont apporté leur soutien à Ibtissam, notamment lors de deux rassemblements réussis devant la direction de « La Sauvegarde ». Licencier une militante syndicale parce qu'elle remplit son mandat, c'est s'attaquer à tous les militants syndicaux et par conséquent à tous les travailleurs. Il est particulièrement choquant, qu'une association travaillant

dans le domaine social ait un tel comportement. La réponse collective que nous avons tous ensemble donnée est la garantie principale de faire respecter nos droits à défendre les conditions de travail de tous. Un enseignement aussi, à l'heure où les ordonnances Macron ont pour but de limiter l'action syndicale et de donner au patronat la possibilité de licencier encore plus facilement. Le ministère vient de rendre sa décision, en refusant le licenciement de cette militante. Un succès qui doit beaucoup à la mobilisation de ces derniers mois contre l'acharnement patronal! »

LICENCIEMENT ANNULÉ, MAIS...

La décision est tombée le 19 septembre 2017, signée par le directeur adjoint de la Direction générale du travail et pour la ministre : « Le licenciement de Madame Bouchaara est refusé. » Une phrase aussi simple qu'inattendue, après une procédure de neuf mois, engagée par deux fois par l'employeur, qui estimait avoir été dénigré⁴. Pour ma part, je campe sur mes positions : la parole syndicale doit pouvoir être libre et critique, particulièrement après un drame tel que la mort de Denko. Libre de critiquer les conditions de travail des travailleurs sociaux. Libre de s'interroger sur l'accueil des mineurs non accompagnés sur nos territoires et Libre d'avoir une pensée qui va à contre-courant d'une politique générale austère et gestionnaire.

³ Communiqué commun de l'union locale CGT et du syndicat SUD Santé sociaux de Reims, le 27 septembre 2017

⁴ Aussitôt la décision connue, l'employeur faisait état de sa volonté de la contester, devant le tribunal administratif. Belle utilisation des fonds publics qui lui sont confiés!

Cela a un prix bien évidemment : ce combat me vaut des bleus à l'âme, mais il m'était préférable que l'écho de mes mots engendre ces ecchymoses ; mon silence eut été une vraie nécrose. Cette victoire n'en est pourtant pas une ; je ne sors ni les cotillons ni les bulles. Je fus et reste sidérée : en fond, tout est champ de ruine. Il n'y a toujours pas d'explication sur le geste de Denko, le procureur de la République a estimé que les conditions de prise en charges sont suffisantes et n'a su déterminer s'il s'agissait d'un geste suicidaire ou accidentel...

Denko a fait son retour au pays froid, dans une soute, depuis presque neuf mois. Ses parents pleurent leur chair et ils n'ont pas de réponses à leurs questions, si tant est qu'ils en auront un jour. L'accueil des mineurs non accompagnés n'est pas questionné en profondeur : il y a des refus au faciès dans certains départements ; les refusés errent dans les rues, comme des ombres, au gré de gestes citoyens et solidaires ; l'accès à la scolarisation est difficile ; il n'y a pas de prise en charge psychologique adaptée, et aucun accompagnement à la majorité ; on voit dernièrement défiler sur le fil d'actualité de Facebook des articles qui alertent sur la marchandisation sexuelle de ces enfants dans nos grandes villes.

Protection de l'enfance mais que t'est-il arrivé ? Il y a avait cette période où les travailleurs sociaux étaient si engagés que des assistantes sociales accueillaient en leur maison, pour Noël, des enfants qui se trouvaient dans des situations de détresse ; l'éduc de rue était une référence incontournable sur le quartier, l'éduc de foyer était une vraie béquille de survie. On s'est « professionnalisé » certes ; on s'est formé à exercer un savoir-faire avec de la distance, un peu trop même... Tout est devenu en quelque sorte distendu. La discrétion professionnelle et le devoir de réserve sont les leitmotivs des centres de formation. Nous avons ainsi fini par intégrer qu'un bon tra-

vailleur social est celui qui se tait et se fait discret. Nous sommes devenus des apolitiques forcés. Un travailleur social qui se soumet, n'est-il pas le mieux à même de faire accepter à l'accompagné son sort en silence ? Sommes-nous au service d'une mission, ou simple exécutant d'un contrat de travail ? Voulons-nous être gérés comme une entreprise, et supporter ce nouveau vocable qui parle de flux et de stock ?

Je ne prétends pas avoir de réponse claire sur l'état de notre corps de métier ou son devenir, mais je suis intimement convaincue d'une chose : les travailleurs sociaux sont tous les jours témoins de droits bafoués des mineurs non accompagnés. Leurs silences me glacent. Romain Gary écrivait « *Ne jamais renoncer à défendre ces racines infiniment variées que le ciel avait planté dans la terre et aussi dans la profondeur de l'âme humaine qu'elles agrippaient comme un pressentiment, une aspiration, un besoin de justice, de dignité, de liberté et d'amour infinis.* » Cette phrase prend aujourd'hui tout son sens, reprenons donc la parole !

■ Ibtissam Bouchaara

LE BULLETIN DE PAIE

Lire, décrypter, comprendre, expliquer un bulletin de paie est souvent la première tâche militante de terrain pour tout syndicaliste. Or, ce document a subi des modifications importantes en 2016, toutes pour satisfaire des revendications que le patronat exprimait depuis des années. Il y a lieu de s'interroger fortement sur la faiblesse de la mobilisation syndicale à ce sujet. Faisant écho à cette récente « la simplification » du bulletin de salaire, l'histoire de ce dernier n'est pas anodine et retrace les rapports de force entre salariés et patronat depuis sa création.

Julien Gonthier est actuellement cosecrétaire de l'union syndicale Solidaires Industrie. Il a également été animateur de la revue juridique *Les Cahiers d'Alter* de 2011 à 2015 et membre du secrétariat national de Solidaires de 2014 à 2017.

Militant du Syndicat national des journalistes, François Boissarie a piloté le Syndicat national des journalistes (SNJ) de 1984 à 2005 comme premier secrétaire après en avoir été permanent de 1966 à 1970 et président de l'Union des syndicats de journalistes (SNJ, CFTD, CGT et FO) en 1975. Coauteur du *Livret du journaliste*, au SNJ il est référent sur les questions de fiscalité et de bulletin de paie.

le premier outil syndical

Dans une société capitaliste, «le salaire» vient rémunérer la vente de la force du travail au patron, relation inégale dans laquelle le travailleur ou la travailleuse est soumis au lien de subordination. Les différentes luttes sociales ont été le moteur de rééquilibrages entre les salariés et le patronat, grâce à la conquête de droits supplémentaires ; les courants syndicaux révolutionnaires ou de transformation sociale rappellent que sans l'abolition de l'organisation du travail actuelle, et donc du salariat, l'égalité demeure un vain mot dans le monde du travail. Le bulletin de paie en est l'exemple, bien que méconnu : à partir de l'abrogation en 1868 de l'article 1781 du Code civil rédigé en début du siècle, les évolutions seront de plus en plus favorables aux travailleurs.

LES PRÉMICES DE LA FEUILLE DE PAIE

Sous l'action des premières Bourses du travail puis des organisations syndicales, la feuille de paie prendra sa première forme : celle d'un décompte des heures de valeur



Patrons, actionnaires, gouvernement : rendez-nous ce que vous nous avez volé !

Chaque mois, on nous vole ! Lorsque nous touchons notre salaire, une partie de la richesse que nous avons produite par notre travail nous est confisquée :

il y a la part consacrée aux investissements, dont on pourrait concevoir qu'il est normal qu'elle ne nous soit pas rendue individuellement si les choix faits en la matière laissent le fruit de discussions et décisions collectives.

Mais cela est inconcevable dans le cadre du régime capitaliste où les salariés sont maintenus dans un rapport de subordination vis-à-vis des employeurs et où la démocratie dans l'entreprise n'existe pas.

Nous travaillons, nous produisons, nous usons notre santé au travail...

... ils prétendent surveiller, contrôler, diriger, ... et ils nous volent !

Surtout, il y a ce que patrons et actionnaires nous volent pour gonfler toujours plus leurs profits.

Dans le secteur public, la situation est similaire : les filialisations, la sous-traitance servent à cela.

Dans la Fonction publique, le gouvernement agit de même, bloquant nos traitements pour une durée de 7 ans !

56 milliards donnés aux actionnaires des entreprises du CAC 40, en 2014 + 30% en un an !

le patrimoine des 1% les plus riches du monde dépasse celui des autres 99% de la population

Il faut augmenter nos salaires ! C'est une partie de notre dû !

- SMIC à 1 700 euros nets
- 400 € d'augmentation pour tous et toutes.
- Augmentations en sommes uniformes pour favoriser les plus bas salaires et réduire les inégalités.
- Égalité salariale entre les femmes et les hommes, donc des mesures immédiates pour annuler les discriminations existantes.
- Augmentation des pensions de retraite, des allocations-chômage, des minima sociaux.

Union syndicale Solidaires
Discutons, décidons, agissons
Organisons le syndicat sur notre lieu de travail



[DR]

et des retenues. Elle se généralise dans les grandes entreprises dès le début du XX^e siècle. Les premiers débats commenceront d'ailleurs, sur l'utilisation positive ou négative qui peut en être faite pour chaque partie, et sur ce que devrait contenir le bulletin de paie pour en faire un véritable outil pour les salarié-es : mais la revendication du salaire lié au temps de travail sera alors un puissant leitmotiv, comme en témoigne la journée de travail des « huit heures », qui se concrétisera en 1919.

DES CHARGES OU DES COTISATIONS ?

L'évolution qui va provoquer la véritable naissance du bulletin de paie, c'est l'apparition des cotisations sociales en juillet 1929, aboutissant à la loi du 4 mars 1931 qui impose l'obligation de délivrer une pièce justificative prouvant que le salarié cotise dans l'industrie, le commerce ou les professions libérales. Plusieurs mentions toujours présentes seront également imposées dès cette époque : nom et qualification du salarié, nature et montant de certaines déductions, salaire brut et net. Il faudra attendre un décret de 1959, pour voir apparaître de nouvelles mentions : organisme auquel

l'employeur verse les cotisations, l'emploi, etc. Dans l'après-guerre, à la croisée des chemins entre la construction d'une protection sociale digne de ce nom et de la généralisation du système des classifications des conventions collectives (coefficients, points, etc.), la fiche de paie est bâtie autour de la cotisation. En effet, une partie du salaire est payée individuellement aux travailleurs et travailleuses sous forme de salaire direct que l'on appelle le salaire net. L'autre partie, formée des cotisations, est versée aux caisses de sécurité sociale afin de satisfaire les besoins en raison de la maternité, la maladie, le chômage, la

LA SUPERCHERIE DE LA CLARIFICATION

S'il est un document social connu de l'ensemble des salarié-es, le bulletin de paie est bien celui-là. Pour autant, s'il est entre les mains à chaque paie, ce bulletin est-il apprivoisé ? Lisible ? Autour de ces questions, une « réforme » a vu le jour ces derniers mois. Se voulant sous le signe de la clarification, elle affiche cependant bien des obscurités. La réforme du bulletin de paie a été incluse en fin du quinquennat Hollande dans le programme de simplification administrative. Au terme d'une consultation menée tambour battant, un collège d'experts, autour du rapporteur Jean Christophe Sciberras, a livré en 2015 un rapport intitulé « Pour une clarification du bulletin de paie » ; à la clé, de sensibles modifications et un calendrier.

QUATRE MODIFICATIONS FONDAMENTALES

Ces évolutions tranchent avec le passé, autant qu'avec l'équité et la transparence

→ **Suppression de la référence Urssaf de l'employeur : alors que nombre de défauts de paiements de cotisations par des employeurs indécents sont portés devant les tribunaux, cette occultation contredit la clarification affichée et rompt une première équité avec le ou la salarié-e**

→ **Anonymat des organismes sociaux au-delà de l'Urssaf : Jusque-là, les autres organismes sociaux renseignaient le salarié sur la destination de ses propres prélèvements, notamment pour la retraite ou la prévoyance, Sous l'emblème de la clarté revendiquée par la réforme, ces mentions disparaissent.**

→ **Obscurité des cotisations uniquement « patronale » : Quand le patron est seul à cotiser, il peut désormais amalgamer**

retraite... ce salaire indirect, appelé salaire socialisé (ou parfois collectif, mutualisé) vient rappeler que les cotisations ne sont ni une charge, ni une taxe, ni un impôt, ni une épargne ou une assurance, mais bel et bien un choix politique de redistribution : « De chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins. » À partir de là, le patronat n'aura de cesse de vouloir s'attaquer aux cotisations, privilégiant la rémunération du « capital » sur « travail ».

LA SIMPLIFICATION :

UN DÉTOURNEMENT DES MOTS

Conformément à l'article L.3243-2 du Code du travail, la remise du bulletin est obligatoire et les articles R.3243-1 et suivants du Code du travail définissent les mentions requises. Néanmoins, certains passages ont été modifiés, souvent en catimini par les gouvernements successifs¹ jusqu'à vouloir transformer radicalement le bulletin de paie sur le fond et sur la forme. Même les syndicalistes qui se revendiquent de « classe » utilisent parfois des termes lourds de sens : « partenaires sociaux » « dialogue social » et

les prélèvements sur une seule ligne sans précision. Obscurité garantie pour les salarié-es quant à leurs droits au logement social ou à la formation professionnelle !

→ Disparition des taux des cotisations employeurs : les cotisations des salarié-es et de l'employeur affichaient chacune leur taux de prélèvement. Désormais la colonne des taux patronaux disparaît, comme une atteinte supplémentaire à la clarté et à l'équité.

UNE RUPTURE D'ÉQUILIBRE

Ainsi sous l'emblème de la clarification du bulletin se révèle une amplification de son obscurité, en même temps qu'une rupture d'équilibre entre salariat et patronat. C'est autour de cette supercherie, et bien au-delà, sur cette atteinte aux droits sociaux des salariés, que le SNJ a sonné très tôt l'alerte auprès des différentes instances de Solidaires (comité et bureau nationaux, groupe juridique, secrétariat national). Cependant le contexte de la loi El Khomri a offert au gouvernement et aux organisations dites réformistes un paravent leur permettant d'accélérer en catimini la mise en œuvre de ces reculs sociaux². Sans doute aussi marginalisée par les principales confédérations syndicales, notre Union ne saurait endosser seule la responsabilité d'une bataille syndicale non livrée. Au-delà de l'héritage des droits sociaux reçu des générations précédentes, et que nous livrerons bien écorné à nos descendant-es, reste une interrogation lancinante : sur ce document basique du salariat, les risques juridiques de cette bataille du bulletin de paie auraient-ils été surévalués ? Clarification, plus que jamais, j'écris ton nom !

■ **François Boissarie**

¹ Voir l'encadré ci-contre « La supercherie de la clarification », [François Boissarie].

² Calendrier : 2016, expérimentations volontaires ; 2017, entreprises d'au moins 300 salariés ; 2018, généralisation.

d'autres concepts patronaux qui viennent dans la sémantique même transformer les pratiques syndicales en niant la lutte de classes. Les mots ont un sens, et en 2012, la loi dite « Warsmann » affichait déjà la volonté de « simplifier » le bulletin de paie, en prétextant une amélioration de la lisibilité et de la lecture pour les salariés. Derrière cette bonne idée – permettre une meilleure compréhension du bulletin de paie, souvent illisible de prime abord –, le gouvernement avait cédé aux directions d'entreprise qui souhaitaient surtout faire des économies. Avec la simplification du bulletin de paie, le patronat souhaitait surtout que les salarié-es ne puissent plus vérifier en détail le paiement des cotisations, tout en faisant un travail de lobbying pour la suppression de certaines d'entre elles et le changement des déclarations des entreprises ! Le piège était un peu grossier, car déjà utilisé pour supprimer certaines dispositions du Code du travail : point de simplification, mais bel et bien moins de droits, encore une fois. Il faut dire qu'il n'existe aucun apprentissage d'exercice à la citoyenneté dans l'entreprise, comme la compréhension et la lecture du Code du travail, et par la même occasion du bulletin de paie.



**VOUS AVEZ DEMANDÉ LE SIRH,
NE QUITTEZ PAS !**

Les « systèmes d'information et de gestion » des « ressources humaines » occupent une place de plus en plus importante dans les organisations de travail. Ce n'est pas une surprise, puisque les entreprises, souhaitent dématérialiser de plus en plus certaines activités pour se recentrer sur le fameux cœur de métier (vision strictement financière et non globale). Ceci se fait sous la pression des leaders mondiaux de logiciels qui se partagent un marché de plusieurs centaines de millions d'euros. La fonction RH recouvre plusieurs champs – recrutement, rémunération, gestion de la formation, reporting ou encore la gestion de paie. Nous avons assisté à un changement de paradigme sur la conception même de ces fonctions dans le système capitaliste : en plus de l'augmentation de la production par une gestion RH financiarisée, les directions d'entreprise souhaitent obtenir une compétitivité accrue par l'implication supplémentaire des salarié-es dans leur travail. En leur faisant accomplir eux-mêmes les tâches, qui vont de l'auto-contrôle à la participation à un système de centralisation des données ou encore en mettant en place des technologies pour gérer directement des tâches répétitives,

les directions d'entreprise ont su tirer le plus grand profit de l'utilisation du numérique. Le SIRH³, composé de plusieurs logiciels interconnectés accessible à travers un portail en ligne RH global est un outil moderne au service d'un projet politique favorable au patronat. Sous couvert de transparence et de modernité, les RH, et donc la gestion de paie, se sont vus assignés d'autres fonctionnements et d'autres buts. Les DRH des grandes entreprises, en partenariat avec des prestataires SIRH ont mis en œuvre, dans le cadre de la « simplification » des nouvelles fiches de paie qui mettent l'accent sur leur vision du salaire et de la rémunération, en investissant beaucoup dans la dématérialisation. Moins de 20% des bulletins de paie, en France, sont aujourd'hui dématérialisés, contre plus de 85% en Allemagne. À quand la résistance organisée dans les fonctions RH, stratégiques dans l'entreprise ? Il n'est pas étonnant que le comité d'entreprise, outil de contre-pouvoir par excellence, informé et consulté sur les questions intéressant l'organisation, la gestion et « la marche générale » de l'entreprise, fasse l'objet de tant d'attaques. C'est dans cette instance que l'on discute par exemple des nouveaux logiciels de paie, de la date de paiement, des formats du bulletin de paie...

LOIN DES BEAUX DISCOURS ET DES THÉORIES

La promesse de faire augmenter les salaires en échange d'une baisse des cotisations – promesse phare du gouvernement actuel – peut se révéler très difficile à combattre sur le terrain. Comment expliquer aux salariés – qu'il ne faut pas regarder que le net, et que le brut constitue également du salaire en tant que tel ? De nombreux dispositifs viennent rappeler les illusions et pièges du capitalisme : l'intéressement, la participation, les heures supplémentaires défiscalisées, etc. Qui n'a pas été pris au piège dans une négociation collective, avec ces éléments bien éloignés d'une augmentation générale et du partage du temps de travail ? Pour que notre démarche revendicative ne soit pas perçue comme isolée ou déconnectée de la réalité que vivent nos collègues, trois grands principes peuvent être retenus. Le premier, c'est un travail de terrain de chaque jour, qui permet de défendre les réclamations individuelles et collectives, symbolisé notamment à travers l'action des délégué-es du personnel. Tout syndicaliste de terrain a appris à lire un bulletin de paie grâce aux nombreuses sollicitations, questions et problèmes remontés par ses collègues. C'est donc le second principe : faire en sorte que les formations syndicales puissent former des militants et militantes aptes à répondre aux interrogations des collègues, et à les organiser collectivement pour dépasser les problèmes individuels, récurrents ; en un mot que nos formations syndicales mêlent action directe et haute conscience sociale. Enfin, le troisième, c'est la liaison des deux premiers qui permet de proposer des revendications transitoires et de construire le socialisme autogestionnaire. Si certains pensent que la charte d'Amiens a fait son temps, il est bon de rappeler que rien ne peut remplacer un syndicalisme de terrain, éclairé, combatif, et permettant d'améliorer aussi bien l'organisation du travail que les individus.

³ Système d'information de gestion des ressources humaines.

Ce que révèle la des salarié-es

Dans le livre *Travailler Aujourd'hui*, plus de quarante salarié-es se sont engagé-es à parler de leur expérience de travail. Issu-es de secteurs d'activité très divers (call centers, monde artistique, restauration rapide, industrie alimentaire, accueil des réfugiés, soins de santé, journalisme, commerce, recherche universitaire, transports, etc.), ils et elles donnent à lire les réalités du travail d'aujourd'hui : les passions, les précarités, les pénibilités, les atteintes à la santé, les désillusions, mais aussi les espoirs et les résistances qui se construisent. Cette plongée dans une multitude d'univers professionnels révèle un tableau impressionnant de ce que des personnes mobilisent dans leur travail mais aussi des politiques qui encadrent l'emploi, des formes d'organisation mises en place et des conditions de travail qui en découlent.

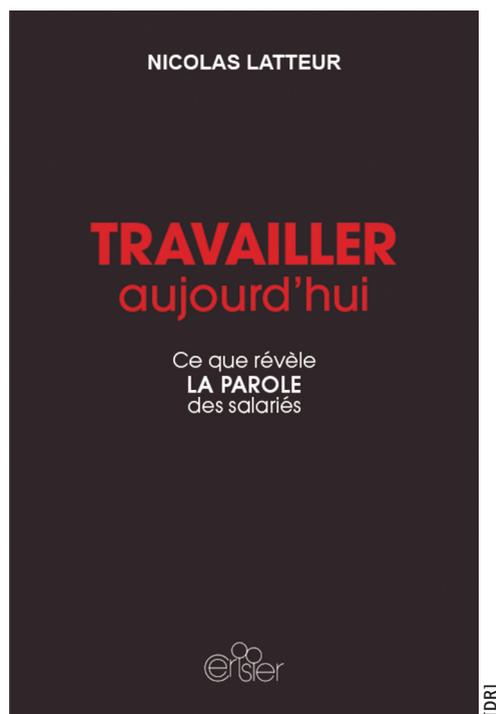
Nicolas Latteur est syndicaliste, à la FGTB, et s'occupe plus particulièrement de formation syndicale et d'éducation populaire. Il est sociologue et formateur au CEPAG (Centre d'Éducation populaire André Genot, Belgique) et également l'auteur de *Le Travail, une question politique* (Aden, 2013) et de *Travailler aujourd'hui. Ce que révèle la parole des salariés* (Éditions du Cerisier, Cuesmes - Belgique, 2017).

1 L'ouvrage est disponible sans frais de port en le commandant directement auprès de l'éditeur (www.editions-du-cerisier.be) ou dans toutes les bonnes librairies.

parole

À partir de ces récits qui abordent le travail comme expérience concrète, l'ouvrage propose en prolongement une réflexion sur les formes d'action collective et le syndicalisme. Comme l'écrit Sophie Bérourd dans sa postface, une telle approche constitue « une incitation à déployer une forme de syndicalisme qui ne se laisse pas entièrement accaparer par le travail de représentation et de négociation dans les institutions, bien que ces arènes de pouvoir soient bien sûr importantes. (...) Il s'agit au contraire d'être les chevilles ouvrières qui vont faire émerger cette parole individuelle des salariés pour construire du collectif, pour mettre en œuvre une démarche réflexive sur le sens de leur travail, mais aussi sur les façons de produire des biens et des services, sur leurs usages. En faisant de la connaissance que les salariés ont de l'organisation du travail et des savoirs pratiques qu'ils ont développés pour améliorer celle-ci, le socle de l'action syndicale, l'objectif consiste à profondément renouveler celle-ci et à la démocratiser. »

Nos rencontres et notre analyse soulignent l'urgence de transformer le travail et de s'en emparer comme question politique et non la nécessité de transformer les salariés pour



les rendre plus employables que portent les politiques dites de « modernisation » du marché du travail.

En guise d'invitation à découvrir l'entièreté du livre¹, nous proposons la lecture de larges extraits d'un témoignage, celui d'Elsa, ouvrière dans l'électronique et déléguée syndicale. Elle décrit précisément ses conditions de travail, les formes d'organisation qui les encadrent, les pressions de la hiérarchie et la manière dont les rapports sociaux de genre et de classe marquent leurs empreintes. Mais son témoignage montre aussi la mise en œuvre dans un tel contexte de pratiques syndicales autonomes de résistance. Elle permet d'identifier un syndicalisme réellement existant en reconstruction malgré les violences produites par les nouvelles formes d'organisation du travail.

« **O**uvrière dans l'électronique, Elsa a également travaillé comme représentante commerciale. Elle quitte ce travail car elle estime que les horaires habituels (travail six jours sur sept, souvent plus de dix heures par jour) ne lui permettront pas de s'occuper de son enfant. (...)

**« MAIS POURQUOI LES FEMMES
NE POURRAIENT PAS ÊTRE DÉLÉGUÉES AUSSI
ET CHANGER LA DONNE ? »**

Phase test

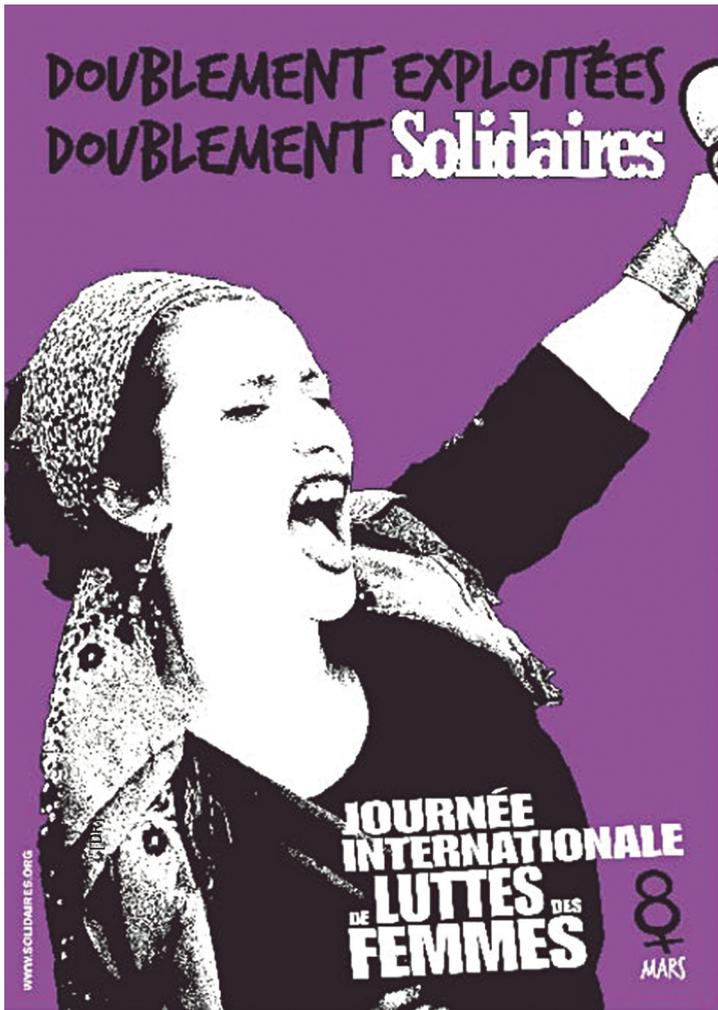
J'ai été prise dans cette boîte qui produit de l'électronique. Au bout de trois mois d'intérim et de contrats à la semaine, j'ai obtenu mon CDI. C'était le passage obligé pour le décrocher. Quand je suis arrivée là, j'avais près de quarante ans. Ils se sont dit que je n'aurai plus d'enfants. Mais ils m'ont demandé directement si malgré mes enfants, j'allais pouvoir assumer les trois pauses. Quand tu veux du boulot, tu dis de toute façon « oui » à ce genre de question ! Mon travail consiste à accomplir plusieurs choses. Le produit en lui-même, ce n'est pas qu'une carte électronique. Je dois effectuer des manipulations assez simples mais aussi des montages. Pour cela, il fallait apprendre à visser. J'ai dû effectuer des tests de rapidité afin de voir si j'allais assez vite avec mes mains. Le premier a été réalisé par l'agence d'intérim. Il mesurait la rapidité. On m'avait donné un tableau divisé en deux avec d'un côté des trous et de l'autre des bouchons. Tu devais les placer dans les trous en faisant des gestes bien précis et ils chronométrait le temps que tu mettais. (...) Lors du test, on a dû aussi montrer que l'on savait souder et dessouder. C'est du tra-

vail de précision. La direction préférait engager des femmes pour ce travail. Elle les voyait comme étant plus précieuses et minutieuses. Ils craignaient que les hommes soient plus bourrus et qu'ils détruisent davantage de cartes. Je ne vois pas nécessairement les choses comme ça... Pour les engagements, ils ne choisissaient principalement que les filles qui avaient fait de la coiffure et de la couture auparavant parce qu'ils avaient besoin de leur dextérité. Dans l'usine, pour ce qui concerne l'électronique, il n'y a pratiquement que des filles. Les hommes sont là pour par exemple charger les machines. Ils mettaient en avant la finesse des mains des filles ! J'ai été engagée pour faire principalement un travail d'inspection. Je contrôle les vissages et la qualité de la soudure. Normalement, je ne fais pas ça huit heures, mais cela arrive, quand on est en sous-effectifs, qu'on soit affectée à ce travail éprouvant moralement toute la journée. Ceci dit, même quand tu es changée de poste, tu es souvent amenée à contrôler autre chose.

Intensification

Je travaille là depuis douze ans. La production a fortement augmenté. Les machines d'aujourd'hui sont plus précises et plus rapides. Notre travail d'inspection n'est plus le même. Quand les cartes électroniques arrivent, elles passent devant un détecteur qui analyse déjà la qualité du produit. Cette machine fait déjà une partie de mon travail en quelque sorte. Elle est tellement précise que tu peux te fier à ce qu'elle détecte. Les produits passent et tu vois ce qu'elle identifie. On nous demande d'ailleurs dans notre travail d'inspection de nous limiter à vérifier uniquement ce que la machine a détecté. (...)

Dans chaque ligne, ils évaluent le temps de production. Ils l'ont diminué avec l'arrivée des nouvelles machines et en réorganisant les tâches à accomplir. Tu as un temps précis pour chaque chose, par exemple X secondes pour analyser une carte. Mais si



« Les effets d'un travail aussi intense sont très variables selon ton âge, ta vie de famille, ta situation financière. [...] Il y a des filles qui terminent à six heures du matin à l'usine et qui vont tout de suite faire du travail de nettoyage jusque douze heures. »

tu prends moins de temps – par exemple quinze secondes au lieu de trente – ils seront contents. Par contre, si tu laisses passer des erreurs, cela n'ira pas.

Comme déléguées, on est là pour dire aux filles de ne pas travailler comme ça. On rappelle les procédures à respecter dans lesquelles il est précisé comment prendre les pièces pour ne pas les abîmer, de combien de temps on dispose pour effectuer l'inspection, etc. Les filles n'ont pas cela en tête et c'est bien compréhensible. Beaucoup sont des intérimaires qui ne pensent qu'à obtenir un CDI. Elles pensent bien faire en

démontrant qu'elles savent travailler très vite. Mais elles font pire que mieux. Quand ils se rendent compte que l'une va plus vite et qu'il n'y a presque pas d'incident, les chefs se demandent pourquoi les autres ne suivent pas aussi cette cadence. Cela risque de mettre la pression sur tout le monde.

On essaie d'être très vigilant à cela. Je ne vois pas pourquoi il faudrait aller plus vite et faire notre travail en un temps moindre que celui qui nous est imparti. Là où je suis, quand la carte sort du testeur, tu as trente-six secondes pour la vérifier. Il y a moyen de le faire en dix-huit secondes en changeant

ta manière de travailler, par exemple en utilisant tes deux mains. Mais c'est trente-six secondes parce que c'est le temps que met la machine à effectuer ses opérations.

Des personnes sont également venues nous chronométrer et tester différents aménagements possibles afin de voir lequel était le plus efficace. Évidemment, ils ont fait cela avec les filles les plus rapides. Ils ont identifié que pour faire passer la carte d'un testeur à un autre, tu pouvais par exemple changer la disposition de la machine et gagner deux secondes. Ceci dit, ils sont parfois aussi en train de te chronométrer en se cachant derrière un mur. Cela arrive fréquemment.

Évaluation

Tous les ans, nous avons un entretien d'évaluation avec les RH. Ils y analysent un peu tout : ton travail, ton assiduité, les relations que tu as avec les autres. C'est uniquement le chef qui t'évalue. Je suis en désaccord avec ce système. C'est à la tête du client. Ils peuvent faire ce que bon leur semble. Le chef ne voit pas ce qui se passe réellement et pourquoi on a attribué à la personne qui est évaluée des erreurs. Il voit juste les résultats mais ne prend pas en considération ce qui se passe réellement, notamment la vitesse de production qui est imposée à toutes. Quand tu leur dis explicitement les problèmes que tu rencontres et pourquoi certaines filles en viennent à valider des fautes, ils nous répondent « on

ne leur a pas demandé de faire ça » et leur rejettent la responsabilité. Ils nient nos difficultés. La boîte organise aussi ses propres réunions avec le personnel. Elle édite aussi un journal d'entreprise dans lequel il y a l'ouvrier et l'employé du mois.

On a une CCT 90 « Avantages non récurrents liés aux résultats »² dans l'entreprise. Elle est liée aux bénéfiques, sur-bénéfiques et aux nombres d'accidents. L'absentéisme a un impact sur le montant de la prime. En fonction du nombre de jours d'absence, on t'enlève un certain montant. Je suis contre et on essaie de négocier du salaire. Mais aujourd'hui, les gens demandent de l'argent tout de suite et le gouvernement nous empêche de revendiquer cela. Mais avec la CCT 90, on leur fait miroiter de l'argent alors que cette année il n'y aura rien !

Les faveurs sont parfois accordées plus discrètement. On m'avait signalé qu'un chef distribuait des enveloppes à ses subordonnés qu'il entendait promouvoir. Ce n'était pas déclaré... Ce genre de chose arriverait régulièrement.

« Dommages collatéraux »

Les effets d'un travail aussi intense sont très variables selon ton âge, ta vie de famille, ta situation financière. Il y a des gens qui travaillent encore après leurs heures parce qu'ils n'arrivent pas à s'en sortir financièrement. Il y a des filles qui terminent à six heures du matin à l'usine et qui vont tout de suite faire du travail de nettoyage jusqu'à douze heures. Après le travail à pause, faire cela, c'est à se tirer une balle dans la tête. Le temps de se rendre à son deuxième emploi, elles bossent de sept heures à douze heures. Qu'est-ce qu'elles ont comme vie ?

Quand je sors de l'usine, je suis lessivée. Le stress, la vitesse, les gars qui sont derrière toi pour te harceler, c'est insupportable. Ceci dit, ils ne sont plus toujours derrière toi puisque désormais tout est affiché sur ordinateur. Ils voient à chaque moment combien de pièces sortent sur chaque poste de tra-

² Il s'agit d'une convention collective de travail (CCT) qui, en Belgique, autorise dans certaines conditions l'instauration d'une prime collective (à l'ensemble des travailleurs d'une entreprise ou à certaines catégories) lié à l'obtention d'un résultat (ici, par exemple, la diminution du nombre d'accidents de travail).

³ L'épicondylite est une inflammation de certains tendons du coude. Cette affection est responsable d'une douleur du coude. Elle apparaît suite à des gestes du bras et de la main, répétés et/ou intenses. Elle fait partie des troubles musculo-squelettiques.

vail. Ils viendront demander : « Qu'est-ce qui se passe ? Pourquoi tu n'as sorti que ça ? » On doit alors se justifier. Et c'est tout le temps, quand ce n'est pas le chef de ligne, c'est le manager. On éprouve une fatigue morale parce que physiquement on ne soulève pas de poids. C'est vrai aussi qu'on travaille dans un environnement propre, mais quand tu sors de là, ta tête est prête à exploser !

Ils n'ont pas tenu compte des différences d'âge. La femme de cinquante-cinq ans devra être au même rythme que celle de vingt. Et si on n'est pas capable, on nous dit qu'on n'a qu'à changer de boulot. On essaie que les plus de cinquante ans aient un travail adapté. Mais il n'y en a pas. Aujourd'hui, à cinquante-deux ans, je fais le même travail qu'il y a douze ans, mais tout s'est énormément accéléré.

Étant donné la vitesse, il y a plein de troubles musculo-squelettiques : des épicondylites³, des tendinites, etc. On essaie de veiller à l'adaptation des postes. Reste que je plains les grandes filles parce que les testeurs sont construits pour la taille d'une femme « normale ». Celle qui est grande doit beaucoup s'abaisser, c'est alors son dos qui en prend plein. Et tu fais toujours les mêmes mouvements pendant huit heures, ce n'est pas évident.

On travaille aussi dans le bruit permanent des machines. Ce sont des composants que l'on vient déposer sur des cartes. Tu as tout le temps ce bruit des robots en action. La radio fonctionne dans l'usine et dans le réfectoire il y a une télévision qui diffuse des publicités sur la boîte, qui affiche les résultats d'une ligne de production ou qui rappelle les procédures que l'on doit respecter. Tu viens prendre ta pause tranquille pour manger, tu n'as que dix-huit minutes et tu as ça en plus. J'ai essayé de ne pas le regarder mais c'est impossible. Quand je rentre chez moi, la télévision est au volume minimum. Tu deviens hypersensible aux bruits. Je ne supporte plus rien. Ce n'est pas nocif au niveau des décibels, mais c'est tout le temps. C'est donc épuisant.

On a aussi des risques liés à l'utilisation de produits très nocifs qui servent à nettoyer les machines. Je me suis déjà brûlée à une occasion et on ne peut surtout pas les inhaler.

DES HORAIRES ÉPROUVANTS ET UNE DOUBLE JOURNÉE

C'est l'horreur de changer constamment d'horaire. La semaine passée, j'ai fait la nuit. Quand tu rentres chez toi en ayant terminé à six heures, tu ne vas pas tout de suite aller te coucher. Il faut un peu calmer son esprit, se délasser et manger. Il faut aussi s'occuper du ménage. Notre journée n'est pas finie après l'usine. Comme femme, j'ai une double journée de travail. Tu ne vas donc pas te reposer avant huit heures trente. Mais à cette heure-là, tout le monde travaille à l'extérieur. Tu entends tous les bruits et tu ne dors pas plus de quatre heures. Quand tu travailles du vendredi au samedi, tu ne vas pas aller te coucher et perdre une partie de ton week-end. Tu ne dors pas avant samedi vingt-deux ou vingt-trois heures.

D'autant que tout de suite après, tu commences une autre pause. Cette semaine par exemple, je fais quatorze heures-vingt-deux heures et la suivante six heures-quatorze heures. Ton corps n'a pas le temps de s'habituer. (...) Il y a beaucoup d'absences qui sont liées à la pénibilité du travail en pause. Personnellement, je ne l'ai pas senti jusqu'il y a quatre ans. (...) La conséquence de ce rythme de travail en pause, ce sont des problèmes familiaux en cascade. J'ai connu une ouvrière qui a dû abandonner son travail parce que son fils, quand il est devenu adolescent, a eu de grosses difficultés, notamment avec la drogue. Elle a dû le suivre, le conduire chez des psys et ne savait plus aller au travail. Suite à cela, elle a vécu une longue dépression.

Je vois bien la situation. Quand je vais travailler de quatorze heures-vingt-deux heures, mon fils que fait-il ? Grosse question, je n'en sais rien et cela peut m'inquiéter. Cela fait deux ans que je souffre le martyr. Il m'a fait des fugues, il ne travaille

pas à l'école. Il sait qu'aujourd'hui je fais l'après-midi donc il va rentrer quand il veut et je n'ai aucune prise là-dessus. Quand il était plus petit, à six ans, que j'allais travailler la nuit, j'ai dû le mettre à l'internat. Je vivais seule à ce moment-là et je n'avais plus de famille pour le prendre. Il se retrouvait à se lever et à aller à l'école de lui-même. Ce n'était pas de son âge et c'était un stress terrible pour moi. Je téléphonais à l'école afin de savoir s'il était bien arrivé. C'est pour cela que je l'ai inscrit dans un internat parce que ce n'était plus possible qu'il soit seul le matin ou la nuit ! Encore aujourd'hui, il me dit à quel point il s'est senti abandonné !

Quant à mon homme, il déteste quand je fais la nuit. Même chose quand je fais le soir, il ne me voit pas. La journée, ça va parce que lui aussi bosse à ce moment-là. La vie de famille et la vie de couple en prennent vraiment un coup ! On a donc beaucoup de dépressions et également une fille qui a fait aussi plusieurs tentatives de suicide.

Action directe

Chez nous, tu as la partie électronique avec majoritairement des femmes et la partie mécanique avec quasiment que des hommes. C'est là que se trouvait auparavant la

majeure partie des délégués. Les femmes n'avaient pas cet esprit. J'ai travaillé des années comme employée et je n'ai jamais pensé me mettre dans une délégation. J'étais syndiquée mais sans plus. Mais, à présent, c'est fini. Alors qu'il n'y avait qu'une seule déléguée il y a douze ans, nous sommes désormais une petite dizaine de notre organisation. J'ai tout d'abord vu notre délégué travailler et je me suis progressivement dit « mais pourquoi les femmes ne pourraient pas être déléguées aussi et changer la donne ? » Les délégués faisaient leur boulot mais comme c'est fort séparé, ce n'était pas toujours évident qu'ils puissent intervenir chez nous.

Ma collègue qui avait tenté de se suicider et moi avons été victimes de harcèlement moral. Cela venait de mon chef. Pendant tout un temps, je n'allais pas en parler au délégué parce que c'était un homme. Cela n'existe plus aujourd'hui parce que nous avons la chance d'avoir des femmes dans la délégation syndicale. À l'époque, mon chef et un de ses complices venaient me chercher. Ils m'emmenaient à l'abri des regards des autres. Ils commençaient alors

Marche mondiale des femmes 2010



(IMMF)

à me faire des reproches et à me dire « tais-toi, tu n'as rien à dire » ou « baisse tes yeux ». Cela a duré un an et demi jusqu'au jour où j'ai tout de même été parlé au délégué syndical. Il n'était pas de la même couleur que le syndicat auquel j'étais affiliée, mais il m'a tout de même bien défendue. Du coup, je me suis affiliée chez eux. Ce n'est pas que l'autre syndicat ne faisait rien, mais il ne prenait pas en compte ce qui nous arrivait. Et puis, de ce côté-là, on m'avait dit que comme je venais de subir du harcèlement, je ne pouvais pas être sur les listes. C'était peut-être un peu pour me protéger mais cela ne tenait pas compte du fait que j'étais candidate !

J'ai été élue déléguée sur la liste de ma nouvelle organisation. C'était difficile au début quand on doit affronter les chefs, notamment après cet épisode de harcèlement que j'avais subi. Mais j'ai pris de l'assurance et je ne me laisse plus impressionner par ce genre de personne. Je sais le regarder dans les yeux alors qu'il me les avait fait baisser auparavant.

Puis, il y a des choses dont tu peux parler avec des femmes que tu ne vas pas aborder avec des hommes. Les femmes ne parlaient pas du harcèlement moral dont elles étaient l'objet. Elles en parlent beaucoup plus facilement aujourd'hui. Il peut s'agir de harcèlement mais aussi de pressions. Quand il y a un gars qui est derrière toi et qui te dit « Allez, plus vite », « Dépêche-toi, tu ne vas pas assez vite », « Mais tu es nulle », au bout de quelque temps, tu n'en peux plus. Maintenant, la fille vient me trouver et les collègues viendront aussi me dire : « T'as vu ce qu'il fait, lui ? »

Notons qu'il n'y avait pas véritablement de harcèlement sexuel. Mais des femmes se sont dit que, en séduisant certains hommes de la direction, elles auraient plus de facilités à se faire engager ou à obtenir une promotion. Parfois d'ailleurs, eux disaient « si tu nous fais une petite faveur, peut-être que... » Comme déléguée, je me suis rendu compte de tout cela. J'ai pu m'appuyer sur les avan-

tages de ce statut. Quand quelqu'un te dit parce que tu es là depuis longtemps « tu es un ancêtre », je peux lui répondre et me fâcher dessus. Si je n'étais pas déléguée, je ne pourrais pas me le permettre. Et comme je ne supporte pas quand un homme parle mal à une femme, je le remets à sa place en lui disant « un, tu parles convenablement, ce n'est pas un objet et deux, tu t'excuses » On a dû beaucoup intervenir comme cela auparavant. Maintenant, notre force c'est d'être beaucoup plus de déléguées et du coup ils font attention !

Je remarque beaucoup plus ce qui se passe autour de moi. Avant quelqu'un pleurait, je ne serais pas allé voir ce qui se passait. Aujourd'hui, je vois par exemple des filles qui se font appeler par la direction. Je les vois revenir et je m'aperçois qu'il y en a qui sont en pleurs sur leurs postes. Je peux aller les trouver et voir le problème.

Ce qui m'a énormément aidée, c'est de m'affirmer comme déléguée et d'avoir gagné en assurance. Je peux interpellier les managers et leur faire remarquer qu'ils ont mal parlé à une fille dont le contrat s'était terminé. Ils lui avaient reproché d'être insistante. J'ai pu leur répondre que c'était normal, qu'elle se demandait quand elle aurait son CDI et que ce n'était pas une raison pour lui parler n'importe comment.

Pour moi, l'action syndicale, c'est être avec les gens, être présente et réagir face à la direction. Je m'arrange avec mon chef, histoire de ne pas l'avoir sur le dos, pour faire un tour quand il n'y a pas de production ou quand il faut se déplacer dans l'usine. C'est dans ces moments que je peux prendre des nouvelles des filles sur la chaîne de production. Grâce à cela, il y a maintenant une solidarité qu'on arrive à préserver avec certaines personnes. »

■ Nicolas Latteur

ENJEUX SYNDICAUX

la souffrance

Ce texte reprend des développements de la formation « Violence managériale et souffrance au travail » que la fédération SUD-Rail dispense à ses équipes militantes, afin de les aider à comprendre et combattre ce qui structure l'évolution moderne des mécanismes de domination dans et par le travail. Les fondements théoriques sont majoritairement empruntés à la sociologue Danièle Linhart et au psychanalyste Christophe Dejours, créateur de la psychodynamique* du travail qui englobe désormais la psychopathologie du travail.

* La psychodynamique du travail, discipline scientifique, place au centre de ses préoccupations la souffrance au travail et analyse le devenir de celle-ci en fonction des conditions qui président à sa transformation (d'où la notion de « dynamique ») en plaisir ou, au contraire, à son aggravation pathogène.

** www.refractions.plusloin.org/

*** Fondée par C. Dejours en 1998, la revue *Travailler* croise de nombreuses approches du travail. 37 numéros ont paru à ce jour, dont l'avant-dernier (« Les enjeux politiques du travail ») ne peut qu'être recommandé aux lecteurs que le présent article aura intéressé.

¹ Voir notamment : D. Linhart, *Travailler sans les autres*, Seuil, Paris, 2009.

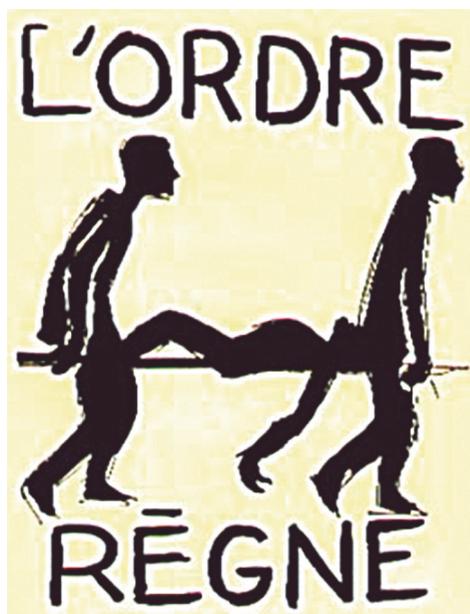
Jean-René Delépine, cheminot est membre de SUD-Rail qu'il représente au conseil d'administration de SNCF-Réseau ; il participe au collectif de rédaction de *Réfractions*, revue dans laquelle cet article a également paru. Philippe Mühlstein, cheminot retraité est aussi militant SUD-Rail ; il est membre du comité de lecture de la revue *Travailler****.**

ET POLITIQUES DE au travail

La « souffrance au travail » a fait irruption depuis quelques années dans le débat public, y compris dans les champs cinématographique et médiatique, le discours dominant cherchant à l'amoindrir avec les « risques psychosociaux », la « pénibilité », le « mal-être », etc.

L'IRRUPTION DE LA SOUFFRANCE AU TRAVAIL : REMISE EN PERSPECTIVE HISTORIQUE ET POLITIQUE¹

Très peu d'auteurs s'intéressaient au monde du travail – notamment à ses aspects psychologiques, à son vécu subjectif – jusque dans les années 1990-2000. Puis cette question a proliféré, mais sur le mode de la tragédie, avec la prise de conscience que tout un chacun pouvait aller jusqu'à se suicider pour des raisons liées au travail. Car il ne s'agit pas de cas isolés. La soixantaine de suicides survenus depuis début 2008 à France Télécom sont connus, mais au-delà et plus généralement, on estime aujourd'hui que surviennent chaque année au moins 400 tragédies de ce type en France, soit plus d'un suicide par jour lié au travail.



[DR]

Pourquoi la focalisation sur cette question émergente ? N'y avait-il pas auparavant de souffrance au travail, même hors tragédies de suicides ? On peut avancer trois explications. La première est que la souffrance au travail, la pénibilité, etc., existaient auparavant. Elles ont accompagné le travail industriel depuis l'origine du capitalisme, sans même parler des périodes précédentes du servage et de l'esclavage. Mais pour en rester au salariat, souffrance et pénibilité faisaient l'objet de négociations entre patronat et travailleurs, en fonction du rapport de forces. Elles faisaient – et font encore en ce qui concerne la pénibilité physique – l'ob-



Présenter la personnalisation et l'individualisation comme répondant aux revendications d'autonomie de Mai 1968...

jet de compensations sous forme de réductions ou d'aménagements du temps de travail (horaires et/ou congés), et surtout de primes (de toxicité, d'insalubrité...).

La seconde est que la souffrance, physiologique ou psychologique, était gérée par des collectifs de travail formels ou informels (c'est-à-dire prévus ou pas par les organigrammes des entreprises), qui élaboraient, discutaient et mettaient en œuvre des règles informelles – ce que C. Dejours nomme l'activité déontique, c'est-à-dire l'activité productrice de règles. Elles se traduisaient par des aménagements d'organisation non planifiés par la hiérarchie. Les difficultés et la souffrance éventuelle de certains étaient ainsi prises en charge collectivement, dans le cadre de cette production de règles autonomes par le collectif (ce qui caractérise d'ailleurs tout collectif de travail digne de ce nom).

La troisième est que la souffrance au travail était le plus souvent tue, parce qu'elle avait un sens politique perçu par la plupart des salariés, comme un signe tangible du rapport de forces entre patronat et salariat, et finalement comme un témoignage ou une manifestation concrète de la lutte des classes. Cela ne veut pas dire que cette condition était acceptée ou que l'on s'y résignait, mais au moins pouvait-on la com-

prendre comme ayant un sens politique. Aujourd'hui, les difficultés au travail et la souffrance qui en découle sont vécues individuellement et non plus collectivement, et sur un mode d'échec, comme une insuffisance personnelle (« Je ne suis pas à la hauteur de la tâche qu'on m'a confiée »), ou bien une malchance (« Je suis tombé sur un chef salaud »). Les travailleurs ne savent pas quoi faire de ce malaise : ils souffrent seuls. Ce passage du vécu collectif à la personnalisation du vécu caractérise le travail moderne.

Quand et pourquoi le travail a-t-il changé ?

On peut résumer le travail moderne, tel qu'il résulte de trente ans de méthodes de management, comme l'individualisation systématique de la gestion des salariés. En France, elle a commencé dès 1973-74, comme la réponse du patronat à ce que le discours dominant a nommé par euphémisme les « événements » de mai 1968, pour masquer que ce fut, au-delà d'une révolte étudiante, la plus grande grève générale sauvage de l'histoire sociale en France. Sauvage, car lancée indépendamment de tous les appareils syndicaux qui furent débordés, avant de la suivre puis de la récupérer pour en prendre la direction et la neu-

traliser, ce qu'ils ont finalement réussi². Mai 1968 fut la première tentative moderne de révolution sociale, la première remise en cause politique radicale du capitalisme fonctionnant bien – c'étaient les « Trente Glorieuses », celles du plein emploi, où les ouvriers commençaient à avoir accès à la consommation grâce à l'augmentation de leur pouvoir d'achat et à la fabrication en masse de biens à leur usage. La revendication centrale, pas toujours exprimée si précisément, était la fin de l'aliénation par le travail, notamment le travail à la chaîne qui régnait dans les usines, la fin du métro-boulot-dodo, l'autonomie.

Côté patronal ou État, ce mouvement déclencha une grande peur, née d'une authentique menace de guerre civile. Le patronat a alors opéré un repositionnement de grande ampleur, de son discours d'abord, puis, graduellement, de l'ensemble des organisations du travail dans les entreprises. Ce repositionnement a pris de court les syndicats et a abouti à un basculement du rapport de forces au profit du patronat. La méthode a consisté à présenter la personnalisation et l'individualisation comme répondant aux revendications d'autonomie des travailleurs en grève en mai 1968. Ce furent les horaires variables, qui ont pris les syndicats à contre-pied car il n'est pas possible de s'opposer à « la liberté » ; la polyvalence, par l'introduction de la variété dans le travail ; l'effilochage des collectifs de travail par la mise en place de plus petites unités, etc. Sous prétexte d'autonomie, on a progressivement vidé les collectifs de travail.

Le parachèvement du système a été l'entretien individuel, au cours duquel chacun est convié à négocier, seul face à sa hiérarchie, son destin dans l'entreprise. On a ainsi individualisé les primes, puis les salaires et les compétences des personnes,

qui se sont substituées aux qualifications requises pour tenir le poste. L'avantage du remplacement des qualifications ou des diplômes par les « compétences » est que celles-ci se prêtent mieux à l'arbitraire des définitions managériales mouvantes. Ces évolutions et ces vocabulaires ont été promus et accompagnés par des cohortes de sociologues avides de contrats d'études, qui se sont mis au service de la domination patronale après le reflux contestataire de la fin des années 1970 (Michel Crozier, Edgar Morin, Renaud Sainsaulieu, Philippe Zarifian, pour les principaux).

Les nouvelles méthodes managériales

Le management moderne est une hybridation subtile entre logique prescriptive taylorienne et nécessité de gérer les aléas de production. Cette gestion des aléas nécessite l'engagement subjectif des salariés, sans lequel les prescriptions sont inefficaces. L'appel à cet engagement rencontre, utilise et récupère le désir des salariés de s'engager dans leur travail, d'y investir leur intelligence et de faire du « bon travail ». Car travailler ne se réduit jamais à appliquer des prescriptions, comme la pure machine ou l'ordinateur que l'on a programmé. Pour un être humain, c'est se confronter à la résistance du réel, à l'échec qui découle souvent de la simple application des prescriptions. Depuis des décennies, les ergonomes font la distinction entre le travail prescrit, celui des règlements, des normes, des manuels de procédure, et l'activité réelle des travailleurs qui font avec l'imprévu, l'aléa, la situation perturbée. Entre le prescrit et le réel, existe nécessairement un écart, qui permet au travailleur de mobiliser et de mettre en jeu son intelligence et sa subjectivité et, s'il réussit à surmonter l'obstacle, de consolider son identité et sa personnalité, d'acquérir une expérience nouvelle.

Mais si le management moderne revendique obtenir l'engagement subjectif des travailleurs, il continue à exiger le respect

² Voir le magnifique documentaire d'Hervé Le Roux, *Reprise* (1996), à propos d'un court-métrage réalisé en juin 1968, *La reprise du travail aux usines Wonder*.

de prescriptions tayloriennes, car le taylorisme n'est pas qu'une logique d'organisation technique du travail, fondée sur la division poussée des tâches, la définition de tâches standard, les chronométrages, etc. C'est d'abord une philosophie sociale qui imprime dans les tâches la contrainte et le contrôle, qui les institutionnalise dans le procès de travail. Cela explique le succès planétaire du taylorisme (et de sa traduction stalinienne, le stakhanovisme). Pour Taylor, c'est la Science qui devait décider ce que le travailleur devait faire. Le One best way (l'unique meilleure méthode) contraignait les uns et les autres et rassurait les patrons sur leurs capacités à ne pas faire dépendre leurs profits des états d'âme des salariés et à lutter contre leur tendance à la « flânerie ».

Ainsi n'a-t-on pas renoncé au taylorisme : on demande en réalité à chaque salarié-e de se transformer en petit bureau du temps et des méthodes pour lui-même, sachant que les objectifs fixés par la hiérarchie ne sont pas négociables. Le management exige

que chacun fasse l'usage de soi le plus productif possible. Une version moderne est le lean management (gestion dégraissée), mise au point par Toyota au Japon dans les années 1980, puis formalisée par des chercheurs américains dans les années 1990, qui vise à éliminer le gaspillage en évaluant minutieusement toute la chaîne de production, afin d'obtenir un rendement maximal des êtres humains et des machines. L'injonction concerne y compris les cadres qui ne sont plus en mesure de négocier leurs objectifs, alors que c'était jusque-là leur privilège. L'exploitation et la domination s'accroissant, on ne leur fait plus confiance et ils sont placés sous les mêmes types de contraintes et de contrôles que tous les autres salariés (notamment via leurs ordinateurs de bureau).

Obtenir la soumission par la perte du sens et des repères

Cette politique de précarisation et de déstabilisation des salariés, fut conduite avec ténacité et continuité depuis une trentaine



[DR]

d'années. L'exemple typique est France Télécom dans les années 1990-2000, imité ensuite par la SNCF: valse compulsive des réorganisations, pulvérisation des collectifs de travail (la segmentation des clientèles et l'organisation par activité servant de justification), externalisations et filialisations suivies de ré-internalisations. Les directions parviennent ainsi à créer une insécurité permanente pour les salariés. Il s'agit de pourchasser toute routine, toute forme de dépendance affective.

L'idée centrale est que les salariés ne doivent plus jamais se sentir chez eux dans l'entreprise! On ne demande donc pas aux dirigeants d'unités de faire des progrès, mais d'instaurer des changements, assurant leur domination sur les équipes par un véritable épuisement devant ces changements. Ce management moderne est également pensé sur le mode de la séduction des jeunes, selon une rhétorique censée leur plaire: mobilité, instantanéité, virtuel, zapping. Une idéologie du jeunisme pour «faire table rase du passé»: les salariés doivent oublier leurs acquis, d'abord sociaux. Et bien sûr, l'assassinat revendiqué de la mémoire facilite l'oubli de toutes les résistances qui ont accompagné la conquête de ces acquis.

Il s'agit de créer un nouveau type de salarié – comme les systèmes totalitaires prétendent créer un «homme nouveau» – et les jeunes sont formatés ainsi, durant leurs études s'ils en ont fait, et par les stages de «déformation» dispensés à leur arrivée dans les entreprises. Conçu pour que les salariés ne puissent s'approprier leur rapport au travail, ce modèle veut supprimer l'écart entre le travail prescrit et le travail réel, mais en niant le réel! Il n'y a pas de compromis ni d'ajustement possibles dans le management moderne. Les salariés sont piégés: ils sont officiellement déclarés autonomes, mais il n'y a rien à négocier! Alors que la plupart des travailleurs souhaitent «bien faire leur travail», on ne leur permet pas de faire remonter ce dont ils ont besoin

pour cela. En résulte un sentiment de ne plus rien maîtriser, qui est bien la précarité subjective permanente recherchée.

Le mal-être des salariés et la souffrance au travail, ne sont donc pas la conséquence malheureuse, non voulue, d'une modernisation managériale à marche forcée, mais un de ses objectifs. Car ce mal-être, cette souffrance, sont perçus comme une ressource pour asseoir une domination que les méthodes antérieures ne pouvaient plus fournir.

Pourquoi la France est-elle la bonne élève de ce management?

Le modèle a certainement été le plus poussé en France, pour la raison qu'elle a été longtemps le pays de la lutte des classes. Il existe une vraie peur des salariés chez le management des entreprises, à laquelle celui-ci a considéré qu'il fallait réagir avec une violence particulière. Le discours patronal national, relayé par des médias aux ordres, a ancré depuis des décennies l'idée que «la France est archaïque», et a rendu illégitime toute critique du modèle de management. Ainsi de cette souffrance au travail, pour laquelle il a fallu des suicides, en public, pour que la prise de conscience de la situation s'amorce; et encore! Cet identique discours patronal et médiatique rebattu («La France, c'est le pays des 35 heures, des cinq millions de fonctionnaires, des week-ends prolongés!», «On n'est pas malheureux en France, on n'a pas de légitimité à se plaindre!»), a pour conséquence que celui qui souffre à son travail souffre seul, se sent illégitime à exprimer une plainte, ce qui accroît bien sûr sa souffrance.

Autre caractéristique française: les services publics, dans lesquels les agents investissent leur travail de valeurs républicaines, et parviennent à ennoblir à leurs propres yeux des tâches parfois très ingrates. Les logiques commerciales, l'usager remplacé par le client, le pilotage par l'aval (c'est-à-dire soi-disant par les désirs du client), les lois du business promulguées à marche for-

cée, pulvérisent tout cela. C'est le triptyque du service public – égalité des usagers entre eux, égalité des agents entre eux et égalité entre agents et usagers – qui est torpillé. On assiste aujourd'hui à un chassé-croisé entre les entreprises publiques de services publics et les entreprises privées³.

Les managers privés ont la volonté de faire naître sur le terreau du privé, au moins dans leurs discours, les valeurs du service public que sont le dévouement, l'empathie, la patience. Alors que dans les services publics historiques, la logique de la rentabilité tend de plus en plus à les interdire. Les méthodes managériales décrites ont des conséquences pathologiques sur de nombreux salariés et finissent par avoir des répercussions sur la société tout entière.

DES PATHOLOGIES CAUSÉES PAR L'ORGANISATION AUX IMPACTS SUR LE «VIVRE ENSEMBLE⁴»

Toutes les analyses psychodynamiques des situations de travail montrent que le rapport subjectif au travail a connu, à la fin du XX^e siècle, une détérioration rapide. Des pathologies nombreuses affectent aujourd'hui les travailleurs dans des proportions fortement croissantes, et sont, dans leurs dimensions individuelles, amplement observées et documentées par les médecins et les psychologues du travail.

Les pathologies de surcharge

Dans le secteur public comme dans le secteur privé, l'intensité du travail a augmenté considérablement. La façon dont ont été

mises en place les 35 heures à partir de 1998 – pour ceux qui y ont eu droit – y a contribué. Ainsi, l'augmentation des contraintes de cadence et de productivité, engendrent les TMS (troubles musculo-squelettiques) qui atteignent les gaines des tendons, les tendons eux-mêmes et les articulations, avec des épanchements et des inflammations nécessitant des soins parfois importants. Ces TMS sont, dans tous les pays industrialisés, un problème de santé publique. On estime aujourd'hui en France, que plus de 600 000 personnes en sont atteintes.

Ces pathologies existaient auparavant mais moins fréquemment, et ne touchaient que les travailleurs exposés à des tâches de manutention ou soumis aux vibrations. On les trouve aujourd'hui non seulement dans les tâches taylorisées, mais de plus en plus dans les tâches de bureau, qui ne devraient pas donner ce type de pathologies. Selon C. Dejours, on ne peut comprendre cette augmentation considérable des TMS sans faire une place, au centre du processus, à une atteinte qui porte d'abord sur le fonctionnement psychique, « *chaînon intermédiaire capital [...] entre les contraintes organisationnelles et l'apparition de ces lésions somatiques affectant les mains, les poignets et les membres supérieurs* ».

Autre pathologie de surcharge, le burn out, décrit à la fin des années 1970: un épuisement professionnel occasionnant un déficit sthénique⁵, un découragement, une démotivation et des symptômes de dévalorisation de soi et de dépression. Il touche particulièrement les professions impliquant une relation d'aide, d'assistance et de soin, en premier lieu les travailleurs sociaux, les personnels soignants, les services de proximité. Mais il se répand dans tous les services au public: services clientèles des entreprises, enseignants, agents de la sécurité sociale, des allocations familiales, de Pôle emploi. Le modèle japonais de production SBAM (sourire, bonjour, au revoir, merci) qui prône la disponibilité poussée à l'extrême,

3 D. Linhart, « Comment l'entreprise usurpe les valeurs du service public », in *Le Monde Diplomatique*, septembre 2009.

4 Voir de C. Dejours: *Travail, usure mentale*, Bayard, Paris, 2000 et *Souffrance en France. La banalisation de l'injustice sociale*, Seuil, Paris, 1998.

5 Déficit sthénique: affaiblissement du tonus et de la vitalité, se traduisant notamment par une sensation de fatigue permanente

6 C. Dejours, *L'évaluation du travail à l'épreuve du réel: Critique des fondements de l'évaluation*, INRA, Paris, 2003.

a transformé les relations avec les clients. Le Karôshi, ainsi nommé parce que décrit par les Japonais dans les années 1980 (il était connu en Europe et aux États-Unis depuis les années 1950-60 où on l'appelait, chez les cadres, « pathologie de surmenage »), est la mort subite par accident vasculaire (hémorragie cérébrale le plus souvent, infarctus du myocarde parfois) de sujets de moins de 40 ans ne présentant aucun antécédent ou facteur de risque, sauf la surcharge de travail ! On retrouve fréquemment, chez les victimes du Karôshi, des durées de travail supérieures à 70 heures par semaine, selon la comptabilité japonaise qui ne tient pas compte du temps consacré aux cercles de contrôle de qualité (parfois plusieurs heures par jour) et de tout ce qui s'ajoute au temps de travail. Depuis 1990 environ, le Karôshi est reconnu au Japon et a provoqué la création d'associations de défense pour l'indemnisation des familles.

En Occident aussi, de plus en plus de professions (techniciens de maintenance, enseignants, opérateurs de télétravail...) ont perdu tout contrôle de leur temps de travail. Ce phénomène se renforce avec la mutation du contrat de travail en contrat de droit commercial ou avec le management par objectifs (nombre de dossiers, de contrats, d'entretiens, etc.), rythmé par les entretiens individuels d'appréciation (EIA) où le salarié est conduit, dans l'espoir d'une promotion, à se fixer lui-même des objectifs démesurés, sachant que le travail réel à fournir pour les atteindre, s'il occasionne des dépassements, ne concerne ni l'employeur, ni le client. Or, il est en réalité impossible de mesurer le travail, car on ne peut pas mesurer l'engagement subjectif inévitablement requis. Tout au plus, et encore très partiellement, ce sont les résultats du travail que l'on peut mesurer⁶.

Les affections post-traumatiques

Concernant d'abord les victimes d'accidents du travail, leurs difficultés physiques et psy-

chologiques dues au traumatisme ressenti sont devenues une pathologie professionnelle reconnue pour les agents des banques victimes d'agressions à main armée. Avec l'apparition du chômage endémique chez les jeunes et du désespoir vis-à-vis de la société organisée, les agressions de personnels sur leur lieu de travail sont devenues banales et touchent de très nombreuses professions : infirmières des urgences, conducteurs d'autobus et de métro, agents de la Poste ou de la SNCF, caissières de supermarché, pompistes, enseignants des lycées et des collèges, chauffeurs de taxi, gardiens d'immeuble, travailleurs sociaux, agents de Pôle emploi, du Trésor public, des allocations familiales, de la Sécurité sociale, hôtesses d'accueil, etc.

Là aussi, ces pathologies ne sont pas nouvelles. Ce qui l'est, c'est la façon dont l'organisation du travail expose les agents aux risques d'agression, transforme la définition des tâches et augmente les charges de travail.

Les pathologies de harcèlement

En augmentation impressionnante, il s'agit soit de syndromes dépressifs, soit de syndromes confusionnels, associant des troubles de la mémoire à une désorientation dans l'espace et dans le temps et à des troubles du cours de la pensée. C'est une des formes majeures par laquelle se manifestent les pathologies du harcèlement à la phase aiguë. Plus rarement, elles peuvent revêtir la forme de syndromes de persécution – difficiles à soigner – et de troubles psychosomatiques. Elles peuvent aller jusqu'à des violences pathologiques qui, quoique sporadiques, sont de plus en plus fréquentes. Les agents deviennent eux-mêmes violents, s'en prenant à leurs collègues ou, plus rarement, aux équipements matériels.

Ce qui est aujourd'hui préoccupant, c'est le retournement de la violence contre soi, c'est-à-dire les suicides sur les lieux de travail. Les enquêtes sont rares et, quand elles existent, sont rarement menées à leur

terme. Mais une étude conduite en 2004 en Basse-Normandie suggère qu'il y aurait chaque année, en France, environ 400 suicides et tentatives avec séquelles graves, sur les lieux de travail.

Un suicide a toujours de nombreuses causes enchevêtrées qui relèvent aussi de la vie privée ; il est du reste établi qu'il n'y a pas d'indépendance entre la vie au travail et la vie hors travail. Mais lorsqu'un suicide est commis sur les lieux de travail, il est impossible de nier la part qui revient au travail, et tout se passe comme si l'aliénation était rendue à son ultime extrémité, avec l'autodestruction même du sujet de la souffrance.

Le harcèlement au travail est vieux comme le travail. Ce qui est nouveau, ce sont les pathologies associées, nombreuses maintenant alors qu'il y en avait peu autrefois. Selon C. Dejours : *« Entre le harcèlement d'un côté et les pathologies de l'autre, il faut bien invoquer une fragilisation des gens vis-à-vis des manœuvres de harcèlement. Cette fragilisation peut être analysée. Les résultats sont assez précis. Elle est liée à la destruction de ce que l'on appelle les ressources défensives, en particulier les défenses collectives et la solidarité. [...] En d'autres termes, les pathologies du harcèlement sont avant tout des pathologies de la solitude. »* Cette destruction de la solidarité n'est pas un hasard. Le dénominateur commun à l'augmentation de ces patho-

logies est une évolution des méthodes d'organisation du travail qui correspond aussi à un progrès dans les moyens et les méthodes de la domination, avec en regard l'apparition de nouvelles formes de servitude, dont le travail apparaît comme le fer de lance. Ainsi, la responsabilité des conditions physiques de travail dans l'apparition des atteintes physiologiques subies par les salariés (pathologies du corps) a pour analogie la responsabilité de l'organisation du travail dans l'apparition des atteintes psychologiques.

La déstructuration du « vivre-ensemble »

Le travailleur s'implique subjectivement dans le rapport à sa tâche et affronte les difficultés que soulève la gestion du décalage entre les procédures formelles (travail prescrit) et l'activité qu'il doit effectivement déployer pour atteindre les objectifs de production (travail réel). Il acquiert ce faisant une expérience du monde et du réel, qui se fait connaître au sujet qui travaille par sa résistance à sa maîtrise, et est aussi, toujours, une expérience de l'échec, de l'impuissance, du doute. Or, les nouvelles méthodes de management interdisent de soumettre ces difficultés au jugement de l'autre et de la hiérarchie : il faut atteindre ses objectifs, sous la menace d'être mal vu, considéré comme incompetent et au pire, de perdre son emploi. Ne pas accepter de jouer ce jeu, c'est s'exposer au silence, voire au désaveu des autres. En déstructurant les bases de la reconnaissance du travail, les nouvelles méthodes d'organisation poussent les êtres humains vers l'aliénation. Les normes de qualité totale, par exemple, contraignent les travailleurs à dissimuler plus qu'avant les infractions qu'ils doivent faire aux prescriptions pour atteindre les objectifs de production. Tout le monde est conduit progressivement à participer à une description déformée et enjolivée de la réalité qui occulte les écarts, mais donc aussi le réel (jusqu'au niveau des bilans comptables). Mais le réel résiste et on assiste à ses retours



particulièrement bruyants : AZF à Toulouse (usine qui possédait toutes les certifications de qualité totale mais dont l'explosion, en septembre 2001, a quand même causé la mort de quarante personnes), Vivendi, Enron, Worldcom, Crédit Lyonnais, etc. Autre indice de déstructuration générale, ces retours du réel, même lorsqu'ils font la Une de la presse, ne provoquent pas de véritable remise en cause de l'organisation du travail. On s'en tient à trouver un responsable qu'on traîne devant les tribunaux, mais les rapports entre le désastre et les nouvelles méthodes d'organisation du travail que sont la qualité totale et l'évaluation individualisée des performances, avec les distorsions de la communication qu'elles génèrent, ne sont pas interrogés. L'aliénation, qui concerne aussi bien le capitaliste que le travailleur, prend ici la forme d'un déni collectif du réel, qui peut aussi expliquer le retournement de l'action

Seuls celles et ceux qui travaillent sont les véritables experts du travail.

humaine contre elle-même, que l'on rencontre à la fois dans la crise écologique qui s'annonce et dans les pathologies d'auto-destruction présentes dans le milieu du travail. Dans son ouvrage *Souffrance en France* (1998), C. Dejours décrit comment, aux prétextes de l'efficacité et de la compétitivité, on appelle une masse de salariés, notamment les cadres, à collaborer avec les stratégies de l'entreprise, quitte à infliger la souffrance et l'injustice aux autres. De ces autres, le management moderne parvient à obtenir qu'ils subissent l'injustice sans lutter. Et de ceux qui restent, il fait des témoins qui ne portent pas secours aux victimes, des témoins qui ne témoignent pas. C'est pourquoi la banalisation de l'injustice sociale dans l'entreprise capitaliste moderne paraît ressortir au concept de banalité du mal, introduit par Hannah Arendt dans son célèbre ouvrage sur le procès d'Eichmann à Jérusalem, en 1961⁷. Selon C. Dejours, le ressort psychologique de nombre de décompensations psychopathologiques (les « pétages de plomb ») observées dans l'entreprise, est la souffrance éthique, celle née du conflit entre les convictions morales et l'injonction à consentir ou participer à des actes que l'on réprouve. Les perspectives ouvertes par ses travaux montrent que l'aliénation, même au sens psychologique, ne serait pas à comprendre comme un processus s'incarnant dans des conduites individuelles, mais plutôt le résultat de nouvelles méthodes collectives de domination mises en œuvre qui, en retournant contre l'homme son propre travail et les résultats de son travail, portent atteinte à son être en tant qu'humain.

Entre aliénation et émancipation : la double nature du travail

Le travail est une notion ambivalente et dialectique à plusieurs titres. L'être humain répartit son temps de vie éveillée entre la production de ses moyens d'existence (la reproduction et la persistance de son être) et d'autres activités sociales, culturelles, ludiques, relationnelles. Si l'on appelle travail cette activité de production, d'échange organique avec la nature, il doit être considéré comme une catégorie anthropologique, quelle que soit sa forme sociale et historique. C'est le sens que C. Dejours donne au travail : une acception très large qui considère qu'aussi bien le travail au foyer que l'activité militante, politique ou syndicale, constituent un « vrai » travail. Pour Marx, il s'agissait du procès de travail en général, à distinguer du procès de travail capitaliste. Le capitalisme a apporté la forme moderne du salariat, devenu la dominante de l'activité de production, et qui constitue une catégorie historique car présente au sein de rapports sociaux particuliers. Avec le salariat, le capitalisme a généralisé cette activité productive coupée des capacités d'expression, de décision, de maîtrise des individus sur elle (son contenu, ses modalités, ses produits...), en un mot : aliénée. Marx avait montré, dans ses *Manuscrits de 1844*⁸, que l'aliénation du travail repose aussi sur la tolérance, graduée selon les travailleurs, à une organisation du travail qui va à l'encontre de leurs désirs, de leurs besoins et de leur santé : « *Le travail est extérieur à l'ouvrier, c'est-à-dire qu'il n'appartient*

pas à son essence, [...] donc, dans son travail, celui-ci ne s'affirme pas mais se nie, ne se sent pas à l'aise, mais malheureux, ne déploie pas une libre activité physique et intellectuelle, mais mortifie son corps et ruine son esprit. En conséquence, l'ouvrier n'a le sentiment d'être auprès de lui-même qu'en dehors du travail et, dans le travail, il se sent en dehors de soi. Son travail n'est donc pas volontaire, mais contraint, c'est du travail forcé. Il n'est donc pas la satisfaction d'un besoin, mais seulement un moyen de satisfaire des besoins en dehors du travail. »

La revendication de l'abolition du travail doit clairement être comprise comme portant sur ce travail-là, cette catégorie historique, et non pas sur la catégorie anthropologique (le travail en tant qu'activité générique), vis-à-vis de laquelle le terme d'aliénation perd tout sens. Mais en outre, même sous la forme qu'il prend dans le système capitaliste, le travail rencontre toujours la dynamique humaine de la mobilisation de l'intelligence et de la personnalité en situation de travail. Même dans les tâches apparemment les plus dénuées d'intérêt, les plus répétitives, l'être humain investit sa subjectivité et sa personnalité, sans quoi d'ailleurs les objectifs de production ne seraient jamais atteints⁹.

Travailler, c'est se confronter aux inévitables échecs qui manifestent la résistance du réel face à l'organisation prescrite du travail et surmonter cette résistance par le déploiement d'un travail effectif forcément différent des procédures formelles. C'est pourquoi seuls celles et ceux qui travaillent sont les véritables experts du travail. C'est aussi pourquoi le travail peut aussi devenir un plaisir et une modalité puissante d'étayage de la personnalité et de la santé mentale, par la mise en œuvre de nos capacités à surmonter la résistance du réel et surtout par le truchement de la reconnaissance de la hiérarchie (jugement d'utilité) et des pairs (jugement de beauté) sur ces capacités. Par « hiérarchie », il faut entendre ici, dans l'organisation, ceux qui « font autorité ». C'est d'ailleurs un des éléments de la

⁸ Karl Marx, *Manuscrits de 1844*, Éditions sociales, Paris, 1968.

⁹ Voir le documentaire de Luc Joulé & Sébastien Jousse, *C'est quoi ce travail!* (2015).

souffrance au travail dans les organisations modernes que de promouvoir des managers qui ne connaissent pas le travail, et ne sont donc pas reconnus comme faisant autorité par les équipes qu'ils commandent. Les collectifs de travail sont les lieux d'échange autour du travail réel, permettant d'en stabiliser les règles non écrites (activité déontique) et de parvenir ainsi à la coopération entre individus, qui renvoie au travail effectif, alors que la coordination telle que prévue par l'organisation renvoie au travail prescrit. Mais ces collectifs, socialement si importants, sont fragiles et ne peuvent fonctionner que si, notamment, des marges de manœuvre organisationnelles permettent la libre délibération en leur sein.

L'enjeu de l'organisation du travail dépasse le seul monde du travail. On peut apprendre au travail le respect de l'autre, la prévenance, la solidarité, la délibération et donc les principes de la démocratie, et, oserons-nous dire, de la démocratie directe comme peuvent la penser les anarchistes, car on comprend vite que face à un problème concret posé par le réel au travail, la démocratie représentative avec vote à la majorité n'a aucun sens.

Mais les organisations modernes du travail mises en place par le capitalisme néolibéral montrent qu'on peut aussi y apprendre l'instrumentalisation de l'autre, la duplicité, la déloyauté, le chacun-pour-soi, la lâcheté, le mutisme et y souffrir parfois, dans l'aliénation et la solitude les plus complètes, jusqu'à la destruction du sujet de la souffrance, c'est-à-dire de soi-même.

C'est pourquoi la question du travail possède une telle centralité : les organisations actuelles n'assassinent pas seulement le travail lui-même, elles sapent les fondements même de la civilisation humaine, réactualisant l'alternative « *Socialisme ou barbarie* » (Rosa Luxembourg). La lutte contre les méthodes modernes de management qui provoquent la souffrance au travail n'est donc pas un supplément d'âme pour un

syndicaliste, une sorte d'option par rapport aux autres revendications des travailleurs. Elle n'est pas un sujet extérieur au syndicalisme, elle doit au contraire être au cœur de la lutte générale que nous menons, à notre place et avec les outils du syndicalisme, contre l'organisation capitaliste du monde qui est la cause première de cette double aliénation de l'être humain, à la fois sociale et psychologique.

DÉSObÉIR !

Une question cruciale est, ici comme ailleurs, celle des moyens d'action, une fois conscience prise des mécanismes décrits. La tradition du syndicalisme révolutionnaire, c'est la grève et le sabotage pour instaurer le rapport de forces propice aux revendications, ou, dans certains cas rarissimes, faire fuir les patrons et se réapproprié l'outil. Mais, d'une part, la destruction des grandes entreprises industrielles intégrées et l'atomisation des collectifs de travail rendent ces actions de plus en plus difficiles et, d'autre part, ces modalités d'action appréhendent le travail seulement comme catégorie sociale et non pas comme catégorie anthropologique. Pour mener la résistance à ce dernier niveau, il faut pouvoir agir à l'intérieur même du travail et de ses organisations, ce qui pourrait passer par des formes de désobéissance, utilisant la légitimité contre la légalité. Un exemple pour illustrer : le refus collectif, par une majorité d'un service, des entretiens individuels d'évaluation (dont on a vu que c'est la tête de la pieuvre), ou à tout le moins une préparation collective de ces entretiens. Au demeurant, lorsque l'on discute de collègue à collègue, il est fréquent de découvrir que beaucoup ont élaboré des stratégies individuelles d'évitement qui, pour être efficaces, doivent rester cachées. Si nous arrivions à rendre collectives et affichées ces stratégies, c'est depuis le réel même du travail que l'on pourrait combattre la domination.

La cause ENFIN LA

Le groupe de travail mis en place au sein de la commission internationale de l'Union syndicale Solidaires tente de renforcer le travail d'information sur les luttes syndicales au Kurdistan en Turquie et sur la situation économique au Rojava (en Syrie) tout en restant attentif à décrire ce qu'est le projet du confédéralisme démocratique. L'enjeu n'a jamais été de savoir s'il fallait soutenir ou pas un parti (le PKK en l'occurrence), mais bien de savoir comment aider un mouvement populaire qui présente un versant économique et syndical d'importance. Retours réflexifs sur ce qui se dit du Kurdistan pour mieux continuer... En attendant la publication dans quelques mois d'un numéro de la revue internationale Solidaires consacré à ce sujet.

Anouk Colombani participe à la commission internationale, notamment au groupe Kurdistan/Turquie. Elle a milité à SUD Étudiant-es et, aujourd'hui, est membre de SUD Culture Solidaires et de l'union interprofessionnelle Solidaires Seine-Saint-Denis (93). Docteure en philosophie, elle a travaillé sur le processus de réconciliation nationale en lien avec les théories de la violence.

kurde

RECONNAISSANCE ?



[DR]

S'AUTORISER À CONSTRUIRE

UN LIEN SYNDICAL

La cause kurde avance doucement en France. Celles et ceux qui la fustigeaient hier encore publient à retardement des articles positifs sur le Rojava en taisant leurs réticences d'hier. Il reste que dans les conversations polémiques persistantes sur la question, il est aisé de constater l'ignorance qui entoure la lutte des peuples du Kurdistan, conséquence logique des bêtises qui ont été dites.

Prise de positions contraires aux positions locales, pleureries voire erreurs ont parfois existé, même dans des initiatives de soutien dans lesquelles se trouvait Solidaires. Au-delà de notre organisation, ceci est à comprendre dans une attitude plus large vis-à-vis des questions internationales : sentiment d'impuissance, désintérêt ou racisme. Mais aussi occidentalisme (sentiment de supériorité, ethnocentrisme) comme orientalisme (simplification, mythifications spécifiques à « l'Orient »). S'intéresser au mouvement des peuples du

Kurdistan peut signifier généralement s'exposer au regard suspicieux de ses congénères, cette attitude est renforcée dans les milieux syndicaux où Kurdistan signifie PKK c'est-à-dire parti.

**KURDES, PEUPLES DU KURDISTAN,
CONFÉDÉRALISME DÉMOCRATIQUE, PKK.
SAVOIR DE QUOI ON PARLE**

Les mots se bousculent : Mouvement kurde, Rojava, PKK, Mouvement des peuples du Kurdistan, YPG... Ils renvoient à la densité, complexe, de ce mouvement. Utiliser le mot « kurde » pose problème. On ne peut pas sérieusement considérer que Kurde puisse équivaloir à une nation politique, même si parmi les Kurdes, il y a une diversité de langues, de religions... A priori « kurde » est un mot à vocation ethnique avec tous les problèmes que cela pose. Or le mouvement qui est né au Kurdistan rassemble par-delà les Kurdes. Ce fait qui n'était pas une évidence

au départ est aujourd'hui un point crucial. **Une longue histoire.** Historiquement, le mouvement kurde a deux versants, l'un en Irak, l'autre en Turquie, qui ont un temps convergé pour un État-nation kurde. Aujourd'hui, il y a d'un côté le PDK¹, né en Irak, devenu pro-capitaliste dans les années 1970 et le PKK², né en Turquie, qui reste un parti anticapitaliste malgré ses diverses mutations. C'est ce deuxième mouvement qui nous intéresse, celui qui est majoritaire au Bakur comme au Rojava³ Cependant, il faut rappeler que si les Kurdes ont été séparés par des frontières étatiques, celles-ci ne font pas sens pour eux. Ils conservent une unité culturelle, entretenue aussi à petite échelle par des liens familiaux transfrontaliers qui leur donnent une existence en tant que peuple.

Le mouvement kurde en Turquie est d'abord issu d'une rupture d'avec la gauche turque. Dès l'établissement de la République de Turquie, des Kurdes se soulèvent. Leurs



[DR]

révoltes sont systématiquement matées dans le sang. Dans les années 1970, un groupe d'étudiants turcs et kurdes fonde le PKK afin de donner une conscience politique aux Kurdes, qui résistaient jusque-là en Turquie essentiellement pour des raisons culturelles. La non prise en compte de l'oppression spécifique des Kurdes, ainsi que le colonialisme teinté de paternalisme, conjugué à un nationalisme persistant de la gauche turque, pousse à la rupture ; même si des liens demeurent, comme le montre l'histoire syndicale.

Le PKK est touché comme toute la gauche en Turquie par l'établissement d'une nouvelle dictature après le coup d'État de novembre 1980. Partis comme syndicats sont interdits. La lutte armée se développe. En 1984, le PKK décide à son tour de s'armer avec le double objectif de lutter contre la dictature et pour un Kurdistan libéré. Une première ouverture, au début des années 1990, voit naître un mouvement civil qui rassemble à la fois des femmes de prisonniers et des partisans d'une solution politique. Une première cohabitation se fait entre une pluralité de moyens de lutte. Ces années voient le grossissement de ce mouvement civil et le PKK appelle de son côté à plusieurs cessez-le-feu unilatéraux. Son aura ne fait que grandir dans le sud-est de la Turquie.

En même temps, les gauches internationales se désintéressent de la question kurde. La chute de l'URSS et les massacres

subis par les Kurdes d'Irak, qui obtiennent des prémices de région autonome à la fin de la première guerre du Golfe, laissent isolés les Kurdes de Turquie. Le PKK est désormais perçu par les mouvements internationaux comme une relique marxiste-léniniste des années 1980. Les pires histoires circulent sur lui, jusqu'à en faire le héros de romans d'espionnage semi-pornographiques⁴. En 1998, le leader du PKK, Abdullah Öcalan, est arrêté.

Le parti kurde opère alors une transformation colossale, issue à la fois des réflexions en prison du leader, des mouvements civils nés dans les années 90 et du contexte international. Les années 2000 voient la création du concept de confédéralisme démocratique. La vieille idéologie du PKK se trouve dépassée par la naissance d'un mouvement de masse, qui n'a fait que grossir depuis lors, ramenant même des déçus du PKK dans le combat. Fini les règlements de compte, fini la suprématie de la lutte armée sur le reste, fini le caractère ethno-national de la lutte. Démocratisation du mouvement, cohabitation des formes de lutte et intégration de tous les peuples du Kurdistan sont les trois transformations essentielles qui donnent naissance au mouvement pour le confédéralisme démocratique. Ou encore mouvement des « Peuples du Kurdistan ». La revendication d'un État-nation disparaît au profit de la volonté de construire des sociétés sans nation et sans État, confédérées entre elles.

LA NAISSANCE DU CONFÉDÉRALISME

DÉMOCRATIQUE : LE BAKUR

Les premiers développements se font donc au Bakur. Le parti légal (qui doit changer de nom tous les trois ans environ, à cause des interdictions qu'il subit) remporte au fil des années les élections municipales des grandes villes du Kurdistan. Il participe à la création d'un ensemble de structures autonomes parallèles aux structures étatiques. Ces structures ont deux objectifs : construire l'autonomie démocratique (échelon régio-

1 Parti démocratique du Kurdistan.

2 Parti des travailleurs du Kurdistan.

3 Les Kurdes n'aiment pas renvoyer aux États auxquels ils sont soumis, séparés sur la Turquie, l'Irak, la Syrie et l'Iran, ils ont donné à ces quatre régions les noms des points cardinaux : nord (Bakur), sud (Bashur), ouest (Rojava), est (Rojalilat).

4 (Ne pas) voir SAS contre PKK, de Gérard de Villiers.

nal du confédéralisme démocratique) et palier les insuffisances colossales de l'État turc dans la région. Aux yeux de l'État turc, le Kurdistan est plus que jamais une région sans histoire, dont les terres sont exploitables à l'envi. C'est d'ailleurs l'une des raisons qui va pousser les Kurdes à faire de l'écologie et du rapport à la nature un des points centraux du confédéralisme démocratique. En plus du parti, apparaissent de nombreuses structures associatives et civiles qui reprennent en main les questions politiques : associations culturelles permettant le développement de la langue kurde, associations, maisons de femmes et LGBT⁵, mouvement écologique, assemblées générales, commissions, coopératives, mouvement syndical avec la naissance des premiers syndicats de fonctionnaires... La diversité unie vers un seul but crée un mouvement d'ampleur, qu'il n'est pas abusif de qualifier de mouvement de masse. La naissance du HDK (congrès démocratiques des peuples) puis du HDP (parti démocratique des peuples) marque l'élargissement à toute la Turquie du mouvement.

LA RÉALISATION DU CONFÉDÉRALISME DÉMOCRATIQUE : LE ROJAVA

Un basculement important a lieu avec la naissance du Rojava. Le mot, qui signifie ouest en kurde, va devenir le synonyme d'espoir et aussi le nom du projet politique. Le projet du confédéralisme démocratique est rendu possible par l'effondrement de l'État syrien. S'appuyant sur les expériences du Bakur et celles du camp de Maxmûr⁶, en quelques mois le développement du projet dépasse ce qui avait été mis en place au Bakur et en Turquie, impulsé par les structures du PYD⁷. Pas d'État pour l'empêcher, certes, par contre le Rojava est soumis à la guerre. La guérilla du PKK aide ainsi à la mise en place d'une armée propre qui prend un double nom : YPG / YPJ⁸. Les combattants et combattantes viennent de Syrie mais aussi de Turquie, voire parfois d'Irak ou d'Iran. Leur ennemi est double : Daesh

et les vellétés syriennes de maintenir une prétendue identité unique.

C'est la naissance du Rojava qui va ramener la question kurde sur la scène internationale, engendrant de nombreuses confusions de par le fait que l'histoire plus large est totalement ignorée. Sa naissance a été souvent présentée, comme une sorte de bouton de fièvre soudain, issue d'une manipulation du PYD/PKK aux dépens du peuple syrien. Plusieurs points d'achoppements vont alors constituer l'essentiel des débats, rendant inaudibles la force des luttes au(x) Kurdistan(s). On peut noter que le Rojava paraît aujourd'hui moins soumis à suspicion ; cependant, cela se fait souvent au prix du déni des luttes du Bakur, or cette séparation ne fait pas sens. Sans compter qu'elle occulte la violence subie par les Kurdes en Turquie pour leur soutien au Rojava.

PARENTHÈSE : DES POINTS D'ACHOPPEMENTS RÉVÉLATEURS DE L'ORIENTALISME

La figure du chef. « Grand Dieu, le visage d'Öcalan est partout. C'est leur gourou. » Oui ? Öcalan constitue une figure tutélaire dans le mouvement, pour les Kurdes tout du moins. Öcalan incarne celui qui a rendu la conscience aux Kurdes, qui oubliaient leur histoire. Il est aussi éminemment respecté pour les sacrifices qu'il a faits. Le mythe en a fait un personnage asexué, à la fois oncle⁹, guide moral et théoricien majeur. Pour les Kurdes, son personnage est un symbole de leur processus d'émancipation et de leur liberté. Tous ces aspects ne font pas d'Öcalan un petit père du peuple kurde¹⁰. La transformation du mouvement a précisément laissé place à un ensemble de structures qui sont les moteurs et les inventrices du mouvement. C'est l'articulation du symbole unifiant et des structures réelles qui font la force du mouvement.

Le PKK. Quand Öcalan n'est pas présenté comme le méchant, on donne ce rôle au PKK. En quelques mois, tout le monde est devenu spécialiste des exactions du PKK. Mouvement armé illégal, le PKK a été un



parti très dur jusqu'à sa transformation, comme l'ont été la plupart des partis ayant défendu la lutte armée. Il serait stupide de nier les divers règlements de compte puisque plusieurs figures du parti ont demandé pardon pour ça. Il est intéressant de constater que la courte mémoire des mouvements français fonctionne avec des déterminismes de longue durée quand il

s'agit des questions internationales. Certains pseudo-spécialistes n'ont pas hésité à expliquer que l'assassinat de trois militantes kurdes à Paris était le fait de règlements de compte internes, relayant ainsi la thèse de l'État turc. Cela s'explique en grande partie par le mouvement de simplification que nous opérons sur le reste du monde. Il peut être difficile de faire autrement (on ne peut devenir fin connaisseur de toute l'histoire mondiale), mais ce n'est pas à nous de juger l'histoire dans laquelle choisit de s'inscrire le mouvement kurde actuel. C'est à lui de dealer avec son histoire et ses zones d'ombre. Notre rôle à nous est de faire avec l'actualité du mouvement et donc avec les militant-es présent-es qui, avec leurs pratiques, sont bien vivants.

La violence armée. Le rapport au PKK est aussi rendu complexe sur la question de la violence armée comme moyen d'action; ou plutôt sur le rapport que nous pouvons entretenir avec. Comme pour les questions précédentes, il faut rappeler que ce n'est pas parce qu'un mouvement choisit la lutte armée dans son contexte qu'il la propose au monde entier. En 1984, l'entrée du PKK

5 Lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres.

6 Il s'agit d'un camp de réfugiés kurdes, arrivés de Turquie dans les années 90, qui s'installèrent sur un emplacement laissé par Saddam Hussein à 100 kilomètres au sud de Mossoul.

7 Ce parti se réclame du confédéralisme démocratique en Syrie.

8 YPG (Yekîneyên Parastina Gel) : Unités de protection du peuple. YPJ (Yekîneyên Parastina Jin) : Unités de protection des femmes.

9 Son surnom, « Apo », signifie « oncle ».

10 « Petit père des peuples » était un des surnoms donnés à Staline par la propagande des Partis communistes; en russe, le terme exact était « père des peuples », sans le diminutif « petit », rajouté par une traduction erronée, mais couramment reprise.

dans la lutte armée est justifiée par deux raisons : la dictature (le PKK ne fut pas le seul parti en Turquie à adopter ce mode d'action) et l'analyse qu'ils et elles font de la situation coloniale du Kurdistan (il s'inscrit ainsi dans une logique de libération du territoire). Il s'agit dès lors d'un choix stratégique, qui peut être contesté en tant que tel (reste à se demander qui sommes-nous pour le faire ?), et non pas d'une volonté d'installer une société guerrière. Une fois encore, plutôt qu'un jugement à l'emporte-pièce sur une situation que nous ne connaissons pas, il faudrait plutôt débattre du rapport moral que nous entretenons à la violence et qui empêche de penser la violence en politique en terme stratégique.

LA PLACE DES SYNDICATS ET DES QUESTIONS ÉCONOMIQUES

Une fois ce détour historique fait, nécessaire pour replacer dans une perspective politique internationaliste la question kurde et éviter de se perdre dans des discours moralistes et supérieurs, reste à se demander ce que nous pouvons faire, en l'occur-

rence au niveau syndical. Il est étrange que la question vienne souvent après le reste. Le courage du syndicalisme est le fait qu'il soit concret. Une fois qu'on ôte tous les habits idéologiques, souvent revêtus aisément, reste à savoir ce qu'on peut pratiquement faire, d'autant plus que de manière générale, la violence des États-nations dans l'espace kurde s'est aussi traduite par un sous-développement économique volontaire de ces régions.

AU BAKUR : LA PLACE DES SYNDICATS RÉVOLUTIONNAIRES

Les habitant-es du Sud-Est de la Turquie sont massivement syndiqués, pour ceux qui travaillent. Le taux de chômage est plus élevé au Kurdistan que dans le reste du pays ; la fonction publique étant l'une des voies les plus sûres pour s'assurer un travail et un salaire. Par ailleurs, ceux qui immigrèrent vers l'ouest sont aussi massivement syndiqués. Une délégation Solidaires organisée en 2015 a donné à voir l'important et riche travail syndical qui est fait dans cette région et qui s'articule avec le mouvement pour le confédéralisme démocratique. Deux syndicats combattifs existent en Turquie : DISK, qui représente les travailleurs du privé, présent au Kurdistan essentiellement parmi les travailleurs et travailleuses des mairies, qui sont sous contrat privé, et KESK, qui représente les travailleurs et travailleuses du public. Le syndicat emblématique de KESK au Kurdistan est Egitim Sen, syndicat de l'enseignement. Ce syndicat est aux croisements des problématiques syndicales et politiques propres au Kurdistan. Des écoles aux universités, la région kurde est sous-dotée en moyens, certains enseignant-es nous relataient des classes de primaire à 70 élèves. Par ailleurs, les élèves sont obligés de se plier à la langue turque, qui n'est toujours pas la langue natale d'une partie importante de la population. Les écoles sont donc en même temps des instruments d'assimilation forcée. Egitim Sen lutte à la fois pour les conditions



IDRI

d'apprentissage des élèves, les conditions de travail des enseignant-es (dont certains font à la fois l'administration, le ménage et les cours) et contre la domination culturelle. Les syndicats, et plus largement la question économique, sont un maillon essentiel des luttes du Kurdistan. Des coopératives ont pu ouvrir pour se réimplanter dans des zones que l'État turc avait détruites ; d'une part pour freiner le mouvement de paupérisation catastrophique dans des villes au développement récent et rapide dû aux guerres successives, d'autre part pour préparer l'autonomie du Kurdistan. Malheureusement, dans la situation que connaît le Kurdistan du nord depuis la reprise de la guerre, nous avons essentiellement développé le fait de faire connaître la situation et apporter quand c'est possible une aide financière aux syndicalistes réprimés par le biais du licenciement.

Mais les liens avec les diverses sections de KESK comme d'Egitim Sen doivent être aussi développés dans le sens d'échanges sur les pratiques de lutte. Les comptes-rendus effectués par la délégation¹¹ ont ainsi essayé d'aller dans ce sens en montrant la diversité et la richesse des moyens de lutte adoptée par ces syndicats. Il s'agit de relayer le fait que le mouvement pour le fédéralisme démocratique veut faire rupture avec l'image de victimes souvent donnée

aux opprimé-es. Par ailleurs, documenter tout cela permet aussi de sortir du discours souvent entendu sur le thème « *On ne peut rien faire* ». La campagne de solidarité syndicale financière lancée il y a quelques mois maintenant est un exemple concret de ce qui est possible. Des liens se sont tissés entre quelques syndicats Solidaires (Solidaires industrie, SUD-Rail, Solidaires Étudiant-es...) et des syndicats membres de KESK et DISK (éducation, Renault, transport...). Des campagnes spécifiques sont à construire. Un communiqué récent de SUD culture sur la destruction par l'État turc du site historique Hassan Keyf pourrait par exemple être suivi d'une vraie campagne d'alerte auprès du ministère de la Culture, de l'Union européenne ou encore de l'Unesco quant à la destruction de ce site qui témoigne de l'histoire de l'humanité¹².

AU ROJAVA : LA CRÉATION

D'UNE ÉCONOMIE SOCIALE

La question est plus complexe au Rojava (qu'il faut appeler maintenant fédération démocratique de la Syrie du nord) où, pour l'instant, il n'existe pas à notre connaissance de syndicats, même si la question se pose et que leur existence est reconnue par le contrat social. Par contre, le regard peut se tourner vers le développement de ce que la population locale nomme « une économie sociale ». L'économie du Rojava est une économie neuve et victime d'un embargo sévère qui rend difficile son développement. Une part importante de celle-ci est consacrée à l'effort de guerre. Le nord-est de la Syrie était, sous l'État syrien, découpé en plusieurs parties qui, chacune, subissait une monoculture ou une mono-industrie : blé, pétrole, olives. Les Rojavans ont donc cherché à mettre en œuvre le plus rapidement possible la diversification des cultures. Cette diversification relevait d'une question de vie ou de mort puisqu'il s'agissait tout simplement de produire suffisamment pour survivre. Cela a été amené par le biais de la construction de coopératives qui ont eu la

¹¹ De cette délégation est issue la brochure disponible en ligne *Syndicalisme en Turquie et au sein du mouvement kurde*. Voir aussi les bulletins *Solidaires International* et les notes du groupe Kurdistan/Turquie de la commission internationale.

¹² Pour les détails, voir le communiqué sur le site de SUD Culture Solidaires.

charge d'assurer l'autosuffisance alimentaire. Les coopératives ont aussi été utilisées pour développer le travail des femmes. Documenter la situation du Rojava constitue un apport intéressant pour réfléchir aux possibilités de formes économiques alternatives au capitalisme. Par ailleurs, il pourrait se développer, sur le temps, des formes de lien par le biais d'achats spécifiques de certaines productions comme il en existe en Palestine, en Grèce ou au Chiapas. Comme pour le Bakur, certains aspects spécifiques du Rojava peuvent donner lieu à des campagnes palpables : Solidaires Étudiant-es avait par exemple amené l'idée de faire se lier l'académie du Rojava avec des universités françaises. Des campagnes soutenant la création d'écoles par l'envoi de cahiers ou autres sont aussi envisageables. Sans compter la campagne pour l'envoi de pansements hémostatiques qui facilite le travail pour soigner les blessé-es militaires et civil-es.

ÊTRE INTERNATIONALISTE : PRENDRE

EXEMPLE ET ACCEPTER DE NE PLUS L'ÊTRE

Quand percevrons-nous toute lutte internationale comme un débat d'égaux et non pas un travail de soutien à de prétendus plus faibles ? La position de soutien, souvent nécessaire, ne rend pas justice à ce qu'il se passe ailleurs dans le monde, et donc, par exemple, à cette lutte d'ampleur que mènent les peuples du Kurdistan. Plusieurs actions ont été menées par Solidaires afin de mettre en avant cette lutte, avec plus ou moins de réussite.

Plusieurs sessions de discussion et formations ont notamment été organisées. Par Solidaires Étudiant-es d'abord, qui s'est appuyé sur plusieurs de ses militant-es qui s'étaient rendus au Kurdistan en Turquie et a organisé à la fois des formations d'actualité et des formations plus historiques et politiques. Par des unions départementales interprofessionnelles, comme celle de la Seine-Maritime ou celle de la Meurthe-et-Moselle. Une formation a aussi été inscrite nationalement au catalogue du CEFI¹³, mais celle-ci traitait de plusieurs pays de la région (Iran, Syrie, Kurdistan) et a fondu la question kurde dans un propos trop large à notre sens. Le présupposé étant sans doute que si on avait fait une formation pour la Syrie, une pour l'Iran et une pour le Kurdistan, on aurait dilué les forces.

Relayer la lutte est un moyen de créer du soutien, conséquence mécanique de la position économiquement privilégié d'un pays comme la France. Finalement, il s'agit presque de rendre ce que la colonisation française a volé au cours de l'histoire mais le déplacement intellectuel peut aussi irriguer les luttes moroses que nous menons ici. Ce second point est crucial. Les luttes au Bakur comme au Rojava sont des luttes qui politisent et qui gagnent. La réponse de l'État turc aux propositions civiles est la guerre ; ça en dit long sur la force du mouvement. Celui-ci apporte aussi des réflexions spécifiques sur la question des frontières et des nations. Lors de la formation évoquée plus haut, un militant rappelait que les luttes de décolonisation avaient fait le choix de respecter les frontières créées par les colons pour se simplifier la tâche. Les Kurdes ont été les dindons d'une farce où tout le monde a eu son État sauf eux (la question arménienne ayant été « réglée » par l'URSS). Ils et elles se trouvent ainsi dans une situation qui leur impose de lutter contre des États, dont les peuples ont eux-mêmes lutté pour leur indépendance. On peut ainsi entendre que les Kurdes sont contre le peuple turc et contre le peuple

¹³ Centre d'études et de formation interprofessionnel Solidaires.

syrien. C'est omettre que les Kurdes n'ont jamais été intégrés au développement de ces États et qu'ils et elles ont été opprimés parce que considérés comme culturellement inférieurs. Ce qui nous importe ici, est mettre en avant la fin de la prétendue modernité de l'État-nation, modèle qui s'est imposé au monde. La situation spécifique des peuples du Kurdistan a poussé le mouvement kurde à revoir le modèle proposé dans le cadre de la décolonisation en essayant de mettre en avant le fait qu'il était possible de faire cohabiter des langues, des cultures et des religions en leur octroyant à toutes une reconnaissance légale et égale.

Pour finir, il faut rappeler que la question n'a jamais été de savoir s'il fallait ou pas être 100% d'accord avec le mouvement pour le confédéralisme démocratique. Ce que propose ce mouvement n'est pas un modèle international et encore plus précisément, ce n'est pas un modèle pour l'Europe. Dans la théorie du confédéralisme

démocratique, l'Europe est bien trop avancée dans le capitalisme pour pouvoir mettre en œuvre ce projet qui se fonde sur la situation périphérique du Kurdistan, pensé comme région coloniale. C'est donc aux Européens (et aux Occidentaux) de se dépêtrer de leur propre situation. Si on tient compte de cette dernière donnée, on déplace la question, qui n'est dès lors plus de savoir si nous devons soutenir ce mouvement, mais si nous souhaitons entrer en discussion avec les idées qu'il porte et même envisager, dès lors, d'oser demander à notre tour à être soutenus. L'idée gratte un peu mais il va falloir s'y faire.

■ Anouk Colombani

LES LIVRES POUR ROJAVA

JEUNESSES AU KURDISTAN

Soirée de retour d'une délégation étudiante

Mardi 12 Mai - 18h30
Bourse du travail de Saint-Denis

9/11 rue Génin 93 200 Saint-Denis - Métro Ligne 13 "Saint-Denis Porte de Paris" - RER D et Ligne H "Saint-Denis"

Une délégation de Solidaires étudiant-es s'est rendue au Kurdistan durant 3 semaines. Elle revient et a plein de choses à raconter.

Nous vous invitons donc à une discussion autour de la situation au Kurdistan. À partir de l'observation que plus de la moitié de la population a moins de 35 ans, nous discuterons notamment à partir des parcours de jeunes Kurdes qui chômeur, étudiant, travailleur ou combattent. Ce sera aussi l'occasion de faire le point sur la situation à Kobané et le lancement de la campagne pour la reconstruction du canton de Kobané.

Discussion suivie d'un opéra à prix libre

Tel: 06 86 80 24 45
rojava@solidaires-etudiant-e-s.org
www.solidaires-etudiant.org
Des livres pour Rojava

Solidaires étudiant-e-s
syndicat de livres

SYLLEPSE ÉDITIONS

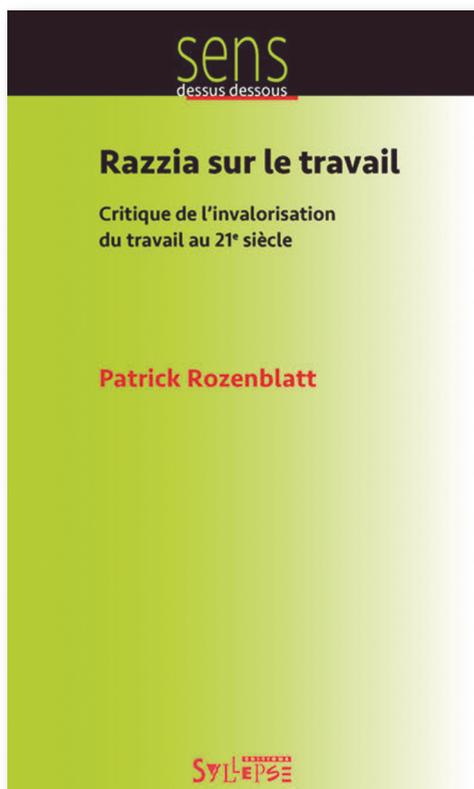
Une syllepse est une forme grammaticale qui privilégie les accords fondés sur le sens plutôt que sur la règle. Syllepse ! Ce nom n'est ni un hasard, ni un vain mot.

Il suffit de regarder notre catalogue* qui se veut Babel. Ce qui ne signifie pas cacophonie ! En effet, si les langues sont multiples, elles débouchent, pas à pas, nous l'espérons, nous y travaillons, vers des compréhensions communes, vers une langue partagée, vers un sens commun, vers des « tous ensemble » de la pensée et de l'action.

*www.syllepse.net



Razzia sur le travail - Critique de l'invalorisation du travail au XXI^e siècle, Patrick Rozenblatt



Que devient donc le travail quand l'emploi tend à quitter le salariat ?

L'« invalorisation » du travail ? !... Inutile de chercher ce mot dans le dictionnaire, vous ne le trouverez pas. L'idée de mise en valeur et de reconnaissance a beaucoup de succès, son négatif, la non-valorisation, peut se dire aussi, mais rendre compte d'un processus de disparition magique de la valeur, c'est-à-dire d'appropriation non divulguée, n'a pas encore été envisagé par l'académie. Et c'est précisément l'ambition de cet ouvrage que d'en comprendre la nature, la réalité et l'importance, d'en explorer la mise en œuvre, d'en analyser les conséquences et de réfléchir aux moyens de contrer cette formidable mutation de l'exploitation capitaliste. Depuis plusieurs décennies, la disparition d'emplois se fait avec notre pleine participation quand nous reprenons à notre compte – gratuitement et dans les mêmes formes de soumission – le travail, simple ou complexe, qui a été dépecé des attributs de l'emploi.

Entre autres exemples, analysés dans ce livre, nous pouvons, dans la même journée, être postier ou pompiste, caissier ou banquier, agent commercial ou publicitaire, concepteur ou agent de maintenance, etc. Ainsi l'invalorisation du travail contraint notre activité de producteur et de consommateur, discipline nos comportements, s'accapare une partie importante de notre temps dit « libre », nous formate, *in fine*, à accepter par sa banalisation, notamment à travers les développements de l'automatisation, à servir gratuitement sous l'autorité du capital.

Parution : avril 2017

10 euros

Pages : 160

Format : 115 x 190

ISBN : 978-2-84950-545-8

Le 3 mai 1972, Fabienne Lauret est embauchée à l'atelier de couture des usines Renault à Flins dans les Yvelines. Issue de la génération de Mai 68, elle est une établie, le nom que l'on donne à ces jeunes qui entraînent à l'usine pour changer le monde. Elle y restera plus trente-sept années avant de prendre sa retraite en 2008.

Loin des clichés, Fabienne nous raconte l'envers et l'enfer quotidien d'une usine mythique et la condition ouvrière moderne : souffrance au travail et exploitation. Elle interroge également la finalité de la production.

Féministe, elle est particulièrement sensible à la condition des ouvrières et au sexisme dont elles sont victimes, tant de la part de leurs collègues ouvriers que de la direction et contre lequel elle se battra patiemment.

Déléguée syndicale CFDT, elle anime ses premières grèves et son récit nous plonge au cœur des luttes sociales qui secouent le site de production d'automobiles. Éluë au comité d'entreprise, puis salariée de celui-ci, elle participe au développement d'une

autre conception de cette institution sociale qui, selon elle, « ne peut se réduire à des bonnes œuvres ».

Ces pratiques innovantes heurteront les conservatismes de la nouvelle majorité syndicale du comité d'entreprise, qui utilisera contre elle les méthodes patronales les plus éculées. Si *L'Envers de Flins* est un journal de vie quotidienne en usine, il nous entraîne également à l'extérieur de l'usine où d'autres combats attendent Fabienne, notamment avec les groupes femmes locaux. Parcours de vie, le livre est le témoignage vivant et fort d'une féministe ouvrière et s'inscrit dans la lignée ouverte par *L'Établi* de Robert Linhart.

Parution : janvier 2018

15 euros

Pages : 256

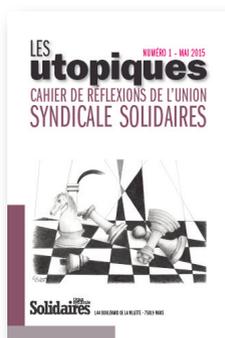
Format : 150 x 210

ISBN : 978-2-84950-645_5



L'Envers de Flins, une féministe révolutionnaire à l'atelier, Fabienne Lauret, préface d'Annick Coupé

POUR COMPLÉTER LA COLLECTION



LES UTOPIQUES NUMÉRO 1 - MAI 2015

Notre syndicalisme de transformation sociale, anticapitaliste, internationaliste

Annick Coupé et Christian Mahieux

Démocratie et finance

Gérard Gourguechon

Le syndicalisme contre le fascisme

Commission antifasciste de l'Union syndicale Solidaires.

Allemagne : à propos de Pegida

Willi Hajek

Femmes et extrême-droite

Sylvain Crepond.

Les nouveaux antisémites

Barricata

Fascisme et grand capital

Daniel Guérin

Le droit de propriété en question

Catherine Lebrun et Christian Mahieux.

L'anthropocène et ses lectures politiques

Christophe Bonneuil

Une histoire syndicale de l'environnement

Renaud Bécot

La démocratie est-elle soluble totalement dans la représentativité syndicale issue des élections professionnelles ?

Thierry Renard

Les aléas du droit de grève

Pierre-Yves Gahdoun

Le détachement des salariés dans l'Union européenne

Raoul-Marc Jennar

Internet et démocratie

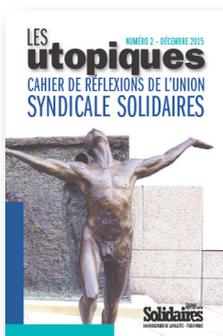
Christophe Aguiton

La loi sur la représentativité des organisations syndicales ; premier bilan

Union syndicale Solidaires

Éloge des syndicats

Serge Halimi



LES UTOPIQUES NUMÉRO 2 - DÉCEMBRE 2015

Des ambitions particulières

Catherine Lebrun

Syndicalisme de transformation sociale

Gérard Gourguechon

Dossier : un autre foot est possible !

Football populaire VS football business

Nicolas

Pour un football militant et de transformation sociale

Martial Chappet (SUD PTT 75)

Love football

Maud Valegeas

Une interview d'un membre du groupe « les Bunkaneros » de Madrid

Aurélien Boudon

De l'internationalisation à la transnationalisation.

Alain Bihl

Écologie : sous la transition, la dé-privatisation

Jade Lindgaard

Défense des hors-statut et défense du statut : un rapport dialectique ; l'exemple du secteur ferroviaire

Christian Mahieux

La journée de la chemise !

Pierre « Buenaventura » Contesenne et Léon « Davidovitch » Crémieux

Une compagnie internationalistee CLIC-P, l'intersyndicale qui fait peur aux patrons

La compagnie Jolie Môme

Face à la crise globale du capitalisme global, la décroissance est-elle une voie soutenable ?

Jean-Marie Harribey

La protection des fonctionnaires de la poste dans l'exercice de leurs mandats de représentation

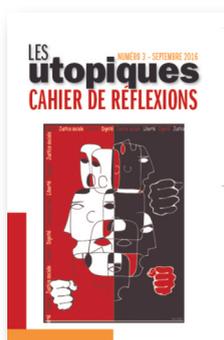
Thierry Renard

Retour vers le futur

Jérémie Berthuin , Niko Sallaberry , Thomas Sattucci et Bernard Vire.

Du passé, ne faisons pas toujours table rase...

Pierre Monatte



LES UTOPIQUES NUMÉRO 3 - SEPTEMBRE 2016

Le temps de travail, un marqueur du rapport de force entre capital et travail

Bernard Gibert

Les complémentaires santé, chevaux de Troie des attaques contre l'assurance maladie ...?

Commission protection sociale de l'Union syndicale Solidaires

La protection sociale à l'épreuve de l'égalité entre les femmes et les hommes

Christiane Marty

Un toit c'est un droit !

Jean-Baptiste Eyraud, Jean-François Trébisson, Annie Pourre

L'Union syndicale Solidaires : une expérimentation sociale ?

Jean-Michel Denis

1986-2016, les grèves des cheminots et cheminotes

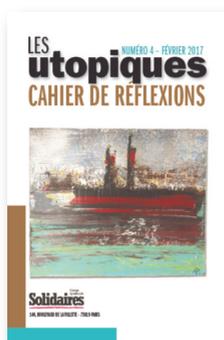
Jacques Hais, Christian Mahieux, Mathieu Borie, Frédéric Michel et Julien Troccaz

Le désir de vacances et de voyages reste intact

Gilles Caire

Mai-juin 1936, les Fronts populaires...

Jacques Kergoat



LES UTOPIQUES NUMÉRO 4 - FÉVRIER 2017

Éclairer la politique antisociale du FN, pour mieux combattre l'extrême droite

Sébastien

Invoker l'unité, oui... la faire c'est mieux !

Théo Roumier et Christian Mahieux

CGT-CFDT, heurs et malheurs de l'unité dans les années 68

Théo Roumier

La démocratie ouvrière, garante de l'unité [extraits]

Frédo Krumnow

Quand la gauche syndicale se dotait d'outils pour avancer...

Michel Desmars

CGT : un retour sur l'histoire pour penser l'avenir

Maryse Dumas

Quand le « syndicalisme rassemblé » divise la CGT

Jean-Yves Lesage et Guillaume Goutte

20 ans d'Intersyndicales Femmes

Gaëlle Differ

Allemagne : le syndicat unique ?

Willy Hajek

Le sexe du cerveau : au-delà des préjugés

Catherine Vidal

La violence structurelle du travail et la violence contre l'autogestion des travailleurs

Philippe Arnaud

UBER pour les enfants de prolos, les grandes écoles pour les mômes de la bourgeoisie

Philippe Barre

De l'histoire de la construction des unions inter-professionnelles locales (UIL) dans le Pas-de-Calais

Guy Lesniewski et Fabrice Obaton

L'interprofessionnelle à proximité

Simon Duteil

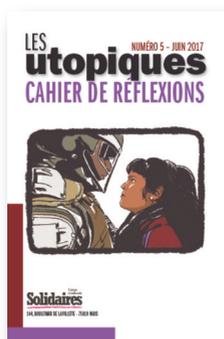
Recourir aux tribunaux pour s'attaquer aux droits des syndicats, c'est critiquable.

Utiliser n'importe quel argument, c'est dangereux

Christian Mahieux

L'armée française en Afrique

Association Survie



LES UTOPIQUES NUMÉRO 5 - JUIN 2017

Assigné-es à résistance

Théo Roumier

L'état d'urgence, seconde nature de l'État

Jean-Jacques Gandini

Ce que tout révolutionnaire devrait savoir sur l'antiterrorisme

Des inculpés dans l'affaire de Tarnac

L'Éthiopie, miroir de notre temps ?

Malika Danoy

Contester dans l'armée

Théo Roumier

Les faucheurs volontaires

Jean-Luc Juthier

Désobéissances sur le rail

Christian Mahieux

Désobéissance à l'usine : la perruque ouvrière

Robert Kossman

Résister à la domination dans le nettoyage

François Reyssat

1921/1936 : de la scission à la réunification

Gérard Coste

L'intersyndicale des retraité-es

Gérard Gourguechon, Patrice Perret, Jean Piot

Les mouvements de chômeurs et chômeuses

Philippe Villechalane

L'unité syndicale aux « impôts »

François-Xavier Ferrucci

Un Collectif syndical contre l'aéroport à NDDL et son monde

Jean-Luc Dupriez

L'intolérable révisionnisme sur le colonialisme

Pierre Stambul

À propos de la représentativité syndicale

Union syndicale Solidaires

ILS ET ELLES ONT ÉCRIT DANS « LES UTOPIQUES »

■ Annick Coupé, postière de 1978 jusqu'à sa retraite en 2015, elle était secrétaire de la CFDT-PTT Ile-de-France en 1998 lors de l'exclusion de la CFDT. Secrétaire de la fédération SUD PTT jusqu'en 1999, elle le fut ensuite de l'Union syndicale Solidaires de 2001 à 2014. Elle a participé à la création d'Agir ensemble contre le chômage (AC !), du Collectif national pour les droits des femmes, et co-animée de nombreux cadres unitaires. Elle est actuellement secrétaire générale d'Attac France.

■ Christian Mahieux, cheminot en Gare de Lyon de 1976 à 2013, était secrétaire du syndicat régional CFDT puis SUD-Rail. Il a notamment été membre du bureau fédéral SUD-Rail et du secrétariat national de l'Union syndicale Solidaires. Il milite aujourd'hui au sein de l'union interprofessionnelle Solidaires Val-de-Marne et co-anime le Réseau syndical international de solidarité et de luttes.

■ Gérard Gourguechon, ex-secrétaire général du Syndicat national unifié des impôts (SNUI, aujourd'hui Solidaires Finances publiques), a été porte-parole de l'Union syndicale Solidaires jusqu'à son départ en retraite, en 2001. Il est aujourd'hui responsable de l'Union nationale interprofessionnelle des retraités et retraitées Solidaires (UNIRS).

■ Willi Hajek est un des animateurs de Transnationals Information Exchange (TIE), organisation qui rassemble une partie de la « gauche syndicale » allemande et développe un important travail de solidarité internationale.

■ Sylvain Crepon est sociologue à l'université de Paris-Ouest Nanterre.

■ Daniel Guérin (1904-1988) : il a été, dès le début des années 1930, de tous les combats de la gauche révolutionnaire. À la fois militant, essayiste et historien, il est l'auteur d'une vingtaine de livres, en particulier *Fascisme et grand capital*, *Bourgeois et bras-nus*, *Front populaire révolution manquée*, *Ni dieu ni maître*.

■ Catherine Lebrun a été membre du secrétariat national de l'Union syndicale Solidaires jusqu'en 2016.

■ Christophe Bonneuil est historien des sciences, chargé de recherches au Centre national des recherches scientifiques (CNRS).

■ Renaud Bécot, ancien secrétaire fédéral de SUD Étudiant-es, est doctorant en histoire.

■ Thierry Renard est avocat. Après avoir milité à la CFDT dans les centres de tri et à

l'Union départementale 94, il a participé à la création de SUD PTT ; il en a été le responsable des questions juridiques pendant vingt ans, puis celui de l'Union syndicale Solidaires jusqu'en 2010.

- Pierre-Yves Gahdoun est professeur à l'université Montpellier I – CERCOP.
- Raoul-Marc Jennar, essayiste, est docteur en sciences politiques.
- Christophe Aguiton est chercheur à Orange Labs et enseignant en sociologie du Web. Militant syndical à France-Télécom, il a été responsable de SUD PTT, d'AC! et milite toujours à ATTAC.
- Serge Halimi est directeur du mensuel *Le Monde diplomatique*.
- Nicolas est militant de SUD Santé sociaux 93
- Martial Chappet, postier, est membre de SUD PTT et du bureau de l'union interprofessionnelle Solidaires Paris.
- Maud Valegeas, enseignante en Seine-Saint-Denis est membre SUD Éducation 93.
- Aurélie est membre de SUD Santé sociaux 93.
- Aurélien Boudon, enseignant en Seine-Saint-Denis et membre de SUD Éducation 93, est co-secrétaire de l'union interprofessionnelle Solidaires 93.
- Jérémie Berthuin, enseignant, est membre de SUD Éducation Gard et participe à l'animation de l'union interprofessionnelle Solidaires 30 et de sa revue *Solidarité*.
- Alain Bihr, professeur honoraire de sociologie, a été l'un des membres fondateurs et des rédacteurs de la revue *À Contre-Courant*. Il a notamment publié : *La préhistoire du capital*, *La novlangue néolibérale*, *La logique méconnue du Capital* et *Les rapports sociaux de classe*.
- Jade Lindgaard est journaliste à *Mediapart* où elle suit les questions environnementales. Elle est l'auteure notamment de *Je crise climatique, la planète, ma chaudière et moi* et de *La France invisible*.
- Pierre Contesenne, salarié d'Air France aujourd'hui retraité, a participé à la création de SUD Aérien en 1996, puis à l'animation du syndicat national jusqu'en 2015.
- Léon Crémieux, salarié d'Air France aujourd'hui retraité, a participé à la création de SUD Aérien en 1996, puis à l'animation du syndicat national jusqu'en 2015.
- La Compagnie Jolie Môme est une troupe qui joue ses propres créations et des œuvres comme celles de Brecht, de Prévert. Elle chante et joue dans la rue et sur scène. Elle lutte pour les droits des intermittents du spectacle et soutient les combats de tous les travailleurs-euses.
- Laurent Degousée est secrétaire de la fédération SUD Commerce.
- Jean-Marie Harribey, professeur agrégé de sciences économiques et sociales à la retraite, a coprésidé Attac de 2006 à 2009 ; il en copréside aujourd'hui le conseil scientifique. Membre de SUD Éducation, il était secrétaire général de l'union départementale CFDT de la Gironde en 1976, lors de la suspension de celle-ci par sa confédération.
- Niko Sallaberry est un des animateurs de l'union départementale de la CNT dans le Gard.
- Thomas Sattucci est un des responsables de la FSU dans le Gard.
- Bernard Vire est secrétaire de l'union locale CGT d'Alès.
- Pierre Monatte (1881-1960) était correcteur d'imprimerie. Syndicaliste révolutionnaire, il est fondateur de *La Vie ouvrière*, en 1909, puis de *La Révolution prolétarienne*, en 1925. Il a notamment écrit *Réflexions sur l'avenir syndical*, *Lettre aux membres du parti communiste*, *Où va la CGT?*, *Trois scissions syndicales*.
- Bernard Gibert est un des animateurs du syndicat SUD Éducation Haute-Normandie.
- Christiane Marty est membre du Conseil scientifique d'Attac et de la fondation Copernic.
- Jean-Baptiste Eyraud a fondé et anime l'association Droit au logement (DAL).

■ Jean-François Trébillon, urbaniste, membre de l'Association internationale de techniciens, experts et chercheurs (AITEC), a notamment publié *L'urbanisme*.

■ Annie Pourre, militante du DAL, anime le réseau international No Vox.

■ Jean-Michel Denis est professeur de sociologie à l'université Paris-Est Marne-la-Vallée. Ses travaux portent sur le syndicalisme et l'action collective. Il mène depuis 1998 une recherche au long cours sur l'Union syndicale Solidaires (depuis la fin des années 2000 avec Sophie Bérout et Martin Thibault).

■ Jacques Hais a été cheminot en gare de Rouen et Sotteville-lès-Rouen de 1976 à 2001, puis sur la région de Paris-Saint-Lazare jusqu'en 2011. Militant de la CFDT-cheminots, puis de SUD-Rail, dont il a notamment été secrétaire du syndicat régional de Normandie de 1996 à 2001. Aujourd'hui il est membre du bureau de l'UNIRS Haute-Normandie.

■ Mathieu Borie, aiguilleur à la SNCF, anime le syndicat SUD-Rail de Paris Est.

■ Frédéric Michel, agent commercial à la SNCF, a été membre du bureau fédéral de SUD-Rail, dont il anime le syndicat de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

■ Julien Troccaz, agent-transport à la SNCF, a été membre du bureau fédéral de SUD-Rail, dont il anime le syndicat de la région Alpes. Il représente la fédération SUD-Rail au conseil de surveillance du groupe public ferroviaire SNCF.

■ Gilles Caire est maître de conférences d'économie à l'université de Poitiers, spécialiste en socio-économie du tourisme, et responsable du master professionnel « Droit et développement de l'économie sociale et solidaire ».

■ Jacques Kergoat (1939-1999), sociologue et historien, militant politique, a été rédacteur en chef de *Politis*. Il a publié : *La France du Front populaire*, *Histoire du Parti socialiste*, *Le Monde du travail*, *Marceau Pivert, socialiste de gauche*.

■ Sébastien est cheminot et militant SUD-Rail. Il représente l'Union syndicale Solidaires au sein de Vigilances et initiatives syndicales antifascistes (VISA).

■ Théo Roumier, enseignant, est militant syndical depuis 1997, d'abord à SUD Étudiant-es puis à SUD Éducation ; il est codélégué de l'union interprofessionnelle Solidaires Loiret.

■ Frédo Krumnow (1927-1974) fut secrétaire général de la fédération Habillement-Cuir-Textile (Hacuitex) de la CFDT à partir de 1960. En 1966, il présente le premier rapport syndical sur l'autogestion dans sa fédération ; en 1968, puis les années suivantes, il incarnera la gauche de la CFDT.

■ Michel Desmars, agent de conduite SNCF de 1964 à 1992, a été notamment secrétaire du syndicat CFDT de Tours, secrétaire national de la branche cheminot CFDT. Il a été membre des collectifs d'animation de plusieurs revues : *Résister*, *Collectif*, *Les cahiers syndicaux...* Retraité, il a participé à la création de SUD-Rail et à la construction de Solidaires en Hautes-Pyrénées.

■ Maryse Dumas, issue des PTT dont elle fut secrétaire de la fédération CGT, animatrice du collectif « 120 ans de syndicalisme CGT », a été secrétaire confédérale de la CGT de 1995 à 2009.

■ Jean-Yves Lesage est membre du Syndicat général du livre et de la communication écrite (SGLCE-CGT).

■ Guillaume Goutte, correcteur, est membre du syndicat des correcteurs et des professions connexes (SDC-CGT).

■ Gaëlle Differ, factrice à La poste, est membre de la commission Femmes de l'union syndicale Solidaires, et a notamment été responsable du syndicat SUD PTT 93 et de l'union interprofessionnelle Solidaires 93, puis secrétaire de la fédération SUD PTT de 2009 à 2017.

■ Catherine Vidal est neurobiologiste, directrice de recherche honoraire à l'Institut Pasteur et membre du comité d'éthique de l'Inserm.

- Philippe Arnaud, postier et militant SUD PTT, est un des animateurs de Solidaires Gironde.
- Philippe Barre, enseignant retraité, participe à l'animation du syndicat SUD Éducation 94 et de l'union départementale Solidaires dans le Val-de-Marne.
- Guy Lesniewski, conseiller d'orientation, membre de SUD Éducation et de l'union interprofessionnelle locale (UIL) Solidaires d'Arras, a été secrétaire de Solidaires Pas-de-Calais.
- Fabrice Obaton, enseignant, membre de SUD Éducation et de l'UIL de Boulogne-sur-Mer, est secrétaire Solidaires Pas-de-Calais.
- Simon Duteil, enseignant, a été secrétaire fédéral de SUD Étudiant-es avant de devenir militant de SUD Éducation et cosecraire de l'union locale SUD-Solidaires Saint-Denis. Il est membre du secrétariat national de l'Union syndicale Solidaires depuis 2017.
- Survie est une association qui dénonce toutes les formes d'intervention néocoloniale française en Afrique et milite pour une refonte réelle de la politique étrangère de la France en Afrique.
- Jean-Jacques Gandini, avocat de 1976 à 2016, milite au sein du Syndicat des avocats de France, dont il a été vice-président de novembre 2011 à novembre 2012 puis président les deux années suivantes. Il est aussi membre, notamment, de la Ligue des Droits de l'Homme et du collectif de rédaction de la revue *Réfractons*.
- Des inculpés dans l'affaire de Tarnac.
- Malika Danoy est membre de Solidaires Étudiant-es syndicats de luttes (SESL).
- Jean-Luc Juthier, paysan retraité, est membre de la Confédération paysanne et Faucheur volontaire.
- Robert Kossman, ouvrier chez Renault de 1973 à 1991, après une période de chômage et de précarité durant laquelle il s'inscrit à l'université, il est embauché en 1999 aux Impôts; il co-anime alors la section locale du SNUI et Solidaires 93, avant de devenir permanent syndical en 2006 pour Solidaires Industrie, jusqu'à sa retraite en 2011.
- François Reyssat est sociologue du travail, actuellement membre associé du Laboratoire du changement social et politique à l'université Paris-Diderot. Il enseigne par ailleurs la sociologie à l'université de Nanterre, et est membre de SUD Éducation 92.
- Gérard Coste, facteur des PTT retraité, est adhérent de SUD PTT et milite à Solidaires 93: il a notamment contribué à la rédaction de plusieurs publications du CEFI-Solidaires.
- Jean Piot est secrétaire de l'Union nationale interprofessionnelle des retraités et retraitées Solidaires (UNIRS). Il fut auparavant secrétaire de l'Union locale CFDT Grigny/Ris Orangis (Essonne).
- Patrice Perret est secrétaire de l'union nationale interprofessionnelle des retraités et retraitées Solidaires (UNIRS); il a été secrétaire national de la Fédération générale des transports et de l'équipement CFDT puis de SUD-Rail et de l'Union syndicale Solidaires jusqu'en 2011.
- Philippe Villechalane est porte-parole de l'Association pour l'emploi, l'information et la solidarité (APEIS).
- François-Xavier Ferrucci est secrétaire général du syndicat national Solidaires Finances publiques.
- Jean-Luc Dupriez est militant de l'union locale CGT de Carquefou (Loire-Atlantique) et défenseur syndical CGT.
- Pierre Stambul est coprésident de l'Union juive française pour la paix (UJFP); professeur retraité, il est syndicaliste, membre de la tendance intersyndicale Émancipation et de la FSU.

BULLETIN D'ABONNEMENT

Les utopiques

CAHIER DE RÉFLEXIONS
DE L'UNION SYNDICALE SOLIDAIRES

→ 2 ANS / 6 NUMÉROS = 30€

→ 1 AN / 3 NUMÉROS = 15€

NOM /

PRÉNOM /

ORGANISATION / (facultatif)

ADRESSE /

CP /

VILLE /

TÉL /

COURRIEL /

Nombre d'abonnements : x 30 € soit la somme de : €

Nombre d'abonnements : x 15 € soit la somme de : €

Règlement par chèque à l'ordre de Union syndicale Solidaires
Les utopiques - 31, rue de la Grange-aux-Belles - 75010 PARIS

Les utopiques

www.lesutopiques.org

Solidaires

Union syndicale